

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE

PRESENTÉ A

L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN ETUDES QUEBECOISES

PAR

DANIEL ROBERT

Bac. ès arts (Histoire)

Les préoccupations pastorales des
évêques de Trois-Rivières, à travers
les procès-verbaux de visites,

1852-1898

Avril 1982

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

REMERCIEMENTS

Nous désirons témoigner notre reconnaissance à tous ceux et celles qui ont apporté leur aide dans la réalisation de ce mémoire. Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à notre directeur de recherche, Monsieur le Professeur Jean Roy, qui a su nous prodiguer ses conseils et ses encouragements.

Nous voulons aussi remercier Soeur Brigitte Hamel, s.c.o., conservatrice des Archives de l'évêché de Trois-Rivières, qui nous a accueillis avec sympathie et diligence; ainsi que la Direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'Education qui nous a octroyé une bourse d'étude.

D.R.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	ii
TABLE DES MATIERES	iii
TABLE DES TABLEAUX	v
TABLE DES CARTES	vii
TABLE DES ANNEXES	viii
SIGLES ET ABREVIATIONS	ix
BIBLIOGRAPHIE	x
INTRODUCTION	1
 CHAPITRE I - <u>La grille de dépouillement</u>	 3
A. Présentation de la grille de la R.C.P. 206 et considérations méthodologiques concernant l'aménagement d'une nouvelle grille	4
a) <u>Questions retranchées</u>	17
b) <u>Questions additionnelles</u>	24
c) <u>Modifications apportées</u>	27
B. La nouvelle grille codée	28
 CHAPITRE II- <u>Les visites pastorales du diocèse de Trois-Rivières de 1852 à 1898</u>	 61
A. Le cadre géographique, 1852-1898	62
B. Les visites pastorales du diocèse de Trois- Rivières, de 1852 à 1898: itinéraires et cycles	71
C. Les préoccupations pastorales des évêques de Trois-Rivières à travers les procès- verbaux de visites, 1852 à 1898	96
a) LES FICHES-SYNTHESES	99
b) LES FICHES DE TOURNEES ET LE CONTENU DES PROCES-VERBAUX DE VISITES PASTORALES	110

1. <u>Les préoccupations pastorales de Thomas Cooke, 1853-1866</u>	110
i) Observations sur les fiches de tournées	113
ii) Analyse thématique des tournées de visites de Thomas Cooke	122
2. <u>Les préoccupations pastorales de Louis-François Laflèche, évêque d'Anthédon, 1867-1869</u>	158
3. <u>Les préoccupations pastorales de Louis-François Laflèche, deuxième évêque de Trois-Rivières, 1870-1898</u>	183
i) Observations sur les fiches de tournées	186
ii) Analyse thématique des tournées de visites de Laflèche	203
CONCLUSION	260
ANNEXES	263

TABLE DES TABLEAUX

I	- Nombre de cases dans chacune des séries de la nouvelle grille de dépouillement	45
II	- L'aménagement de la nouvelle grille, en regard des deux modèles de la grille de la R.C.P. no 206	47
III	- Paroisses et missions du diocèse de Trois-Rivières au 8 juin 1852	64
IV	- Périodisation des visites pastorales annuelles selon les mois de l'année (1852-1898)	72
V	- Les visites pastorales du diocèse de Trois-Rivières (dans chacune des paroisses et missions regroupées par comté, 1852-1898)	82
VI	- Paroisses et missions non visitées, selon les tournées (1852-1898)	95
VII	- Fiche-synthèse des visites de Thomas Cooke, premier évêque de Trois-Rivières (1853-1866)	100
VIII	- Fiche-synthèse des visites de Lafleche, deuxième évêque de Trois-Rivières (1867-1898)	101
IX	- Nombre total de questions traitées dans chacune des séries, d'après les deux fiches-synthèses ...	102
X	- % approximatif des questions traitées dans chacune des séries par rapport à l'ensemble des questions traitées par chacun des évêques, dans les deux fiches-synthèses	103
XI	- Représentation graphique du tableau X	103
XII	- Nombre total de questions posées dans chacune des séries de la grille codée, et % par rapport à l'ensemble de la grille	105
XIII	- Fiches des tournées de visites de Cooke: 1853-1866 (tournées 1 à 4)	114
XIV	- Nombre de cases pointées dans les séries 0 à 4 et 6 à 9 pour chaque tournée de visites de Cooke	118

XV	- Représentation graphique du tableau XIV	118
XVI	- Fiche des visites de Louis-François Laflèche, évêque d'Anthédon, 1867-1869	162
XVII	- Fiches des tournées de visites de Laflèche, deuxième évêque de Trois-Rivières: 1870-1898 (tournées 5 à 14).....	187
XVIII	- Nombre de cases pointées dans chaque série de questions, et pour chaque tournée de visites de Laflèche	197
XIX	- Nombre de cases pointées dans les séries 0 à 5 et 6 à 9 pour chaque tournée de visites de Laflèche	197
XX	- Représentation graphique du tableau XIX	198
XXI	- % des questions pointées dans les séries 0 à 5 et 6 à 9, pour chaque tournée de visites de Laflèche	199

TABLE DES CARTES

1.	Le territoire du diocèse de Trois-Rivières de 1852 à 1874	63
2.	Le diocèse de Trois-Rivières à la veille de la création du diocèse de Nicolet (1885)	70

TABLE DES ANNEXES

A.	Modèle "Ancien Régime" de la grille de la R.C.P. 206	263
B.	Modèle "Epoque contemporaine" de la grille de la R.C.P. 206	269
C.	Fiche signalétique pour une tournée de visite	275
D.	Distribution des questions des deux modèles de la grille de la R.C.P. 206 en sept groupes, selon leurs caractéristiques	276
E.	Paroisses du diocèse de Trois-Rivières érigées entre le 8 juin 1852 et le 28 août 187 ⁴	289
F.	Carte: Le diocèse de Trois-Rivières à la veille de la création du diocèse de Sherbrooke (1874)	291
G.	Paroisses du diocèse de Trois-Rivières érigées entre le 28 août 187 ⁴ et le 10 juillet 1885	292
H.	Paroisses du diocèse de Trois-Rivières érigées entre le 10 juillet 1885 et le 14 juillet 1898	293
I.	Carte: Le diocèse de Trois-Rivières à la fin de l'épiscopat de Louis-François Laflèche (14 juillet 1898)	294
J.	Visites pastorales hors saison dans le diocèse de Trois-Rivières, 1852-1898	295
K.	Itinéraires de quelques tournées de visites pastorales (8 cartes)	297
L.	Les tournées de visites pastorales du diocèse de Trois-Rivières (1852-1898)	305
M.	"Annonce pour la visite"	306

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEN	Archives de l'évêché de Nicolet
AETR	Archives de l'évêché de Trois-Rivières
M.E.T.R.	Mandements des évêques de Trois-Rivières
R.C.P. 206	Recherche coopérative sur programme n° 206 du Centre national de la recherche scientifique
Reg.	Registre de visites pastorales
R.H.E.F.	Revue d'histoire de l'Eglise de France (Paris)

BIBLIOGRAPHIE

I - SOURCES

A - SOURCES MANUSCRITES

ARCHIVES DE L'EVECHE DE TROIS-RIVIERES. Registres de visites pastorales.

- I Visites pastorales 1853-69. En supplément 1845. (373 p.)
- II Journal de la visite pastorale de 1863 à 1869. (181 p.)
- III Registre des visites pastorales de 1867 et 1871 à 1874. (216 p.)
- IV Rapport de la visite pastorale de 1872 et 1873. (ne contient que des rapports annuels)
- V Rapport de la visite Pastorale de 1875 à 1882. (186 p.)
- VI Registre de la Visite pastorale 1884. (71 p.)
- VII Registre de la Visite pastorale, 1884 à 1891. (161 p.)
- VIII Registre de la Visite pastorale, 1893 à 1898. (157 p.)
- IX Registre de la Visite pastorale, 1898 à 1903 (200 p.)

ARCHIVES DE L'EVECHE DE TROIS-RIVIERES. Registres d'insinuations ecclésiastiques.

- II (4 novembre 1863 - 20 octobre 1869);
- III (20 octobre 1869 - 27 février 1878);
- IV (16 mars 1878 - 2 avril 1886).

ARCHIVES DE L'EVECHE DE NICOLET. Registres d'insinuations ecclésiastiques: vol. A (10 juillet 1885 - 2 février 1904).

B - SOURCES IMPRIMEES

Appendice au Compendium du Rituel romain, à l'usage des diocèses de la province ecclésiastique de Québec. Publié par l'ordre et avec l'approbation de NN. SS. l'Archevêque et les Evêques de la province de Québec. Seconde partie. Québec, des Presses à vapeur d'Aug. Côté et Cie, 1853, 359 p.

Appendice au Rituel romain à l'usage des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal, Ottawa. Publié par l'ordre et avec l'approbation de NN. SS. les Archevêques et Evêques de ces provinces. Québec, Narcisse-S. Hardy Libraire-Éditeur, 1890, 399 p.

BOURQUE, Emmanuel. Cérémonial du célébrant et cérémonial liturgique en général. (D'après Haegy-Stercky). Essai de synthèse du cérémonial romain. Québec, Editions de la Commission des cérémonies, 1937, 726 p.

Le Canada ecclésiastique; almanach-annuaire du clergé canadien. Montréal, publié par Cadieux et Derome, volumes des années 1887 à 1898.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Trois-Rivières. Volumes 1 à 6 (1852-1898).

TASCHEREAU, Mgr Elzéar-Alexandre. Discipline du diocèse de Québec. 2^e éd., Québec, Imprimerie Léger Brousseau, 1895, 303 p.

II - DICTIONNAIRES

A - DICTIONNAIRES BIOGRAPHIQUES

ALLAIRE, Jean-Baptiste-Arthur. Dictionnaire biographique du Clergé canadien-français. Vol. I : Les Anciens. Montréal, Imprimerie de l'Ecole catholique des sourds-muets, 1910, pp. 130-131 et 291.

LE JEUNE, L. Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie, et des arts, sciences, moeurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada. Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, t. 1 (pp. 431-432) et t. 2 (28-29).

TANGUAY, Cyprien. Répertoire général du clergé canadien par ordre chronologique, depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Montréal, Eusèbe Sénecal & Fils Imprimeurs-Editeurs, 1893, 526-xlvi p.

VOISINE, Nive. "Cooke, Thomas", Dictionnaire biographique du Canada. Vol. IX: de 1861 à 1870. Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, pp. 167-169.

B - DICTIONNAIRES DE DROIT CANONIQUE ET DE THEOLOGIE CATHOLIQUE

LA BROSSE, Olivier de, Antonin-Marie HENRY et Philippe ROUILLARD (sous la direction de). Dictionnaire de la foi chrétienne. Tome 1, Paris, Editions du Cerf, 1968, xiii-836 p.

NAZ, Raoul (sous la direction de). Dictionnaire de droit canonique contenant tous les termes du Droit canonique avec un sommaire de l'Histoire et des Institutions et de l'état actuel de la discipline. Paris, Letouzey et Ané, t. I (1935), t. IV (1949) et t. VII (1965), pp. 1270-1285, 128-176 et 1512-1594.

Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire. Paris, Beauchesne, t. I (1937) pp. 1027-1037 et t. II - 2^e partie (1953) pp. 1469-1479.

Dictionnaire de théologie catholique contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire. Commencé sous la direction de A. VACANT et E. MANGENOT, continué sous celle de E. AMANN avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Paris, Letouzey et Ané, t. II, 1923, pp. 1452-1505.

III - ETUDES

A - SUR LE CATHOLICISME ET L'EGLISE CATHOLIQUE

a. au Québec

COMTOIS, Robert. "Mode de vie et pratique religieuse", Ad usum sacerdotum, Québec, Centre de culture populaire de Laval, vol. 9 nos 9-10 (juin-juillet 1954): 133-135.

FALARDEAU, Jean-Charles, P. GARIGUE et L. GERIN. Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin. Montréal, P.U.M., 1968, 179 p.

GRISE, Jacques. Les conciles provinciaux de Québec et l'Eglise canadienne (1851-1886). Montréal, Fides, Coll. "Essais et recherches, section Histoire", 1979.

SAVARD, Pierre. Aspects du catholicisme canadien-français au XIXe siècle. Montréal, Fides, Coll. "Essais et recherches, section Histoire", 1980, 196 p.

VOISINE, Nive. Histoire de l'Eglise catholique au Québec (1608-1970). Montréal, Fides, 1971, 112 p.

b. dans le diocèse de Trois-Rivières

BIRON, Hervé. "Tableau de l'Eglise trifluvienne en 1852", Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, 1951-1952, pp. 29-51.

GAGNON, Serge et René HARDY. L'Eglise et le Village au Québec, 1850-1930. L'enseignement des Cahiers de prônes. Montréal, Leméac, 1979, 174 p.

PANNETON, Georges et Antonio MAGNAN. Le diocèse de Trois-Rivières, 1852-1952; biographies sacerdotales, organisation diocésaine, notes historiques. Trois-Rivières, Bien Public, 1953, 377 p.

THERIAULT, Yvon. "Mandements des Evêques de Trois-Rivières", Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, 1951-1952, pp. 53-64.

B - SUR LES VISITES PASTORALES: ASPECTS METHODOLOGIQUES ET ETUDES

BACCARABERE, Georges. "La pratique religieuse dans le diocèse de Toulouse aux XVI et XVIIe siècles", Annales du Midi, t. 74, no 59 (juillet 1962): 287-314.

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE. RECHERCHE COOPERATIVE SUR PROGRAMME 206. Dirigée par Gabriel LE BRAS, François de Dainville, Jean Gaudemet et André Latreille. Répertoire des visites pastorales de la France. Paris, Editions du C.N.R.S., 1977-, 4 tomes.

CHALINE, Nadine-Josette. "Une image du diocèse de Rouen sous l'épiscopat de Mgr de Croy (1823-1844)", R.H.E.F., vol. LVII, no 160 (janvier-juin 1972): 53-71.

CHALINE, Nadine-Josette et A. FORINI. Hier une chrétienté ? Les archevêques de Rouen visitent leur diocèse. Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 1978, 219 p.

CHATELLIER, Louis. "La visite pastorale dans le diocèse de Strasbourg aux XVII et XVIIIe siècles", R.H.E.F., vol. LVII, no 161 (juillet-décembre 1972): 349-358.

CHOLVY, Gérard. "Religion et société au XIX^e siècle: le diocèse de Montpellier", L'Information historique, vol. 35, no 5 (novembre-décembre 1973): 225-231.

GADILLE, Jacques. "Notice explicative pour les utilisateurs de la grille codée "Epoque contemporaine", s.l., s.é. octobre 1969, 2 p.

GADILLE, Jacques. "Les rapports de visite et les états de situation religieuse durant la période concordataire et post-concordataire", R.H.E.F., vol. LV, no 154 (janvier-juin 1969): 65-67.

- GADILLE, Jacques, Dominique JULIA et Marc VENARD. "Le répertoire des visites pastorales (suite)", R.H.E.F., vol. LV, no 155 (juillet-décembre 1969): 279-282.
- GHENASSIA, Jacqueline et Danièle LAMBERT. "Les "chevauchées" d'un archidiacre à la fin du XVII^e siècle. Les visites d'Antoine Binet dans le diocèse de Nantes (1682-1689)", R.H.E.F., vol. LVII, no 158 (janvier-juin 1971): 83-95.
- JULIA, Dominique et Marc VENARD. "Pour un répertoire des visites pastorales", R.H.E.F., vol. LV, no 154 (janvier-juin 1969): 49-60.
- JULIA, Dominique. "Les visites pastorales (suite)", R.H.E.F., vol. LVI, no 157 (juillet-décembre 1970): 353-368.
- JULIA, Dominique, Jacques GADILLE et Marc VENARD. "Enquête sur les visites pastorales (suite). Premier bilan", R.H.E.F., vol. LVII, no 159 (juillet-décembre 1971): 311-315.
- MARCILHACY, Christiane. Le diocèse d'Orléans au milieu du XIX^e siècle. Les hommes et leurs mentalités. Paris, Sirey, Coll. "Histoire et sociologie de l'Eglise" no 5, 1964, 493 p.
- PEROUAS, Louis. "Les visites pastorales aux XVII^e et XVIII^e siècles. Leur intérêt pour une histoire pastorale", R.H.E.F., vol. LV, no 154 (janvier-juin 1969): 62-65.
- SAUZET, Robert. "Les procès-verbaux de visites pastorales du diocèse de Chartres au XVII^e siècle: à propos d'une source de "l'histoire serielle", Archives de sciences sociales des religions, no 35 (janvier-juin 1973): 45-56.
- TRENARD, Louis. "Les visites pastorales dans le diocèse de Cambrai", Revue du Nord, vol. 58, no 230 (1976): 465-478.
- VENARD, Marc. "Recherches sur les visites pastorales de l'époque contemporaine (XVI-XVIII^e siècles)", Colloque de Strasbourg, 29 janvier 1972, R.H.E.F., vol. LVII, no 161 (juillet-décembre 1972): 341-349.
- IDE. "Le répertoire des visites pastorales. Premiers enseignements d'une enquête", R.H.E.F., vol. LXIII, no 171 (juillet-décembre 1977): 213-233.

C - SUR LES EVEQUES DE TROIS-RIVIERES: COOKE ET LAFLECHE

CLOUTIER, François-Xavier. Apothéose de Monseigneur Louis-François R.-Lafleche. Trois-Rivières, Imprimerie Saint-Joseph, 1926, 226 p.

GODIN, Ed. "Monseigneur Thomas Cooke, missionnaire de la baie des Chaleurs (1817-1823)", Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, 1952-1953, pp. 43-48.

SAVAETE, Arthur. "Mgr L.-F. Lafleche, évêque des Trois-Rivières; son Mémoire à la S.C. de la Propagande sur les difficultés politiques et religieuses au Canada; conclusion de ce chapitre", Voix canadiennes: Vers l'abîme, 2^e édition, Paris, Arthur Savaète Editeur, [s.d.], t. I, pp. 86-124.

TESSIER, Albert. Louis-François Lafleche: sa vie missionnaire, 1844-56, Trois-Rivières, Bien Public, 1973, 32 p.

VOISINE, Nive. Louis-François Lafleche, deuxième évêque de Trois-Rivières. Tome 1: Dans le sillage de Pie IX et de Mgr Bourget (1818-1878), Saint-Hyacinthe, Edisem, 1980, 320 p.

D - ETUDES DIVERSES

AUDET, Louis-Philippe. Histoire de l'enseignement au Québec. Tome 2: 1840-1971, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, 496 p.

LAVOIE, Yolande. L'émigration des Québécois aux Etats-Unis de 1840 à 1930, Québec, Editeur officiel du Québec, "Etudes et documents", 1979, 57 p.

ROUX, Alphonse. "Monseigneur Calixte Marquis et l'érection du diocèse de Nicolet", Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, 1943-1944, pp. 33-87.

IV - INSTRUMENTS DE TRAVAIL

HARDY, René, Alain GAMELIN et Carmen ROUSSEAU. La Mauricie et les Bois-Francs. Chronologie: 1850-1950. Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, Cahier no 1, Université du Québec à Trois-Rivières, 1979, 151 p.

ROY, Jean, Daniel ROBERT et Louise VERREAULT-ROY. Les populations municipales et paroissiales de la Mauricie. Dossier statistique: 1850-1971. Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, Cahier no 3, Université du Québec à Trois-Rivières, 2^e édition: 1981, 236 p.

INTRODUCTION

Dans le domaine de la pastorale et de l'administration diocésaine, quels sujets retinrent l'attention des deux premiers évêques du diocèse de Trois-Rivières ?

Voilà une question qui, jusqu'à maintenant, est demeurée sans réponse, même après la publication de nombreuses études biographiques ou thématiques, de notes de recherche ou autres genres de travaux. Dans l'ensemble, et jusqu'à aujourd'hui, les auteurs se sont attardés, ni plus ni moins, à situer les personnages (Thomas Cooke et Louis-François Laflèche) dans le contexte politico-religieux québécois de l'époque, mais sans jamais les replacer dans leur milieu diocésain. Les historiens ont fait connaître les deux pasteurs, surtout le second, comme les mandataires d'un groupe social (le clergé) détenant un pouvoir lui permettant d'exercer un puissant contrôle sur le peuple dans son ensemble et sur les politiques du Québec; ayant chacun, par là, leur part respective de l'histoire. Ils les ont présentés comme les membres d'une élite, assis à la même table que les autres évêques du pays, insistant sur leurs luttes incessantes sur la scène politique et sur leur influence d'agents-propagateurs d'une idéologie, en l'occurrence conservatrice, anti-libérale et ultramontaine.

Vu dans cette optique, cependant, le rôle des évêques demeure assez limité. Quelle est, en effet, la fonction première

de l'autorité épiscopale, si ce n'est de diriger l'Eglise diocésaine ? Sauf chez de rares auteurs, et encore là, seulement par bribes ou effleurements, jamais mot des préoccupations pastorales des évêques et de leur administration. Dès lors, plusieurs questions se posent ici: quels sont les domaines d'intervention des évêques ? Peut-on y déceler une certaine évolution ? L'image que l'on s'est faite des deux personnages peut-elle en ressortir modifiée ?

Voilà quelques questions auxquelles nous tenterons d'apporter quelques éléments de réponses à travers l'exploitation des procès-verbaux de visites pastorales du diocèse de Trois-Rivières de 1852 à 1898. L'étude de cette source et de son contenu constitue, en effet, le fond de ce travail, l'essentiel de ce mémoire. Pour ce faire, nous avons utilisé, au départ, une grille de dépouillement codée, mise au point par des chercheurs français dans le cadre d'un projet placé sous l'égide du Centre national de la recherche scientifique, de Paris; grille que nous avons dû, en cours de recherche, modifier et adapter à notre milieu et à nos besoins. Cette nouvelle grille codée, qui fera l'objet du premier chapitre, nous a permis d'établir les "fiches de tournées de visites" des évêques de Trois-Rivières. C'est à l'aide de ces fiches, qui permettent de saisir le contenu des procès-verbaux de visites, que nous avons pu analyser les préoccupations pastorales de Thomas Cooke et Louis-François Laflèche, qui feront l'objet du second chapitre.

CHAPITRE I

La grille de dépouillement

Les historiens français Dominique Julia, Jacques Gadille et Marc Venard, à l'occasion d'une vaste enquête lancée en 1968 sous l'impulsion de Gabriel Le Bras, doyen de la Société d'Histoire ecclésiastique de la France, ont mis au point une grille codée à trois décimales en vue de la confection d'un répertoire des visites pastorales de tous les diocèses français (1). Placée sous l'égide du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), cette enquête a été constituée en "Recherche coopérative sur programme" (n° 206) et a été entreprise par une équipe de spécialistes sous la direction du doyen Le Bras puis du R.P. François de Dainville et, enfin, du doyen André Latreille.

Conçue pour aboutir à une exploitation par ordinateur, la grille codée n'a pas pour but "de reporter les renseignements eux-mêmes"(2) qui sont contenus dans les documents, ni "de faire connaître en termes conventionnels l'état des paroisses visitées"; elle ne transcrit "pas le sens de la réponse"(3). Le but de la grille est plutôt d'indiquer "quels

1 C.N.R.S., Répertoire des visites pastorales de la France (Paris, Editions du C.N.R.S., 1977-), 4 tomes.

2 Jacques GADILLE, "Notice explicative pour les utilisateurs de la grille codée "Epoque contemporaine" (octobre 1969), 2 p.

3 Louis TRENARD, "Les visites pastorales dans le diocèse de Cambrai", Revue du Nord, vol. 58, no 230 (1976), 466.

types de renseignements le chercheur peut recueillir en consultant le document"(4). La grille se veut donc un instrument de travail, un guide pour la recherche: "soit qu'on veuille entreprendre des monographies régionales, à l'échelle du diocèse, ou même de la paroisse" ou soit "qu'on s'oriente vers une étude thématique à laquelle les visites peuvent apporter une documentation de première qualité: étude démographique, archéologie et histoire de l'art, liturgie, sociologie du clergé ou du peuple chrétien, ethnographie, histoire de l'enseignement, de l'assistance, des mouvements dissidents, etc."(5).

A. Présentation de la grille de la R.C.P. 206 et considérations méthodologiques concernant l'aménagement d'une nouvelle grille

La grille de la R.C.P. 206 se présente, en fait, sous deux types, deux modèles quelque peu différents: l'un pour les visites d'Ancien Régime français (6) et l'autre pour les visites des XIXe et XXe siècles, c'est-à-dire pour l'époque contemporaine (7). Les auteurs de la grille expliquèrent qu'ils étaient résignés, au début de l'enquête en 1969, à

4 Ibid.

5 Marc VENARD, "Le répertoire des visites pastorales. Premiers enseignements d'une enquête", R.H.E.F., vol. LXIII, no 171 (juillet-décembre 1977): 214.

6 Voir le modèle "Ancien Régime" de la grille de la R.C.P. 206 en annexe A.

7 Voir le modèle "Epoque contemporaine" de la grille de la R.C.P. 206 en annexe B.

proposer deux grilles totalement différentes, "en pensant que de toute façon, les réalités religieuses et leur appréhension pastorale avant et après la Révolution étaient difficilement réductibles à une unité qui apparaîtrait factice"(8). Mais il apparut, dans un second temps, que cette solution risquait de gêner les futurs utilisateurs du Répertoire et qu'il fallait plutôt leur permettre de suivre, du Moyen-Age au XXe siècle, la même question sous la même cote, le même chiffre. Une équipe remit donc les deux projets en chantier pour tenter d'aboutir à une harmonisation définitive. Le résultat fut, cependant, un compromis: on créa deux grilles qui, selon les auteurs, "se recouvrent autant qu'il a été possible"(9).

Chaque modèle de la grille se compose de séries numérotées avec une décimale, chaque série se subdivisant en rubriques codées avec deux chiffres; lorsque les informations sont encore plus détaillées, elles sont codées avec trois décimales. Théoriquement, ce système de codification devrait permettre une possibilité de dix séries, cent rubriques et mille sous-rubriques. Toutefois, en pratique, cette possibilité est réduite à 99 rubriques et 990 sous-rubriques étant donné que la série 0, à la différence des autres séries, commence sa numérotation des rubriques à 1 au lieu de 0 et que, par conséquent, les

8 Jacques GADILLE, Dominique JULIA et Marc VENARD, "Le répertoire des visites pastorales (suite)", R.H.E.F., vol. LV, no 155 (juillet-décembre 1969): 282.

9 Ibid. Mentionnons tout de suite que les auteurs de la grille ont également mis au point une fiche signalétique destinée à accompagner la grille de dépouillement. Cette fiche est reproduite en annexe C.

sous-rubriques 000 à 009 sont inexistantes. Voilà pour les possibilités mathématiques.

Dans les faits, c'est-à-dire tels qu'ils ont été établis par les auteurs, les deux modèles de la grille n'ont pas toutes les cotes occupées par une question: le modèle "Ancien Régime" compte 77 rubriques et 232 sous-rubriques (10) à l'intérieur de dix séries numérotées de 0 à 9, tandis que le modèle "Epoque contemporaine" comporte neuf séries numérotées de 1 à 9 (la série 0 "Les conditions de la visite" a été exclue de ce modèle) à l'intérieur desquelles s'inscrivent 64 rubriques et 220 sous-rubriques. Si l'on excepte la série 0 (et les sept rubriques et quinze sous-rubriques qui la composent), le modèle "Epoque contemporaine" compte donc, au point de vue mathématique seulement, six rubriques de moins et trois sous-rubriques de plus que le modèle "Ancien Régime".

Résolu à entreprendre le dépouillement des procès-verbaux de visites pastorales du diocèse de Trois-Rivières à partir de cet instrument de travail, largement utilisé par les historiens français depuis plus de dix ans, nous étions placé devant deux modèles de cette grille, deux modèles sans doute fort semblables à première vue, mais combien particuliers l'un et l'autre à leur période respective. Etablis

10 Marc VENARD (loc.cit., p. 215) dénombre seulement 227 sous-rubriques et ne donne aucune explication sur sa méthode de calcul. Nous ne pouvons pas, non plus, trouver d'où proviendrait cette différence entre notre total et celui de Venard.

pour la recherche en France, les deux modèles basent leur questionnaire sur des réalités socio-religieuses dont le partage de la périodisation figurée ("Ancien Régime" - "Epoque contemporaine") se situe en 1801, année où un concordat est conclu entre le Premier consul Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII. Ce Concordat, qui restera en vigueur jusqu'en 1905, réglait à la fois les rapports de la France avec le Saint-Siège et les rapports de l'Etat avec l'Eglise, en déclarant le catholicisme religion de la majorité des Français et non religion d'Etat. L'un des effets de ce traité, au plan de la pratique religieuse, a été la disparition de l'obligation légale de respecter les prescriptions de l'Eglise (11). L'année 1801, alliée aux bouleversements survenus depuis la Révolution de 1789, marque donc le début d'une ère pour l'Eglise de France. C'est pourquoi les auteurs de la grille ont choisi cette année pour faire le partage de la périodisation des deux modèles et ont adapté le modèle "Epoque contemporaine" aux nouvelles réalités: disparition de la question de la dîme, reformulation des questions relatives au traitement du curé, à la pratique des sacrements, aux œuvres et autres thèmes, et apparition de nouvelles questions (presse locale, cérémonial rénové, anciennes coutumes, bulletin paroissial, etc.).

11 Par exemple, depuis le Concile de Latran (1215), la communion pascale était exigée de tout catholique ayant atteint l'âge de raison (voir Louis TRENARD, loc.cit., p. 466).

Cependant, la périodisation figurée ici ne nous convient nullement. Notre histoire, l'évolution socio-religieuse du Québec et la société québécoise elle-même étant très différentes de celles de la France, il s'ensuit que les phénomènes et les réalités étudiés ne sont pas les mêmes pour les deux pays aux mêmes moments. Ainsi, compte-tenu que le Québec n'a pas conclu de Concordat avec le Saint-Siège et que l'année 1801 ne constitue pas une date charnière en histoire socio-religieuse du Québec, la division d'un questionnaire et la distribution des questions qui nous intéressent dans deux tableaux différents ne pouvait nous être daucune utilité.

Bref, ni l'un ni l'autre des modèles existants ne convenaient exactement et entièrement pour le dépouillement des procès-verbaux de visites pastorales du diocèse de Trois-Rivières de 1852 à 1898. Aussi, après avoir dépouillé un échantillonnage de procès-verbaux, il s'avérait nécessaire de procéder d'abord à l'aménagement d'une nouvelle grille en adaptant les deux modèles proposés aux réalités et aux conditions particulières de notre région, une grille qui puisse servir à couvrir toute la période 1852-1898. En somme, il fallait une grille qui rassemble, au besoin, à la fois les questions identiques et communes aux deux modèles, mais aussi les questions semblables mais traitées différemment dans les deux modèles, et les questions exclusives à chacun des modèles, tout en éliminant les questions qui apparaissaient non nécessaires et en ajoutant celles qui provenaient de notre propre

expérience et que nous jugions utiles

Ainsi, en observant en parallèle les deux modèles présentés, nous pouvons diviser toutes les questions qui y sont contenues en sept groupes qui rejoignent les catégories énumérées ci-dessus (12) :

GROUPE 1: formé avec les 132 questions communes aux deux modèles et que l'on retrouve sous la même cote dans les deux modèles.

GROUPE 2: formé avec les 24 questions identiques dans les deux modèles mais placées sous des cotes différentes d'un modèle à l'autre.

C'est là, semble-t-il, un des effets du compromis dont parlaient précédemment les auteurs de la grille et qui n'est pas sans compliquer la tâche du chercheur qui voudrait faire l'étude d'un de ces thèmes en le suivant à partir de l'Ancien Régime jusqu'aux XIXe et XXe siècles. Que des cotes distinctes, d'un modèle à l'autre, aient été attribuées à quelques-unes de ces questions est parfaitement compréhensible, compte-tenu que l'organisation de certaines séries et rubriques (surtout les séries 6, 8 et 9) diffère considérablement d'un modèle à l'autre. Toutefois, on s'explique mal que des questions identiques qui se trouvent dans une même rubrique d'un modèle à

12 Voir en annexe D la distribution des questions des deux modèles de la grille de la R.C.P. 206 qui composent les sept groupes.

l'autre aient été cotées différemment en sous-rubriques. Il aurait été très avantageux d'attribuer un même chiffre à une même question dans les deux modèles lorsque c'était possible et sans inconvénient.(13).

Outre ces questions identiques, les deux modèles de la grille présentent aussi des thèmes semblables mais qui sont traités différemment: adaptés à leur époque respective, ou encore vus sous un angle différent ou sous d'autres aspects, ils sont plus ou moins détaillés dans l'un et l'autre des modèles. Nous pouvons diviser ces thèmes en deux groupes:

GROUPE 3: formé avec les thèmes semblables que l'on retrouve sous une même cote dans les deux modèles;

GROUPE 4: formé avec ceux qui sont placés sous des cotes différentes d'un modèle à l'autre.

La même remarque que nous avons faite à la suite des questions du groupe 2, à propos de la codification, s'applique également ici: la question "Servantes (et parentes) du curé", placée sous le chiffre 424 dans le modèle "Ancien Régime" et sous le chiffre 425 dans le modèle "Epoque contemporaine"

13 C'est le cas des six premières questions de la liste (donnée en annexe D). C'est aussi le cas de la question "Enfants de choeur", "Casuel", "Processions", "Manuels/Livres employés" pour le catéchisme, "Effectifs" pour le catéchisme, "Effectifs/Nombre d'élèves" dans les collèges et écoles de latin, "Personnel hospitalier".

aurait peut-être pu être placée sous une même cote dans les deux modèles.

Pour le reste, la grille de dépouillement de la R.C.P. 206 se compose de questions tout à fait exclusives et particulières à l'un ou à l'autre des deux modèles. Quelques-unes de ces questions ont été intégrées dans l'un des modèles sans affecter la codification de l'autre modèle, c'est-à-dire qu'elles ont été placées sous des cotes réservées ou inutilisées dans l'autre modèle. Il s'agit donc d'additions et non de superpositions:

GROUPE 5: formé avec les questions exclusives au modèle "Ancien Régime" qui sont placées sous une cote exclusive;

GROUPE 6: formé avec les questions exclusives au modèle "Epoque contemporaine" qui sont placées sous une cote exclusive.

Quant aux autres questions exclusives à l'un ou l'autre des modèles, soit les questions qui restent, elles sont placées sous des cotes superposées, c'est-à-dire que les cotes sous lesquelles elles se trouvent dans leur modèle respectif sont utilisées pour des questions totalement différentes dans l'autre modèle:

GROUPE 7: formé avec les questions exclusives à chacun des modèles mais qui sont placées sous des cotes superposées.

Quelques commentaires s'imposent ici. En effet, on peut remarquer que, pour un bon nombre de questions exclusives à

l'un ou l'autre des modèles (groupes 5, 6 et 7), l'exclusivité paraît difficilement justifiable. C'est le cas, notamment, des questions relatives à l'église paroissiale ("Situation dans le village", "Date de construction", "Style architectural", "Dimensions de l'église", "Consacrée ou bénite"), au cimetière ("Distance de l'église", "Dimensions") et d'autres que l'on ne retrouve que dans le modèle "Epoque contemporaine" (sous les cotes 210 à 213, 215, 310 et 311). Elles auraient pu être insérées également dans le modèle "Ancien Régime" sans que cela vint déranger substantiellement l'organisation des deux modèles. Au contraire même, en plus de venir combler certaines lacunes de part et d'autre, puisque plusieurs de ces questions sont essentiellement objectives et a-temporelles, leur insertion dans les deux modèles aurait considérablement amélioré l'harmonisation recherchée par les auteurs de la grille. Encore une fois, nous nous expliquons mal cet état de choses.

Quoi qu'il en soit, d'après ce que nous avons vu jusqu'à maintenant, il semblait inévitable, dans l'aménagement d'une nouvelle grille, de modifier quelque peu la codification de l'un ou de l'autre modèle de la grille de la R.C.P. 206. En effet, compte-tenu des superpositions de cotes (c'est-à-dire un même chiffre pour des questions différentes d'un modèle à l'autre) et de l'enchevêtrement des questions (c'est-à-dire, notamment, une cote différente d'un modèle à l'autre pour une même question), il s'avérait impossible de rassembler toutes les questions retenues, à partir des deux modèles, et de

conserver intégralement la codification de ces deux questionnaires. Le mieux à faire était de minimiser le nombre de changements dans le codage. Nous avons donc procédé de la façon suivante: après avoir éliminé, dans chacun des deux modèles, les questions qui apparaissaient inutiles (14), nous avons choisi de conserver globalement le modèle "Epoque contemporaine", c'est-à-dire le même questionnaire et les mêmes cotes (sauf quatre exceptions) et d'y ajouter les questions exclusives au modèle "Ancien Régime" en les replaçant sous leurs mêmes cotes lorsque c'était possible ou, dans le cas contraire, en leur attribuant de nouvelles cotes et, finalement, d'ajouter nos propres questions à cet ensemble. Ceci, tout en gardant sous réserve les cotes inutilisées selon cette méthode mais déjà employées dans l'un ou l'autre des modèles existants.

Précisons cette démarche en la décomposant par étapes: après avoir retranché, dans chacun des modèles, les questions qui apparaissaient inutiles, il s'agissait:

1° de conserver les questions communes aux deux modèles et placées sous un même chiffre dans les deux modèles (c'est-à-dire les questions du groupe 1) et de les replacer sous ces mêmes cotes dans notre grille (ce qui totalisait 132 questions, soit 7 séries, 43 rubriques et 82 sous-rubriques);

14 Ces questions seront traitées un peu plus loin.

2^o de conserver les questions communes aux deux modèles mais cotées différemment d'un modèle à l'autre (c'est-à-dire les questions du groupe 2) et de retenir, pour ces questions, les cotes du modèle "Epoque contemporaine" (ce qui totalisait 24 questions ou sous-rubriques);

3^o de conserver les questions semblables ayant la même cote dans les deux modèles (c'est-à-dire les questions du groupe 3) et de les replacer sous ces mêmes cotes dans notre grille (ce qui totalisait, pour cette étape, huit questions, soit une série, trois rubriques et quatre sous-rubriques);

4^o de conserver les questions semblables mais cotées différemment d'un modèle à l'autre (c'est-à-dire les questions du groupe 4) et de retenir ces questions sous les cotes du modèle "Epoque contemporaine". Une exception à noter ici: nous avons préféré conserver les questions 132 ("Mention des registres de baptêmes") et 133 ("Mention des registres de mariages") du modèle "Ancien Régime" plutôt que la question 134 ("Registre de catholicité") du modèle "Epoque contemporaine";

5^o de conserver les questions exclusives au modèle "Ancien Régime" placées sous une cote exclusive (c'est-à-dire les questions du groupe 5) et de les replacer sous ces mêmes cotes dans notre grille. Cependant, en raison des deuxième et quatrième étapes, il a fallu déplacer cinq questions pour les inscrire dans une suite logique. Ainsi les questions 921, 922 et 923 relatives au protestantisme trouvaient leur place non

pas dans la rubrique 92 ("Oeuvres d'assistance et de charité") mais dans la rubrique 17 ("Non Catholiques") et ont, par conséquent, été transportées sous de nouvelles cotes (174, 175 et 176). De même, les questions 813 ("Questions de préséances et clivages dans la collectivité") et 842 ("Usurpation de biens d'église"), qui n'auraient pu être inscrites dans les rubriques 81 ("Sacrements I") et 84 ("Offices"), ont été reportées sous de nouveaux chiffres (893 et 895);

6^o de conserver les questions exclusives au modèle "Epoque contemporaine" (c'est-à-dire les questions du groupe 6) et de les reporter sous ces mêmes cotes exclusives, dans notre grille;

7^o de conserver les questions exclusives à chacun des modèles, placées sous des chiffres superposés (c'est-à-dire les questions du groupe 7) en replaçant d'abord les questions du modèle "Epoque contemporaine" sous leurs mêmes cotes, et en renvoyant ensuite les questions exclusives au modèle "Ancien Régime" sous de nouvelles. Plusieurs exceptions, mineures pour la plupart, sont à noter ici:

a) dans la rubrique 13 ("Démographie"), étant donné que nous avions exceptionnellement préféré conserver les questions 132 et 133 du modèle "Ancien Régime" lors de la quatrième étape, nous avons donc poursuivi en conservant les questions 131 et 134 de ce même modèle. Quant aux questions 131, 132 et 133 du modèle "Epoque contemporaine", elles ont été transpor-

tées sous de nouvelles cotes (137, 136 et 138);

b) dans la rubrique 72 ("Ecole"), le nombre de questions à placer était trop élevé pour pouvoir les conserver toutes. Qui plus est, autant les questions du modèle "Ancien Régime" semblaient essentielles, autant la plupart des questions du modèle "Epoque contemporaine" apparaissaient d'importance très secondaire. Les questions 720 à 725 du modèle "Ancien Régime" ont donc été conservées sous leurs mêmes cotes, puis la règle a été respectée pour les questions 726 et 727. Parmi les questions 720 à 725 du modèle "Epoque contemporaine", la seule qui a été conservée est 725 ("Mixité"); elle a été reportée sous une nouvelle cote (728).

Finalement, notons que, sans être vraiment des exceptions, les questions 211 ("Chœur") et 212 ("Nef") du modèle "Ancien Régime" ont été transportées et fondues sous une nouvelle cote (217); tandis que les questions 82 ("Loisirs") et 820 ("Jeux") de ce même modèle ont été juxtaposées toutes deux à la question 806 ("Danses") du modèle "Epoque contemporaine" déjà insérée sous ce chiffre dans notre grille, en vertu de la deuxième étape. Quant aux questions 900 et 941 ("Règles les concernant") et 902 ("Activités") du modèle "Ancien Régime", elles sont allées rejoindre celles qui leur sont attenantes dans la rubrique 17 ("Non Catholiques"), c'est-à-dire qu'elles ont été juxtaposées aux questions 921 et 922 déjà inscrites sous de nouvelles cotes (174 et 175) dans notre grille, conformément aux étapes et exceptions précédentes.

Ainsi, dans le groupe 7, des quarante-quatre questions retenues du modèle "Ancien Régime", huit ont été transposées sous le même chiffre, trente-quatre ont été reportées sous trente-deux nouvelles cotes, tandis que deux ont été juxtaposées à une question du groupe 2.

Une fois effectué l'emboîtement des deux modèles l'un dans l'autre, la nouvelle grille comportait dès lors quelque 384 cases, soit dix séries, 77 rubriques et 297 sous-rubriques. Ce faisant, les chiffres employés dans l'un ou l'autre des modèles existants mais inutilisés dans la nouvelle grille, suivant les étapes, ont été gardés sous réserve. Et, comme le voulait notre objectif, ces opérations ont permis de conserver la totalité des questions contenues dans les deux modèles, hormis quarante-et-une questions retranchées (trente-quatre du modèle "Ancien Régime" et sept du modèle "Epoque contemporaine").

La plus grande partie de l'aménagement de la nouvelle grille étant réalisée, trois aspects restent maintenant à être considérés pour achever le projet: les questions retranchées, les questions additionnelles et les quelques modifications apportées.

a) Questions retranchées

Il convient maintenant de donner les raisons qui amènèrent l'exclusion de plusieurs questions. D'abord, compte-tenu de

la période considérée ici (1852-1898), et des faits connus, certaines questions sont périmées, non applicables ou ont très peu de possibilités d'être posées comme telles. C'est le cas des questions 060 ("Frais de visite") et 061 ("Taxe") du modèle "Ancien Régime": il suffit de rappeler que de nombreux actes conciliaires, provinciaux (15), synodaux ou autres, depuis le Concile de Trente (1545-1563) et la Réforme, prescrivaient que les visiteurs ne devaient rien demander ni rien prendre, n'accepter ni présent ni argent, et devaient se contenter d'être nourris frugalement, à moins que les visités préfèrent rétribuer en argent (16). Toute pratique contraire était vivement réprouvée. Seule une quête servant à payer les dépenses était permise à l'occasion de la visite épiscopale. Voilà pourquoi ces deux questions ne furent pas retenues. Toutefois, si l'on désirait, pour une raison ou pour une autre, les réinsérer dans la grille, on pourra le faire facilement puisque ces deux cotes ont été gardées sous réserve. Cependant, s'il est fait mention d'une quête de visite, on l'indiquera dans la rubrique 06 ("Aspects financiers") conservée à cet effet.

Les questions 120 ("Seigneur ou châtelain") du modèle "Ancien Régime" et 153 ("Châteaux et maisons de campagne") du

15 Notamment les Conciles de Bordeaux (1582), d'Aix-en-Provence (1585) et de Toulouse (1590).

16 Voir Georges BACCRABERE, "Visite canonique de l'évêque", in Raoul NAZ (sous la direction de), Dictionnaire de Droit canonique... (Paris, Letouzey et Ané, 1965): 1523-1524.

modèle "Epoque contemporaine" ont été retirées de la grille car, ici, d'une part les châteaux et châtelains sont inexistants, d'autre part les seigneurs de notre pays ne demandent pas qu'on leur accorde la même importance que sous l'Ancien Régime français. Toutefois, encore là, ces questions pourraient facilement être réinsérées, leurs cotes ayant été réservées.

Il n'a pas été jugé nécessaire d'inclure dans la grille les questions 333 ("Prieurés") et 811 ("Sociétés de jeunesse") du modèle "Ancien Régime". Un prieuré étant un monastère dirigé par un prieur, plus précisément la chapelle de cet établissement, cette question pourra être notée à la sous-rubrique 530 ("Eglises et chapelles") des communautés religieuses. Quant à la seconde question ("Sociétés de jeunesse"), elle a été remplacée par une autre qui semble plus appropriée: 859 "Fréquentations, veillées et réunions de jeunes gens" (17).

De même, la question 37 ("Biens de la cure") et ses questions sous-jacentes 370 ("Biens fonciers") et 371 ("Rentes") du modèle "Ancien Régime" ont été ignorées au profit de questions mieux adaptées aux réalités de la période, questions que l'on retrouve dans les rubriques 36, 37 et 39.

Vieilles tendances doctrinales apparues au XVIIe siècle, le jansénisme (questions 470 et 880) et le quiétisme (questions

17 Nous reviendrons un peu plus loin sur les questions additionnelles.

471 et 881) ne comptent plus que de rares adeptes au XIX^e siècle, alors que la tendance doctrinale est polarisée surtout entre le gallicanisme et l'ultramontanisme. En conséquence, ces deux sous-rubriques du modèle "Ancien Régime" ont été retranchées de la grille.

Finalement, en ce qui concerne les questions 910 ("Y a-t-il des suspects de la foi?"), 911 ("Signes de l'hérésie"), 912 ("Interrogatoires"), 913 ("Répression"); 92 ("Le protestantisme établi"), 93 ("Nouveaux convertis"), 930 ("Données numériques"), 931 ("Données sociales"), 932 ("Règles les concernant") et 933 ("Résistances") du modèle "Ancien Régime", elles ne se posent que dans la mesure où elles sont intimement liées aux trois grandes périodes de l'histoire du protestantisme en France sous l'Ancien Régime, c'est-à-dire avant l'Edit de Nantes, sous le régime de l'Edit (1598-1685) et après la Révocation de l'Edit. Ainsi, tout ce qui a rapport de près ou de loin aux "hérétiques" sera porté aux sous-rubriques appropriées de la rubrique 17 ("Non Catholiques").

En second lieu, d'autres questions ont été exclues de la grille parce qu'elles avaient perdu leur raison d'être et étaient devenues tout à fait inutiles, compte-tenu de l'agencement et de l'organisation de la nouvelle grille. En d'autres mots, des questions sous-jacentes à une question principale (en rubrique) ont dû être ignorées lorsque cette question principale elle-même était devenue une question sous-jacente.

Inversement, des questions principales ont dû être exclues lorsque les questions qui leur étaient inhérentes (en sous-rubriques) avaient été distribuées dans d'autres rubriques qui portaient sur des sujets plus vastes. Ainsi, les questions 60 ("Messes paroissiales"), 61 ("Messes de fondations"), 62 ("Autres cérémonies paroissiales et dévotions") et 84 ("Problèmes d'argent") du modèle "Ancien Régime" ont été retranchées et leurs sous-rubriques insérées dans les nouvelles rubriques 60 ("Liturgie des offices réguliers"), 62 ("Vie liturgique") et 84 ("Offices"). La rubrique 80 ("Jugement moral d'ensemble") étant devenue une sous-rubrique (809), les sous-questions 800 ("Par visiteur"), 801 ("Par clergé") et 802 ("Par quelque autre autorité"), qui n'avaient pour but que de préciser la question principale, n'ont pu être retenues.

Les rubriques 84 ("Problèmes d'argent") et 94 ("Excommuniés") du modèle "Ancien Régime" ayant été démantelées au profit des rubriques 17 ("Non Catholiques") et 89 ("Vie collective"), les questions 841 ("Excommunication pour dettes") et 940 ("Causes d'excommunication") ont aussi été repoussées. Par conséquent, on portera à la sous-rubrique 177 ("Excommuniés") de la nouvelle grille toute mention relative aux excommuniés et excommunications.

Les questions 726 ("Fréquentation, effectifs" des écoles) du modèle "Ancien Régime" et 264 ("Registre de paroisse") du modèle "Epoque contemporaine" ont été écartées pour des raisons particulières. En ce qui concerne la première, elle devenait

complètement inutile à la suite du maintien des sous-rubriques 730 ("Effectifs écoles de garçons") et 731 ("Effectifs écoles de filles") du modèle "Epoque contemporaine". A priori, ces questions semblent similaires, mais en réalité elles ne le sont pas: en effet, alors que le modèle "Ancien Régime" ne compte qu'une rubrique "Ecole" (72), le modèle "Epoque contemporaine" distingue les "Ecoles publiques" (72) et les "Ecoles confessionnelles" (73). Cependant, dans la nouvelle grille, ces questions se confondaient puisque, tout en conservant les deux rubriques et leurs sous-rubriques, nous avons supprimé le caractère "public" et "confessionnel" de la question des écoles.

En ce qui concerne la seconde question (264 "Registre de paroisse"), elle a été repoussée au profit de questions additionnelles plus adéquates. En effet, l'on définit les registres de paroisse comme étant cinq livres obligatoirement tenus dans chaque paroisse: un pour les baptêmes, un second pour les mariages, un autre pour les sépultures, un quatrième pour les confirmations et un cinquième pour l'état des âmes (Liber status animarum). Dans la grille, les questions relatives aux registres de baptêmes, mariages et sépultures ont été regroupées sous une même cote (266); une seconde sous-rubrique (267) a été établie pour le registre des confirmations (en ajoutant aussi le registre des Premières communions), et une troisième sous-rubrique (268) pour le livre de l'état des âmes.

Finalement, les sept sous-rubriques suivantes ont été éliminées simplement par faute de place: 720 (Ecoles "tenues par frères ou religieuses"), 721 ("Ordres"), 722 ("Séculières"), 723 ("Conduite des enfants à l'église par l'instituteur"), 724 ("L'instituteur est-il chantre?") du modèle "Epoque contemporaine"; 311 ("Profanations" du cimetière) et 312 ("Transfert") du modèle "Ancien Régime". Nous avons déjà parlé précédemment des questions 720 à 724 en mentionnant que les questions du modèle "Ancien Régime" placées sous ces mêmes cotes leur avaient été préférées. La rubrique a été complétée ensuite en conservant les questions 726 ("Travail et conduite") et 727 ("Manuels") du modèle "Epoque contemporaine" sous ces mêmes chiffres, puis en conservant la question 725 ("Mixité") de ce même modèle mais en la transportant sous une nouvelle cote (728), pour finalement inscrire une question additionnelle sous la cote 729. Notons que la suppression des sous-rubriques 720 à 724 du modèle "Epoque contemporaine" présente peu d'inconvénients: étant donné qu'il n'est plus question que d'écoles (et non pas d' "écoles publiques" et d' "écoles confessionnelles"), on n'aura qu'à consigner ailleurs tout ce qui a trait à ces points particuliers. Par exemple, la question 720 "Tenues par frères ou religieuses" sera simplement reportée à 732 "Nombre d'écoles tenues par frères" ou 733 "Nombre d'écoles tenues par religieuses" selon le cas, dans la nouvelle grille.

Quant aux questions 311 et 312 du modèle "Ancien Régime", qui se posent quand même assez rarement, on portera toute

mention à ces sujets sous la cote 31 ("Cimetière") de la nouvelle grille.

b) Questions additionnelles

Outre ces 384 questions puisées dans les deux modèles de la grille de la R.C.P. 206, plusieurs autres points particuliers se sont posés au fur et à mesure de nos recherches, soit à partir de notre dépouillement des registres de visites pastorales, soit à la lecture de textes et travaux ayant trait aux visites (thèses, droit canonique, statuts, ordonnances). Il devenait donc nécessaire de compléter cette grille en ajoutant quelques questions additionnelles. Bien sûr, notre intention n'était pas de rendre la grille exhaustive: avoir voulu inscrire et codifier toutes les questions possibles relatives aux réalités et phénomènes socio-religieux d'une époque aurait été ambitieux, voire utopique. Nous nous sommes donc limité à en sélectionner et formuler quelque 107, d'inégale importance, qui apparaissaient pertinentes afin de combler certaines lacunes.

On trouvera ces questions sous forme de sept titres de rubriques et 100 sous-rubriques. Quelques-unes de ces questions sont connexes à des questions puisées dans la grille de la R.C.P. 206 et n'ont pour but que de préciser ou améliorer la formulation. D'autres, cependant, sont des thèmes tout à fait nouveaux, soit empiriques soit présomptifs. Ces 107 cases additionnelles sont:

- 040 Garçons
- 041 Filles
- 042 Adultes
- 074 Inventaire des biens de la Fabrique
- 08 Bénédicitions (en cours de visite):
 - 080 église ou chapelle
 - 081 sacristie
 - 082 cimetière
 - 083 cloches
 - 084 croix, chemin de croix, calvaire
 - 085 statue
- 09 Exhortations et interventions notoires du visiteur
 - 104 Distance des paroisses circonvoisines
 - 105 Village, ville
 - 139 Cultivateurs et non-cultivateurs
- 18 Origine ethnique des habitants:
 - 180 Canadiens-Anglais
 - 181 Anglais, Ecossais, Irlandais
 - 182 Autochtones (Amérindiens et Métis)
 - 183 Américains
 - 184 Français
 - 185 Suisses
- 224 Lampe du sanctuaire
- 225 Pierre d'autel
- 250 Vêtements et ornements liturgiques
- 251 Linges, vases sacrés et accessoires
- 266 Registres des baptêmes, mariages, sépultures
- 267 Registres des Premières communions et des Confirmations
- 268 Registre de l'état des âmes
- 269 Registres d'associations, de confréries
- 276 Crédences
- 277 Banquettes, Trônes
- 29 Etat et aspect extérieur: église et sacristie
 - 290 de l'église
 - 291 de la sacristie
 - 292 Superficie, aspect du terrain
 - 293 Trottoirs, chemins couverts
 - 294 Clôture et palissade
 - 295 Statues, Monuments
- 302 Date de construction
- 303 Dimensions du bâtiment
- 304 Terrain: superficie, environnement

- 305 Divisions intérieures, nombre de pièces
- 306 Etat et aspect extérieur du bâtiment
- 316 Lots; épitaphes, stèles et monuments
- 317 Chemins et fosses
- 318 Chapelle et charnier
- 319 Exhumations
- 366 Assemblée de paroisse
- 367 Livre de délibérations
- 368 Livre des recettes et des dépenses, comptes et titres
- 375 Répartition
- 376 Autres sources de revenus
- 377 Emprunts
- 378 Dépenses
- 379 Tarifs casuels
- 385 Supplément, et capitation
- 39 Dépendances et autres propriétés:
 - 390 Etable, écurie
 - 391 Remise, hangar
 - 392 Salle publique ou paroissiale
 - 393 Place publique
 - 394 Maison du sacristain, du bedeau
 - 395 Terres
 - 426 Musicien (organiste, joueur d'harmonium)
 - 427 Connétables, gardiens de l'ordre
 - 438 Honoraires musicien (organiste, joueur d'harmonium)
 - 439 Rémunération des connétables, gardiens de l'ordre
 - 520 Etat des comptes (recettes et dépenses)
 - 717 Périodicité
 - 729 Attitude des parents face à l'éducation
 - 734 Nombre d'écoles tenues par maîtres (laïcs)
 - 735 Nombre d'écoles tenues par institutrices (laïques)
 - 736 Nombre d'écoles de Fabrique
 - 737 Nombre d'écoles modèles (du gouvernement)
 - 738 Nombre d'écoles non-catholiques (protestantes, dissidentes, neutres)
 - 739 Ecoles non-catholiques fréquentées par des Catholiques?
 - 750 Personnel
 - 751 Locaux (bâtiment)
 - 752 Volumes: nombre, qualité
 - 753 Fonctionnement
 - 754 Fréquentation
 - 767 Locaux (bâtiment)
 - 828 Communions pascales différées

- 835 Confession pascale (ou annuelle)
- 836 Sépultures civiles
- 843 Assistance aux autres offices
- 859 Fréquentations, veillées et réunions de jeunes gens
- 883 Ultramontanisme
- 890 Jugement d'ensemble sur la paroisse
- 896 Maisons de désordres, de scandales
- 897 Activités sociales et collectives

- 906 But, objectifs
- 907 Organisation, structure, constitution
- 908 Biens matériels
- 909 Exercices, activités

- 934 Mouvements (non-confessionnels)

- 96 Associations et mouvements d'action socio-économique:
 - 960 Société Saint-Jean-Baptiste
 - 961 Société de colonisation
 - 962 Clubs et associations
 - 963 Coopératives
 - 964 Caisses populaires

- 97 Organisations militaires et para-militaires:
 - 970 Milice
 - 971 Zouaves pontificaux
 - 972 Gardes paroissiales

c) Modifications apportées

Finalement, reste à mentionner les quelques modifications effectuées pour mettre au point la nouvelle grille. Une première catégorie de modifications consiste en deux adaptations très mineures. Il s'agit des questions "Rapports avec les autorités de la commune" (160) et "A.C.J.F." (950) qui ont été changées respectivement pour "Rapports avec les autorités civiles ou municipales" et "A.C.J.C." (Association Catholique de la Jeunesse Canadienne).

Quant aux autres modifications apportées, ce sont des

combinaisons ou juxtapositions de thèmes différents sous un même chiffre. Outre celles déjà mentionnées dans les pages précédentes, les autres juxtapositions à noter sont: "Sanc-tuaire, Jubé, Galeries, Baptistère" placés sous la cote 217 avec "Chœur, Nef"; "Baldaquin" ajouté à "Maître-autel, déco ration" (222); "Bréviaire, Vespréral" juxtaposés à "Missels" (260); "Graduel, Livre de chants, Evangéliaires, Epistoliers" combinés à "Antiphonaires" (261) et la sous-rubrique 373 "Quêtes prescrites" modifiée avec l'ajout de "Spéciales, Annuelles, Dominicales".

Enfin, mentionnons que la dimension analytique de certaines questions a été quelque peu modifiée par l'adjonction d'un terme ou d'un groupe de mots. C'est le cas, notamment, de la rubrique 74 ("Collèges, Ecoles de latin") où ont été insérés les "Couvents et Académies" et la question 76 ("Hospices, Hôpitaux et charité") où ont été inclus les "Orphelinats et crèches".

B. La nouvelle grille codée

Ainsi aménagée, la nouvelle grille de dépouillement totalise quelque 504 cases (titres de séries, rubriques et sous-rubriques) dont treize sont inutilisées et réservées. Elle se présente de la façon suivante:

01 Documents préparatoires:

- 010 Mandement de visite, Circulaire au clergé
- 011 Questionnaire sur l'état de la paroisse
- 012 Pouvoir donné au visiteur

02 Cérémonial:

- 020 Suite du visiteur
- 021 Rites d'accueil
- 022 Logement du visiteur

03 Prédication en visite:

- 030 par le visiteur lui-même
- 031 par un de sa suite
- 032 Mission préparatoire

04 Confirmations

- 040 Garçons
- 041 Filles
- 042 Adultes

05 Ordinations, tonsures

06 Aspects financiers

07 Documents annexes:

- 070 Mémoires des Curés ou Réponses aux questionnaires
- 071 Suppliques des paroissiens
- 072 Enquêtes après visite
- 073 Ordonnances après visite
- 074 Inventaire des biens de la Fabrique

08 Bénédictions:

- 080 église ou chapelle
- 081 sacristie
- 082 cimetière
- 083 cloches
- 084 croix, chemin de croix, calvaire
- 085 statue

09 Exhortations et interventions notoires du visiteur

1. MILIEU GEOGRAPHIQUE ET HUMAIN

10 Milieu géographique:

- 100 Relief et Sols
- 101 Climat
- 102 Type d'habitat, distance des écarts
- 103 Etat des chemins
- 104 Distance des paroisses circonvoisines
- 105 Village, ville

11 Autorité ecclésiastique (patronage)

12 Autorités laïques:

- 121 Municipalité
- 122 Ressort civil
- 123 Ressort judiciaire

13 Démographie:

- 130 Population (estimation ou dénombrement)
- 131 Mouvement de population
- 132 Mention des registres de baptême
- 133 Mention des registres de mariage
- 134 Mention des registres de sépulture
- 135 Etat des âmes (Liber status animarum)*
- 136 Evolution démographique
- 137 Habitants écarts
- 138 Nombre d'enfants par famille
- 139 Cultivateurs et non-cultivateurs

14 Economie:

- 140 Cultures principales
- 141 Industries, manufactures, conditions de travail, salaires
- 142 Foires et marchés
- 143 Jugement global (richesse ou pauvreté des pays habités)
- 144 Jugement conjoncturel (situation économique au moment de la visite)

15 Niveau social:

- 150 Classes et professions
- 151 Situation financière des habitants
- 152 Nom des principaux propriétaires

16 Vie politique:

- 160 Rapport avec les autorités civiles ou municipales
- 161 Presse locale
- 162 Assemblées de paroisse

* Il s'agit d'un registre, tenu à jour, qui recense tous les habitants de la paroisse en les groupant par familles. Cet état doit énumérer toutes les familles en donnant le nom, le prénom et l'âge de chacun (y compris les hôtes, les serviteurs), leur condition, leur comportement et diverses mentions jugées utiles par le curé ou desservant.

17 Non Catholiques:

- 170 Nombre de protestants
- 171 Nombre de dissidents * , Juifs et Hérétiques **
- 172 Temple ou oratoire public
- 173 Ministres
- 174 Données sociales, Activités
- 175 Coexistence avec les Catholiques; Règles les concernant
- 176 Abjurations ***
- 177 Excommuniés
- 178 Libertins et esprits forts

18 Origine ethnique des habitants:

- 180 Canadiens-Anglais
- 181 Anglais, Ecossais, Irlandais
- 182 Autochtones (Amérindiens et Métis)
- 183 Américains
- 184 Français
- 185 Suisses

* On définit un dissident comme étant un "chrétien qui se trouve par sa naissance ou son appartenance sociologique en dehors de la communion visible de l'Eglise catholique, sans que soit impliquée quelque culpabilité personnelle".

** L'hérétique est "celui qui refuse ou nie un dogme, une ou plusieurs affirmations de la Foi".

*** L'abjuration est un "acte extérieur et public, par lequel un chrétien adulte désavoue les erreurs qu'il avait précédemment professées (hérésie, schisme, apostasie) et fait profession de foi catholique devant un représentant qualifié de l'Eglise (l'Ordinaire du lieu ou son délégué)".

2. EGLISE PAROISSIALE

20 Saint titulaire:

- 200 Patron principal
- 201 Patron secondaire
- 202 Anciens patrons

21 L'édifice:

- 210 Situation (site, environnement)
- 211 Date de construction
- 212 Style architectural, aspect, décoration intérieure
- 213 Dimensions de l'église (superficie)
- 214 Etat général de l'église
- 215 Consacrée ou bénite
- 216 La sacristie
- 217 Chœur, Nef, Sanctuaire, Jubé , Galeries, Baptistère
- 218 Tombes dans l'église
- 219 Clocher et cloches

22 Les autels:

- 220 Custode ou tabernacle du maître-autel
- 221 Lampe du Saint Sacrement (du maître-autel)
- 222 Maître-autel, décoration, baldaquin
- 223 Autels secondaires et leurs saints patrons
- 224 Lampe du sanctuaire
- 225 Pierre d'autel

23 Fonts baptismaux et Saintes Huiles:

- 230 Fonts baptismaux
- 231 Saintes Huiles

24 Reliques:

- 240 Reliquaires
- 241 Authentiques *

25 Ornements et vases sacrés:

- 250 Vêtements et ornements liturgiques
- 251 Linges, vases sacrés et accessoires

26 Livres liturgiques et archives:

- 260 Missels, Bréviaires, Vespéral
- 261 Antiphonaires, Graduels, Livres de chants, Evangéliaires, Episto-liers
- 262 Rituels
- 263 Statuts
- 265 Tableau des fondations
- 266 Registres des baptêmes, mariages, sépultures
- 267 Registres des Premières communions et des Confirmations
- 268 Registre de l'état des âmes
- 269 Registres d'associations, de confréries

* On appelle "Authentiques" les documents placés à côté des reliques pour

- 27 Mobilier:
- 270 Chaire
 - 271 Confessionnaux
 - 272 Table de communion (ou balustrade)
 - 273 Banc des autorités civiles et des œuvres *
 - 274 Bancs des fidèles
 - 275 Orgues, harmonium
 - 276 Crédences
 - 277 Banquettes, Trônes
- 28 Art religieux (ailleurs qu'au maître-autel):
- 280 Peinture (tableaux)
 - 281 Sculpture (statues)
 - 282 Vitraux
- 29 Etat et aspect extérieur: église et sacristie
- 290 de l'église
 - 291 de la sacristie
 - 292 Superficie, aspect du terrain
 - 293 Trottoirs, chemins couverts
 - 294 Clôture et palissades
 - 295 Statues, Monuments

* Un "banc d'œuvre" est un banc réservé aux fabriciens (marguilliers) dans l'église.

30 Presbytère:

- 300 Propriété
- 301 Etat des lieux
- 302 Date de construction
- 303 Dimensions du bâtiment
- 304 Terrain: superficie, environnement
- 305 Divisions intérieures, nombre de pièces
- 306 Etat et aspect extérieur du bâtiment

31 Cimetière:

- 310 Distance de l'église
- 311 Dimensions (superficie)
- 312 Clôture (enceinte, mur périphérique)
- 313 Lieux séparés, enclos (petits enfants, non-chrétiens)
- 314 Croix
- 315 Tenue (état général du site)
- 316 Lots; épitaphes, stèles et monuments
- 317 Chemins et fosses
- 318 Chapelle * et charnier **
- 319 Exhumations

32 Eglises annexes

33 Chapelles

- 330 Chapelles rurales, chapelles de procession
- 331 Chapelles domestiques
- 332 Chapelles des confréries, latérales
- 333 Chapelles votives

34 Croix

- 340 Croix de chemin

35 Ermitages

36 Fabrique ou Conseil paroissial:

- 360 Existence légale
- 361 Régularité réunions
- 362 Abus et conflits
- 363 Ses biens
- 364 Sa gestion
- 365 Ses marguilliers (fabriciens)
- 366 Assemblée de paroisse
- 367 Livre des délibérations
- 368 Livre des recettes et des dépenses, comptes et titres

* La chapelle de cimetière est destinée à recevoir les corps des défunt avant les offices.

** Le charnier est destiné à recevoir les corps des défunt pour l'hiver, en attendant la saison propice aux inhumations.

37 Budget de la paroisse:

- 370 Rentes
- 371 Fondations et oeuvres
- 372 Troncs
- 373 Quêtes prescrites, spéciales, annuelles, dominicales
- 374 Collection des comptes, difficultés et litiges
- 375 Répartition *
- 376 Autres sources de revenus
- 377 Emprunts
- 378 Dépenses
- 379 Tarifs casuels

38 Dime, supplément et capitation

- 380 Le décimateur **
- 381 La matière décimable ***
- 382 Le taux
- 383 Le mode de collecte
- 384 Litiges
- 385 Supplément, et capitation ****

39 Dépendances et autres propriétés:

- 390 Etable, écurie
- 391 Remise, hangar
- 392 Salle publique ou paroissiale
- 393 Place publique
- 394 Maison du sacristain, du bedeau
- 395 Terres

* Une répartition est un impôt direct calculé en divisant le montant attendu entre les paroissiens soumis à cette mesure; la répartition peut être légale ou volontaire. On peut y avoir recours, par exemple, lors de la construction d'une nouvelle église ou d'une autre dépense extraordinaire que la Fabrique ne peut assumer avec ses revenus réguliers ordinaires.

** Le décimateur est celui qui a le droit de lever la dîme sur le territoire de la paroisse.

*** La matière décimable est ce sur quoi la dîme est prélevée (les récoltes et le bétail).

**** On appelle "supplément" le revenu de l'impôt aux familles alloué au curé en sus de la dîme.

La "capitation" est l'impôt aux familles qui ne paient pas la dîme, principalement les emplacitaires.

4. PERSONNEL ECCLESIASTIQUE

40 Etat des personnes: curés et vicaires:

- 400 Curé: identité
- 401 : âge
- 402 : condition canonique (ordination, nomination)
- 403 Vicaires: identité
- 404 : âge
- 405 : condition canonique (ordination, pouvoirs)

41 Etat des personnes: autres prêtres:

- 410 Identité
- 411 Age
- 412 Fonction, condition canonique
- 413 Origine

42 Clercs et auxiliaires du clergé:

- 420 Diacres, sous-diacres, clercs
- 421 Sacristain, bedeau
- 422 Chantre
- 423 Chorale
- 424 Enfants de choeur
- 425 Servante et parentes du curé
- 426 Musicien (organiste, joueur d'harmonium)
- 427 Connétables, gardiens de l'ordre

43 Traitement des personnes:

- 430 Traitements curé, revenus fixes
- 431 Traitements vicaires
- 432 Traitements prêtres habitués *
- 433 Indemnité binage **
- 434 Honoraires messes
- 435 Casuel ***
- 436 Traitement sacristain, bedeau
- 437 Honoraires chantres
- 438 Honoraires musicien (organiste, joueur d'harmonium)
- 439 Rémunération des connétables, gardiens de l'ordre

44 Condition morale:

- 440 Jugement du visiteur
- 441 Jugement des paroissiens
- 442 Jugement des clercs les uns sur les autres
- 443 Présence aux conférences ecclésiastiques ou Retraites ****

* On appelle "prêtre habitué" celui qui est attaché à une paroisse comme auxiliaire, sans titre canonique.

** Le binage est la célébration de deux messes le même jour, par le même prêtre.

*** Par opposition aux traitements ou revenus fixes, le casuel est l'ensemble des émoluments à caractère aléatoire, versés par les fidèles à l'occasion de certaines fonctions sacrées, telles que baptêmes, mariages, sépultures, ou pour faire sonner les cloches, ouvrir la porte centrale de l'église ou pour tout autre service facultatif. Une partie du casuel est perçue par le curé, l'autre partie par la Fabrique.

**** Une conférence ecclésiastique est une réunion périodique des curés ou de tous les prêtres d'une même circonscription, pour pratiquer ensemble des exercices de piété et compléter leur formation.

45 Zèle pastoral:

- 450 Jugement du visiteur
- 451 Jugement des paroissiens
- 452 Jugement des clercs les uns sur les autres
- 453 Rapport avec autorité civile

46 Condition intellectuelle:

- 460 Grades universitaires
- 461 Etudes
- 462 Bibliothèque
- 463 Jugement global

47 Tendance doctrinale

48 Vocations:

- 480 Vocations sacerdotales
- 481 Ecoles presbytérales de théologie; Curé commence-t-il leur instruction ?
- 482 Facultés financières des parents
- 483 Petits et grands séminaristes originaires de la paroisse

5. COMMUNAUTES RELIGIEUSES

50 Droit de visite

51 Etat des personnes:

510 Nombre

511 Identité, âge

512 Examen des novices

513 Professions religieuses

514 Anciennes ou anciens religieux hors couvent

52 Ressources matérielles:

520 Etat des comptes (recettes et dépenses)

53 Bâtiments:

530 Eglises et chapelles

531 Bâtiments conventuels

54 Observance:

540 Clôture

541 Bonne entente

542 Ferveur

55 Influence:

550 Oeuvres

551 Relations clergé séculier – clergé régulier

552 Relations des réguliers entre eux

553 Tendance doctrinale

56 Vocations:

560 de religieux

561 de religieuses

- 60 Liturgie des offices réguliers:
- 600 Heures des messes, régularité
 - 601 Messes chantées
 - 602 Vêpres
 - 603 Bénédiction du Saint Sacrement; Dévotion au Saint Sacrement
 - 604 Messes de chapellenies *
 - 605 Messes anniversaires
- 61 Liturgie dans les annexes:
- 610 Services assurés
 - 611 Saint Sacrement conservé
 - 612 Difficultés
- 62 Vie liturgique: rites, coutumes, dévotions
- 620 Cérémonial rénové
 - 621 Anciennes coutumes liturgiques conservées
 - 622 Processions
 - 623 Chemins de croix
 - 624 Retraites
 - 625 Prière familiale en commun
 - 626 Lectures chrétiennes en famille
 - 627 Prières et dévotions pour défunts
 - 628 Dévotions à la Vierge
 - 629 Dévotions diverses; autres coutumes et cérémonies
- 63 Fêtes religieuses:
- 630 Fête patronale
 - 631 Autres fêtes
- 64 Pèlerinages:
- 640 Paroisse, centre de pèlerinage
 - 641 Mouvement de pèlerinage vers l'extérieur
 - 642 Autres fêtes
 - 643 Faveurs et miracles
 - 644 Désordres
 - 645 Motifs thérapeutiques
- 66 Rites de passage:**
- 660 Naissance (relevailles)***
 - 661 Mariage (et fiançailles)
 - 662 Sépulture

* On appelle "chapellenie" la charge de célébrer chaque année ou chaque semaine une ou plusieurs messes dans une église à un autel déterminé.

** Coutumes et cérémonies diverses (autres que celles qui figurent aux rubriques 81 et 83) qui marquent les grandes étapes de la vie.

*** La cérémonie inscrite dans le Rituel, concernant les relevailles, a pour but de solenniser le bon retour dans la communauté chrétienne d'une femme relevant de couches.

70 La prédication:

- 700 Prédication dominicale, prône
- 701 Prédication de Carême-Avent
- 702 Prédications extraordinaires (missions)
- 703 Bulletin paroissial

71 Catéchismes:

- 710 de première communion
- 711 Nombre d'années exigées
- 712 Livres employés, manuels
- 713 Age
- 714 Effectifs
- 715 de persévérence
- 716 Fonctionnement
- 717 Périodicité

72 Ecoles:

- 720 Fonctionnement
- 721 Locaux
- 722 Maîtres et institutrices
- 723 Rétributions
- 724 Contenu de l'enseignement (matières, programme)
- 725 Ecoles de filles
- 726 Travail et conduite
- 727 Manuels
- 728 Mixité
- 729 Attitude des parents face à l'éducation

73 Ecoles et leur direction:

- 730 Effectifs écoles de garçons
- 731 Effectifs écoles de filles
- 732 Nombre d'écoles tenues par frères
- 733 Nombre d'écoles tenues par religieuses
- 734 Nombre d'écoles tenues par maîtres (laïcs)
- 735 Nombre d'écoles tenues par institutrices (laïques)
- 736 Nombre d'écoles de Fabrique
- 737 Nombre d'écoles modèles (du gouvernement)
- 738 Nombre d'écoles non-catholiques (protestantes, dissidentes, neutres)
- 739 Ecoles non-catholiques fréquentées par des Catholiques ?

74 Autres établissements: Collèges, Ecoles de latin, Couvents, Académies

- 740 Nombre de professeurs, maîtres
- 741 Nombre de prêtres
- 742 Nombre d'élèves (effectifs)
- 743 Rétributions
- 745 Fonctionnement
- 746 Locaux (bâtiment)

75 Bibliothèque (publique ou paroissiale)

750 Personnel

751 Locaux (bâtiment)

752 Volumes: nombre, qualité

753 Fonctionnement

754 Fréquentation

76 Hospices, Hôpitaux, Orphelinats, Crèches et charité

760 Personnel

761 Ressources

762 Bénéficiaires

763 Recteurs

765 Abus

766 Fondations, Oeuvres

767 Locaux (bâtiment)

77 Professions surveillées:

770 Sages-femmes

771 Nourrices

772 Médecins

80 Etat d'esprit:

- 800 Qualités dominantes
- 801 Vices dominants (et causes de désordres)
- 802 Croyances et superstitions
- 803 Sorcellerie et phénomènes démoniaques
- 804 Travail du dimanche; repos dimanches et fêtes
- 805 Débits de boissons enivrantes
- 806 Danses, Loisirs et Jeux
- 807 Désignation d'un procureur aux causes pies ou témoin synodal *
- 808 Attitude religieuse des autorités
- 809 Jugement d'ensemble: état moral et pratique religieuse

81 Sacrements I :

- 810 Non-baptême des enfants ou des adultes
- 811 Baptêmes différés
- 812 Adultes non confirmés

82 Sacrements II :

- 820 Communion privée **
- 821 Communion solennelle (ou profession de foi)
- 822 Difficultés première communion
- 823 Adultes n'ayant pas fait leur première communion
- 824 Communion pascale: Pascalisants et Non-Pascalisants
- 825 Evolution
- 826 Nombre de communions
- 827 Communions de dévotion, communions fréquentes ***
- 828 Communions pascals différées

83 Sacrements III :

- 830 Mariages mixtes
- 831 Mariages civils
- 832 Sacrement de pénitence (confession)
- 833 Derniers sacrements (ou Extrême-Onction ou Sacrement des malades)
- 834 Saint Viatique porté ****
- 835 Confession pascale (ou annuelle)
- 836 Sépultures civiles

* Le "procureur aux causes pies" ou "témoin synodal" est un notable de la paroisse désigné par le visiteur pour qu'il surveille ses concitoyens et dénonce les abus à l'autorité.

** La "communion privée" est la première communion (c'est-à-dire la participation à l'eucharistie pour la première fois) d'un enfant arrivé à l'âge de raison.

*** La "communion fréquente" est la pieuse habitude de participer à l'eucharistie plus souvent que ne l'exige le commandement de l'Eglise, une ou plusieurs fois par semaine.

**** On appelle Viatique le sacrement de l'eucharistie donné aux mourants (et, par extension, l'hostie elle-même qui est apportée à cette occasion).

840 Assistance à la messe dominicale, fréquentation

841 Assistance aux vêpres

843 Assistance aux autres offices

85 Manquements aux préceptes de l'Eglise:

850 Présence à l'église

851 Tenue à la messe ou dans les processions

853 Jeûnes et abstinences *

854 Problèmes sexuels

855 Concubinage

856 Adultère

857 Libertinage

858 Enfants naturels

859 Fréquentations, veillées et réunions de jeunes gens

88 Tendance doctrinale:

882 Gallicanisme **

883 Ultramontanisme ***

89 Vie collective:

890 Jugement d'ensemble sur la paroisse

891 Coutumes

892 Inimitiés

893 Questions de préséances et clivages dans la collectivité

894 Usure

895 Usurpation de biens d'église

896 Maisons de désordres, de scandales

897 Activités sociales et collectives

* Le jeûne est l'obligation de ne prendre qu'un seul repas principal, les jours désignés comme tels. L'abstinence est la défense d'user, sans nécessité, d'aliments gras, en particulier de manger de la viande (les jours d'abstinence sont aussi appelés "jours maigres"). Certains jours du calendrier liturgique sont à la fois jours de jeûne et d'abstinence.

** Le gallicanisme est une doctrine théologique en même temps qu'une tendance politique visant une certaine indépendance de l'Eglise nationale vis-à-vis du Saint-Siège et l'intervention de l'Etat dans les affaires religieuses.

*** L'ultramontanisme est l'ensemble des doctrines et des attitudes favorables à la primauté romaine. L'ultramontanisme s'oppose aux positions gallicanes.

90 Oeuvres de piété:

- 900 Diverses confréries
- 901 Tiers Ordre
- 902 Date érection canonique ou approbation
- 903 Effectifs (pénitents, membres)
- 904 Réunions et obligations
- 905 Abus
- 906 But, objectifs
- 907 Organisation, structure, constitution
- 908 Biens matériels
- 909 Exercices, Activités

91 Oeuvres d'apostolat:

- 910 d'hommes
- 911 de femmes

92 Oeuvres d'assistance et de charité

- 920 Conférences de Saint-Vincent-de-Paul

93 Oeuvres pour la jeunesse:

- 930 Patronages *
- 931 Cercles d'études
- 932 Ouvroirs **
- 934 Mouvements (non-confessionnels)

94 Institutions professionnelles et charitables:

- 940 Mutualités
- 941 Syndicats

95 Mouvements d'Action Catholique:

- 950 Association Catholique de la Jeunesse Canadienne (A.C.J.C.)
- 951 Action Catholique Générale
- 952 Action Catholique Spécialisée

96 Associations et mouvements d'action socio-économique:

- 960 Société Saint-Jean-Baptiste
- 961 Société de Colonisation
- 962 Clubs et Associations
- 963 Coopératives
- 964 Caisses populaires

97 Organisations militaires et para-militaires:

- 970 Milice
- 971 Zouaves pontificaux
- 972 Gardes paroissiales

* Un patronage est une organisation destinée à veiller sur l'enfance et la jeunesse en accueillant les élèves des écoles et les jeunes gens, particulièrement pendant les jours de congé ou de loisirs.

** Un ouvroir est un établissement de bienfaisance où des jeunes filles et des femmes se livrent en commun à des travaux de lingerie.

Le tableau I ci-dessous donne le nombre de cases (rubriques et sous-rubriques) pour chacune des séries, y compris les cases inutilisées et réservées:

TABLEAU I Nombre de cases dans chacune des séries de la nouvelle grille de dépouillement			
Série	Nombre de rubriques	Nombre de sous-rub.	Nombre total: (*)
0	9	23	33
1	9	46	56
2	10	52	63
3	10	53	64
4	9	44	54
5	7	17	25
6	8	30	39
7	8	55	64
8	10	55	66
9	8	31	40
10	88	406	504

(*) Le nombre total inclus la case du titre de la série.

Le tableau II qui suit représente visuellement l'aménagement complet de la nouvelle grille, en regard des deux modèles existants de la grille de la R.C.P. 206 et ce, pour chacune des cases. Les séries et les rubriques s'ordonnent verticalement, tandis que les sous-rubriques sont placées horizontalement. En utilisant la légende qui accompagne le tableau, on peut alors repérer facilement et rapidement, pour chaque question, le groupe d'origine et l'étape qui a présidé à son insertion dans la grille. A noter, cependant, que ce tableau ne tient pas compte des quelques modifications apportées (ajonctions et juxtapositions de thèmes différents).

LEGENDE DU TABLEAU II (page suivante):Groupe 1 (questions identiques, communes aux deux modèles) : même cote dans les deux modèles, conservée iciGroupe 2 (questions identiques, communes aux deux modèles) : cote du modèle "Epoque contemporaine" conservée iciGroupe 3 (questions semblables mais traitées différemment) : même cote dans les deux modèles, conservée iciGroupe 4 (questions semblables mais traitées différemment) : cote du modèle "Epoque contemporaine" retenue ici : cote du modèle "Ancien Régime" retenue iciGroupe 5 (questions exclusives au modèle "Ancien Régime" et placées sous une cote exclusive) : conservée ici sous cette même cote : reportée (exceptionnellement) sous une nouvelle coteGroupe 6 (questions exclusives au modèle "Epoque contemporaine" et placées sous une cote exclusive) : conservée ici sous cette même coteGroupe 7 (questions exclusives à l'un ou à l'autre des modèles et placées sous une cote superposée) : question du modèle "Epoque contemporaine" conservée ici sous la même cote : question du modèle "Epoque contemporaine" transportée sous une nouvelle cote : question du modèle "Ancien Régime" conservée ici sous la même cote : question du modèle "Ancien Régime" transportée sous une nouvelle coteQuestions additionnelles *Cases réservées et inutilisées (les questions placées sous ces cotes dans la grille de la R.C.P. 206 n'ont pas été retenues ou, encore, ont été transportées sous d'autres cotes) EC : cote du modèle "Epoque contemporaine" inutilisée ici AR : cote du modèle "Ancien Régime" inutilisée ici

TABLEAU II: L'aménagement de la nouvelle grille, en regard des deux modèles de la grille de la R.C.P. no 206

A crossword grid for puzzle 2. The grid is 10 columns wide and 10 rows high. Row 29 contains the word "EQUITY".

3	30		*	*	*	*	*	*
	31		*	*	*	*	*	*
	32							
	33			*	*	*		
	34							
	35							
	36		*	*	*	*	*	*
	37		*	*	*	*	*	*
	38		*	*	*	*	*	*
	39	*	*	*	*	*	*	*

4	40						
	41						
	42					*	*
	43					*	*
	44						
	45						
46							

9	90	*	*	*	*	*	*
	91	*	*	*	*	*	*
	92	*	*	*	*	*	*
	93	*	*	*	AR	*	*
	94	*	*	*	*	*	*
	95	*	*	*	*	*	*
	96	*	*	*	*	*	*
	97	*	*	*	*	*	*

Ni exhaustive, ni idéale, mais ajustée aux particularismes de l'histoire religieuse québécoise, cette grille paraît opérationnelle pour la période 1852-1898, voire même pour une plus longue période. Elle peut alors servir d'instrument destiné au dépouillement des procès-verbaux de visites pastorales. Cependant, il s'impose de préciser le sens de quelques-unes des questions abordées: leur contenu factuel et leur sens appréhendé, ne retenant que les plus implicites, c'est-à-dire celles qui peuvent contenir des dimensions secondaires, ignorées ou insoupçonnées a priori. En somme, la présente partie très technique d'ailleurs, n'a pas pour but de démontrer ou d'évaluer la pertinence ou l'importance des questions qui sont contenues dans la grille, mais plutôt de constituer une sorte de "mode d'emploi" de la grille de dépouillement.

0. LES CONDITIONS DE LA VISITE

La série 0, dans l'ensemble, ne concerne que les conditions externes de la visite et le protocole.

Parmi les documents préparatoires, la sous-rubrique 011 "Questionnaire sur l'état de la paroisse" ne doit servir qu'à indiquer s'il est fait mention ou non d'un questionnaire en préparation de la visite. Dans le cas où les réponses à ce questionnaire (un rapport ou un mémoire) accompagnent le procès-verbal de visite, sans y être intégrées, on l'indique alors dans la sous-rubrique 070 ("Mémoires des curés ou Réponses aux questionnaires") des "Documents annexes". De même, si les

ordonnances ou recommandations du visiteur ne sont pas une composante du procès-verbal de visite, mais font plutôt l'objet d'un document particulier ou distinct (ce qui est rare), on porte l'indication à la sous-rubrique 073 ("Ordonnances après visite"). On entre ainsi dans les "Documents annexes" tous les actes ou textes qui accompagnent un procès-verbal. A cet effet, soulignons que les "Notes sur la paroisse" traitant de divers points constituent un mémoire et doivent, par conséquent, s'inscrire dans la sous-rubrique 070.

Les rubriques 04 ("Confirmations"), 05 ("Ordinations, tonsures") et 08 ("Bénédictions") sous-entendent, bien sûr, "en cours de visite". De même, la rubrique 09 ("Exhortations et interventions notoires du visiteur") a pour but de consigner les actes ou les discours assez particuliers ou exceptionnels de la part du visiteur; par exemple, une cérémonie rituelle d'exorcisme contre un fléau naturel.

La sous-rubrique 012 s'applique lorsque le visiteur n'est pas l'Ordinaire du lieu et qu'il est fait mention de certains pouvoirs donnés au délégué-visiteur (coadjuteur, vicaire général ou autre). Cet item s'applique aussi lorsque l'Ordinaire du lieu bénéficie de pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés en vertu d'un indult ou d'un privilège quelconque. Ces pouvoirs peuvent être, par exemple, de dispenser de certains empêchements de mariage, de bénir d'un seul signe de croix les divers objets de piété qui lui sont présentés ou, encore, d'accorder des indulgences plénières.

Finalement, on signale à la sous-rubrique 020 les mentions sur les personnes qui composent la "suite du visiteur": le nombre de personnes, le nom, les titres, le lieu d'origine et la fonction de chacune au cours de la visite (confesseur, prédicateur, secrétaire, serviteur, etc.). A noter que la "suite" comprend aussi ceux qui précèdent le visiteur dans chaque paroisse, comme ce peut être le cas du procureur diocésain (18) et du précurseur (19).

1. MILIEU GEOGRAPHIQUE ET HUMAIN

Les procès-verbaux de visites pastorales fournissent toujours des statistiques ou appréciations démographiques qu'il convient de signaler dans la rubrique 13. Cependant, on doit avoir soin d'identifier correctement la nature des données, souvent pêle-mêle dans le procès-verbal, et de les reporter sous la cote appropriée. Ainsi, on inscrit à la cote 130 ("Population - estimation ou dénombrement") les mentions "habitants de la paroisse", "population totale", "nombre de famille", "absents de la paroisse". On indique à 139 les mentions de "cultivateurs", de "non-cultivateurs" et d' "emplacitaires". Quant aux questions relatives aux communians

18 Le procureur diocésain qui précède le visiteur a pour charge de vérifier les livres de la fabrique (revenus et dépenses; comptes et titres) afin d'épargner du temps au visiteur.

19 On appelle précurseur le prêtre qui doit préparer les confirmans par une retraite (voir E.-A. TASCHEREAU, Discipline du diocèse de Québec, 2e édition (Québec, Imprimerie Léger Brousseau, 1895): 253-255.

et aux non-communians, elles sont signalées sous la cote 135 ("Etat des âmes"). Toutefois, on réserve pour la rubrique 17 les données sur les non catholiques (protestants, dissidents, Juifs, hérétiques, excommuniés).

A noter une distinction à faire entre les questions 131 et 136: un "mouvement de population" est essentiellement un mouvement migratoire réel (émigration ou immigration), alors qu'une évolution démographique peut résulter d'un changement dans les limites territoriales de la paroisse (amputation ou annexion), ce qui amène un déplacement juridictionnel d'une population. Du reste, toute mention dans les procès-verbaux qui n'a pas trait expressément aux migrations, est portée sous la question "Evolution démographique", ce qui inclut les questions relatives au taux de croissance d'une population.

2. EGLISE PAROISSIALE

De façon générale, on consigne dans la série "Eglise paroissiale", sous la cote appropriée, toute indication sur les règles, prescriptions et ordonnances relatives à l'administration, la tenue, l'usage, la quantité ou la qualité des items mentionnés dans la série. De même, on signale toute mention relative à la construction, la rénovation, l'agrandissement, le déplacement, la situation des choses de l'église (ou de l'église elle-même) et tout autre point ayant un rapport quelconque à ces questions.

Par "état général de l'église" (214), on entend tout ce qui concerne l'église dans son ensemble ou la structure et l'armature du bâtiment en général: murs, planchers, voûtes, portes, chassis et fenêtres, le chauffage et l'éclairage. Une mention qui concerne particulièrement une partie de l'église (choeur, nef, sanctuaire, jubé, baptistère, galeries) est portée sous la rubrique 217.

Dans la rubrique 29 consacrée à l'état et à l'aspect extérieur de l'église et de la sacristie, on indique les mentions relatives à la toiture, à la cheminée, aux tours, tourelles et pignons, aux niches et corniches, au portail, au perron et aux portes, aux escaliers et autres parties extérieures.

3. ANNEXES ET FINANCES

De même que dans la série 2, on signale dans la série 3 toute mention relative aux règles, prescriptions et ordonnances portant sur l'administration, la tenue, l'usage et la qualité des items mentionnés, ou encore toute question ayant trait aux constructions, rénovations, réparations, agrandissements, déplacements de ces biens, plus particulièrement ce qui se rapporte au cimetière, au presbytère, aux chapelles et aux dépendances ou autres propriétés.

Comme pour l'église (dans la série précédente), on consigne dans la sous-rubrique "état des lieux" toute mention relative

aux murs, planchers, portes, chassis, fenêtres, au chauffage et à l'éclairage du presbytère, tandis que les données concernant la toiture, la cheminée, les galeries et autres parties extérieures sont inscrites dans la sous-rubrique 306 ("Etat et aspect extérieur du bâtiment").

La sous-rubrique 376 ("Autres sources de revenus") sert à indiquer les sources de revenus non mentionnées ailleurs, telles: la partie du casuel perçue par la fabrique, les revenus provenant de la vente de lots de cimetière, les revenus des terres à bois et les dons.

On signale dans 378 toutes les dépenses de la fabrique autres que les rémunérations, honoraires, traitements ou salaires des clercs et des auxiliaires du clergé. Ces dépenses sont, entre autres, les primes d'assurance (de l'église, de la sacristie, du presbytère, des dépendances), les achats divers pour les besoins du culte (vin, hosties, cierges, etc.), les frais d'entretien et de réparations, les dépenses extraordinaires, les souscriptions, les dons de charité.

Dans la rubrique 38 portant sur la dîme et le supplément, on appelle "décimateur" (380) celui qui a le droit de lever la dîme sur le territoire de la paroisse, ordinairement le curé. La "matière décimable" (381) représente ce sur quoi la dîme est prélevée: les récoltes et le bétail. Toutefois, les paroissiens s'acquittent souvent de la dîme en substituant d'autres produits agricoles ou de l'argent au bétail. Ainsi, la dîme

peut être rendue en nature, en argent, ou moitié l'un moitié l'autre. Le "taux" (382) est le pourcentage prélevé, alors que le "mode de collecte" (383) concerne la façon dont la dîme est collectée, à savoir si on la porte directement chez le bénéficiaire, en l'occurrence le curé, ou si l'on passe par deux ou trois syndics. Des litiges peuvent s'élever à propos de chacune des questions précédentes; on les consigne alors sous la cote 384. Le supplément est le revenu de l'impôt aux familles alloué au curé en sus de la dîme. Quant à la capitation, c'est un impôt aux familles qui ne paient pas la dîme, principalement les "emplacitaires" (20).

Finalement, la rubrique 39 ("Dépendances et autres propriétés") s'inscrit dans la suite des rubriques consacrées au presbytère (30), au cimetière (31), aux églises annexes (32) et aux chapelles (33). De la même façon, on indique sous la cote appropriée toutes les mentions relatives à ces biens: date de construction, dimensions, situation, état général; règles, prescriptions et ordonnances les concernant, ainsi de suite.

4. PERSONNEL ECCLESIASTIQUE

Dans la rubrique 42 ("Clercs et auxiliaires du clergé"),

20 On appelle "emplacitaire" celui qui possède un emplacement au village et qui ne vit pas d'agriculture (voir Serge GAGNON et René HARDY, L'Eglise et le Village au Québec, 1850-1930. Les enseignements des Cahiers de prônes (Montréal, Leméac, 1979): 42.

on signale, sous la cote appropriée, toute mention relative à ces personnes: nombre, noms, fonctions, tâches et obligations, qualifications requises. Quant à la question du traitement (honoraires, rémunérations, indemnités, salaires) de ces personnes, elle est portée sous le chiffre approprié dans la rubrique 43.

Aux questions 421 et 436 relatives au sacristain, nous avons ajouté "bedeau". Car il y a une distinction très nette à faire entre un sacristain et un bedeau. Le travail de ce dernier se limite exclusivement à sonner les cloches de l'église, et ce, de la façon prescrite dans le Rituel romain pour chaque jour de l'année, chaque fête ou chaque cérémonie ou circons-tance (Angélus, service anniversaire, procession, saint Viatique porté, décès, etc.). Le sacristain, lui, est l'homme-à-tout-faire: il est chargé de garder le bon ordre dans la sacristie, de préparer matériellement la célébration des offices et, surtout, de veiller à l'entretien et au soin de tout ce qui touche le service divin: ornements, vêtements et linges litur-giques, vases sacrés, reliques, autels et autres. Cependant, il n'est pas rare qu'une même personne cumule les deux fon-ctions de sacristain et bedeau (21).

21 On trouvera une liste des devoirs du bedeau et du sacris-tain dans l'Appendice au Compendium du Rituel romain à l'usage des diocèses de la province ecclésiastique de Québec, Seconde partie (Québec, des Presses à vapeur d'Aug. Côté et Cie, 1853): 119-121; et dans l'Appendice au Rituel romain à l'usage des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal, Ottawa (Québec, Narcisse-S. Hardy, Libraire-Editeur, 1890): 161-164.

5. COMMUNAUTES RELIGIEUSES

Les questions contenues dans cette série ne posent aucune difficulté. Il n'y a donc pas de remarque particulière à faire ici.

6. CULTE

De façon générale, on consigne dans la série 6, sous le chiffre approprié, toute mention portant sur les règles, prescriptions, ordonnances, le cérémonial et les coutumes ayant trait à ces questions.

Notons que la sous-rubrique 603 ("Bénédiction du Saint Sacrement; dévotion au Saint Sacrement") comprend notamment les exercices des Quarante-Heures; tandis que la coutume de réciter le chapelet en famille est signalée à la cote 625 et l'Angélus et les Rogations sont incluses dans la question 629 ("Dévotions diverses, autres coutumes et cérémonies").

7. ENSEIGNEMENT ET ASSISTANCE

Dans cette série, à toutes les questions sur les effectifs (714, 730, 731, 742), on consigne également les mentions relatives à la fréquentation ou aux assistances.

Aux questions "Fonctionnement" (720 et 745) des établissements scolaires, on indique les mentions relatives aux horaires, jours de classe, jours de congé, examens, concours, prix,

récompenses et visites de l'inspecteur.

Aux questions "Locaux" (721, 746, 751 et 767) des établissements scolaires et hospitaliers et de la bibliothèque, on inclut toute donnée relative à l'état général, l'emplacement, l'intérieur, le mobilier, le chauffage, l'éclairage, les disponibilités du bâtiment, ainsi de suite.

Toutes les mentions relatives à l'identité, l'âge, le lieu d'origine, le lieu des études, le nombre d'années d'expérience, la condition morale (réputation, conduite) et intellectuelle (compétence) des maîtres et des institutrices sont portées à la sous-rubrique 722 ("Maîtres et institutrices").

Finalement, toutes les questions relatives aux écoles mixtes (nombre, effectifs, fréquentation ou assistance, locaux, fonctionnement) sont indiquées sous la cote 728 ("Mixité").

8. LES PAROISSIENS: ETAT MORAL ET PRATIQUE RELIGIEUSE

Comme le laisse entendre le titre de cette série, l'ensemble des rubriques qui y sont incluses peut être partagé en deux groupes distincts: les rubriques 81 à 84, qui sont consacrées exclusivement à la pratique religieuse, et les rubriques 80, 85, 88 et 89, intimement liées, qui se préoccupent davantage de l'état moral des paroissiens et de son contrôle.

On note dans la sous-rubrique 805 toute mention relative aux débits de boissons (tavernes, auberges, hôtels, etc.), de

même que toute question relative à l'intempérence ou aux règlements municipaux sur la vente des boissons enivrantes.

La sous-rubrique 809 ("Jugement d'ensemble: état moral et pratique religieuse") ne concerne que les jugements sur l'état d'esprit des paroissiens et la fréquentation des sacrements en général; tandis que la sous-rubrique 890 ("Jugement d'ensemble sur la paroisse") a pour but de rapporter, principalement, les jugements sur les us et coutumes en général et les relations des paroissiens entre eux. S'il est fait mention spécifiquement d'une coutume en particulier, d'inimitiés ou de divisions ou procès, d'usure, ou d'activités sociales ou collectives , on porte alors l'indication sous la cote appropriée dans la rubrique 89. A remarquer, cependant, que les questions relatives à la danse, au jeu et autres loisirs prohibés par l'Eglise font l'objet d'une sous-rubrique particulière (806), de même que les questions relatives aux fréquentations, veillées et réunions de jeunes gens (859).

Quant aux rubriques consacrées aux sacrements et aux offices (81 à 84), on y indique, sous la cote appropriée, les mentions particulières à chacun des items, notamment les dénominations de la fréquentation, et les règles, prescriptions et ordonnances qui ont trait à ces questions.

9. OEVRES

Cette série est consacrée aux oeuvres, ecclésiastiques

ou laïques, sous toutes ses formes: confréries, tiers-ordre, patronages, cercles, ouvroirs, mutualités, mouvements, associations, unions, syndicats, sociétés, coopératives ou autres organisations.

On entre, notamment, dans les œuvres de piété (rubrique 90) et d'apostolat (rubrique 91) l'association du Saint-Scapulaire, l'œuvre de la Propagation de la Foi, du Chemin de la Croix, du Sacré-Coeur de Marie, l'association du Saint-Rosaire, la Société des Messes, l'Archiconfrérie, l'Adoration perpétuelle, le Tiers-Ordre de Saint-François de Sales.

La rubrique 95 ("Mouvements d'action catholique") concerne les organisations qui ne s'identifient pas aux œuvres de piété ou d'apostolat. C'est le cas, par exemple, de la Société de Tempérance, qui est indiquée dans la sous-rubrique 951 portant sur les mouvements d'action catholique générale.

Voilà pour la grille codée et le sens des questions qui y sont abordées. Afin d'utiliser judicieusement cette grille, on doit se rappeler constamment que ce n'est qu'un instrument de dépouillement, et non un questionnaire à répondre pour fins d'analyse. C'est pourquoi l'utilisateur n'a qu'à reproduire la grille telle quelle et à cocher les cases des questions abordées dans les rapports de visites pastorales. De plus, le chercheur ne doit pas s'attendre à ce que les visiteurs abordent toutes les questions contenues dans la grille à chaque visite,

ni même à chaque tournée de visite. Par conséquent, il devient alors facile et intéressant, pour qui ne veut pas s'en tenir à un simple travail de pointage et de contenu d'ensemble, de compléter le dépouillement par des annotations et des citations puisées à la source.

C'est, effectivement, ce que nous avons fait lors du dépouillement des procès-verbaux de visites pastorales du diocèse de Trois-Rivières, pour la période 1852-1898, en vue d'une étude des préoccupations pastorales des deux premiers évêques de ce diocèse, Thomas Cooke et Louis-François Laflèche; étude qui fera l'objet du deuxième chapitre.

CHAPITRE II

Les visites pastorales du diocèse de Trois-Rivières de 1852 à 1898

L'analyse du contenu des rapports de visites pastorales exige, en premier lieu, que nous délimitions le cadre géographique du diocèse de Trois-Rivières afin de savoir, pour chaque moment, quelles sont les paroisses et missions en présence. Ainsi, après avoir tracé l'évolution territoriale du diocèse, depuis son érection canonique en 1852 jusqu'à la fin de l'épiscopat de son deuxième évêque en 1898, il sera possible ensuite de périodiser les visites et d'obtenir un tableau des itinéraires et cycles des tournées au cours des deux épiscopats. Nous essaierons, notamment, de répondre aux questions suivantes: les itinéraires suivis étaient-ils toujours sensiblement les mêmes ? Quels sont les critères qui présidaient à l'établissement d'un circuit, d'une route de visite ? D'après ces constatations, peut-on parler de "tournée" au sens généralement entendu de "visite complète du diocèse" par cycles de 2, 3, 4 ou 5 ans, telle que prescrit par les conciles et le droit canonique ?

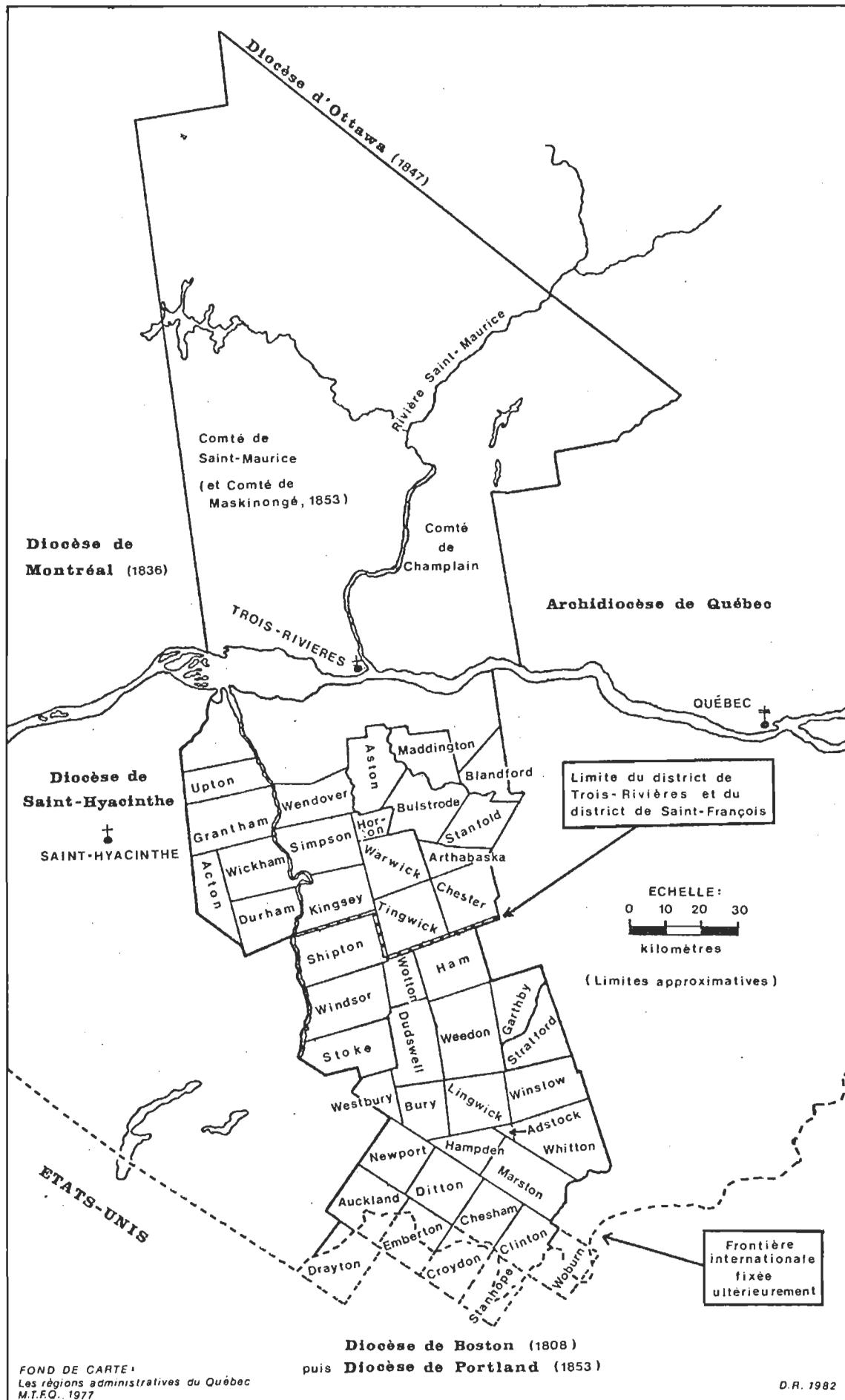
Les préoccupations pastorales des évêques feront l'objet de la troisième partie de ce second chapitre. Nous regarderons d'abord l'ensemble des tournées de Cooke et Laflèche, à l'aide de fiches-synthèses. Viendra, ensuite, l'analyse thématique des visites de chacun des deux évêques.

A. Le cadre géographique, 1852-1898

Créé à la suite d'une recommandation du premier Concile de Québec, le diocèse de Trois-Rivières est érigé canoniquement le 8 juin 1852, en même temps que le diocèse de Saint-Hyacinthe. Limité à l'est par l'archidiocèse de Québec, au nord par le diocèse d'Ottawa (appelé Bytown jusqu'en 1860), au nord-est par le diocèse de Montréal, au sud-ouest par le diocèse de Saint-Hyacinthe et au sud d'abord par le diocèse de Boston, puis par le diocèse de Portland (1853), le territoire du diocèse de Trois-Rivières comprend, suivant le décret d'érection (22), tout le district de Trois-Rivières, renfermant les comtés de Champlain, Saint-Maurice, Nicolet, Yamaska et Drummond, et une partie du district de Saint-François, soit une partie du comté de Sherbrooke dans laquelle se trouvent vingt-quatre cantons qui s'étendent jusqu'à la frontière américaine (voir la CARTE 1 page suivante).

Ainsi délimité, le diocèse de Trois-Rivières s'étend donc sur un territoire immense. Au moment de son érection, trente-sept paroisses (vingt sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent et dix-sept sur la rive sud) ont déjà été érigées canoniquement par les évêques et archevêques de Québec: 9 dans Champlain,

22 Bulle apostolique du 8 juin 1852, à la suite de la "Lettre pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Québec, Pierre-Flavien Turgeon⁷annonçant la division du Diocèse de Québec et l'érection par le Saint-Siège du Diocèse des Trois-Rivières", 2 octobre 1852, in M.E.T.R., vol. 1, no 3b, 1-6.

Le territoire du diocèse de Trois-Rivières de 1852 à 1874

5 dans Saint-Maurice et 6 dans le futur comté de Maskinongé, 8 dans Nicolet, 6 dans Yamaska (23) et 3 dans Arthabaska, mais aucune dans Drummond (24), ni dans Sherbrooke. Le tableau suivant donne la distribution de ces paroisses:

TABLEAU III

Paroisses et missions du diocèse de Trois-Rivières
au 8 juin 1852

A. DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

Champlain

Sainte-Marie-Madeleine-du-CAP-DE-LA-MADELEINE
Saint-François-Xavier-de-BATISCAN
La-Visitation-de-CHAMPLAIN
Sainte-Anne-de-la-Pérade
Sainte-Geneviève-de-Batiscan
Saint-Stanislas
Saint-Maurice (et les Forges Radnor, en 1854)
Saint-Prosper
Saint-Narcisse

Saint-Maurice

Trois-Rivières (et la mission Saint-Louis des Forges)
La-Visitation-de-la-POINTE-DU-LAC
Sainte-Anne-d'YAMACHICHE
Saint-Barnabé
Saint-Sévere

(Maskinongé)

Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (LOUISEVILLE)
Saint-Joseph-de-MASKINONGE
Saint-Léon-le-Grand

23 Dans un article intitulé "Tableau de l'Eglise trifluvienne en 1852" (in Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, 1951-1952, pp. 29-51), Hervé Biron donne le chiffre de 5 paroisses à la page 29 mais parle de 6 paroisses aux pages 49-50.

24 Hervé Biron (loc.cit.) écrit que le diocèse de Trois-Rivières compte une paroisse dans Drummond (p. 29). Celui-ci, en effet, semble prendre la desserte de Kingsey comme une paroisse érigée canoniquement (pp. 42 et 50), ce qui n'est pas le cas, pas plus que Drummondville.

Sainte-Ursule
Saint-Paulin
Saint-Justin

Nicolet

La-Nativité-de-Notre-Dame-de-BECANCOUR
Saint-Grégoire-le-Grand
Saint-Edouard-de-GENTILLY
Saint-Pierre-les-Becquets (et mission St-Placide, 1868)
Saint-Jean-Baptiste-de-NICOLET
Sainte-Monique
Sainte-Gertrude
Saint-Célestin *

Yamaska

Saint-François-du-Lac
Saint-Zéphirin-de-Courval
Saint-David
Saint-Antoine-de-la-BAIE-DU-FEBVRE
Saint-Guillaume
Saint-Michel-d' YAMASKA

Arthabaska

Saint-Eusèbe-de-STANFOLD (PRINCEVILLE)
Saint-Louis-de-BLANDFORD
Saint-Christophe-d' ARTHABASKA

Drummond

B. DISTRICT DE SAINT-FRANCOIS (partie)

Sherbrooke (partie)

(aucune paroisse ou mission dans les 24 cantons)

* Appelé parfois Saint-Pierre-Célestin jusque vers 1860.

Cependant, elles n'ont pas toutes un curé résidant. Qu'il suffise de mentionner les paroisses du Cap-de-la-Madeleine et de Saint-Maurice qui sont desservies par le même prêtre. Même chose pour les paroisses de Saint-Stanislas et de Saint-Narcisse, pour Saint-Sévère et Sainte-Anne-d' Yamachiche, et pour Saint-Louis-de-Blandford et Saint-Eusèbe-de-Stanford.

Outre ces paroisses érigées canoniquement, le diocèse de Trois-Rivières compte aussi, en 1852, de nombreuses missions pourvues d'un desservant résidant ou, encore, visitées par un missionnaire, à intervalles plus ou moins réguliers. Ce sont, pour n'en citer que quelques-unes, les missions situées le long de la rivière Saint-Maurice (appelées communément "missions du Saint-Maurice"), la mission Saint-Louis des Forges du Saint-Maurice (fondée en 1740), la mission des Indiens Abénakis à Pierreville, les dessertes de Drummondville, de Kingsey, de Saint-Norbert-d'Arthabaska, de Saint-Médard-de-Warwick et toutes les missions situées dans les Cantons de l'Est, notamment Saint-Hippolyte-de-Wotton et les missions du Lac Aylmer.

Jusqu'en 1874, c'est-à-dire pendant tout l'épiscopat de Thomas Cooke et les quatre premières années de l'administration de Louis-François Laflèche, le territoire du diocèse de Trois-Rivières ne connaît à peu près pas de modification (25). Quant aux paroisses et missions, elles se multiplient à un rythme, somme toute, accéléré surtout à l'intérieur des terres sur la

25 On note cependant deux transactions très mineures: une le 3 septembre 1869 alors que des lots du canton de Wolfestown sont rétrocédés à l'archidiocèse de Québec (ce territoire était extra-paroissial, c'est-à-dire qu'il n'avait jamais été rattaché régulièrement à une paroisse); une autre transaction le 22 avril 1874 dans le canton de Stanfold, par laquelle le diocèse de Trois-Rivières cède 36 lots compris dans la paroisse de Saint-Eusèbe-de-Stanfold à l'archidiocèse de Québec en vue de former la nouvelle paroisse de Notre-Dame-de-Sommerset (AETR, Registre d'insinuation, vol. II, pièce 527, 3 septembre 1869; vol. III, pièce 544, 22 avril 1874. Cette cession est approuvée et confirmée par un décret du pape Pie IX en date du 27 août 1874).

rive nord du fleuve, dans les Bois-Francs et les Cantons de l'Est sur la rive sud. Ainsi, 4 paroisses sont érigées canoniquement dans le comté de Champlain, 5 dans Saint-Maurice, 2 dans Maskinongé, 8 dans Nicolet, 3 dans Yamaska, 9 dans Drummond et 9 dans Arthabaska. Dans Sherbrooke, on compte 9 paroisses érigées canoniquement (avec curé résidant ou desservies par voie de mission) auxquelles il faut ajouter 7 importantes missions (26). A ce moment-là, le nombre total de paroisses se répartissait donc de la façon suivante: 31 sur la rive nord du fleuve (13 dans Champlain, 10 dans Saint-Maurice, 8 dans Maskinongé) contre 62 sur la rive sud (16 dans Nicolet, 9 dans Yamaska, 9 dans Drummond, 12 dans Arthabaska et 16 dans Sherbrooke, y compris les missions) (27).

Le 28 août 1874, le diocèse de Trois-Rivières subit la première amputation importante de son territoire: toute la partie du district de Saint-François qui se trouvait dans le diocèse de Trois-Rivières est cédée au nouveau diocèse de Sherbrooke. Outre les seize paroisses et missions mentionnées plus haut, ce territoire comprend les onze cantons suivants, encore peu ou pas habités: Bury, Chesham, Clinton, Ditton, Dudswell, Hampden, Marston, Newport, Westbury, Whitton et Woburn (28).

26 Voir la liste des paroisses et missions en annexe E.

27 Voir la carte du diocèse de Trois-Rivières à la veille de la création du diocèse de Sherbrooke, en annexe F.

28 Les seize paroisses et missions étaient distribuées dans les cantons d'Auxkland, Garthby, Ham, Shipton, Stoke, Stratford, Weedon, Windsor, Winslow, Wotton et les cantons très peu habités de Bury, Dudswell et Marston (Voir M.E.T.R., vol. 2, no 52, 7 octobre 1874, pp. 515-518).

Au lendemain de cette concession, le territoire du diocèse de Trois-Rivières demeure encore très étendu. Toutefois, la distribution géographique des paroisses, de part et d'autre du fleuve, est beaucoup plus équilibrée: 31 paroisses demeurent sur la rive nord, contre 46 sur la rive sud.

C'est le 10 juillet 1885 que le diocèse subit la plus importante amputation de son territoire. Auparavant, soit le 10 avril 1876, le diocèse de Trois-Rivières avait détaché les paroisses de Saint-André-d'Acton et de Saint-Théodore-d'Acton pour les annexer au diocèse de Saint-Hyacinthe (29). Par ailleurs, depuis la création du diocèse de Sherbrooke, c'est-à-dire de 1874 à 1885, le nombre de paroisses était passé de 31 à 33 sur la rive nord du fleuve, et de 44 à 49 sur la rive sud (30).

Avec la division du diocèse et la création du siège de Nicolet, le 10 juillet 1885 (31), Trois-Rivières perd toutes

29 Voir le "Décret cédant au diocèse de Saint-Hyacinthe les paroisses de Saint-André et de Saint-Théodore d'Acton", AETR, Registre d'insinuation, vol. III, pièce 790, 10 avril 1876. Par la même occasion, le diocèse de Saint-Hyacinthe avait cédé quelques lots d'Upton au diocèse de Trois-Rivières (voir "Décret acceptant quelques lots d'Upton", AETR, Registre d'insinuation, vol. III, pièce 791, 10 avril 1876). D'autre part, le diocèse de Trois-Rivières avait modifié de façon mineure les limites de son territoire sur la rive nord du fleuve. En effet, un décret apostolique du 31 mars 1878 lui avait annexé une partie de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon détachée du diocèse de Montréal (AETR, Registre d'insinuation, vol. IV, pp. 15-17). Cette partie de territoire fut rattachée à la paroisse de Saint-Didace le 2 août 1878.

30 Voir la liste des paroisses érigées entre 1874 et 1885 en annexe G.

31 Voir la "Bulle d'érection du diocèse de Nicolet", AEN, Registre d'insinuation, vol. A (10 juillet 1885-2 février 1904), p. 2.

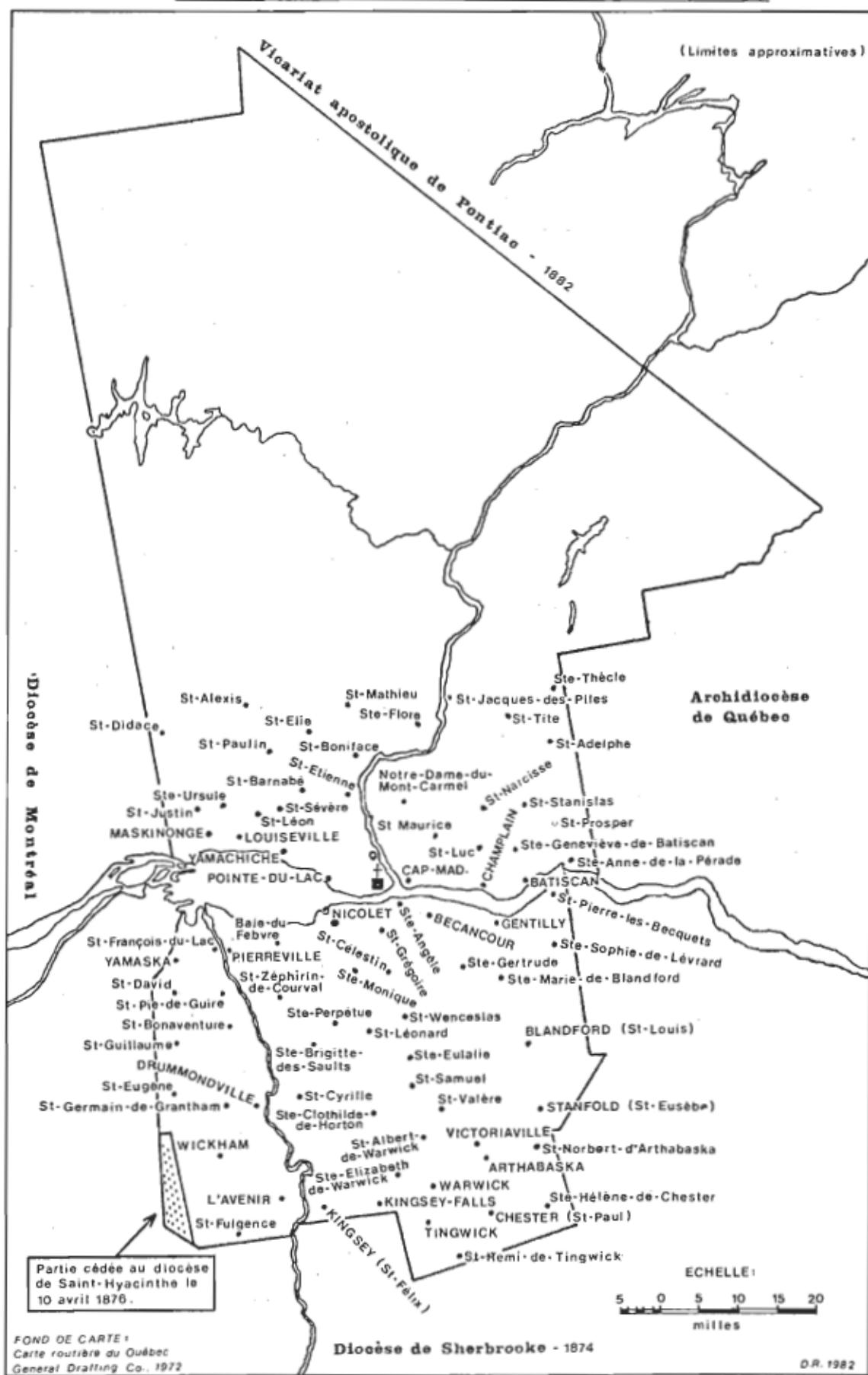
les paroisses et missions situées sur la rive sud du fleuve (c'est-à-dire les 17 paroisses du comté de Nicolet, les 9 du comté d'Yamaska, les 9 de Drummond et les 14 d'Arthabaska) et demeure avec les 33 paroisses de la rive nord, soit avec moins de paroisses qu'il en a cédées à Nicolet (voir la CARTE 2 à la page suivante).

Au cours des années suivantes, jusqu'à la fin de l'épiscopat de Laflèche le 14 juillet 1898, les paroisses se développent à un rythme assez lent: seules trois paroisses, toutes dans le comté de Champlain, sont érigées canoniquement. Cependant, les missions déjà existantes ou en voie de formation, prennent de plus en plus d'importance, surtout les missions du Saint-Maurice, dont deux sont situées dans le Vicariat apostolique de Pontiac mais sont desservies par le diocèse de Trois-Rivières (32).

Le cadre géographique étant défini, nous pouvons maintenant aborder la question des itinéraires et des cycles de visites pastorales dans le diocèse de Trois-Rivières au cours des épiscopats de Thomas Cooke et Louis-François Laflèche.

32 Voir la liste des paroisses et missions en annexe H et la carte du diocèse de Trois-Rivières à la fin de l'épiscopat de Laflèche, en annexe I.

Le diocèse de Trois-Rivières à la veille de
la création du diocèse de Nicolet (1885)



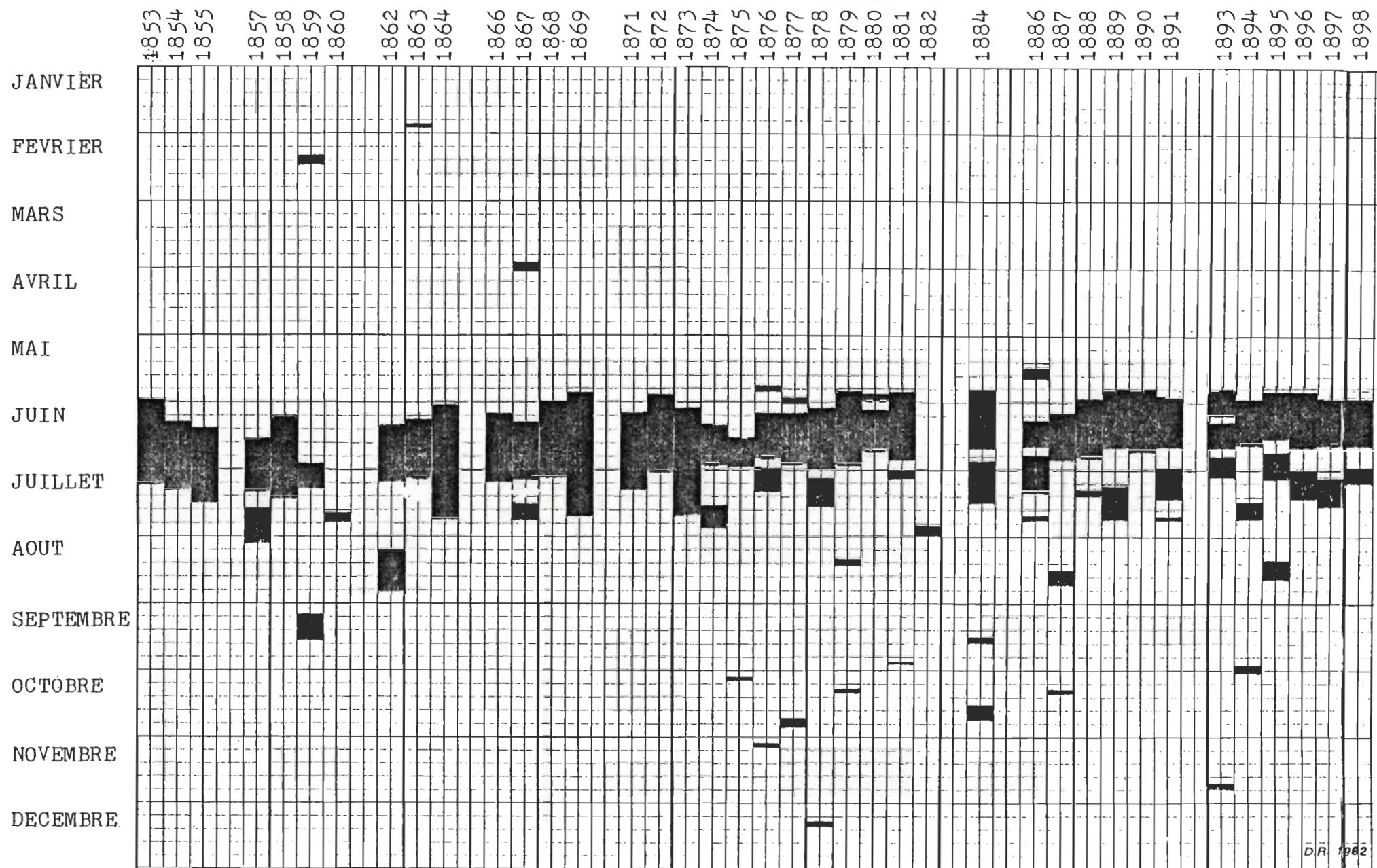
B. Les visites pastorales du diocèse de Trois-Rivières, de 1852 à 1898: itinéraires et cycles

Contenus dans neuf registres conservés aux Archives de l'évêché de Trois-Rivières (AETR), les procès-verbaux de visites pastorales du diocèse, pour la période 1852-1898, se présentent chronologiquement (saufs exceptions) les uns à la suite des autres avec, en titre, le nom du lieu visité et les dates précises (jours et mois) de la visite pour chaque procès-verbal (33). Ces deux renseignements, consignés dans la fiche signalétique et complétés par quelques indications puisées à même les procès-verbaux, nous amènent à faire, déjà, un certain nombre d'observations, somme toute intéressantes, quant à l'ensemble des visites, aux itinéraires, aux cycles et aux tournées de visite.

La première question que l'on peut se poser est la suivante: quelle est la période de l'année privilégiée par les évêques de Trois-Rivières pour faire la visite pastorale ? Pour y répondre, nous avons représenté dans le tableau IV (page suivante) les jours de l'année consacrés à la visite, d'après les renseignements relevés dans les registres de visites. Ce tableau fait voir clairement que, règle générale, la visite annuelle se fait au cours du mois de juin. On remarque, en effet, que pendant toute la période 1852-1898,

33 Généralement de la façon suivante: "Procès-verbal de la visite pastorale faite à les 18...". Le nom du lieu et les dates de visite apparaissent souvent, en plus, dans la marge de la page, ce qui facilite le repérage.

TABLEAU IV : Périodisation des visites pastorales annuelles selon les mois de l'année (1852-1898)



ce mois est systématiquement employé par les pasteurs à accomplir leur fonction de visiteur.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le choix de cette époque de l'année (34). D'abord, juin est peut-être le mois où le temps est le plus favorable: la fonte des neiges est complètement terminée depuis quelques temps, la terre a séché et les chemins sont redevenus praticables pour la plupart, même si, dans certaines régions, ils sont en mauvais état pendant tout l'été. C'est le cas de Saint-Tite en août 1862: "La visite de cette paroisse [...] n'a pas eu lieu parce que les chemins n'ont pas permis à l'Evêque de s'y rendre. Elle a été remise aux premiers jours d'hiver" (35). Quoi qu'il en soit, en juin les pluies sont moins fréquentes qu'en mai et la chaleur plus facile à supporter qu'en juillet. Car, en plus de rendre moins pénible à l'évêque cette charge de la visite diocésaine, la température clémence est une condition essentielle pour que cet événement produise les résultats escomptés. En effet, tout en donnant lieu à des manifestations extérieures de la part des paroissiens, la visite doit, selon l'ordre

34 Mentionnons à ce sujet que certains conciles, dont celui de Meaux en 845, prescrivaient que la visite pastorale devait se pratiquer, de préférence, pendant l'avent et le carême, soit en novembre et décembre et en mars et avril (voir Georges BACCRABÈRE, *loc.cit.*, p. 151⁴). Cependant, étant donnés les empêchements et les inconvénients dûs aux conditions climatiques de notre pays, nous n'avons pas besoin d'expliquer davantage que cette préférence n'ait pas été aussi celle des évêques d'ici.

35 AETR, Reg. I, Saint-Tite, 1862. La visite de cette paroisse aura lieu les 27 et 28 janvier 1863. De plus, Saint-Tite recevra encore trois fois la visite en automne ou en hiver (en 1875, 1878 et 1884).

prescrit dans le Rituel, se dérouler en partie à l'extérieur: processions, visite du cimetière, ainsi de suite.

En juin, surtout, les curés ont eu le temps d'achever leur visite paroissiale et sont prêts à présenter leur rapport à l'évêque (plus particulièrement les données statistiques concernant le nombre de fidèles qui n'ont pas accompli leur devoir pascal ou qui n'ont pas acquitté la dîme), alors que les paroissiens ne sont pas encore trop occupés au travail des champs. Mais juin, c'est aussi la fin de l'année scolaire: d'une part, les enseignements reçus en vue de la confirmation sont encore frais à la mémoire des élèves; d'autre part, l'évêque profite parfois de sa présence dans la paroisse pour visiter les écoles et assister à l'examen des élèves et à la distribution des prix: ce fut le cas à Saint-Eusèbe-de-Stanfold en 1868 (36).

La visite annuelle commence parfois à la fin de mai et se prolonge souvent jusqu'au début de juillet ou, plus rarement, jusqu'à la fin de juillet. Cette nécessité de faire durer la période de visite peut être dûe à un séjour plus long dans chaque paroisse, séjour qui varie entre une demi-journée et trois jours, ou à un nombre plus élevé de paroisses à visiter. Ce nombre varie chaque année entre 10 et 27, sauf quatre années

36 "Nous avons ensuite assisté à l'examen des élèves du collège et à la distribution des prix qui leur ont été déterminés. Après cette distribution, nous avons adressé aux élèves et à l'assistance quelques paroles sur la nécessité d'encourager l'éducation commerciale et spécialement le collège de Stanfold..." (AETR, Reg. II).

exceptionnelles: en 1860, 2 paroisses seulement sont visitées; en 1882, 5 paroisses; en 1873, 36 et en 1884, 37.

La nécessité de faire durer la période de visite peut être dûe aussi à une combinaison des deux raisons précédentes. Toutefois, même si la période de visite est plus ou moins longue au cours d'une année comparativement à une autre année, il ne faut pas nécessairement conclure que le nombre de paroisses visitées est plus ou moins élevé. A titre d'exemple, mentionnons les années 1864, où le visiteur rédige 19 procès-verbaux pour 50 jours de visite, et 1873, où il en rédige 36 pour 46 jours de visite. La différence provient de la durée de séjour dans chaque paroisse: en 1864 l'évêque demeure 3 jours dans plus de la moitié des paroisses visitées, alors qu'en 1873 il ne demeure qu'un seul jour dans 25 des 36 paroisses visitées.

Mais le temps de visite peut aussi être prolongé à cause des interruptions occasionnelles. En effet, le tableau précédent démontre que, en certaines années, la visite est faite en plusieurs séquences. Certains motifs ont pu amener les évêques à séparer en parties l'itinéraire annuel prévu, c'est-à-dire à interrompre la période de visite pendant un temps plus ou moins long (37). C'est le cas, notamment, lorsque le visiteur, se trouvant à la fin d'une étape dans une région, doit se transporter dans une autre région éloignée de celle-ci pour

37 Le tableau IV sur la périodisation des visites annuelles ne tient pas compte des interruptions de deux jours ou moins.

entreprendre un autre circuit: par exemple, en 1884, la visite fut interrompue du 20 au 25 juin alors que l'évêque, se trouvant à Sainte-Victoire-d'Arthabaska (Victoriaville), dut se rendre à Saint-Grégoire-le-Grand. C'est le cas aussi lorsque le visiteur doit s'acquitter ailleurs de quelque autre obligation pressante, prévue ou imprévue: ainsi, en 1886, la visite fut arrêtée du 20 mai au 8 juin, Laflèche ayant dû s'absenter du diocèse pour participer au VIIe Concile provincial de Québec (38). Finalement, il n'est pas rare que le pasteur interrompe le cours normal de sa visite, pendant quelques jours, afin de retourner dans sa ville épiscopale pour se reposer: ce fut le cas, par exemple, en 1887, en 1889 et toutes les années de visite à partir de 1891 (39) où Laflèche, octogénaire, n'avait plus la force et la santé suffisante pour accomplir sans relâche les longs périples de la visite diocésaine.

Ainsi, de multiples raisons concourent à prolonger la période de visite quelquefois jusqu'en août, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la belle saison. Tout compte fait, il apparaît

38 Autre exemple: en 1880, Laflèche doit se rendre à Québec pour le 1^{er} juin afin de participer à une réunion du Conseil de l'Instruction publique (M.E.T.R., vol. 3, no 91, 20 mai 1880, pp. 375-376). La visite de 1894 présente une interruption prévue mais prolongée à cause d'un événement imprévu: en effet, cette année-là, la visite fut arrêtée comme prévu le 19 juin, afin de permettre à l'évêque de se reposer jusqu'au 23 suivant. Toutefois, elle ne put reprendre que le 14 juillet, Laflèche ayant dû se rendre à Saint-Boniface (Manitoba) pour les funérailles de l'archevêque Alexandre Taché, mort le 22 juin.

39 Voir les itinéraires prévus dans les "Circulaires au clergé" (in M.E.T.R., vol. 4, 5 et 6).

que le mois de juin est l'époque habituelle de la visite annuelle, mais que la saison de visite s'étend de mai à août. Dès lors, on peut qualifier de "hors-saison" toutes les visites pastorales faites au cours des mois de septembre à avril.

Le tableau précédent laisse voir qu'au cours de la période 1852-1898, les deux évêques de Trois-Rivières ont effectué à quinze reprises des visites hors-saison: neuf fois en septembre ou octobre, mais aussi deux fois en novembre, une fois en décembre, une en janvier, une en février et une autre à la fin de mars (40). Parmi les paroisses visitées hors saison, Saint-Tite l'a été trois fois, Saint-Maurice trois fois et Sainte-Thècle deux fois. Les raisons qui ont poussé les pasteurs à prolonger en hors saison la période de visite, semblent à peu près les mêmes que celles qui les ont obligés, en été, à prolonger la période de visite jusqu'à la fin de juillet ou jusqu'en août. Ainsi, certaines de ces visites sont dues à une interruption qui a eu lieu au cours de l'été: en 1876, par exemple, Laflèche dût arrêter sa visite le 9 juillet pour entreprendre son troisième voyage à Rome. D'autres, cependant, avaient pour but de terminer la tournée complète d'une région: certaines paroisses visitées hors saison n'avaient pu être visitées avant et étaient tout à fait hors circuit lors de la dernière étape précédente. Mais, pour plusieurs de ces visites, les raisons ne sont pas évidentes: comment expliquer, par

40 Voir en annexe J la liste des visites hors saison.

exemple, que La-Visitation-de-Champlain ne fut visitée que les 9 et 10 octobre 1879 alors que l'évêque se trouvait déjà à Sainte-Geneviève-de-Batiscan le 13 août précédent ? Ou, encore, comment expliquer que Laflèche dut se rendre spécialement à Saint-Fulgence le 27 septembre 1881 alors qu'il se trouvait déjà tout près, à Saint-Pierre-de-Durham (*L'Avenir*), le 6 juin ? Nos sources ne nous permettent malheureusement pas de répondre à ces questions.

Cette incursion du côté des trajets amène à parler maintenant des itinéraires de visite. Plusieurs interrogations se posent à ce sujet: quels étaient les chemins suivis par le visiteur pour accomplir ses tournées du diocèse ? Ces trajets étaient-ils toujours sensiblement les mêmes ? Quels critères présidaient à l'établissement des circuits de visite ? Afin de répondre à ces questions, nous avons cartographié (à partir des dates et des noms de lieux fournis dans les procès-verbaux) les itinéraires suivis par l'évêque, selon les étapes, pour chaque année de visite et pour chaque tournée(41).

La distribution géographique des paroisses et missions du diocèse et la représentation des différents circuits de visite sur ces cartes, permettent de faire quelques observations quant à un partage rationnel du territoire diocésain en régions de visite. En effet, nous ne disposons d'aucune autre indication

41 On trouvera, en annexe K, à titre d'exemples, la carte des itinéraires de quelques tournées de visite.

nous assurant une planification stricte et constante, d'une tournée à l'autre, des itinéraires. Aucun signe ne nous permet d'affirmer que ces parcours se rapportaient à des divisions ou des circonscriptions ecclésiastiques dûment instituées (42). Cependant, en observant bien les itinéraires de visite durant toute la période 1852-1898, en se basant sur la façon dont se présentent les différentes étapes, ainsi que la répartition des circuits et l'orientation générale des parcours, on peut remarquer aisément la configuration de six grandes régions, en fonction desquelles — on peut le présumer — les évêques de Trois-Rivières ont établi, grossso modo, leurs itinéraires de visite. Ces régions, établies à partir des comtés ou de parties de comtés (43), se dessinent comme suit:

- 1) une région formée des comtés de Saint-Maurice et de Maskinongé, c'est-à-dire le territoire situé à l'ouest de la rivière Saint-Maurice;

42 Dans une lettre pastorale publiée le 30 décembre 1855, on trouve une liste des arrondissements établis pour les conférences ecclésiastiques. Toutefois, nous ne voyons aucune correspondance entre ces arrondissements (qui, d'ailleurs, seront modifiées subséquemment à maintes reprises) et les régions dans lesquelles se répartissent les circuits de visites pastorales.

43 Il semble, en effet, que les évêques de Trois-Rivières s'en remettaient habituellement aux divisions de comtés pour établir les circuits de visites pastorales. D'ailleurs, plusieurs annonces, publiées dans les circulaires au clergé, viennent corroborer cette constatation. Par exemple, Laflèche écrit en 1880: "... je ferai cette année (la visite épiscopale) dans les comtés de Nicolet, Yamaska et Drummond". En 1884, encore, il annonce: "La visite épiscopale aura lieu cette année dans les comtés de Nicolet et d'Arthabaska..." (M.E.T.R., vol. 3, no 89, 19 mars 1880, p. 336; vol. 4, no 119, 24 avril 1884, p. 116).

- 2) une région formée par la partie sud du comté de Champlain;
- 3) une autre région constituée par la partie ouest du comté de Nicolet et par les comtés d'Yamaska et de Drummond;
- 4) une région formée par la partie est du comté de Nicolet et par le comté d'Arthabaska.

Quant aux deux autres régions, les plus reculées et difficiles d'accès, elles sont constituées par les deux ensembles de missions au nord et au sud du diocèse:

- 5) les missions du Lac Aylmer et du Lac Saint-François, dans les Cantons de l'Est;
- 6) les missions du Saint-Maurice, dans la partie nord du comté de Champlain.

C'est à l'intérieur de chacune de ces régions que s'organisent les étapes et les circuits de visite: ainsi regroupées, les paroisses et missions de chaque région sont habituellement visitées ensemble et sensiblement toujours dans le même ordre. Soulignons toutefois que, au fil des ans, les circuits seront modifiés substantiellement selon les besoins et les possibilités. Ainsi, par exemple, l'apparition de nouvelles paroisses ou missions, l'ouverture de nouveaux chemins permettant un accès plus facile ou plus direct à certaines localités, ou encore l'opportunité d'emprunter le chemin de fer ou le bateau à vapeur, amèneront les visiteurs à établir de nouveaux parcours.

Visiter toutes les régions et chacune des paroisses du diocèse constitue la tournée pastorale. Selon les prescriptions du Concile de Trente, réitérées ensuite par plusieurs autres conciles (44), la visite pastorale devait se faire chaque année et la tournée devait être complétée en deux ans si le diocèse était très vaste (45). En pratique, cependant, la tournée pouvait s'étendre sur une plus longue période lorsque la situation ou les circonstances l'exigeaient.

En ce qui concerne le diocèse de Trois-Rivières, pour la période qui nous intéresse (1852-1898), nous avons indiqué dans le tableau V qui suit, toutes les visites pastorales annuelles faites dans chacune des paroisses et missions regroupées par comté, le comté constituant (comme on l'a dit précédemment) l'unité divisionnaire des grandes régions du diocèse:

44 Notamment par le IV^e Concile provincial de Milan en 1576; aussi dans les ordonnances promulguées par les états généraux de Blois, la même année.

45 Concile de Trente, canon 3, session XXIV, de Reform; in Georges BACCRABERE, loc.cit., p. 1524.

TABLEAU V : Les visites pastorales du diocèse de Trois-Rivières

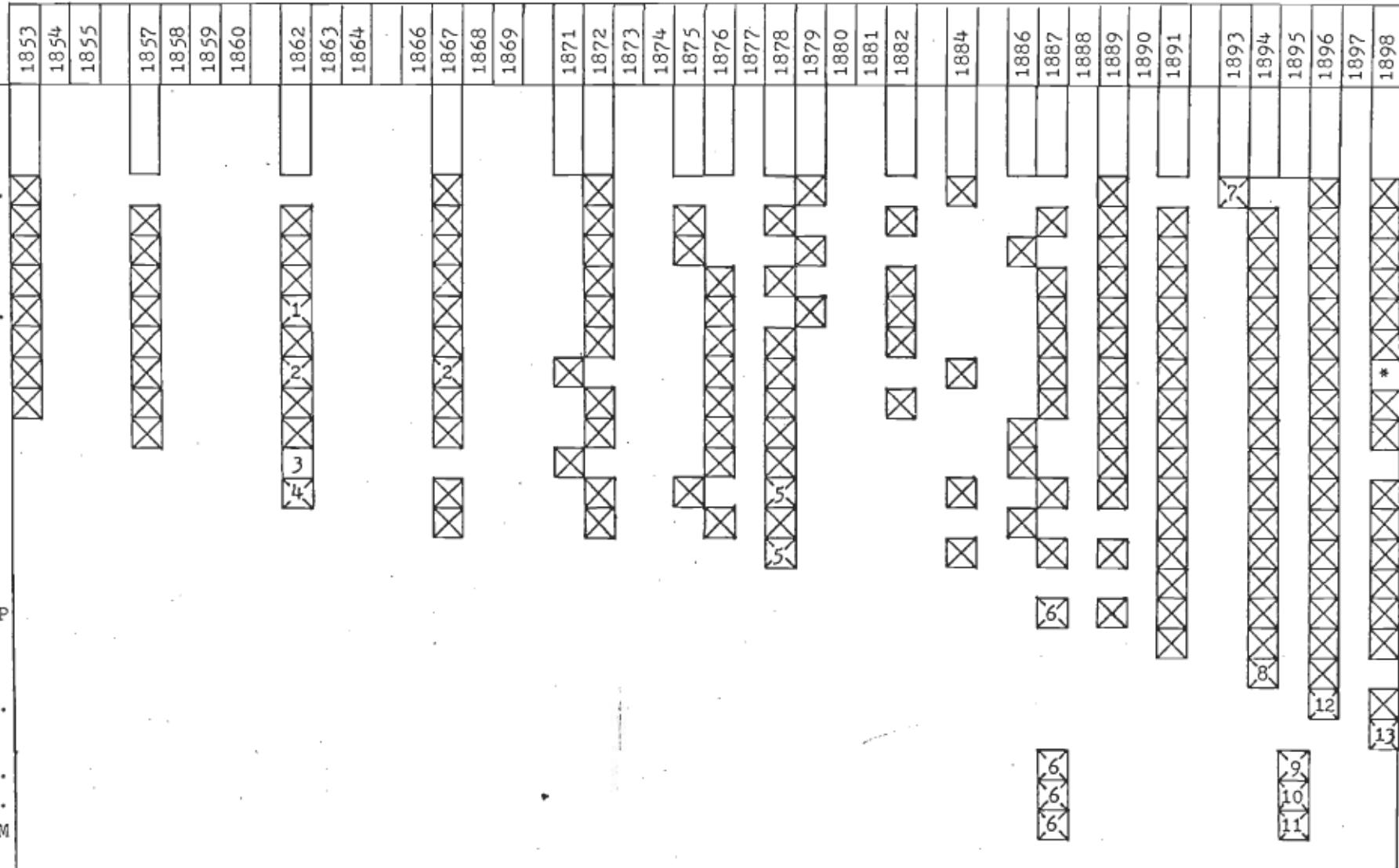
Voir les annotations à la page suivante.

ANNOTATIONS (comtés de Saint-Maurice et Maskinongé)

- (1) avec Saint-Joseph-de-MASKINONGE.
- (2) avec Saint-Etienne-des-Grès.
- (3) Mission.
- (4) "Visite pastorale par Messire Thos. Caron, Vicaire-général, délégué ad hoc, par Mgr Thomas Cooke, Evêque des T. Rivières".
- (5) Un rapport "St-Barnabé et St-Elie".
- (6) La mission de Saint-Mathieu, avec Saint-Boniface-de-Shawinigan.
- (7) Le nom de cette paroisse n'est pas indiqué dans les rapports de visite de l'année 1874. Cependant, un rapport sans nom de paroisse et venant immédiatement après celui de Sainte-Anne-d'YAMACHICHE, serait vraisemblablement celui de Louiseville (Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup). D'ailleurs, cette paroisse aurait reçu la visite cette année-là d'après l'itinéraire prévu dans une "Circulaire au clergé", in Mandements..., 5 mai 1874, vol. 2, no 47, p. 494.
- (8) Un rapport "St-Paulin et la mission de St-Alexis". Le rapport indique: "Nous n'avons point visité la mission de St-Alexis cette année, mais les confirmations de cette localité ont été faites ici à Saint-Paulin, et M. le Curé m'a remis le rapport détaillé sur l'état de cette mission".
- (9) "Desservie jusqu'à présent par voie de mission par MR le Curé de St-Boniface [...], Nous avons décidé de confier pour l'avenir la desserte de St-Mathieu au Curé de Ste-Flore....".
- (10) Desserte de Saint-Mathieu, avec Saint-Elie.
- (11) Saint-Charles-de-Mastigoche, avec Saint-Didace. Le rapport de Saint-Didace mentionne: "Nous avons visité la chapelle actuellement en construction de St-Charles de Mastigoche, devant servir de Succursale de l'église de St-Didace en attendant que cette partie de la paroisse puisse être érigée en paroisse...".
- (12) Succursale de Saint-Didace.
- (*) "Il n'y a pas eu de visite spéciale à cette paroisse..." Saint-Elie, avec Saint-Barnabé.
- (**) Pas de visite, mais une note intitulée "Confirmations aux Trois-Rivières le 14 octobre 1879".
- (***) Pas de visite, mais une note intitulée "Confirmations au couvent des Ursulines", le 17 mai 1880.

CHAMPLAIN

Cap-de-la-Madel.
Batiscan
Champlain
La Pérade
Ste-Geneviève-..
St-Stanislas
St-Maurice
St-Prosper
St-Narcisse
Mont-Carmel
St-Tite
St-Luc
Ste-Thècle
St-Adelphe
St-Jacques-des-P
St-Séverin
St-Théophile
St-Jean-des-Pil.
St-Timothée
St-Roch-de-Méki.
St-Joseph-de-Mé.
Missions du St-M



Voir les annotations à la page suivante.

ANNOTATIONS (comté de Champlain)

- (1) Desserte.
- (2) et les Forges Radnor.
- (3) avec Saint-Maurice et les Forges Radnor.
- (4) Prévue pour les 13 et 14 août 1862, cette visite à Saint-Tite ne sera faite que les 27 et 28 janvier 1863.
- (5) Un rapport "St-Tite et Ste-Thècle", mais il y est précisé que les deux ont reçu la visite.
- (6) Un rapport "Saint-Jacques-des-Piles et Missions du Saint-Maurice" comprenant les missions de:
 - Mékinac (Saint-Roch)
 - Rivière-Mékinac (Saint-Joseph)
 - Matawin (Saint-Nicolas)
 - Rivière-Croche (Saint-François)
 - La Grande-Anse (Saint-Théodore)
 - Rivière-aux-Rats (Saint-Jean-Baptiste)
 - La Tuque (Saint-Zéphirin)
- (7) Nom de la paroisse et dates de visite, et la mention suivante: "Renvoyé à la page", mais aucune page n'est indiquée et nous n'avons retrouvé aucune trace du procès-verbal de cette visite.
- (8) "Cette mission fait partie de la paroisse de N.D. du Mont-Carmel et en a été desservie jusqu'au mois d'Octobre 1893, époque où M. Pierre Boulay en a été nommé Desser-

- vant résidant avec les droits et pouvoirs ordinaires de Curé."
- (9) Mission desservie par le missionnaire de Saint-Joseph-de-Mékinac.
- (10) "Cette mission a un missionnaire résidant depuis l'automne dernier...".
- (11) Un procès-verbal de visite pour chacune des cinq missions toutes desservies par un missionnaire résidant à Grande-Anse:
 - Saint-Nicolas-de-la-MATAWIN
 - Saint-Théodore-de-la-GRANDE-ANSE
 - Saint-Jean-Baptiste-de-la-RIVIERE-AUX-RATS
 - Saint-François-de-la-RIVIERE-CROCHE
 - Saint-Zéphirin-de-LA TUQUEet un procès-verbal pour l'ensemble des missions du Saint-Maurice intitulé: "Procès-verbal de la visite épiscopale à St-Théodore inscrit au cahier du missionnaire, M. Paul Lamy".
Ce rapport mentionne: "M. Paul Lamy l'est chargé depuis l'année dernière de la desserte de ces 5 missions et des chantiers du St-Maurice".
- (12) avec Saint-Jacques-des-Piles. Le rapport mentionne: "Nous avons visité la succursale qui se trouve sur le côté ouest du St-Maurice...".
- (13) "Mission-succursale comprenant un territoire extra paroissial et une partie des paroisses de St-Tite et de St-Narcisse. Elle a été établie en Novembre 1897".
- (*) Mgr Laflèche était à Saint-Maurice, le 6 juillet 1898, lorsqu'on dû le transporter à l'hôpital. La visite ne fut jamais complétée, et il n'y a pas de procès-verbal pour cette paroisse.

	1853	1854	1855	1857	1858	1859	1860	1862	1863	1864	1866	1867	1868	1869	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1884	1885
NICOLET																												
Nicolet	X	X																										
Ste-Monique				X	X	X	X																					
Bécancour																												
Gentilly																												
Les Becquets																												
Ste-Gertrude																												
St-Grégoire-le-G																												
St-Célestin	*																											
St-Léonard																												
St-Wenceslas																												
Ste-Eulalie																												
Ste-Brigitte-des																												
St-Samuel																												
Ste-Perpétue																												
Ste-Angèle-de-L.																												
Ste-Marie-de-Bl.																												
Ste-Sophie-de-L.																												

(*) "Cette nouvelle paroisse (St-Pierre-Célestin) n'a point reçu la visite parce qu'elle n'a point de logement pour le curé".

(**) "Cette mission n'est pas encore assez avancée pour y faire la visite".
Desservie de Saint-Valère.

(***) Le registre ne contient que le nom et les dates de visite; aucun procès-verbal.

(1) En 1860, comme en 1854, St-Célestin apparaît sous le nom de St-Pierre-Célestin.

(2) Les missions de St-Léonard et de St-Wenceslas, avec St-Célestin.

(3) "et la mission Saint-Placide (5e rang)".

(4) Desservie de St-Léonard.

(5) Desserte de Ste-Monique.

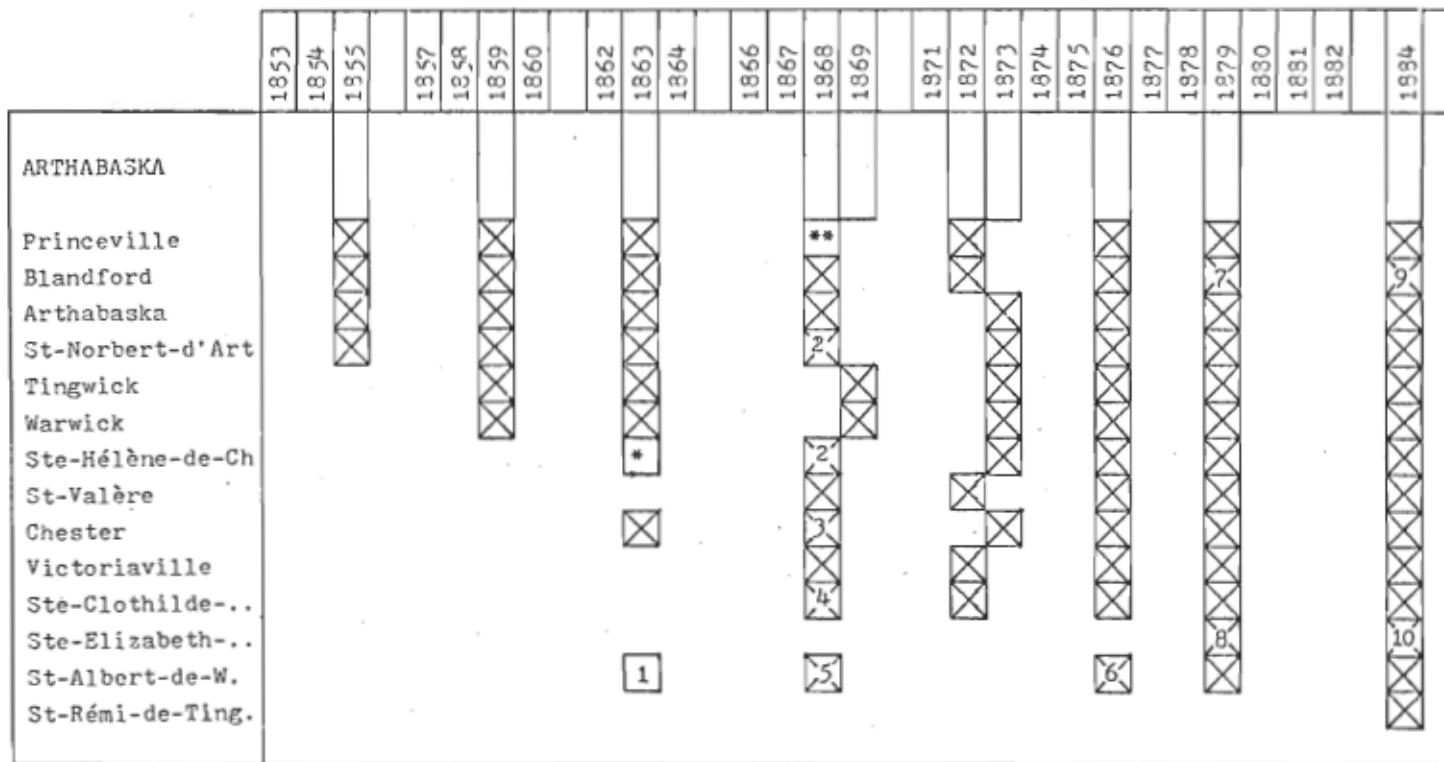
(6) Desservie de Sainte-Brigitte-des-Saults.

(7) Avec Sainte-Eulalie.

(8) Un rapport "Ste-Marie et St-Louis-de-Blandford". Le rapport indique: "Nous avons constaté avec regret que la paroisse de Ste-Marie a diminué au point d'en interrompre la desserte ordinaire [...] et de la rattacher à Gentilly, [...] pour tous ses besoins religieux, comme avant son érection, et M. le Curé de St-Louis en sera déchargé."

	1853	1854	1855	1857	1858	1859	1860	1862	1863	1864	1866	1867	1869	1869	1871	1872	1873	1974	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1884	
YAMASKA																												
St-Zéphirin-de-C Baie-du-Febvre St-François-du-L St-David St-Guillaume Yamaska Pierreville St-Bonaventure St-Pie-de-Guire	X	X		X	X	X		X	X	X				X			X				X		X					
DRUMMOND																												
Drummondville St-Germain-de-G. Kingsey L'Avenir St-Fulgence Wickham St-Cyrille St-Eugène Kingsey Falls				X	X	X		X	X	X				X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Acton Vale St-Théodore-d'Ac			2																									

(1) Un rapport "St-Frédéric-de-DRUMMONDVILLE et St-Germain-de-Grantham".
(2) Un rapport "St-André-d'ACTON et St-Théodore".
(3) avec St-Guillaume.
(4) "St-Fulgence, desserte de St-Théodore-d'Acton. Cette mission était connue autrefois sous le nom de Dépôt de Durham. Elle est desservie régulièrement depuis 15 mois. Elle a été érigée en paroisse canonique et civile sur la fin de l'année 1863".
(5) Un rapport "St-David et St-Pie-de-Guire (desserte)".
(6) Un rapport "St-Pierre-de-Durham (L'Avenir) et Wickham".
(7) Desserte de Ste-Bibiane-de-RICHMOND.
(8) "et la mission Abénaquise".
(9) Un rapport "St-Frédéric et St-Cyrille".
(10) Un rapport "St-Pierre-de-Durham et Wickham (desserte)".
(11) Mission. Le rapport indique: "La propriété de la mission est au nom de la corporation épiscopale...". Cette mission, qui a un missionnaire résidant, était autrefois desservie de WARWICK.



(*)

"La visite n'a pas eu lieu à Ste-Hélène-de-Chester. Les paroissiens de Ste-Hélène sont desservis à St-Norbert, car il n'y a pas encore chez eux de chapelle. C'est néanmoins une paroisse érigée canoniquement et civilement".

(**)

"Passage à Stanfold. Nous n'avons point fait la visite à St-Eusèbe à cause des travaux de l'intérieur de l'église qui ne sont point encore finis..."

- (1) La mission de St-Albert-de-Warwick, avec St-Médard-de-WARWICK.
- (2) Un rapport "St-Norbert-d'Arthabaska et Ste-Hélène-de-Chester, desserte de St-Norbert-d'Arthabaska".
- (3) Un rapport "St-Paul-de-CHESTER et Mission des Saints-Anges-de-Ham".
- (4) Desservie de St-Valère.
- (5) La mission de St-Albert-de-Warwick, desservie de Ste-Victoire-d'Arthabaska (Victoriaville).
- (6) Desservie de Sainte-Clothilde-de-Horton.
- (7) "Y compris la mission du Sault Sainte-Anne".
- (8) Desservie de Saint-Albert-de-Warwick.

- (9) Un rapport "Ste-Marie et St-Louis-de-Blandford". Le rapport indique: "Nous avons constaté avec regret que la paroisse de Ste-Marie a diminué au point d'en interrompre la desserte ordinaire [...] et de la rattacher à Gentilly, [...] pour tous ses besoins religieux, comme avant son érection, et M. le Curé de St-Louis en sera déchargé."

(10) Mission.

	1853	1854	1855	1857	1858	1859	1860	1862	1863	1864	1866	1867	1868	1869	1871	1872	1873	1874
SHERBROOKE																		
Richmond																		
Windsor																		
Danville																		
Wotton																		
St-Camille																		
St-Georges-de-W.																		
Weedon																		
Garthby																		
Stratford																		
St-Romain																		
Ham-Nord																		
Piopolis																		
St-Malo																		
Ham-Sud																		
Stoke																		
Bury																		

- (1) Mission.
- (2) "St-Hippolyte-de-WOTTON et missions dépendantes".
- (3) Un rapport des missions placées sous le titre "Lac Aylmer et Lac St-François".
- (4) La mission des Saints-Anges (Ham-Nord), avec St-Paul-de-CHESTER (comté d'Arthabaska).
- (5) Un rapport "Richmond et les missions de Danville et de Windsor, dépendantes du missionnaire de Richmond".
- (6) Sous le titre "St-Hippolyte-de-WOTTON et missions de St-Urbain /St-Georges/de Windsor et de St-Camille".
- (7) Mission desservie de WOTTON.
- (8) Sous le titre "Lac Aylmer: mission de St-Olivier, desservie de St-Janvier, et mission de St-Janvier-de-WEEDON".
- (9) Desservie de la mission de St-Romain.
- (10) Mission St-Romain.
- (11) Un rapport "St-Paul-de-CHESTER et mission des Saints-Anges-de-Ham".
- (12) Un rapport "St-Hippolyte-de-WOTTON et St-Camille".
- (13) Comme en 1867, sous le patronyme de Saint-Urbain.
- (14) Mission desservie de Saint-Fulgence (comté de Drummond).
Le nom de cette mission n'est pas indiqué dans les procès-verbaux de visite. Cependant, un rapport sans titre serait vraisemblablement celui de Saint-Philippe-de-WINDSOR. La place occupée par ce procès-verbal dans le registre correspond à l'itinéraire prévu dans une circulaire (M.E.T.R., vol. 2, no 37, 5 mai 1873, p. 420) et aussi au numéro d'ordre attribué à la mission dans un "Tableau extrait du rapport de la Visite pastorale de 1873" à la page 164 du registre III (1867 et 1871 à 1874) des procès-verbaux.
- (15) Il n'y a pas de procès-verbal de visite à Saint-Zénon-de-PIOPOLIS. Cependant, dans un "Tableau extrait du rapport de la Visite pastorale de 1873" (voir note 14 ci-dessus), Saint-Zénon-de-PIOPOLIS est mentionné avec Saint-Romain.

Dans ce tableau, on peut remarquer, d'abord, que les deux évêques de Trois-Rivières ont effectué ensemble quelque quatorze tournées au cours de leurs quarante-six années d'administration. Même si Thomas Cooke n'a accompli entièrement lui-même que les trois premières tournées (46), c'est sous son épiscopat (1852-1870) que le cycle des tournées est caractérisé par une remarquable régularité: alors que la durée des tournées alterne successivement entre trois et quatre ans, chaque tournée est suivie d'une année de non-visite: 1856, 1861, 1865 et 1870.

Sous l'épiscopat de Laflèche (1870-1898), plus long que celui de Cooke, la situation se présente autrement: deux temps, séparés l'un de l'autre par les années troubles relatives à la division du diocèse en 1885, se dessinent nettement. Ainsi, dès le début de son épiscopat, Laflèche montre son intention d'aller dans le même sens que son prédécesseur en faisant ses tournées par cycles de quatre ans (47), à la différence, cette fois, qu'un indult de Rome en date du 19 mars 1871 autorisait maintenant une telle pratique (48). De plus, Laflèche entendait se conformer aux désirs du Concile

46 Lors de la quatrième tournée (1866-1869), Cooke fit la visite des paroisses en 1866 seulement. Dès l'année suivante, il laissa définitivement cette charge à son Coadjuteur, Louis-François Laflèche.

47 "Nous en visiterons environ un quart par année..." (voir M.E.T.R., vol. 2, no 21, 5 mai 1871, p. 252).

48 Ibid.

de Trente en visitant une partie de son diocèse chaque année et sans interruption (49).

Cette non-interruption des visites soulève, ici, la difficulté à établir avec certitude les dates extrêmes des tournées sous l'épiscopat de Laflèche. Alors que Thomas Cooke prenait soin de publier un mandement annonçant la visite des paroisses au début de chaque tournée (50) et qu'il séparait ses tournées par une année de non-visite, Laflèche ne nous fournit aucun élément qui pourrait confirmer le temps de ses tournées. Car, non seulement il visite chaque année, mais il ne publie pas de mandement pour annoncer ses tournées, seulement une circulaire au clergé dans laquelle il se contente de donner la liste des paroisses qu'il prévoit visiter chaque année (et les dates pour chacune). Le seul mandement de visite qu'il ait rédigé sous son épiscopat (51) concerne sa première visite en tant qu'évêque diocésain et n'est d'aucune utilité sous ce rapport (52).

49 Toutefois, il n'y a pas eu de visite en 1883 (Laflèche se trouvant à Rome), ni en 1885, ni en 1892.

50 Voir M.E.T.R., vol. 1, no 7, mai 1853, 7 p.; no 34, 1857, 7 p.; no 52, 3 mai 1862, 8 p.; no 68, 5 mai 1866, 4 p.

51 Laflèche publia un mandement de visite lorsqu'il prit la relève de Cooke en 1867, mais il était Coadjuteur (voir M.E.T.R., vol. 2, no 1, 19 mai 1867, 8 p.).

52 Dans ce mandement, Laflèche se propose de visiter un quart du diocèse chaque année (voir note 47 supra). Cependant, suite à la cession de territoire au diocèse de Sherbrooke en 1874, nous savons que cette première tournée ne dura que trois ans.

Afin de déterminer les dates extrêmes des tournées, il a donc fallu se baser uniquement sur la fréquence de la reprise des visites dans les régions. C'est-à-dire que, compte-tenu des itinéraires de visites et des tournées sous l'épiscopat de Cooke et compte-tenu que la région des comtés de Saint-Maurice et de Maskinongé avait toujours été la première région visitée lors de chaque tournée, le retour du visiteur dans cette région marquait donc le début d'une nouvelle tournée. En procédant de cette façon, dix tournées (5 à 14), couvrant tout l'épiscopat de Laflèche, ont été établies (53).

Par rapport aux cycles de visite, deux temps apparaissent nettement, avons-nous dit plus haut, pour la période 1871-1898. En effet, alors que le cycle est de trois ou quatre ans pour les tournées 5, 6 et 7 (soit de 1871 à 1881), il est réduit à deux ans seulement à partir de la 9e tournée, c'est-à-dire après la division de 1885. Les années agitées qui précèdent cette division ne sont pas sans perturber quelque peu la 8e tournée, du moins dans sa durée: commencée en 1881, elle ne se termine qu'en 1886, après deux années d'interruption (1883 et 1885) et sans être tout à fait complète (54).

53 On trouvera en annexe L la liste des tournées (et les années correspondantes) pour les deux épiscopats.

54 Hormis la mission de Saint-Aimé-de-KINGSEY-FALLS, aucune paroisse des comtés d'Yamaska et de Drummond n'a reçu la visite au cours de la 8e tournée. A remarquer, aussi, que la visite faite à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à Saint-Narcisse et à Saint-Luc en 1886 sert à la fois à compléter la 8e tournée et à commencer la 9e. Autrement dit, la visite de ces trois paroisses doit être comptée en même temps dans les 8e et 9e tournées.

Observons maintenant, dans ce même tableau V, les localités visitées lors de chaque tournée. On remarque, d'abord, que le visiteur se rend toujours dans toutes les régions du diocèse, sauf dans celle des Lacs Aylmer et Saint-François (qu'il ne visite pas lors de la 3e tournée, 1862-1864) et dans les missions du Saint-Maurice (qu'il visite seulement lors de la 9e tournée, plus précisément en 1887, et lors de la 13e tournée, soit en 1895). A l'intérieur de chacune des régions, le visiteur se rend ordinairement dans la majorité des localités, c'est-à-dire dans toutes les paroisses et les missions qui ont un prêtre résident (55). Il arrive parfois que le visiteur se rend dans une paroisse ou mission desservie à partir d'une paroisse voisine (56), mais il se contente généralement de visiter seulement la paroisse desservante et de rédiger un seul rapport pour les deux localités, à la lumière des informations qui lui sont soumises par le curé desservant (57). Cependant, on peut aussi remarquer le cas de

55 Toutefois, l'évêque ne visite pas toujours les paroisses qui ont été érigées trop récemment. Par exemple, lors de la 4e tournée (1866-1869), il ne se rend ni à Saint-Elie (érigée en 1865) ni à Saint-Samuel (érigée en 1866). Le visiteur ne se rend pas non plus dans les paroisses érigées pendant la tournée en cours, même si elles sont situées dans la région visitée: c'est le cas, notamment, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (1858) lors de la 2e tournée (1857-1860), de Saint-Luc (1864) lors de la 3e tournée (1862-1864) et de Sainte-Thècle (1873) lors de la 5e tournée (1871-1873).

56 L'évêque visite ainsi Saint-Mathieu (desservie par Saint-Boniface-de-Shawinigan) en 1878, Saint-Wenceslas (desservie par Saint-Léonard) en 1868 et Saint-Fulgence (desservie de Saint-Théodore-d'Acton) en 1864.

57 C'est le cas, entre autres, de Saint-Barnabé et Saint-Elie en 1871 et de Sait-David et Saint-Pie-de-Guire en 1869.

quelques paroisses, érigées depuis longtemps et possédant un curé résidant, qui furent complètement ignorées par le visiteur lors de certaines tournées et ce, sans aucune raison apparente: l'exemple le plus frappant est sans doute celui du Cap-de-la-Madeleine, qui n'a pas reçu la visite lors des 2e, 3e, 6e, 9e et 11e tournées.

A toutes fins utiles, le tableau VI qui suit, indique tous les cas pour lesquels nous ne disposons d'aucun renseignement dans les procès-verbaux qui pourrait expliquer la non-visite de ces localités, pour chaque tournée. Ces localités sont aussi bien les paroisses érigées canoniquement (pour lesquelles une non-visite ou l'absence de renseignement au sujet de la visite est indiquée à partir de la tournée qui suit l'année d'érection) que les missions complètement ignorées après avoir déjà reçu la visite au moins une fois (58). En d'autres mots, le tableau suivant rassemble, par tournée, les cases vides du tableau précédent qui se situent après l'année d'érection canonique pour les paroisses, ou après la première visite pour les missions. Ce pointage constitue, en quelque sorte, un questionnaire auquel nous ne pouvons apporter ici de réponses satisfaisantes, qui sont à chercher ailleurs que dans les rapports de visites pastorales.

58 Soulignons, à ce sujet, que les missions de Saint-Joseph-de-Ham, de Saint-Philémon-de-STOKE, et celles, très éloignées de Saint-Raphael-de-BURY, de Saint-Malo et de Saint-Zénon-de-PIOPOLIS, toutes situées dans les Cantons de l'Est, n'ont jamais reçu, selon nos sources, la visite des évêques de Trois-Rivières.

TABLEAU VI

Paroisses et missions non visitées,
selon les tournées (1852-1898)

	TOURNEES:													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Saint -Joseph-de-MASKINONGE														X
Saint -Justin														
Saint -Sévère														
Sainte-Anne-d'YAMACHICHE														X
Sainte-Flore														
Saint -Elie														
Saint -Mathieu														
Sainte-Marie-Madeleine-du-CAP-DE-LA-MAD.														
La-Visitation-de-CHAMPLAIN														
Saint -Narcisse														
Notre-Dame-du-Mont-Carmel														
Saint -Luc														
Sainte-Thècle														
Saint -Adelphe														
Mission Saint-Roch-de-Mékinac														
Mission Saint-Joseph-de-Mékinac														
Missions du Saint-Maurice														
Sainte-Eulalie														
Saint -Samuel														
Saint -Bonaventure														
Saint -Pie-de-Guire														
Saint -Valère														
Sainte-Elizabeth-de-Warwick														
Saint -Théodore-d'Acton														
Saint -Philippe-de-WINDSOR														
Saint -Hippolyte-de-WOTTON														
Saint -Janvier-de-WEEDON														
Saint -Olivier-de-GARTHBY														
Saint -Gabriel-de-STRATFORD														
Saint -Romain														

Note: Ce tableau ne tient pas compte de la mission des Forges du Saint-Maurice pour laquelle nous ne disposons d'aucun renseignement précis pour les tournées 3 et 5 à 14.

C. Les préoccupations pastorales des évêques de Trois-Rivières à travers les procès-verbaux de visites, 1852 à 1898

L'une des principales fonctions de l'évêque est de visiter son diocèse. La visite est, en effet, le moyen le plus sûr et le plus direct pour avoir une connaissance exacte de la situation diocésaine. C'est l'occasion pour lui de prendre contact avec les personnes et les choses afin de bien les connaître et d'être en mesure de les administrer convenablement. Depuis le Concile de Trente surtout, la visite pastorale est rigoureusement organisée; elle ne se veut pas qu'un simple contrôle, mais une inspection de détail et un véritable inventaire. Elle porte à la fois sur tout ce qui touche directement ou indirectement les personnes (le clergé, les fidèles; l'état moral, les coutumes, la pratique religieuse, l'éducation, les associations, les confréries, etc.), les choses (les sacrements, les registres paroissiaux et les archives, la fabrique, l'église, les chapelles, les autels, la sacristie, le presbytère, le cimetière, le mobilier, les reliques; les ornements, linge liturgiques et vases sacrés, etc.) et les lieux pie (écoles, hôpitaux, hospices, orphelinats, refuges, patronages). A quelques exceptions près, notamment certaines congrégations religieuses exemptes et les institutions protestantes ou non-catholiques, tout ce qui vit et tout ce qui est, dans la paroisse et dans le diocèse, est sujet à la visite épiscopale.

Depuis le moyen-âge, bien des listes de points sur les-
quels peut porter la visite, ont été dressées pour fin de

consultation par les Pères des différents conciles (59) et par un certain nombre d'évêques (60). On a même établi des formulaires susceptibles d'aider les visiteurs dans leur tâche d'inspection. Dans le diocèse de Trois-Rivières, l'évêque dispose, au moment de sa visite, des rapports annuels produits par les curés et missionnaires. Le visiteur laisse libre cours à son sens de l'observation ou, encore, porte une attention spéciale à un certain nombre de points sélectionnés préalablement. Au fur et à mesure que se déroule la visite, il se contente — peut-on présumer — de prendre des notes par l'entremise de son secrétaire. Une fois la visite terminée, il rédige alors un procès-verbal complet en consignant dans un registre tous les renseignements qu'il juge à propos et utiles d'être retenus. Notons, cependant, que le procès-verbal n'est pas toujours dressé immédiatement après la visite, c'est-à-dire dans la paroisse même. Par exemple, le procès-verbal de la visite faite à Victoriaville les 19 et 20 juin 1879 est donné à Saint-Valère le 20 juin, celui de Louiseville (visitée les 4, 5, 6 et 7 juin 1890) est donné à Maskinongé le lendemain (8 juin) et celui de Batiscan (visitée les 18, 19 et 20 juin 1891) est dressé à Trois-Rivières le 26 juin suivant. Plusieurs raisons peuvent amener le visiteur à rédiger le procès-verbal ailleurs que dans la paroisse visitée. Ce peut être, notamment,

59 Dont ceux du Concile de Trente, du Concile de Reims (1408), des 1^{er} et 4^e Conciles provinciaux de Milan (1565 et 1576) et du Concile de Bordeaux (1582).

60 Notamment l'évêque de Vérone, Matteo Giberti (1495-1543) et l'archevêque de Milan, le cardinal Charles Borromée.

parce qu'il est pressé par le temps (le procès-verbal est alors dressé dans la paroisse suivante), ou parce que la paroisse est desservie par une autre (le procès-verbal peut alors être donné au curé desservant dans sa paroisse de résidence), ou encore parce que le visiteur ne dispose pas des documents (registres, rapports, etc.) nécessaires à la rédaction du procès-verbal (celui-ci est alors dressé plus tard au palais épiscopal, lorsque le curé apporte les documents exigés).

a) LES FICHES-SYNTHESES

En utilisant la nouvelle grille codée (voir le chapitre I), nous avons dépouillé systématiquement tous les procès-verbaux de visites pastorales du diocèse de Trois-Rivières pour la période 1852 à 1898, en cochant sous la cote appropriée la case correspondante à chacun des items rencontrés au cours de la lecture. Quatorze fiches, soit une fiche pour chaque tournée de visite, ont été établies de cette façon. Le pointage de celles-ci se retrouve, en synthèse, dans les deux fiches suivantes: une fiche pour les visites du premier évêque (Thomas Cooke), c'est-à-dire pour les trois premières tournées (1853-1855, 1857-1860, 1862-1864) et la première année de la 4^e tournée (1866), et une fiche pour les visites du deuxième évêque (Louis-François Laflèche), soit pour les années 1867 à 1898:

TABLEAU VIII: Fiche-synthèse des visites de Laflèche (1867-1898)

En comparant les deux fiches-synthèses, on remarque tout de suite que le nombre total de questions abordées par Cooke est moins élevé que celui de Laflèche: alors que l'on compte 169 cases pointées pour le premier, on en dénombre 233 pour le second. Cependant, malgré la différence notable dans la quantité des cases pointées, celles-ci se concentrent sensiblement autour des mêmes séries de questions chez les deux visiteurs. Ainsi, le nombre total de questions traitées dans chacune des séries, s'établit de la façon suivante dans les deux fiches-synthèses:

TABLEAU IX

Nombre total de questions traitées dans chacune des séries, d'après les deux fiches-synthèses

Série	Titre de la série de questions	COOKE	LAFLECHE
0	Les conditions de la visite	7	21
1	Milieu géographique et humain	17	32
2	Eglise paroissiale	40	48
3	Annexes et finances	33	51
4	Personnel ecclésiastique	14	17
5	Communautés religieuses	-	2
6	Culte	2	4
7	Enseignement et assistance	27	26
8	Les paroissiens: état moral...	24	25
9	Oeuvres	5	7
TOTAL:		169	233

Proportionnellement à l'ensemble des questions traitées, le nombre total de cases pointées dans chacune des séries s'établit comme suit (dans les deux fiches-synthèses):

TABLEAU X

% approximatif des questions traitées dans chacune des séries par rapport à l'ensemble des questions traitées par chacun des évêques, dans les deux fiches-synthèses

Série	Titre de la série de questions	COOKE	LAFLECHE
0	Les conditions de la visite	4.14%	9.01%
1	Milieu géographique et humain	10.05%	13.73%
2	Eglise paroissiale	23.66%	20.60%
3	Annexes et finances	19.52%	21.88%
4	Personnel ecclésiastique	8.28%	7.29%
5	Communautés religieuses	-	.85%
6	Culte	1.18%	1.71%
7	Enseignement et assistance	15.97%	11.15%
8	Les paroissiens: état moral...	14.20%	10.72%
9	Oeuvres	2.95%	3.00%

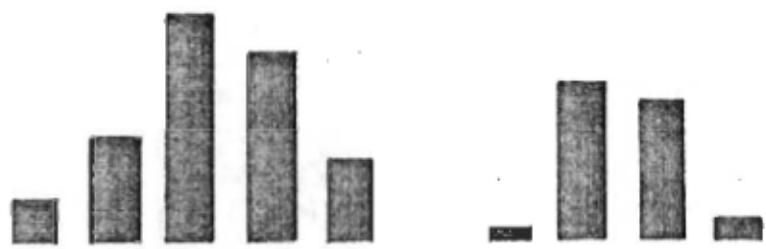
Ce pourcentage approximatif par rapport à l'ensemble peut être représenté visuellement de la façon suivante:

TABLEAU XI

Représentation graphique du tableau X

Série: 0 1 2 3 4 . 5 6 7 8 9

Thomas COOKE:



L.-F. LAFLECHE:



La comparaison entre la quantité de questions pointées (chiffres absous ou pourcentage) dans une série et une autre série, ou par rapport à l'ensemble des cases pointées, a cependant un vice de forme qu'il convient de noter ici (et cela vaudra aussi lors de l'analyse des quatorze fiches de tournées): le nombre de cases pointées ne tient pas compte du nombre de question posées, c'est-à-dire du nombre total possible à l'intérieur de chaque série. Par exemple, dans la fiche-synthèse des visites de Thomas Cooke, le nombre de cases pointées dans la série 6, relative aux questions cultuelles, est de 2, ce qui représente 1.18% du nombre total de questions abordées (169) par l'évêque. Toutefois, ce sont deux cases pointées sur une possibilité de 36 dans cette série, ce qui représente alors 5.55% du nombre de questions posées dans cette série. Et quand bien même que toutes les questions de cette série auraient été abordées par le visiteur, la proportion de ces cases par rapport à l'ensemble des questions contenues dans la grille codée n'aurait jamais pu dépasser 7.48%. En reprenant les données du tableau I (moins le nombre de cases inutilisées et les cases des titres de séries), le nombre total de questions posées dans chacune des séries (rubriques et sous-rubriques) et le pourcentage par rapport à l'ensemble de la grille s'établit, en effet, comme suit:

TABLEAU XII.

Nombre total de questions posées dans chacune des séries de la grille codée, et % par rapport à l'ensemble de la grille

Série	Titre de la série de questions	Nombre de questions	% du total
0	Les conditions de la visite	32	6.65
1	Milieu géographique et humain	54	11.22
2	Eglise paroissiale	61	12.68
3	Annexes et finances	63	13.09
4	Personnel ecclésiastique	53	11.01
5	Communautés religieuses	24	4.98
6	Culte	36	7.48
7	Enseignement et assistance	61	12.68
8	Les paroissiens: état moral...	59	12.26
9	Oeuvres	38	7.90
TOTAL:		481	99.95

Ainsi, le nombre total de questions posées dans les séries 0 à 5 (263) qui traitent surtout des "choses" et dans les séries 6 à 9 (218) qui traitent principalement des personnes, représentent respectivement 59.63% et 40.32% de l'ensemble des questions contenues dans la grille codée. Il faudra donc garder à l'esprit cette considération méthodologique importante, dans l'analyse des préoccupations pastorales, afin de ne pas exagérer la portée réelle des constatations faites à partir d'un instrument de travail.

D'autre part, les deux fiches-synthèses (tout comme les fiches de tournées) ont pour but d'indiquer si telle ou telle question a été traitée ou non par l'évêque au cours de ses visites pastorales. Cependant, elles ont l'inconvénient de ne pas montrer le nombre de fois que chacune de ces questions a été abordée par le visiteur pendant une année de visite ou

même durant une tournée entière, ce qui aurait pu nous éclairer sur les préoccupations des évêques puisqu'il aurait été possible d'établir une échelle des priorités à partir de ces données. Par exemple, en examinant la fiche-synthèse des visites de Cooke, on remarque que les cases 230 ("Fonts baptismaux") et 629 ("Dévotions diverses") sont toutes deux pointées. Cependant, on ne peut voir aucune indication qui aurait pu signaler que la première question a été traitée à maintes reprises pendant plusieurs années de visites, tandis que la seconde n'a été abordée qu'une ou deux fois.

Toutefois, si une échelle des préoccupations des évêques avait été établie uniquement sur la base d'un ordre quantitatif des cases pointées, cette façon de procéder – il faut l'admettre – aurait eu aussi quelques inconvénients au niveau de l'interprétation: comment peut-on affirmer, en effet, qu'une question qui n'est pas abordée dans les procès-verbaux, ne préoccupe pas le visiteur ? L'absence de renseignements ne signifie pas nécessairement un sentiment d'indifférence du visiteur vis-à-vis cette question (61). D'autant plus que les silences, surtout s'ils sont présumément volontaires ou inattendus, peuvent être

61 Supposons, par exemple, que le visiteur soit préoccupé par l'état des croix de cimetière. S'il arrive que, par un concours de circonstances, l'évêque les trouve toutes dans un état convenable, les procès-verbaux pourront alors passer sous silence cette question qui, avant la visite, était pourtant si préoccupante. Ce peut être le cas, aussi, pour des questions beaucoup plus importantes, comme la pratique religieuse, les œuvres ou d'autres.

révélateurs en eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, pour revenir aux deux fiches-synthèses, on voit que la majorité des questions traitées, autant par Thomas Cooke que par Louis-François Laflèche, se situe dans les séries 0 à 5, c'est-à-dire dans les séries qui ont trait principalement aux "choses". Chez Cooke, c'est la série 2 ("Eglise paroissiale") qui rassemble le plus de questions pointées (40) pour l'ensemble de ses visites pastorales, suivie de la série 3 ("Annexes et finances") avec 33 cases cochées. Chez Laflèche, ce sont les deux mêmes séries, sauf que les questions relatives aux "Annexes et finances" (51 cases pointées) l'emportent sur celles qui ont trait à l' "Eglise paroissiale" (48 questions cochées). Chez les deux évêques, ce sont aussi les trois mêmes séries qui comptent le moins de questions traitées au cours de leurs visites pastorales: la série 5 ("Communautés religieuses"), la série 6 ("Culte") et la série 9 ("Oeuvres"). Ces deux séries, qui comptent respectivement 2 et 5 cases pointées chez Cooke et 4 et 7 questions traitées chez Laflèche, se situent dans le groupe des séries (6 à 9) qui ont trait surtout aux personnes.

Les questions relatives à l'enseignement et l'assistance (série 7) occupent le 3^e rang chez Cooke, suivies des questions de la série 8 ("Les paroissiens: état moral et pratique religieuse") et de la série 1 ("Milieu géographique et humain"). Chez Laflèche, la série 1 occupe la 3^e place, suivie des séries 7 et 8. Quant aux séries de questions 4 ("Personnel ecclésiastique") et 0 ("Les conditions de la visite"), elles se

situent respectivement aux 6^e et 7^e rangs chez le premier évêque et, inversement, aux 7^e et 6^e rangs chez Laflèche.

On observe, de plus, que toutes les questions traitées par Cooke se concentrent autour de 51 rubriques, tandis que celles du deuxième évêque de Trois-Rivières touchent à 64 titres de rubriques. Parmi les 51 rubriques touchées par Cooke, 49 le sont aussi par Laflèche, les deux seules qui ne le sont pas étant la question des croix de chemin (34) et celle des baptêmes (81). Ainsi, au cours de ses visites pastorales, le deuxième évêque de Trois-Rivières abordera plusieurs questions nouvelles qui s'inscrivent à l'intérieur de 15 rubriques additionnelles (62).

Finalement, parmi les questions qui ne sont abordées ni par l'un ni par l'autre des deux évêques, mentionnons entre autres celles des vocations (48), des pèlerinages (64) et de la prédication (70).

Ces observations, au sujet des questions traitées par les deux premiers évêques de Trois-Rivières, sont valables pour l'ensemble de leurs visites pastorales prises en un seul bloc.

62 Ces rubriques additionnelles sont: 03 ("Prédication en visite"), 05 ("Ordinations, tonsures"), 06 ("Aspects financiers"), 09 ("Exhortations et interventions notoires du visiteur"); 16 ("Vie politique"), 32 ("Eglises annexes"); 44 ("Condition morale" du clergé), 45 ("Zèle pastoral"), 46 ("Condition intellectuelle"); 52 ("Ressources matérielles" des communautés religieuses), 55 ("Influence" des communautés religieuses); 60 ("Liturgie des offices réguliers"), 61 ("Liturgie dans les annexes"), 63 ("Fêtes religieuses") et 76 ("Hospices, hôpitaux...").

Cependant, les deux fiches-synthèses ne révèlent pas à quels moments précis, au cours de quelles tournées ou de quelles périodes chaque question a donné lieu à une annotation dans les procès-verbaux de visites. Pour le savoir, il faut donc s'en remettre aux fiches de tournées, qui feront maintenant l'objet de la prochaine partie de ce chapitre.

b) LES FICHES DE TOURNEES ET LE CONTENU DES PROCES-VERBAUX
DE VISITES PASTORALES

En utilisant les fiches de tournées, ainsi que diverses sources complémentaires (tels les mandements de visite), analysons maintenant le contenu des procès-verbaux de visites de façon à cerner, autant que faire se peut, les préoccupations pastorales des deux premiers évêques de Trois-Rivières; d'abord, celles de Thomas Cooke, ensuite celles de Louis-François Laflèche.

1. Les préoccupations pastorales de Thomas Cooke, 1853-1866

Devenu, le 18 octobre 1852, le premier évêque du diocèse de Trois-Rivières, Thomas Cooke entreprend sa première visite des paroisses dès le printemps suivant. Déjà dans son "Mandement d'entrée" il écrivait au sujet de cette charge et de ses objectifs immédiats:

"Devenues plus fréquentes, les visites du premier Pasteur serviront à ranimer la piété des fidèles et à donner au culte catholique un nouvel éclat."(63)

Par sa position au centre du diocèse, plus près des fidèles, le nouvel évêque espérait pouvoir, avec plus de facilité, organiser des paroisses, établir des missions, ordonner des constructions ou les réparations nécessaires, faire des retraites, créer des associations religieuses, et ainsi de suite.

63 M.E.T.R., vol. 1, no 4, 18 octobre 1852, p. 4.

Cooke précise ses intentions générales dans son "Mandement Annonçant la première Visite des Paroisses" (64). Ainsi, il marque sa ferme intention de détruire les abus, corriger les désordres, remédier aux maux. Dans chaque paroisse, il condamnera les amusements, les jeux, les "divertissements scandaleux", ainsi que les "modes indécentes" et le luxe. Il encouragera les pratiques de piété, la prière, le catéchisme, le chant des cantiques, mais aussi les associations religieuses et les œuvres de la Propagation de la foi et de la Tempérance, de même que l'éducation chrétienne. Toutefois, son objectif immédiat sera de ranimer la foi, prémunir les fidèles contre les "dangers de l'hérésie", travailler à la perfection du culte de Dieu et, surtout, rétablir l'union, le bon ordre et la paix.

Ce programme, somme toute assez chargé, voire ambitieux, n'est en fait qu'un énoncé des principes qui doivent généralement guider les pasteurs dans leurs visites diocésaines. Toutefois, les termes utilisés dans ce premier mandement de visite montrent une détermination qui contraste quelque peu avec le caractère plus modeste et moins inquisiteur dans les intentions du deuxième mandement de visite (65). Cooke annonce, en effet, qu'il écouterá avec intérêt ceux qui voudront lui faire quelque communication, qu'il s'appliquera avec soin à

64 "Mandement Annonçant la première Visite des Paroisses", M.E.T.R., vol. 1, no 7, mai 1853, pp. 4-5.

65 "Mandement annonçant la seconde visite des paroisses du Diocèse des Trois-Rivières", M.E.T.R., vol. 1, no 34, (sans date, 1857), p. 4.

connaitre les nécessités spirituelles des fidèles, qu'il s'empressera de les éclairer dans le doute. Il tâchera aussi "de ranimer le courage des faibles", "d'affermir les justes", de prévenir ses ouailles "contre l'erreur" et de remédier aux abus qui auraient pu se glisser au milieu d'eux.

Les expressions "nous écouterons", "nous nous appliquerons" et "nous tâcherons", employées dans le mandement, caractérisent donc l'esprit moins dirigiste et plus pastoral des buts de la seconde tournée (1857-1860). Dans son "Mandement annonçant la troisième visite..." (66), Cooke reprend les mêmes intentions à peu près dans les mêmes termes. Mentionnant qu'il entendra "avec la plus grande bienveillance" ceux qui auront des avis à lui demander ou des doutes à éclaircir, le premier évêque de Trois-Rivières écrit ensuite qu'il s'efforcera "de répandre la consolation", qu'il tâchera "de réveiller les indifférens, d'exciter les négligens, d'encourager les faibles et d'affermir les justes". Il ne manquera pas, non plus, de signaler les dangers et indiquer les abus. En un mot, il entend ne rien négliger pour rendre son ministère utile et procurer aux fidèles "tous les avantages" qu'ils sont en droit d'attendre.

Finalement, dans son dernier mandement de visite (67), le premier évêque de Trois-Rivières se contente simplement de

66 "Mandement annonçant la troisième Visite des Paroisses du Diocèse des Trois-Rivières", M.E.T.R., vol. 1, no 52, 3 mai 1862, p. 5.

67 "Mandement de Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières, pour la quatrième visite pastorale", M.E.T.R., vol. 1, no 68, 5 mai 1866, p. 2.

demander à ses fidèles d'écouter les avis qu'il croira devoir leur donner pour le bien de leurs familles et le salut de leurs âmes.

i) Observations sur les fiches de tournées

D'après ces quatre mandements, les préoccupations de Thomas Cooke semblent tournées majoritairement vers les personnes plutôt que vers les choses: parlant de désordres, de maux, d'abus, d'amusements et de jeux, de salut, de catéchisme, d'associations, d'éducation, de foi et d'hérésie, de charité, de culte et de nécessités spirituelles, on pourrait s'attendre à ce que les procès-verbaux de visites concernant ces quatre tournées, abordent largement les questions des séries 6 à 9, c'est-à-dire les séries de questions qui traitent surtout des personnes et de ces thèmes. Or, que révèle le dépouillement ?

Dans la fiche-synthèse des quatre tournées de Cooke, observée précédemment, 58 des 169 cases pointées se distribuent dans les séries 6 à 9, contre 111 dans les séries 0 à 4 (la série 5 "Communautés religieuses" n'en comptant aucune).

Autrement dit, environ un tiers des questions abordées par le visiteur se rapporte surtout aux personnes, les deux autres tiers se situant dans les séries qui traitent principalement des "choses" (église, annexes et finances, etc.). En décomposant ces chiffres globaux, qui proviennent de la fiche-synthèse, pour observer plutôt les quatre fiches de tournées (Tableau XIII),

TABLEAU XIII: Fiches des tournées de visites de Cooke (1853-1866)A. 1^{ère} tournée: 1853-1855

Séries	Rubr.	Sous-rubriques									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	01	X			X						
	02										
	03										
	04	X									
	05										
	06										
	07										
	08										
	09										

1	10										
	11										
	12	X									
	13	X									
	14										
	15										
	16										
	17	X									
	18		X								

2	20	X									
	21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	23										
	24										
	25	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	26										
	27			X							
	28	X									
	29										

3	30	X									
	31	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	32										
	33			X							
	34		X								
	35										
	36	X									
	37										
	38	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	39										

4	40		X								
	41										
	42	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	43	X									
	44										
	45										
	46										

Séries	Rubr.	Sous-rubriques									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	47										
	48										
5	50										
	51										
	52										
	53										
	54										
	55										
	56										
6	60										
	61										
	62										
	63										
	64										
	65										
7	70										
	71										
	72										
	73	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	74										
	75										
	76										
	77										
8	80										
	81										
	82										
	83										
	84										
	85	X									
	86										
	87										
9	90										
	91	X									
	92										
	93										
	94										
	95										
	96										
	97										

A crossword puzzle grid with numbered entries on the left. The grid has several shaded squares and some handwritten marks.

A crossword puzzle grid with numbered entries from 20 to 29. The grid consists of a 10x10 area with various blacked-out squares. Entry 20 starts at the top-left and goes right. Entry 21 starts below 20 and goes right. Entry 22 starts below 21 and goes right, crossing over 21. Entry 23 starts below 22 and goes right. Entry 24 starts below 23 and goes right. Entry 25 starts below 24 and goes right, crossing over 24. Entry 26 starts below 25 and goes right. Entry 27 starts below 26 and goes right. Entry 28 starts below 27 and goes right. Entry 29 starts below 28 and goes right.

4	40					
	41					
	42					
	43					
	44					
	45					
	46					

6	60						
	61						
	62						
	63						
	64						
	65						
	66						
	67						

A crossword grid with numbered entries from 70 to 77. The grid contains several blacked-out squares, notably a 2x2 block at (74, 75) and a 3x2 block at (76, 77).

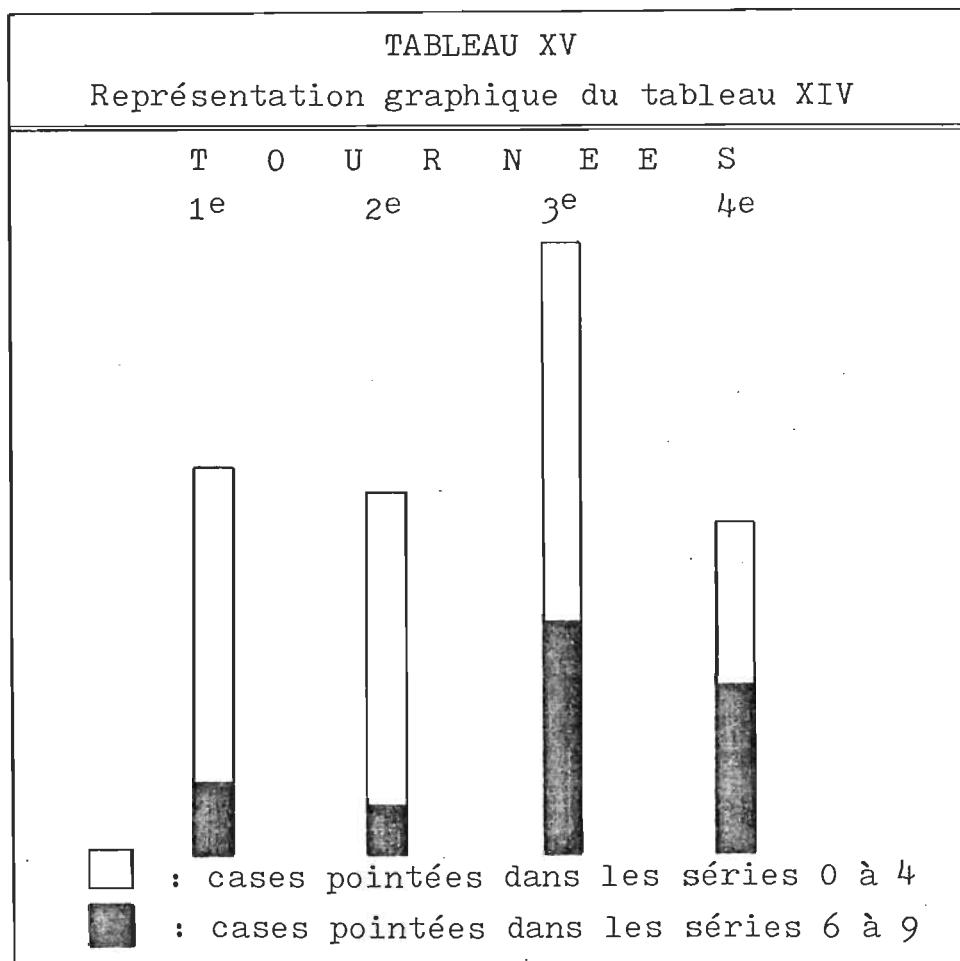
8	80		X				X	X	X	
	81									
	82		X				X	X		
	83			X	X		X	X		
	84		X	X	X					
	85					X				X
	86									
	87									
	88			X						
	89						X			

9	90						
	91						
	92						
	93				15		
	94						
	95		X				
	96						
	97						

le nombre de cases pointées dans les séries 0 à 4 et 6 à 9 se présente comme suit, pour chaque tournée:

TABLEAU XIV							
SERIES	T	O	U	R	N	E	E
	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e			
0 - 4	67	67	78	33			
6 - 9	13	10	48	35			
Total:	80	77	126	68			

Ces données indiquent donc une variation considérable, sur le plan quantitatif, qui peut être représentée aussi de la façon suivante:



Ce tableau fait voir clairement la place qu'occupent les questions relatives aux sujets énoncés dans les mandements de visite par rapport à l'ensemble des questions abordées au cours de chaque tournée, soit environ 18% pour la première tournée (1853-1855), 13% pour la seconde (1857-1860), 40% pour la troisième (1862-1864) et 50% pour la quatrième (1866).

D'après ce que révèlent les procès-verbaux de visites, on peut donc conclure que Thomas Cooke n'est parvenu à se consacrer à ses objectifs que lors de sa dernière année de visite, et encore ce ne fut qu'en partie.

On remarque encore, par l'observation des quatre fiches, qu'un certain nombre de questions sont abordées, de façon plus ou moins précise, au cours des quatre tournées à la fois. Ainsi, la démographie, l'église paroissiale, le cimetière, la fabrique, la dîme, le traitement des prêtres et auxiliaires du clergé, les écoles et les confréries, pour ne citer que ceux-là, sont autant de thèmes qui font l'objet de préoccupations constantes dans les visites du premier évêque de Trois-Rivières. Tous ces thèmes se concentrent autour de 23 rubriques seulement, sur une possibilité de 84 que compte la grille (68).

Parallèlement à ces préoccupations permanentes, d'autres questions sont traitées au cours des visites pastorales: certaines dans trois tournées (comme celles des confessionnaux,

68 Nous ne comptons pas ici les rubriques inutilisées dont nous avons parlé dans le chapitre I.

du presbytère, des dépenses de la fabrique, des vices dominants et causes de désordres, etc.), d'autres dans deux tournées et d'autres, encore, dans une seule tournée. Les thèmes abordés au cours de trois tournées se concentrent autour de 13 rubriques, dont 5 qui apparaissaient déjà parmi les questions abordées au cours des quatre tournées. Quant aux autres thèmes, qui ne sont traités que pendant deux tournées ou une seule tournée, ils sont distribués à l'intérieur de 45 rubriques différentes, ajoutant ainsi 20 nouvelles rubriques aux 31 déjà touchées, pour un total de 51 rubriques. Ainsi, pour l'ensemble des questions abordées par Cooke pendant ses quatre tournées de visites pastorales, aucune ne touche l'une ou l'autre des 33 autres rubriques que compte la grille codée. En effet, les procès-verbaux de ces visites gardent le silence complet vis-à-vis certains points comme les ordinations et tonsures (rubrique 05), la condition morale (44), le zèle pastoral (45) et la condition intellectuelle (46) du clergé, ou encore les communautés religieuses (série 5) et les hôpitaux (sous-rubrique 76).

Si l'on examine les fiches, tournée par tournée, on remarque évidemment que la majorité des cases pointées (52 sur 80) lors de la première visite (1853-1855) se concentre à l'intérieur des séries 2 ("Eglise paroissiale") et 3 ("Annexes et finances"). Ainsi, contrairement aux intentions annoncées dans le mandement, les questions relatives aux "choses" prédominent largement sur celles qui se rapportent

aux personnes. Toutefois, cette attitude du pasteur ne saurait trop surprendre: soucieux d'accomplir la mission première qu'il a reçue de Rome, le premier évêque de Trois-Rivières se doit, avant tout, de mettre sur pied et d'organiser administrativement et matériellement le nouveau diocèse. Cette première tournée de visites de Cooke, malgré ses visées pastorales empressées, ne peut donc être qu'une tournée de reconnaissance, et non pas de consolidation.

La fiche de la deuxième tournée (1857-1860) se présente sensiblement de la même façon que la précédente: 48 des 77 cases pointées se concentrent encore dans les séries des questions relatives à l'église paroissiale et aux annexes et finances.

La fiche de la troisième tournée (1862-1864) contraste passablement avec les deux précédentes. On note, en effet, une augmentation considérable du nombre de questions abordées, surtout dans les séries relatives au milieu géographique et humain (série 1), à l'enseignement et à l'assistance (7), ainsi que dans la série portant sur les paroissiens (8). Cette troisième visite de Cooke est celle qui présente le plus large éventail de préoccupations pastorales et apparaît, conséquemment, comme la plus intéressante et la plus révélatrice.

Finalement, la fiche de la quatrième tournée souffre d'un handicap pour les présents besoins d'analyse. En effet, comme nous l'avons dit précédemment, la quatrième tournée du premier évêque de Trois-Rivières ne couvre qu'une seule année de

visite, 1866; la tournée fut complétée par son Coadjuteur, Louis-François Laflèche, en 1867, 1868 et 1869. Le nombre restreint de paroisses visitées par Cooke entraîne ainsi une baisse non négligeable des possibilités d'intervention de ce dernier dans les affaires occasionnelles ou aléatoires. Autrement dit, il ne faudrait pas asseoir quelque conclusion importante sur cette fiche qui n'est, en fait, qu'un échantillonnage. Quoi qu'il en soit, on observe une forte chute du nombre de cases pointées à l'intérieur des séries 0 à 3. Ainsi, sans vouloir exagérer la portée réelle des indications disponibles dans cette fiche, il semble pourtant que Thomas Cooke était en voie, au moment où il a cessé de visiter les paroisses, de se préoccuper davantage des personnes que des choses, touchant ainsi les objectifs qu'il s'était fixés dès son accession au trône épiscopal, quatorze ans plus tôt.

ii) Analyse thématique des tournées de visites de Thomas Cooke

Lors du dépouillement des procès-verbaux de visites, nous sommes allé au-delà du simple pointage des questions traitées, recueillant des extraits intéressants, susceptibles d'illustrer justement les préoccupations pastorales des deux premiers évêques de Trois-Rivières. Aussi, avant d'observer les fiches de tournées de Louis-François Laflèche (comme nous venons de le faire pour celles de Cooke), nous analyserons la plupart des thèmes abordés dans l'ensemble des visites en présentant

quelques-uns de ces extraits, de façon à bien démontrer comment se traduisent, dans les faits, certaines questions pointées de la grille. Autrement dit, nous puiserons directement dans les procès-verbaux pour essayer de reformuler concrètement les interventions du premier évêque de Trois-Rivières dans les affaires paroissiales, tant sur le plan administratif que sur le plan strictement pastoral. Cette façon de procéder aura également l'avantage de démontrer dans quelle mesure Thomas Cooke semblait s'intéresser, pratiquement, aux objectifs qu'il avait énoncés dans ses quatre mandements de visite.

Les conditions de la visite (série 0)

La visite de l'évêque dans la paroisse est un événement important qui se prépare et qui doit être bien organisé. Aussi, les curés doivent-ils suivre les prescriptions et l'ordre détaillé du cérémonial de la visite pastoral tel que publié dans l'Appendice au Compendium du Rituel romain... (69). Ce document, qui mérite notre attention, a été diffusé en 1853, c'est-à-dire dès le début de la première visite pastorale dans le diocèse de Trois-Rivières. Recommandé par l'archevêque et les évêques de la province ecclésiastique de Québec, on peut présumer que Cooke le promulgua dans son diocèse et en

69 Appendice au Compendium du Rituel romain à l'usage des diocèses de la province ecclésiastique de Québec, op.cit., pp. 103-114.

demanda une application conforme, tout comme il l'avait fait, le 18 octobre 1852, au sujet des règlements de discipline établis dans le diocèse de Québec (70).

Ainsi, selon ce document dont nous nous servons partiellement, dès que le curé a reçu le mandement qui lui annonce la visite pastorale, il doit le publier au prône en invitant les paroissiens à assister aux cérémonies. Quelques jours avant, il prépare les registre qui seront inspectés par le visiteur et prépare son rapport annuel sur l'état de la paroisse ou un mémoire dans lequel il consigne tous les renseignements nécessaires à l'évêque pour lui donner une connaissance aussi exacte que possible de la situation de la paroisse. Ce rapport ou mémoire doit être accompagné d'un inventaire complet des biens de la fabrique (71). Le tout doit être déposé, avec les registres, dans les archives de la paroisse. Quant aux marguilliers, ils doivent clore les comptes pour toutes les années depuis la dernière visite de l'évêque, sauf les comptes de l'année en cours (72).

Le dimanche précédent la visite, le curé doit annoncer l'heure probable de l'arrivée de l'évêque dans la paroisse et

70 Voir le "Mandement d'entrée...", op.cit., p. 8.

71 Voir les quatre mandements de visite, op.cit.

72 A ce propos, les quatre mandements de visite publiés par Cooke indiquent expressément: "3^e- Nous ferons (...) l'examen des comptes et titres de la fabrique, que Messieurs les marguilliers tiendront prêts à nous être présentés." (voir M.E.T.R., op.cit.)

donner les avis qu'il juge nécessaires, notamment en ce qui concerne ce qui est spécialement prescrit ou défendu dans le diocèse à cette occasion (73).

Puis, la veille de l'arrivée du visiteur, on doit orner les autels comme pour les grandes solennités et, le soir, sonner les cloches. Dans l'église et la sacristie, tout doit être disposé de façon la plus convenable pour que l'évêque puisse en faire facilement l'inspection et le dénombrement. Le jour de la visite, le marguillier en charge, responsable du transport par voitures, se rend dans la paroisse voisine pour prendre l'évêque et sa suite, avec leurs bagages, et les conduire jusqu'à la porte du presbytère. Aussitôt que le visiteur est arrivé sur le territoire de la paroisse, on sonne les cloches jusqu'à ce qu'il soit rendu là où on l'attend. Le curé et tout le clergé (74) partent alors de l'église, en procession, pour aller accueillir l'évêque à la porte du presbytère.

L'horaire de la visite, tel que proposé dans le Rituel

73 L'arrivée ou la présence de l'évêque dans la paroisse pouvait, semble-t-il, donner lieu à des manifestations extérieures de la part des fidèles. Mais ces démonstrations populaires, parfois trop bruyantes ou dangereuses, n'étaient pas toujours au goût de l'épiscopat (voir E.-A. TASCHEREAU, op.cit., pp. 253-254).

74 Le clergé comprend alors un thuriféraire (portant l'encensoir), un clerc portant le bénitier, un clerc portant la croix processionnelle, deux acolytes portant des cierges allumés, le reste du clergé, et le curé suivi des marguilliers qui portent le dais. A ceux-ci peuvent s'ajouter aussi un clerc porte-livre, un clerc porte-crosse et un autre porte-mitre.

de Québec, n'est pas de rigueur. Il peut être changé facilement selon la durée de la visite (vingt-quatre ou quarante-huit heures) ou selon les circonstances, d'un diocèse à l'autre. L'ordre suivi dans le diocèse de Trois-Rivières se trouve dans chaque mandement de visite promulgué par Thomas Cooke, avec quelques modifications d'une tournée à l'autre. Ainsi, selon cet horaire (75), environ une demi-heure après l'arrivée de l'évêque de Trois-Rivières dans la paroisse, on donne alors une "instruction familière" ou conférence, à l'issue de laquelle tous partent du presbytère, en procession, pour faire l'entrée solennelle dans l'église, de la manière prescrite par le Rituel de Québec. Le visiteur fait ensuite une exhortation, suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement. C'est aussi à ce moment, selon l'Appendice au Compendium du Rituel romain..., que l'on donne avis aux fidèles de la durée de la visite et qu'on "les informe du temps destiné aux confessions, de celui où l'évêque sera prêt à entendre des personnes qui auraient quelque chose à lui communiquer et à recevoir les marguilliers pour l'examen des comptes de la fabrique."(76) Le texte de l'annonce faite dans les paroisses du diocèse de Trois-Rivières (77) indique également les heures de messes,

75 Voir celui qui a été publié dans le premier mandement de visite (M.E.T.R., op.cit., pp. 6-7).

76 Appendice au Compendium du Rituel romain..., op.cit., p. 109.

77 "Annonce pour la visite", AETR, Reg. I, au début du registre, année 1853. On trouvera le texte de cette annonce en annexe M.

l'heure de la confirmation et l'heure réservée à la bénédiction des croix, chapelets et médailles. A l'intérieur de cet horaire, le visiteur doit prévoir également du temps pour l'office pour les défunts et la visite du cimetière, l'inspection du Saint-Sacrement (78), des fonts baptismaux et autres objets.

La visite au cimetière, tout comme l'inspection des fonts baptismaux, se fait processionnellement. Cependant, si le cimetière est trop loin de l'église ou, encore, si le temps est mauvais, les prières et cérémonies se font à la porte de l'église. Quant à la visite des meubles, linges, ornements et autres effets, celle-ci se fait moins solennellement. A cette occasion, le visiteur examine aussi les autels et les pierres sacrées, les reliques et leurs authentiques, les tableaux et les images, la chaire et les confessionnaux, les décorations du choeur, de la nef et des chapelles, la sacristie et tout ce qui a rapport au culte divin. De plus, "il se fait rendre compte de l'état du clocher et des autres choses dépendantes de l'église. Il s'informe du nombre de croix actuellement plantées dans la paroisse; si elles sont bénites, décentes et convenablement entourées..." (79).

L'évêque examine ensuite les livres de l'église (les

78 La visite du Saint-Sacrement comprend l'inspection du tabernacle, de l'ostensoir, des ciboires et autres vases sacrés.

79 Appendice au Compendium du Rituel romain..., op.cit., p. 113.

titres et papiers divers; les registres de baptêmes, mariages et sépultures; le tableau des fondations, des confréries et des indulgences) (80) et les ordonnances rendues dans les visites précédentes pour voir si elles ont été exécutées (81).

A l'heure indiquée pour l'assemblée des marguilliers, le visiteur fait alors sonner la cloche de l'église pour les convoquer au presbytère. Lors de cette assemblée, il examine les livres de délibérations et de comptes de la fabrique. S'il les trouve convenables, il alloue les comptes qui ont été arrêtés et rendus depuis la dernière visite, et en libère ainsi les marguilliers comptables, chacun pour son année de gestion.

Finalement, à l'égard des personnes, l'évêque interroge ou fait interroger en sa présence les enfants sur le catéchisme. Puis, il reçoit et écoute les paroissiens "qui désirent prendre ses avis ou qui ont besoin de se confesser à lui; il entend aussi les plaintes ou remontrances tant du curé que des habitants" (82). Il s'informe également s'il y a des désordres, des scandales et des pécheurs publics dans la paroisse; si les

80 L'Appendice au Rituel romain... (op.cit., pp. 141-142) donne une liste précise et augmentée des documents à présenter à l'évêque lors de sa visite pastorale.

81 À ce sujet, les quatre mandements de visite de Cooke indiquent précisément: "Nous donnerons une attention particulière à l'exécution des ordonnances rendues dans les visites précédentes." (M.E.T.R., op.cit.) .

82 Appendice au Compendium du Rituel romain..., op.cit., pp. 113-114.

paroissiens vivent en paix entre eux et en bonne entente avec le curé, et ainsi de suite. Bref, le visiteur doit s'intéresser à tout ce qui concerne le spirituel et le temporel de la paroisse et prendre connaissance de tout ce qui a trait aux moeurs et à la conduite des paroissiens, "afin de savoir s'il y a quelques abus ou quelques désordres à corriger et par quels moyens il peut prudemment et efficacement y apporter remède" (83). A cette fin, précise le Rituel, le visiteur "rend les ordonnances et donne tant en particulier qu'en public les avis qu'il estime convenables" (84).

Le procès-verbal de la visite est donc, selon l'essence même d'un procès-verbal, un document résumant ce qui a été constaté, dit, fait et décidé à cette occasion. Produit à l'intention du clergé et des fidèles par l'autorité diocésaine, ce compte rendu est destiné à être communiqué aux marguilliers dès la première assemblée de fabrique qui a lieu après la visite de l'évêque. L'ensemble des procès-verbaux de visites recèle donc quantité de renseignements intéressants et, en ce sens, il constitue une source, un recueil des préoccupations pastorales des évêques.

Milieu géographique et humain (série 1)

Les questions de la série 1 de la grille, relatives au

83 Ibid.
84 Ibid.

milieu géographique et humain des paroisses visitées, occupent généralement une place assez mineure parmi les préoccupations de l'évêque. Mais certains points particuliers, comme les données statistiques ou démographiques, font toujours l'objet de mentions dans les procès-verbaux. Ainsi, Thomas Cooke ne manque jamais d'indiquer la population totale de chaque paroisse. S'il y a lieu, elle est répartie en "catholiques" et "non-catholiques" ou "protestants" (sous-rubrique 170) et même, quelquefois, en population rurale ("dans les rangs") et villageoise, ce qui nous indique aussi la présence d'un village de facto. Au moment où il rassemble ces statistiques, l'évêque de Trois-Rivières en profite également pour mentionner le nombre de communians et de non-communians (135 "Etat des âmes") lors de la première tournée et quelques informations complémentaires au sujet des autorités laïques (rubrique 12)(85), des classes et professions (sous-rubrique 150) (86) et de l'origine ethnique des habitants (rubrique 18) (87).

A propos des non-catholiques et des "étrangers", qui souvent vont de pair, le premier pasteur semble voir d'un très mauvais œil leurs activités (174) et leur coexistence avec les autres paroissiens. Ainsi, il note à Warwick en 1859: "3 chefs

85 Ainsi, il note la présence d'un seigneur, en 1854 et en 1858.

86 Par exemple, le nombre de marchands, en 1864.

87 Par exemple, le visiteur note la présence d'autochtones (182) lors des 1^e et 3^e tournées, d'Irlandais (181) en 1859 et en 1863, et de Suisses (185) lors de la 2^e tournée.

de familles pervertis par les Suisses; leurs familles sont catholiques" (88), et dans la même paroisse en 1863: "Il y a deux auberges dont l'une est tenue par un Protestant" (89). L'année suivante, à Saint-Pierre-de-Durham, il attribue même, pour une bonne part, la non-observance des jeûnes et des abstinences aux relations que les fidèles entretiennent avec les protestants (90). Ce sont là, pourrait-on dire, des exemples des "dangers de l'hérésie qui deviennent plus à craindre tous les jours" dont parlait le premier évêque de Trois-Rivières dans son "Mandement Annonçant la Visite des paroisses" en 1853.

La situation financière des habitants (sous-rubrique 151) et l'économie des régions visitées (rubrique 14) ne semblent pas préoccuper beaucoup Thomas Cooke. En effet, on ne rencontre que très rarement des remarques concernant ces sujets et, encore, sont-elles très brèves. Par exemple, le visiteur note à Saint-André-d'Acton en 1864: "Les habitants en général sont très pauvres" (91). Cependant, il ne porte jamais de jugement sur la situation économique, préférant pour cela se servir plutôt de mandements ou de lettres pastorales (92).

Finalement, sans qu'il soit spécifiquement question de foires ou de marchés (142), l'évêque souligne à Maskinongé

88 AETR, Reg. I, 1859, Saint-Médard-de-Warwick.

89 AETR, Reg. II, 1863, Saint-Médard-de-Warwick.

90 Ibid., 1864, Saint-Pierre-de-Durham (L'Avenir).

91 Ibid., 1864, Saint-André-d'Acton.

92 Voir par exemple les lettres pastorales du 22 novembre 1865 et du 18 juin 1866 (M.E.T.R., vol. 1, no 66a, 2 p., et no 70, 4 p.).

en 1866: "Le vapeur amène tous les dimanches les gens des autres paroisses avec animaux, charges, etc." (93), mais sans préciser davantage. Cette remarque, qui suit immédiatement une note sur les ventes importantes de boissons enivrantes dans cette paroisse, doit sans doute être interprétée comme une réprobation de cette coutume.

Eglise paroissiale (série 2)

Les questions de cette série, portant sur l'église paroissiale, occupent toujours une place importante dans les procès-verbaux de visites et apparaissent donc comme une préoccupation majeure du premier évêque de Trois-Rivières.

Dans son "Mandement d'entrée...", Cooke s'était proposé "d'ordonner la construction et les réparations des églises" et de "donner au culte catholique un nouvel éclat" (94). Aussi, dès le début de sa première tournée, en 1853, s'empresse-t-il de constater l'état des églises, chapelles et sacristies. Au cours de ses quatre tournées de visite, il ne cesse d'ordonner diverses réparations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments (95). Le site lui-même de l'église n'échappe pas aux

93 AETR, Reg. II, 1866, Saint-Joseph-de-Maskinongé.

94 "Mandement d'entrée...", M.E.T.R., op.cit.

95 Pendant les quatre tournées, Cooke recommande des réparations aux couvertures, cheminées, portails, portes et perrons des églises. Au cours des trois premières tournées, il s'attaque aussi à l'état des fenêtres et des murs, tant du jubé et du chœur que de la nef. Puis, pendant la 4^e tournée, les tours et les corniches qui font l'objet d'une attention spéciale.

prescriptions de l'évêque (96).

La sacristie est aussi l'objet des observations de Cooke. En plusieurs paroisses, il ordonne soit des réparations (en particulier aux perrons, portes et escaliers), soit des agrandissements ou simplement la construction d'une nouvelle sacristie. Mais il veille aussi au bon usage de ce lieu: "Nous défendons de faire de la sacristie une salle d'assemblée pour les paroissiens, soit avant soit après les offices" (97) écrit-il à Sainte-Geneviève-de-Batiscan en 1857.

A l'extérieur de l'église et de la sacristie, le visiteur exige à plusieurs reprises qu'il y ait une "clôture quelconque autour de l'église" (98). Cependant, il ne néglige pas pour autant l'aspect esthétique des lieux (99). Par ailleurs, à cette époque, la sacristie est souvent construite séparément de l'église; aussi le visiteur exige-t-il, surtout au cours de la 3^e tournée (1862-1864), que les deux bâtiments soient reliés entre eux par un "chemin couvert", c'est-à-dire un trottoir (sans doute en bois) afin de se protéger de l'eau et de la boue.

96 "... il faudrait dès à présent songer à changer le site de l'église et le presbytère vu l'humidité et l'insalubrité du terrain actuel" (AETR, Reg. I, 1862, Saint-Narcisse).

97 Ibid., 1857, Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

98 Ibid., 1853, Saint-Barnabé. A Saint-Stanislas, la même année, Cooke ordonne la construction "d'une palissade au nord-est, à 3 ou 4 pieds de l'église pour la préserver des animaux et des indécences".

99 Cooke écrit ainsi à Saint-David en 1855: "Nous désirons que, par respect pour le lieu saint et pour laisser une belle avenue à l'église, l'on fasse disparaître les piquets qui sont plantés devant l'église pour attacher les chevaux" (Ibid.).

Outre l'état et l'aspect des bâtiments dans leur ensemble, Cooke ne manque pas d'inspecter aussi tous les objets servant au culte. On rencontre rarement des indications au sujet des reliques (rubrique 24) ou des saintes huiles (sous-rubrique 231). Mais, au cours des quatre tournées, on relève de fréquentes mentions concernant les autels (22) et les fonts baptismaux (230): pour les premiers, le visiteur se préoccupe toujours de l'état du tabernacle, tantôt de la lampe du Saint Sacrement et du maître-autel, tantôt des autels secondaires (1). Dans certaines paroisses, par exemple, il recommande même "que l'on mette au-dessus de l'autel un baldaquin pour le préserver des saletés et des insectes qui tombent en abondance de la charpente du comble" (2). Quant aux seconds, les fonts baptismaux, Cooke exige fréquemment la rénovation de tout le baptistère et l'achat d'un buffet portatif et de vases convenables.

Dans presque toutes les paroisses, sinon dans toutes, le premier évêque veille de très près à ce que l'église soit bien pourvue en vêtements et ornements liturgiques, linges, vases sacrés et accessoires. Il ordonne ainsi, même dans les paroisses pauvres, d'acheter tout ce qui n'est pas disponible pour le culte ou qui l'est en nombre insuffisant, ou de réparer les effets dont l'état laisse souvent à désirer, ou encore de changer ce qui n'est pas conforme aux prescriptions de l'Eglise quant

1 Le visiteur demande souvent que la pierre d'autel soit rabaisée ou exhaussée, ou encore avancée plus près du bord de l'autel pour ne pas risquer de consacrer à l'extérieur, lors des célébrations.

2 AETR, Reg. I, 1854, Saint-Edouard-de-Gentilly.

aux matériaux utilisés dans la fabrication, aux grandeurs, aux couleurs, aux formes, et ainsi de suite. Sans parler de certaines pratiques que le visiteur doit corriger promptement sitôt constatées (3).

Au cours de ses quatre tournées de visites, Thomas Cooke ne néglige aucunement l'inspection des livres liturgiques et des archives des paroisses (4). Concernant le mobilier (rubrique 27), il en constate l'état général, recommandant de temps à autres que l'on fasse des réparations à la chaire, que l'on déplace des bancs ou que l'on en augmente le nombre, que l'on place une crédence, et que la fabrique achète un orgue. Mais ce sont les confessionnaux qui retiennent le plus son attention: leur emplacement, leur état, leur construction (5).

Finalement, en ce qui concerne l'art religieux (rubrique 28), l'évêque de Trois-Rivières se contente, la plupart du temps, de constater simplement la présence d'un "magnifique chemin de croix", d'une "belle statue". Quelquefois, il ordonne que la fabrique achète une bannière avec un médaillon ou un

3 A Batiscan, par exemple, Cooke est obligé d'ordonner "que l'on fasse disparaître les statuettes qui servent de chandeliers sur les autels, et que l'on achète une garniture de chandeliers pour les saluts" (*Ibid.*, 1857).

4 Il demande surtout que les missels aient une bonne reliure et qu'ils soient munis de signets; que l'on achète des livres de chants en nombre suffisant et que l'on tienne à jour un tableau des fondations.

5 "... que les confessionnaux soient réformés de manière que les carreaux des grilles n'aient qu'un pouce d'ouverture et que le pénitent se présente au confesseur de côté et non en face" (AETR, Reg. I, 1862, Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (Louiseville)).

tableau représentant le patron ou la patronne de la paroisse. Toutefois, dans aucun procès-verbal de visite il n'est fait mention de vitraux.

Annexes et finances (série 3)

Les questions de la série 3, concernant les annexes et les finances, occupent toujours, comme celles de la série 2, une place importante dans les procès-verbaux de visites pastorales. D'abord parce que cette série est, en quelque sorte, la suite de la précédente, avec sa partie "annexes" (rubriques 30 à 34 et 39), mais aussi parce qu'elle contient d'importantes questions financières qui peuvent devenir très préoccupantes, par moments, pour l'administration diocésaine. Aussi Cooke scrute-t-il toujours de très près tout ce qui se rapporte directement à la fabrique, au budget de la paroisse et à la dîme.

Au sujet du presbytère, d'abord, les mentions inscrites dans les procès-verbaux sont à peu près du même type que celles qui concernent l'église et la sacristie. Remarquons ici que les paroisses, les nouvelles surtout, n'ont pas toutes un presbytère. A preuve cette note inscrite en 1854 pour la paroisse de Saint-Célestin: "Cette nouvelle paroisse n'a point reçu la visite parce qu'elle n'a point de logement pour le curé" (6).

6 Ibid., 1854, Saint-Célestin. Cette paroisse fut désignée, pendant un temps, sous le patronyme de Saint-Pierre-Célestin.

L'inspection du cimetière paroissial, partie importante de la visite pastorale, donne lieu à de nombreuses ordonnances épiscopales tout au long des quatre tournées. Cooke exige d'abord que ce terrain soit entouré d'un mur ou d'une clôture "pour empêcher les animaux d'y entrer" (7) et éviter ainsi les profanations, et que cette clôture ou ce mur soit bien entretenue. Si le cimetière n'est pas assez grand pour répondre aux besoins de la paroisse, l'évêque en permet alors l'agrandissement. De plus, il arrive souvent que les fossoyeurs, à force d'inhumer les corps les uns par-dessus les autres, rencontrent d'autres tombes en creusant: il devient alors urgent pour le visiteur d'ordonner que le terrain soit exhaussé de quelques pieds. Si, finalement, le cimetière ne peut plus être agrandi ou exhaussé, Cooke autorise alors l'érection d'un nouveau cimetière et le transfert des corps. La croix du cimetière doit être bien entretenue ou reconstruite si cela est nécessaire, tandis que les stèles et monuments doivent, eux aussi, être conservés en bon état. Le cimetière doit contenir une chapelle "pour déposer le corps des défunt avant l'office" (8). Cependant, il semble que le premier évêque de Trois-Rivières ait éprouvé des difficultés à faire respecter cette prescription un peu dispendieuse (9). Finalement, le pasteur interdit la

7 Ibid., 1853, Saint-Joseph-de-Maskinongé.

8 Ibid., 1857, Sainte-Ursule; et 1858, Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre.

9 A Sainte-Ursule, par exemple, il fut obligé de réitérer en 1862 la même ordonnance qu'il avait faite en 1857 au sujet de la construction d'une telle chapelle (Ibid.).

construction de clôtures intérieures, particulièrement autour des lots de famille, sauf si ce n'est pour séparer un petit lieu non-béni. En effet, conformément aux lois de l'Eglise, Cooke demande souvent "que l'on réserve un lieu décent et clos pour la sépulture des enfants morts sans baptême" (10). Toutefois, il faut noter ici que ces lieux séparés ne sont pas nécessairement situés à l'intérieur même du cimetière (11).

On trouve rarement, dans les procès-verbaux de visites pastorales, des renseignements intéressants concernant la fabrique et les fabriciens (rubrique 36). Le visiteur se contente habituellement d'inspecter le livre des recettes et des dépenses, de corriger s'il y a lieu quelques opérations mathématiques, pour finalement allouer les comptes et libérer les marguilliers de leur charge. Néanmoins, cette revision des comptes de la fabrique donne lieu à de nombreuses remontrances de la part du visiteur qui se plaint continuellement soit de la mauvaise tenue des livres en général, soit de la façon dont les redditions sont faites. Quant à la sécurité matérielle des fonds de la fabrique, Cooke y veille aussi de très près (12).

10 Ibid., 1853.

11 C'est, en tout cas, ce que laisse présumer l'ordonnance suivante: "Que les enfants morts sans baptême soient inhumés par le bedeau, à la suite du chemin couvert, près de la sacristie, dans un petit enclos." Aucune indication ne permet de savoir si cet enclos était situé à l'intérieur du cimetière (Ibid., 1855, Saint-Frédéric-de-Drummondville).

12 Dans plusieurs paroisses il ordonne "que l'on se procure pour recevoir l'argent et les papiers de la Fabrique, un coffre de bois fermant à deux serrures et à deux clefs, dont l'une sera laissée entre les mains de Mr le Curé et l'autre remise au Marguillier en charge..." (voir notamment AETR, Reg. I, 1855, Saint-Guillaume).

Voulant sans doute garder la main haute sur l'administration financière des paroisses, il exige également que les fabriques ne fassent aucune dépense "extra" (13) sans une autorisation écrite de sa part. Il semble, encore une fois, que Thomas Cooke ait éprouvé des difficultés à faire respecter cette directive, particulièrement en 1862, puisque dans bon nombre de paroisses il est forcé d'ordonner "que l'argent du coffre ne soit pas employé à des travaux au dehors de l'église sans sa permission".

Concernant le budget de la paroisse, le premier évêque s'informe surtout des sources de revenu de la fabrique, entre autres la quête de l'Enfant-Jésus, et des dépenses qu'elle doit effectuer. Au cours des deux premières tournées, c'est-à-dire de 1853 à 1860, le visiteur constate que la difficulté majeure à laquelle doivent faire face les fabriques, consiste à faire entrer les arrérages des rentes de bancs et du casuel. Finalement, à partir de 1858, l'évêque manifeste un intérêt particulier aux assurances contre le feu pour l'église, la sacristie et le presbytère. Cette préoccupation, qui caractérise la majorité des procès-verbaux de la 3^e tournée (1862-1864), révèle donc une inquiétude profonde du pasteur quant aux possibilités des paroisses à relever leurs églises en cas de destruction, tout en évitant un endettement désastreux.

13 Dépense extraordinaire ou importante qui est faite à l'extérieur de l'église.

Avec le casuel, la dîme et le supplément constituent également un point d'intérêt pour le visiteur qui note généralement le revenu total (14) et, quelquefois, la matière avec laquelle ils sont rendus (15). Dans beaucoup de paroisses, les curés ne cessent de se plaindre que la dîme est mal payée. Et l'évêque ne manque pas de consigner dans les registres le nombre de chefs de famille qui contribuent ou non au soutien du curé (16). Même si le nombre de fidèles qui ne paient pas la dîme va, effectivement, en s'accroissant d'année en année (17), il est important de noter, néanmoins, que les chiffres fournis à ce sujet ne rendent pas compte seulement de ceux qui ne paient jamais la dîme, mais aussi de ceux qui la doivent au moment de la visite (18); ce qui n'exclut pas la possibilité que plusieurs retardataires puissent rendre leur dû après le passage de l'évêque dans la paroisse. L'utilisation de telles statistiques devrait donc se faire avec beaucoup de circonspection.

14 "Cette année la récolte ayant manqué, la dîme se monte à ₣ 40 et le casuel à ₣ 10 environ" (AETR, Reg. I, 1862, Saint-Didace).

15 En 1853 la dîme est rendue en blé, orge, pois, sarrazin, avoine, seigle, maïs et lentilles. En 1859 s'ajoutent à ceux-ci: les grains (inscrits en minots) et le sucre (inscrit en livres). En 1866, dernière année de visite de Cooke, le maïs et le sucre disparaissent et sont remplacés par la gaudriole (sorte de fourrage composé d'un tiers (1/3) de pois et de deux-tiers (2/3) d'avoine).

16 "159 doivent leurs dîmes" (AETR, Reg. I, 1862, Saint-Etienne-des-Grès).

17 Notamment à cause du nombre croissant d'emplacitaires, c'est-à-dire du nombre de fidèles qui vivent au village (sans aucun revenu de la terre) et qui ne furent imposés que plus tard.

18 Rappelons que la dîme, le supplément et la capitation se rendent, normalement, au temps pascal.

Cette incitation à la prudence vaut également pour l'utilisation des autres données brutes fournies dans les procès-verbaux de visites, particulièrement en ce qui concerne les chiffres de population (19), les extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et tout ce qui a trait aux comptes de fabrique (revenus, dépenses, dettes active et passive, et ainsi de suite). On ne saurait trop mettre en garde, ici, les utilisateurs éventuels de ces statistiques qui, puisqu'elles sont sérielles, peuvent néanmoins devenir une source importante en histoire socio-religieuse.

Personnel ecclésiastique (série 4)

Le titre même de cette série, consacrée au personnel ecclésiastique, et les questions qu'elle contient, laissent espérer beaucoup de renseignements intéressants sur le clergé. Toutefois, hormis le nom du curé (qui est souvent inscrit au début du procès-verbal de visite), le premier évêque de Trois-Rivières ne fournit jamais de renseignement concernant les ecclésiastiques, tant au niveau de l'âge, de la condition

19 Plusieurs articles ont déjà été publiés à ce sujet. En ce qui concerne le diocèse de Trois-Rivières et les chiffres de population que l'on trouve dans les rapports annuels des curés et dans les procès-verbaux de visites, on pourra consulter: Jean ROY, Daniel ROBERT et Louise VERREAULT-ROY, Les populations municipales et paroissiales de la Mauricie, 1850-1971. Dossier statistique (Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, Cahier no 3, Université du Québec à Trois-Rivières, 2^e édition: 1981), 236 p.

canonique, de la condition morale (20) et intellectuelle, qu'au niveau du zèle pastoral et, bien sûr, de la tendance doctrinale. Aucune indication, non plus, sur les vocations dans la paroisse visitée. Les items abordés dans cette série de questions se rattachent strictement aux auxiliaires du clergé et au traitement des personnes. Outre la question des revenus du curé et du casuel (dont nous avons parlé un peu plus haut), les points soulevés par le visiteur concernent surtout le bedeau (ou le sacristain), la chorale paroissiale, le musicien et les connétables.

Tout au long des quatre tournées, le visiteur doit exiger que le bedeau soit vêtu d'un costume ou d'une robe dans l'exercice de certaines de ses fonctions dont l'une est d'enlever les corps des défunts. Ainsi, en 1858, Cooke demande à la fabrique de la paroisse de Drummondville

"... qu'on engage un bédéau, et qu'il soit vêtu d'une robe suivant l'usage du Diocèse. Ce bédéau devra de plus, être un homme de confiance, chargé du soin de l'église, ainsi que du cimetière où il fera lui-même les fosses, à la suite les unes des autres, sans distinction, excepté pour les enfants qui seront toujours inhumés dans le lieu destiné à leur sépulture"(21).

20 Soulignons, ici, que les procès-verbaux de visites pastorales ne font jamais allusion aux conférences ecclésiastiques et aux retraites. De telles conférences ont pourtant été établies par Cooke en 1854. La première eut lieu, cette année-là, dans cinq arrondissements couvrant tout le diocèse (voir M.E.T.R., vol. 1, no 11, 12 avril 1854, 8 p.). Quant aux retraites, la première fut tenue au Séminaire de Nicolet du 19 au 25 août 1855 (voir M.E.T.R., vol. 1, no 22, 24 juillet 1855, 3 p.).

21 AETR, Reg. I, 1858, Saint-Frédéric-de-Drummondville.

Dans son premier mandement de visite, l'évêque avait annoncé qu'il encouragerait également le chant des cantiques. Ainsi, au cours de sa première tournée (la seule, d'ailleurs, où il est question des chorales), il inscrit au procès-verbal de plusieurs paroisses: "Nous désirons que Mr le Curé et les Marguilliers encouragent le plain-chant (22) et prennent des mesures pour le faire enseigner à des jeunes gens qui auraient bonne voix et sauraient lire"(23). Il appert, cependant, que ces chorales ne devaient être formées que par des hommes, la présence de femmes étant prohibée ailleurs que dans la nef. Le musicien devait donc aussi être de sexe masculin. Et le visiteur y veilla particulièrement en ordonnant dans certaines paroisses "que les personnes du sexe (24) ne soient pas admises à l'orgue pour chanter aux offices publics, excepté à l'Archiconfrérie en l'honneur de la Ste-Vierge..."(25).

Quant aux connétables, finalement, il n'en est question que pendant la 2^e tournée. A Yamaska, par exemple, Cooke ordonne en 1858 "que deux connétables soient payés environ 15\$ chacun, et placés dans le banc des gardiens, pour tenir l'ordre au dedans et au dehors de l'église" (26). Cette annotation, qui semble assez banale à première vue, révèle toutefois un certain état d'esprit, voire d'indiscipline et de désordre, qui pouvait

22 Le plain-chant ou chant grégorien.

23 AETR, Reg. I, 1854, Saint-Pierre-les-Becquets.

24 L'expression "personne du sexe" désigne toujours les femmes et les filles.

25 AETR, Reg. II, 1864, Saint-François-du-Lac.

26 AETR, Reg. I, 1858, Saint-Michel-d'Yamaska.

exister par moments, dans quelques paroisses, au cours des offices religieux. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point un peu plus loin.

Culte (série 6)

Thomas Cooke se préoccupe assez peu des questions cultuelles proprement dites. A peine trouve-t-on quelques mentions au cours des 2^e et 3^e tournées. Celle qui revient le plus fréquemment, surtout en 1862, concerne une directive qui semble tout à fait ignorée par les curés, et que le premier évêque est forcé de réitérer à maintes reprises: "que suivant les Statuts synodaux, depuis la Quasimodo jusqu'à la Toussaint, on confesse et on baptise dans l'église" (27) plutôt que dans la sacristie. Puis cette remarque relevée à Louiseville la même année: "que les mariages se fassent toujours dans l'église et jamais l'après-midi, ni le dimanche soir, ni sans messe" (28). Quant aux ordonnances au sujet de la vie liturgique, elles ne concernent que l'usage de la musique pendant les offices (29). Mais c'est là à peu près tout ce que l'on trouve. Quant aux autres items de cette série, notamment les messes, les retraites,

27 Ibid., 1862, Saint-Boniface-de-Shawinigan.

28 Ibid., 1862, Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (Louiseville). La dernière partie de cette ordonnance, "ni sans messe", n'est pas sans nous interroger quelque peu.

29 "Si l'on se sert d'instruments de musique pour embellir quelques fêtes, qu'on ne joue dans l'église que des airs graves, des marches lentes, jamais des airs de dances ou trop gais" (AETR, Reg. II, 1864, Saint-Félix-de-Kingsey).

les dévotions et les pèlerinages, Cooke garde le silence complet à leur sujet.

Enseignement et assistance (série 7)

Cette série, portant sur l'enseignement et l'assistance, est certainement, avec la suivante, l'une des plus intéressantes puisqu'elle touche directement les paroissiens et l'action pastorale du premier évêque de Trois-Rivières. Sans jamais aborder les questions de la prédication (rubrique 70), Thomas Cooke se préoccupe constamment de l'enseignement (rubriques 72, 73 et 74). A ce thème s'ajoutent les questions du catéchisme (rubrique 71) et des bibliothèques (rubrique 75) pendant les 3^e et 4^e tournées, puis celles des professions surveillées (rubrique 77) durant la 4^e tournée seulement.

Concernant le catéchisme d'abord, on remarque que c'est en 1862 que l'évêque commence à consigner quelques indications dans les registres. A Maskinongé, par exemple, il note que "le catéchisme n'est pas enseigné dans toutes les écoles; on s'y refuse" (30). Cependant, c'est en 1866 (dernière année de visite) que cette question apparaît nettement comme l'une de ses préoccupations majeures. Donnant quelquefois des chiffres concernant les effectifs ou la fréquentation, Cooke note que

30 AETR, Reg. I, 1862, Saint-Joseph-de-Maskinongé.

"les catéchismes sont passablement bien fréquentés" à Yamachiche (31), alors que les "parents et enfants sont négligents pour les catéchismes" à Maskinongé (32). Puis, à Sainte-Ursule il nuance un peu ses observations, sans doute d'après le témoignage du curé:

"Le catéchisme se fait deux fois par semaine dans chaque école..."

"Les parents envoient bien leurs enfants au catéchisme lorsqu'il s'agit de faire leur première communion; mais à part cela on ne s'en occupe guères" (33).

La question des écoles, ou plus globalement l'enseignement, occupe également une place importante parmi les préoccupations du premier évêque. S'informant du nombre d'écoles dans chaque paroisse, en distinguant parfois les différents types (écoles mixtes, élémentaires; de fabrique, du gouvernement ou écoles modèles), Cooke note aussi les effectifs et le taux de fréquentation, et, à l'occasion, par qui elles sont tenues: telle institutrice, ou les Frères de la Doctrine chrétienne, les Dames de la Congrégation, et ainsi de suite, tout en donnant de temps à autre, une brève appréciation des enseignants, de l'enseignement ou de l'attitude des parents face à l'éducation de leurs enfants. Ainsi, à Saint-Didace en 1862, il y a cinq écoles tenues par des maîtresses. "Elles sont peu fréquentées à raison de la pauvreté, mais il y a aussi de la négligence"(34).

31 AETR, Reg. II, 1866, Sainte-Anne-d'Yamachiche.

32 Ibid., 1866, Saint-Joseph-de-Maskinongé.

33 Ibid., 1866, Sainte-Ursule.

34 AETR, Reg. I, 1862, Saint-Didace.

A Saint-Barnabé, il y a 6 écoles fréquentées par 216 enfants et "tenues par des filles de bonne conduite, mais peu instruites" (35). A Saint-André-d'Acton, "les parents montrent une grande négligence à envoyer leurs enfants aux écoles" et il y en a même quelques-uns qui les envoient aux écoles protestantes (36). Apprenant qu'une école dissidente doit être ouverte à Sainte-Ursule en 1866, Cooke écrit alors: "... il serait bon de prévenir les parents afin qu'ils n'y envoient pas leurs enfants" (37).

Même si ces annotations sont extraites ou, du moins, semblent s'inspirer largement des rapports et mémoires présentés par les curés, il ne fait pas de doute, cependant, que Cooke s'inquiète beaucoup de la fréquentation insuffisante des écoles et qu'il juge tout à fait insatisfaisante la qualité de l'enseignement dispensé. D'autre part, on remarque aussi que la question des écoles dissidentes, qui se pose d'abord dans la région des townships, commence à se poser également dans les paroisses seigneuriales. Mentionnons, finalement, que les procès-verbaux de visites recèlent quelques passages qui font écho à la guerre des éteignoirs (38), notamment à

35 Ibid., 1862, Saint-Barnabé.

36 AETR, Reg. II, 1864, Saint-André-d'Acton.

37 Ibid., 1866, Sainte-Ursule.

38 On désigne sous le nom de "guerre des éteignoirs" le soulèvement des habitants contre la loi scolaire 9 Vict. c. 27 adoptée par le Parlement des Canadas-Unis le 9 juin 1846. Cette législation établissait des écoles communes dont le fonctionnement devait être assuré par le prélèvement de taxes scolaires. "Les populations se montrèrent antipathiques à tout système d'écoles officielles".

Yamaska en 1864 où Cooke constate avec amertume que "le curé a fait beaucoup de démarches pour engager les contribuables à mettre en opération les Ecoles du Gouvernement, mais il n'a pu les faire consentir" (39).

Si Thomas Cooke semble accorder une grande importance à la question des écoles et de l'enseignement, il n'en va pas de même, par contre, des bibliothèques (rubrique 75) dont il ne se soucie guère (40). Ainsi, on ne trouve aucune mention sur ce point au cours des deux premières tournées. Ce n'est qu'à partir de 1862 que le premier évêque consigne, à l'occasion, le nombre de volumes contenus dans les bibliothèques (41) et

"L'opposition fut assez vive jusqu'en 1850, alors que les "éteignoirs" commencèrent à revenir à la raison". "Les régions où cette lutte fut la plus violente furent les régions de Trois-Rivières, de Nicolet, [etc.]". "En 1855, on note encore sept municipalités réfractaires; seuls les "brûlots" de Saint-Michel-d'Yamaska resteront entêtés jusqu'en 1876!" (voir Louis-Philippe AUDET, Histoire de l'enseignement au Québec, Tome 2: 1840-1971, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, p. 59).

39 AETR, Reg. II, 1864, Saint-Michel-d'Yamaska. C'est là un exemple de situation où les fidèles pouvaient faire fi de l'autorité personnelle du curé de la paroisse.

40 Notons ici que les évêques, réunis à Montréal en 1850, avaient résolu de recommander "instamment l'établissement de bibliothèques paroissiales" afin "d'éloigner le peuple des mauvaises lectures" et "lui procurer le moyen d'en faire de bonnes" ("Lettre circulaire des Evêques de la province ecclésiastique de Québec, au clergé de la dite province", M.E.T.R., vol. 1, no 1, Montréal, 11 mai 1850, p. 2). Cette recommandation fut renouvelée dans le "Règlement disciplinaire adopté dans le Second Concile Provincial de Québec" publié avec la "Lettre circulaire des Pères du Second Concile..." le 4 juin 1854 (M.E.T.R., vol. 1, no 15, p. 7).

41 Nous avons relevé quelques données, dont les suivantes: 600, 500, 400, 368, 300, 200, 191, 150. Les chiffres ronds portent à croire qu'il s'agit souvent de données approximatives et que l'inventaire n'était pas tenu partout avec précision.

qu'il donne une appréciation, généralement négative, sur le taux de fréquentation de ce lieu par de courtes annotations du genre "peu de lecteurs".

Quant aux professions surveillées (rubrique 77), Cooke ne se penche sur la question que lors de sa dernière année de visite, soit en 1866. Cependant, il lui accorde alors une importance marquée. A Saint-Sévère, il écrit qu' "il y a dans la paroisse deux sages-femmes dont la conduite et la capacité sont satisfaisantes"(42). Il note cependant à la Pointe-du-Lac: "La science des quelques femmes qui font le métier de sages-femmes laisse à désirer, quoiqu'elles sachent administrer le sacrement de Baptême, dans le cas de nécessité" (43). Préférant de toute évidence les médecins aux sages-femmes, il souligne à Yamachiche que "le baptême est administré en cas de nécessité par des médecins sur le savoir-faire desquels il y a à compter" (44). Et, finalement, à Saint-Barnabé "il y a un médecin qui remplace avantageusement les sages-femmes" (45).

Les paroissiens: état moral et pratique religieuse (série 8)

L'état moral et la pratique religieuse des paroissiens ne constituent nullement une préoccupation chez Thomas Cooke

42 AETR, Reg. II, 1866, Saint-Sévère.

43 Ibid., 1866, La-Visitation-de-la-Pointe-du-Lac.

44 Ibid., 1866, Sainte-Anne-d'Yamachiche.

45 Ibid., 1866, Saint-Barnabé.

pendant ses deux premières tournées; le visiteur se contente uniquement de déplorer rapidement les principaux "vices et désordres", tels les blasphèmes et les indécences. Mais sans plus (46). Ce n'est qu'au début de la 3^e tournée (1862-1864) que le premier évêque de Trois-Rivières commence à se pencher résolument sur ces questions – qui constituent, en quelque sorte, les objectifs qu'il s'était fixé plusieurs années auparavant – et qu'il s'engage à concentrer un peu plus son attention sur les paroissiens. De fait, ses annotations sont plus étoffées et les questions traitées plus diversifiées. Ainsi, en plus de constater les principaux "vices et désordres" (blasphèmes, indécences, etc.), le visiteur s'informe aussi du nombre de débits de boissons enivrantes, de la vie collective des paroissiens, des manquements aux préceptes de l'Eglise, de la pratique religieuse et de la fréquentation des sacrements. Suivant ces observations, il peut alors porter un jugement d'ensemble sur la paroisse.

A propos de la fréquentation des sacrements, le premier évêque constate que, en général, les paroissiens se présentent fidèlement à la communion au temps de Pâques, même si quelques-uns ne fréquentent que rarement la confession (47). De plus,

46 La seule mention un peu plus explicite rencontrée au cours de cette période, est une ordonnance faite à Yamachiche en 1853 concernant la tenue des fidèles: "Nous ordonnons [...] que plusieurs connétables soient nommés par le corps des marguilliers pour tenir l'ordre dans l'église, le cimetière et les salles publiques" (AETR, Reg. I).

47 "Les sacrements sont [...] fréquentés par le plus grand nombre... Plusieurs passent des années sans se confesser" (AETR, Reg. II, 1864, Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet).

les dimanches et jours de fête sont observés par la grande majorité des paroissiens, bien que plusieurs n'assistent pas aux vêpres. Quant aux jeûnes et aux abstinences, ils sont généralement peu observés, surtout dans les paroisses de colonisation ou dans celles où l'on dénote la proximité de protestants (48). Cette situation persiste jusqu'en 1866, dernière année de visite du premier évêque (49). Cette année-là, en effet, on retrouve la même remarque dans presque toutes les paroisses: "Les dimanches et les fêtes sont assez bien observés, mais les abstinences et les jeûnes ne le sont pas aussi bien" (50). A Saint-Boniface-de-Shawinigan, Cooke ajoute néanmoins: "plutôt par pauvreté que par irréligion" (51). Voilà une nuance qu'il conviendrait de prendre en considération: cette courte annotation, qui est loin de refléter la dureté habituelle des remontrances, marque au contraire un effort de

48 En 1864 à Nicolet: "Les dimanches et les fêtes sont assez fidèlement observés par le plus grand nombre"; à Saint-Thomas-de-Pierreville: "... en général, les paroissiens assistent peu aux vêpres" et "Dimanches et Fêtes assez mal observés" par les habitants des missions de Richmond, de Danville et de Windsor. A Saint-Pierre-de-Durham, "les jeûnes et les abstinences s'observent peu". Toutefois, dans cette paroisse, selon le visiteur (et sûrement d'après l'avis du curé), "cela s'explique par les travaux de défrichement auxquels les gens sont astreints et leurs relations avec les Protestants" (AETR, Reg. II, 1864).

49 En effet, le pasteur note à Yamachiche: "Les dimanches et fêtes sont bien observés, les abstinences aussi, excepté pour ceux qui travaillent dans les bois et ceux qui voyagent. Les jeûnes sont moins bien observés"; puis à Saint-Léon-le-Grand: "Négligence pour un certain nombre à assister à la Ste Messe et aux vêpres" (Ibid., 1866).

50 Ibid., 1866, Saint-Barnabé.

51 Ibid., 1866, Saint-Boniface-de-Shawinigan.

compréhension pastorale empreint d'un sentiment de tolérance presque sympathisante et consolatrice de la part de Cooke.

A partir de 1862, c'est-à-dire au début de sa 3^e tournée de visite, le premier évêque de Trois-Rivières ne manque pas non plus de signaler dans les procès-verbaux ce qu'il est convenu d'appeler les "principaux vices et désordres" dans chaque paroisse (52). Même si l'on relève des cas d'intempérence (ou "d'ivrognerie"), de libertinage et de procès dans bon nombre de paroisses, il semble toutefois que l'habitude des blasphèmes ("sacres") et "mauvaises paroles" (calomnies, médisances) et le "goût pour le luxe" apparaissent comme les vices prédominants dans l'ensemble des paroisses visitées, particulièrement en 1862 et en 1864 (53). Poursuivant ses visites en 1866, Cooke ne cesse d'en faire mention dans la plupart des paroisses, sauf que les blasphèmes font place à l'intempérence parmi les vices majeurs.

52 En 1862, ce sont "l'intempérence, le libertinage, les blasphèmes et procès" à Saint-Etienne-des-Grès, alors qu'à Champlain "le luxe est porté à l'excès". Deux ans plus tard à Pierreville "le désordre dominant est le luxe", mais à Yamaska on remarque plutôt "l'ivrognerie, les sacres et les mauvaises paroles". A Nicolet, "on y prend malheureusement trop d'habitudes depuis quelques années, de très mauvaises paroles et des blasphèmes abominables [...] Enfin, le luxe cause de grands désordres chez le pauvre" (AETR, Reg. I, 1862 et Reg. II, 1864).

53 Notons ici que les questions de l'usure, du luxe, de "l'amour des plaisirs du siècle" (les pièces de théâtre, les spectacles, la comédie et l'opéra) et l'ivrognerie ont été traitées abondamment par les évêques réunis lors du 3^e Concile provincial de Québec, en mai 1863 (voir la "Lettre pastorale des Pères du Troisième Concile Provincial de Québec", M.E.T.R., vol. 1, no 57, mai 1863, 10 p.).

Se souciant de plus en plus des désordres causés par l'intempérance, et voulant, de façon générale, sauvegarder les bonnes moeurs, le visiteur se permet à l'occasion de consigner de plus amples renseignements sur ces questions, particulièrement en ce qui concerne les débits de boissons enivrantes (avec ou sans permis d'exploitation), les veillées et les danses, les fréquentations et les réunions de jeunes gens. Ainsi, l'évêque écrit à Saint-Justin en 1862: "Point d'auberge; cependant il y a ivrognerie, de 30 à 40 personnes de moeurs dépravées" (54), puis à Warwick l'année suivante: "il y a deux auberges dont l'une est tenue par un Protestant" (55). Dans la paroisse de Nicolet, Cooke constate que plusieurs désordres y règnent: "les uns sont causés par le mauvais usage de la boisson et sa vente sans licence...". Alors que le curé se plaint déjà que "des hommes sortent de l'église pendant les offices, sans besoin, pour causer, s'amuser, etc.", on se permet aussi "de vendre de la boisson et de jouer dans certaines maisons les dimanches et les fêtes, même pendant les offices surtout l'hiver et l'automne" (56).

54 AETR, Reg. I, 1862, Saint-Justin.

55 AETR, Reg. II, 1863, Saint-Médard-de-Warwick.

56 Ibid., 1864, Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet.

Autres exemples: à Maskinongé en 1862, "il y a des auberges sans licence, ouvertes le dimanche; on s'y rassemble la nuit"; à Saint-Louis-de-Blandford en 1863, "il n'y a qu'une seule maison où il se débite de la boisson et cela sans licence, mais sans préjudice cependant aux bonnes moeurs"; à Saint-Justin en 1866, il n'y a pas encore d'auberges, "cependant l'on constate que quelques paroissiens vont s'enivrer hors de la paroisse". A Saint-Léon-le-Grand, il y a un règlement municipal "prohibant la vente des boissons enivrantes".

A l'intempérance, considérée généralement comme la cause des plus grands désordres, s'ajoutent aussi le jeu, la danse et, surtout, les veillées et les fréquentations de jeunes gens. Le visiteur écrit, par exemple, qu'à Nicolet en 1864 des désordres sont causés "par la négligence des parents à surveiller leurs enfants lors des fréquentations pour le mariage et à les éloigner des danses et des jeux contraires aux bonnes moeurs" (57).

Dans les procès-verbaux de visites pastorales, il n'est jamais fait mention de cas d'adultère (sous-rubrique 856); cela n'est pas très étonnant. De plus, on rencontre très rarement des cas de concubinage (855) ou de libertinage (857): à Saint-Prosper, par exemple, Cooke note en 1862: "Une famille sur laquelle il y a soupçons de libertinage" (58). Ce qui, par contre, semble un peu étrange, c'est le besoin qu'ait éprouvé l'évêque de souligner à Saint-Léon-le-Grand: "Aucun pécheur notoirement scandaleux" (59) ou à Saint-Paulin: "Il n'y a point de concubinaire public" (60). Ces remarques ont-elles été extraites directement des rapports des curés, sans motif

57 Ibid., 1864, Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet.
A Saint-Didace en 1862, "il y a des fréquentations longues et qui ont des conséquences funestes"; à Saint-Barnabé en 1866, "plusieurs parents permettent dans leurs maisons des jeux et des danses défendus"; tandis qu'à Saint-Boniface-de-Shawinigan "les grandes veillées sont accompagnées de danses - aux noces l'on reçoit des survenants pour danser".

58 AETR, Reg. I, 1862, Saint-Prosper.

59 Ibid., 1862, Saint-Léon-le-Grand.

60 Ibid., 1862, Saint-Paulin.

véritable, sans intention particulière ? — Cette alternative semble la plus probable. — Ou, alors, cette façon inhabituelle de marquer l'absence de cas de concubinage ou de scandale (61) dans une paroisse doit-elle être regardée comme une déclaration d'un état de fait tout aussi inhabituel ? En d'autres mots, pourquoi le visiteur note-t-il ce qui pourrait être gardé sous silence ? Cette dernière question amène donc à en poser une autre : est-ce à dire qu'il garde aussi sous silence, pour des raisons connues de lui seulement, ce qui pourrait ou même ce qui devrait être consigné dans les procès-verbaux, comme par exemple les cas d'adultère ? La question reste posée.

Finalement, concernant cette importante série de questions sur l'état moral et la pratique religieuse des paroissiens, on rencontre aussi quelques mentions relatives à l'usure (sous-rubrique 894) : "Usure et dans les prêts et dans les ventes. Pas de droiture dans les transactions" (62). Mais c'est là ce qui se trouve de plus élaboré sur ce point ; le visiteur se contente généralement de ne signaler que très brièvement ce manquement aux préceptes de l'Eglise.

61 Remarquons ici que la notion de "scandale" peut s'appliquer non seulement aux cas de concubinage, d'adultère et de libertinage, mais aussi aux cas d'ivrognerie et autres "désordres publics" ou, de façon générale, à tout ce qui peut susciter l'indignation, la honte.

Cooke note à Saint-Paulin en 1862 : "Une famille et deux autres personnes qui mènent une vie scandaleuse". Mais la nature du scandale n'est pas précisée.

62 AETR, Reg. II, 1866, Saint-Joseph-de-Maskinongé.

Oeuvres (série 9)

Pour terminer, il y a peu de choses à dire au sujet des œuvres puisque les procès-verbaux de visites renferment très peu de renseignements sur cette question. En effet, même si l'on sent que les différentes associations, confréries et sociétés constituent une préoccupation chez Cooke, à cause de sa persistance à revenir sur ce point tout au long des quatre tournées, celui-ci ne fait jamais plus que signaler soit l'existence de telle ou telle œuvre, ou soit son désir de la voir érigée là où elle ne l'est pas encore. Mais on ne trouve nulle part quelqu'autre indication sur ce sujet.

On remarque toutefois que, dès le début de sa 1^e tournée (1853) et jusqu'à sa dernière année de visite (1866), le premier évêque de Trois-Rivières signale constamment l'œuvre de la Propagation de la foi, l'association du Saint-Scapulaire et, bien sûr, la Société de Tempérance (63). A ces œuvres viennent s'ajouter celles du Chemin de la Croix, du Sacré-Cœur de Marie et de la Sainte-Enfance (64) au cours de la 2^e tournée

63 Cooke avait écrit dans son "Mandement Annonçant la première Visite des Paroisses": "Nous féliciterons les paroisses où nous trouverons florissantes les associations de la Propagation de la Foi et de la Tempérance ou Société de la Croix: ces deux institutions admirables... L'une met un terme à de folles dépenses et fait disparaître bien des scandales; l'autre inspire de salutaires largesses..." (M.E.T.R., vol. 1, no 7, mai 1853, p. 5).

64 En 1855, Cooke avait écrit à ce sujet: "A l'exemple de plusieurs Evêques, en Europe et en Amérique, Nous approuvons la charitable Société de la Ste-Enfance, et Nous permettons à Messieurs les Curés de l'établir dans leur paroisse..." ("Lettre pastorale...", M.E.T.R., vol. 1, no 23, 30 décembre 1855, p. 5).

(1857-1860), puis l'Archiconfrérie et l'Adoration perpétuelle lors de la 3^e tournée (1862-1864). Quant à l'association du Saint-Rosaire, elle n'est mentionnée qu'au cours de la 2^e tournée, alors que la Société des Messes ne l'est que pendant la 3^e tournée (65).

65 Au sujet des œuvres de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance, on peut lire également la lettre circulaire du 11 mars 1857 (M.E.T.R., vol. 1, no 30, 15 p.). Aussi, sur la Propagation de la foi, on peut voir la "Lettre pastorale des Pères du 3^e Concile Provincial de Québec" (Ibid., no 57, 21 mai 1863, 10 p.).

2. Les préoccupations pastorales de Louis-François Laflèche, évêque d'Anthédon, 1867-1869

Devenu évêque titulaire d'Anthédon et coadjuteur cum futura successione de Thomas Cooke, Louis-François Laflèche se voit donc confier en 1867 la charge de visiter les paroisses à la place de l'évêque, trop vieux (75 ans) pour accomplir lui-même cette tâche lourde et difficile. Même s'il n'était évêque-coadjuteur que depuis quelques mois (66), Laflèche n'était pas étranger aux affaires diocésaines et il était assez bien connu, sinon de tous les fidèles du diocèse de Trois-Rivières, du moins d'une grande partie de la population, de tout le clergé trifluvien et du cercle des évêques canadiens (67). Grand-vicaire depuis 1857 et procureur de l'évêché depuis 1861, il avait reçu la mission de faire la lumière sur l'état pito�able des finances diocésaines et avait entrepris une campagne de financement pour sauver la corporation épiscopale de la banqueroute. Pendant toutes ces années, Laflèche s'était vu

66 Nommé le 23 novembre 1866, Laflèche avait été sacré évêque d'Anthédon le 25 février 1867.

67 Voir Nive VOISINE, Louis-François Laflèche, deuxième évêque de Trois-Rivières, Tome 1: Dans le sillage de Pie IX et de Mgr Bourget (1818-1878) (Saint-Hyacinthe, Edisem, 1980), 320 p.

Outre les dictionnaires biographiques connus de Jean-Baptiste-Arthur ALLAIRE, de L. LE JEUNE et de Cyprien TANGUAY, on peut aussi consulter, entre autres: Albert TESSIER, Louis-François Laflèche: sa vie missionnaire, 1844-56 (Trois-Rivières, Editions du Bien Public, 1973), 32 p. et Georges PANNETON et Antonio MAGNAN, Le diocèse de Trois-Rivières, 1852-1952; biographies sacerdotales, organisation diocésaine, notes historiques (Trois-Rivières, Editions du Bien Public, 1953), 377 p.

attribuer, en plus, divers dossiers par Cooke, notamment celui du Séminaire de Nicolet. A maintes reprises, il avait reçu des invitations pour prononcer des conférences, assister à des jubilés, prêcher des retraites paroissiales. A partir de 1865, il avait remplacé de plus en plus souvent Cooke aux bénédictions de maisons d'éducation, aux cérémonies de prises d'habits, aux diverses distributions de prix ou à d'autres cérémonies.

Le vieil évêque étant presque toujours cloué à son fauteuil par la maladie et n'étant plus "en état de comprendre sa position et les besoins de son diocèse" (68), il revenait donc au coadjuteur d'assumer l'administration et de remplir les diverses tâches de Thomas Cooke. L'une de ces fonctions était, bien sûr, la visite pastorale.

Le 17 mars 1867, Laflèche promulgue un mandement annonçant sa première visite pastorale (69). Reconnaissant que l'évêque s'est trouvé, depuis plusieurs années, "dans la pénible nécessité de suspendre la visite dans les paroisses du diocèse dont l'accès est difficile, et de la différer pour un temps plus ou moins long dans les autres", Laflèche annonce

68 Baillargeon à Laflèche, 7 avril 1867, Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Fonds Laflèche, A1B 10-12; cité par Nive VOISINE, op.cit., p. 114.

69 "Mandement de Monseigneur Louis-François Laflèche, Evêque d'Anthédon, Coadjuteur du Diocèse des Trois-Rivières, pour annoncer sa 1^{ere} visite pastorale", M.E.T.R., vol.2, no 1, 17 mars 1867, 7 p.

ensuite qu'il visitera les paroisses "avec toute la diligence possible, suivant que les circonstances des temps et des lieux le permettront". Se présentant alors comme "le Député et le Représentant de Jésus-Christ" lui-même, le coadjuteur demande aux fidèles "de suivre avec assiduité les exercices de cette visite, d'écouter avec attention les instructions et les avis" qu'il aura à leur donner, et de préparer les enfants au sacrement de la confirmation.

Cette première visite pastorale de Laflèche s'insère dans la suite des visites de la 4^e tournée commencée par Cooke en 1866. Le mandement ne fait état d'aucun objectif précis. Laflèche profitera plutôt de cette première visite pour se renseigner plus à fond sur l'état des paroisses et se rendre compte de la situation générale du diocèse. Aussi se contente-t-il, en 1867, de ne rapporter que les réponses du curé à un questionnaire et l'inventaire des biens de la fabrique, au lieu de rédiger un procès-verbal comme tel dans chacune des paroisses visitées, du moins pour les quatorze premières paroisses. Poursuivant sa tournée en 1868 et en 1869, Laflèche commence à inscrire de plus en plus ses recommandations et ordonnances, mais n'en continue pas moins à exiger des curés un mémoire ou leurs réponses à un questionnaire sur l'état de la paroisse et un inventaire complet des biens de la fabrique qu'il transcrit avant le procès-verbal de visite proprement dit, dans chacune des paroisses.

Il importe donc de noter, ici, que la fiche pointée des visites faites par l'évêque d'Anthédon au cours de la 4^e tournée (tableau XVI à la page suivante), ne peut refléter exactement ses véritables préoccupations pastorales. D'une part, nous ne connaissons aucun objectif particulier poursuivi par Laflèche, puisque le mandement n'en fait pas mention; d'autre part, les mémoires ou les réponses des curés à un questionnaire ne sont pas sans peser considérablement sur l'ensemble du contenu des rapports de visites. On peut présumer, en effet, que ces mémoires ou réponses, tout en n'étant qu'un tableau du point de vue des curés, ont pu influencer les ordonnances mêmes du visiteur dans chaque paroisse. On peut même supposer, sans exagérer, que les plus anciens curés étaient conditionnés, depuis longtemps, à traiter dans leurs rapports de sujets qui intéressaient l'ancien visiteur, Thomas Cooke. Comment Laflèche aurait-il pu les ignorer et ne pas rendre les ordonnances attendues par les curés ? Par conséquent, les questions abordées par Laflèche sont sensiblement les mêmes que celles qui préoccupaient Cooke. Et cette 4^e tournée, commencée et terminée par deux visiteurs différents, se présente néanmoins comme une suite, une continuité, sans rupture ni bouleversement.

Laflèche rend les ordonnances attendues, avons-nous dit. Du moins, pour autant que ses pouvoirs le lui permettaient. Car, il faut le souligner, sa juridiction n'était pas établie clairement puisque ses pouvoirs n'avaient pas été communiqués officiellement par Cooke. Laflèche aime l'ordre et les situations

TABLEAU XVI: Fiche des visites de Louis-François Lafleche,
évêque d'Anthédon, 1867-1869

1.	10		X						X
	11								
	12			X					
	13		X	X	X	X	X	X	
	14			X	X	X	X	X	
	15		X						
	16								
	17		X					X	X
	18	X			X				X

6	60						
	61						
	62						
	63						
	64						
	66						

A crossword puzzle grid with numbered entries from 20 to 29. The grid consists of 15 columns and 15 rows. The entries are as follows:

- 20: A horizontal word starting at the top-left corner.
- 21: A diagonal word sloping down to the right.
- 22: A horizontal word starting below 21.
- 23: A horizontal word starting below 22.
- 24: A vertical word running down the center of the grid.
- 25: A horizontal word starting below 24.
- 26: A horizontal word starting below 25.
- 27: A diagonal word sloping up to the right.
- 28: A diagonal word sloping down to the right.
- 29: A horizontal word starting below 28.

The grid contains several blacked-out squares, particularly along the bottom edge and in the center column.

A crossword grid with numbered entries from 70 to 77. The grid contains several X marks and a shaded area.

30		X	X	X	X	X	X	X
31		X	X	X				X
32								
33								
34								
35								
36		X	X	X	X	X	X	X
37		X						
38		X	X	X	X	X	X	X
39		X	X	X	X	X	X	X

8	80	X	X	X		X	X	X	X	X
	81									
	82	X				X	X			
	83					X		X		
	84	X	X	X						
	85		X	X	X	X		X	X	X
	86									
	87									
	88		X	X	X					
	89		X	X	X	X		X	X	X

4	40	XX	XXXX	XX	XX
	41				
	42				
	43	XX		XX	
	44		XX		
	45		XX		
	46				

claires. Aussi est-il "facilement exaspéré par le caractère flou des pouvoirs que lui cède son évêque" (70). Même devenu Administrateur du diocèse, le 11 avril 1869, Laflèche ne dispose que d'une juridiction obscure et continue d'être "obsédé par la question de la validité ou de la licéité des gestes qu'il doit poser" (71). Aussi ses visites de 1867 et 1868, c'est-à-dire en période de coadjutorerie, et celle de 1869, alors qu'il est Administrateur, ne peuvent-elles pas être placées sur le même pied que celles qui suivront à partir de 1871, soit en période d'épiscopat.

En examinant la fiche des visites de Laflèche au cours de la 4^e tournée, on peut compter 131 questions pointées qui se concentrent autour de 49 rubriques différentes. La série 2 ("Eglise paroissiale") est celle qui compte le plus de cases cochées (32), suivie des séries 3 ("Annexes et finances") et 8 ("Les paroissiens: état moral et pratique religieuse") qui en comptent respectivement 23 et 20. Même si ces trois séries comportent, à elles seules, plus de la moitié des questions abordées (75), c'est toutefois à l'intérieur des séries 0 à 4 qu'est répartie la majorité des cases pointées (89), alors que les séries 6 à 9 n'en comptent que 42 et la série 5 ("Communautés religieuses") aucune. Autrement dit, seulement 32% environ de l'ensemble des sujets traités par Laflèche ne concernent strictement que les paroissiens (le culte,

70 Nive VOISINE, op.cit., p. 115.

71 Ibid.

l'enseignement et l'assistance, la pratique religieuse et les œuvres). Cette proportion se rapproche néanmoins de celle constatée (40%) lors de la 3^e tournée (1862-1864) qui a été accomplie entièrement par Cooke (72). Qui plus est, le nombre de questions pointées (126) et la distribution de ces cases à l'intérieur des séries étaient, somme toute, fort semblables.

Dans le mandement annonçant sa première visite, Laflèche avait également publié le programme qu'il se proposait de suivre dans chaque paroisse. Ce programme, mentionnant notamment la célébration de messes, la confirmation des enfants, la visite des tabernacles, de la sacristie, des fonts baptismaux et du cimetière, l'examen des comptes et titres de la fabrique, et prescrivant un mémoire rédigé par le curé, se présentait exactement comme celui qu'avait publié Cooke en 1866, le nota bene en moins (73).

Commençant sa visite à Wotton en 1867, l'évêque d'Anthédon est accompagné de P.-H. Suzor, curé d'Arthabaska et de Jean Prince, curé de Saint-Maurice. Ce dernier est remplacé par

72 La 4^e tournée de Cooke ne peut pas être prise comme base de comparaison car, en plus des remarques faites précédemment (à savoir que les visites de Laflèche en 1867, 1868 et 1869 apparaissent comme la continuité de la tournée commencée par Cooke), la fiche pointée de la dernière visite du premier évêque a l'inconvénient de n'être fondée que sur une seule année de visites (1866).

73 Ce N.B. demandait aux curés de veiller à ce que les confirmands ne se présentent pas en habit de chœur et qu'ils se rendent dans la nef, et non dans le sanctuaire, les filles ayant la tête recouverte d'un voile. On demandait aussi de ne pas choisir le temps de la visite pour la première communion et de ne recommander aucune grand'messe pour ces jours de cérémonies.

P.-Aug. Roberge, comme secrétaire, lors de la deuxième étape, c'est-à-dire pour les visites des paroisses de la rive nord du fleuve. En 1868, la suite du visiteur se compose de trois ecclésiastiques: Jean Prince, curé de Saint-Maurice et Isaac Guillemette, ancien chapelain des Soeurs de l'Assomption, qui agissent comme prédicateurs et Gédéon Béliveau, ancien curé de Weedon, comme secrétaire. En 1869, dernière année de la 4^e tournée, la suite est encore augmentée: outre l'abbé Prince, on y trouve Ls.-A. Masson, curé de Danville, qui agissent comme prédicateur ou confesseur avec les pouvoirs d'archiprêtre ; Gédéon Brunel, ecclésiastique dans les ordres mineurs, qui fait fonction de secrétaire, et Damase Provencher, servant du visiteur.

En plus de recueillir des renseignements sur l'état des paroisses qu'il visite (notes, mémoires, rapports ou réponses au questionnaire, inventaires des biens de fabriques), le coadjuteur profite aussi de l'occasion, comme son prédécesseur, pour faire les confirmations (74) ou la bénédiction d'églises et de cimetières (75).

Dans la série 1 de la grille ("Milieu géographique et humain"), les renseignements que l'on y trouve sont de la même nature que ceux qui étaient consignés par Cooke. Mentionnant

74 "... nous avons donné la confirmation à 83 enfants..." (AETR, Reg. II, 1868, Saint-Eusèbe-de-Stanfold).

75 A Batiscan en 1867, Laflèche fait la bénédiction de la nouvelle église le 16 juin et la bénédiction du cimetière paroissial deux jours après (AETR, Reg. III, 1867).

des extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures, la population totale de chaque paroisse répartie entre catholiques et non-catholiques ou protestants, le coadjuteur inscrit quelquefois des remarques au sujet des mouvements de population et de l'évolution démographique (76), de même que sur l'origine ethnique des habitants (rubrique 18).

Le milieu géographique (rubrique 10), l'état économique (14) et le niveau social des habitants (15) font également l'objet de quelques annotations. Marquant tantôt la présence de scieries et de chantiers, tantôt celle de marchands et de notaires, le visiteur inscrit aussi ses observations quant à la qualité des sols et la richesse des pays habités (77).

A propos des autorités laïques (rubrique 12) et de la vie politique (16), il est intéressant de noter ici un problème soulevé par le curé d'Yamaska en 1869, dans son rapport sur la paroisse présenté à l'évêque d'Anthédon. Faisant état de l'absence d'auberge et soulignant que la vente de boissons enivrantes avait été prohibée par un règlement municipal de la paroisse et

76 "La mission de St-Olivier est la plus ancienne du lac Aylmer, et a été formée en grande partie par les familles incendiées en 1846 des faubourgs de St-Roch et St-Jean de Québec. Aussi est-ce pour cela qu'on la désigne sous le nom de petit Québec ou du Faubourg. Elle est demeurée à peu près stationnaire depuis la visite de 1859 (Ibid., 1867, Lac Aylmer: mission de Saint-Olivier-de-Garthby).

77 Constatant une population stationnaire depuis 1859 à Garthby, Laflèche écrit: "La raison c'est que cette population est peu propre à la culture, s'adonne de préférence au travail des chantiers et de plus, la terre excessivement pierreuse, est très peu fertile et offre de grandes difficultés à la culture" (Ibid.)

du village, le curé L. Tourigny expliquait ensuite:

"... je dirai qu'il en résulte un grand bien pour la jeunesse; les habitants sont très contents de ce règlement, ils en reconnaissent l'avantage; mais il n'en est pas ainsi du village, ou plutôt de certaines personnes du village qui, se laissant conduire par un intérêt sordide, font des efforts considérables pour rétablir la vente des liqueurs enivrant et malheureusement il y a dans le village une municipalité séparée de la paroisse; ce qui fait que quand vient l'élection des conseillers du village, ces personnes mettent tout en oeuvre pour faire élire des conseillers qui leur seront favorables" (78).

En plus d'illustrer le genre de doléances qui pouvaient être formulées par les curés au moment de la visite épiscopale, cet extrait met en relief un aspect de la question d'une paroisse religieuse séparée en deux municipalités distinctes. C'est là, en effet, un exemple frappant des difficultés auxquelles pouvait être confronté un curé exerçant un contrôle social sur des paroissiens vivant sous des lois municipales différentes, sous la juridiction de deux municipalités séparées.

Le curé de Saint-David, quant à lui, profite de la visite de l'Administrateur en 1869, pour lui faire connaître son antipathie à l'égard d'un de ses paroissiens, que nous avons placé dans la catégorie des "esprits forts" (sous-rubrique 178). Après avoir expliqué qu'il n'avait pas à se plaindre de ses fidèles en général, le curé continuait ainsi son rapport:

"Il n'y a pour ainsi dire qu'un seul homme qui nuit au Curé; qui lui empêche de faire le

78 Extrait du "Rapport sur la paroisse de St-Michel d'Yamaska pour l'année 1869", en date du 25 mai 1869, AETR, Reg. II.

bien; qui cherche à lui ôter son influence; qui répand des principes dangereux surtout en politique, et qui cherche à tout conduire. Sans lui, je pense que tout irait bien. Cet homme a toujours été opposé aux Curés" (79).

Si Laflèche est désolé de constater ici la présence de catholiques convaincus qui se permettent de faire obstacle à l'autorité religieuse, il peut cependant se réjouir ailleurs de recevoir l'abjuration (sous-rubrique 176) de quelques hérétiques. C'est ainsi qu'à Kingsey, par exemple, l'évêque d'Anthédon note qu'il a reçu la profession de foi et absout de l'hérésie une femme de 41 ans, qu'il a ensuite baptisée (80) conformément aux prescriptions du 2^e Concile provincial de Québec, tenu en 1854, qui demandaient que les protestants qui se convertissent soient rebaptisés sous condition, "à moins qu'on puisse établir avec certitude que leur baptême a été administré avec toutes les exigences voulues" (81).

Dans la série 2 ("Eglise paroissiale"), seule la rubrique 20 ("Saint titulaire") ne compte aucune case cochée. Toutes les autres questions principales (titres de rubriques) sont abordées d'une façon ou d'une autre, soit dans les rapports des curés ou les inventaires des biens de la fabrique, ou dans les

79 Extrait du "Mémoire" du curé, Ibid., 1869, Saint-David.

80 Ibid., p. 168.

81 Acta et Decreta secundi concilii provinciae Quebecensis, Québec, 1855, p. 34; cité par Jacques GRISE, Les conciles provinciaux de Québec et l'Eglise canadienne, 1851-1886 (Montréal, Fides, Coll. "Essais et recherches, section histoire", 1979): 153.

procès-verbaux de visites proprement dits. Tout comme Cooke, l'évêque d'Anthédon semble accorder une grande importance aux choses de l'église et à tout ce qui touche matériellement au culte, tant au niveau de la qualité ou de l'état général qu'au niveau de la quantité. Toutes les interventions de Laflèche dans ce domaine vont exactement dans le même sens que celles du premier évêque. A l'instar de Cooke, en effet, Laflèche rend des ordonnances concernant l'achat ou la réparation d'ornements liturgiques, linges et vases sacrés, de livres de chants, de missels et de rituels, d'un tableau du patron ou de la patronne de la paroisse; des ordonnances au sujet de l'état général de l'église (82) ou de ses parties (choeur, nef, jubé), de la sacristie, du clocher, des autels secondaires, de la pierre d'autel et du tabernacle. L'évêque d'Anthédon, qui ne semble pas tellement en faveur des tombes dans l'église (sous-rubrique 218), "attendu qu'il y a des inconvénients à inhumer un grand nombre de corps dans l'église, et que d'ailleurs l'espace serait encore assez vite rempli", trouve moyen de décourager cette coutume en appliquant la loi de l'offre et de la demande: en plusieurs paroisses, il engage

82 Les remarques de Laflèche à ce sujet se résument parfois à peu de mots: "la chapelle de la mission de Saint-Olivier-de-Garthby est encore passable" note-t-il en 1867. Cependant, et le plus souvent, Laflèche ne se montre pas avare de détails: par exemple, il recommande aux fidèles de la desserte de Stratford "de calfeter SIC et de tirer les joints en bon mortier dans la charpente de la chapelle et de la Sacristie qui sont excessivement froides dans l'état actuel" (AETR, Reg. III, 1867, Desserte de Saint-Gabriel-de-Stratford; et Lac Aylmer: mission de Saint-Olivier-de-Garthby).

"les fabriciens à hausser le tarif de l'ouverture de la terre dans l'église de manière à la rendre plus rare" (83). Quant aux reliques, comme celles "de la vraie croix et de la couronne d'épine" à Nicolet, il ne tolère pas qu'elles soient exposées publiquement à la piété des fidèles si elles n'ont point d'authentiques (84).

Finalement, en ce qui concerne l'état et l'aspect extérieur de l'église et de la sacristie (rubrique 29), Laflèche recommande à l'occasion, comme le faisait Cooke, des réparations ou améliorations aux chemins couverts, aux perrons et portes, aux toitures, aux tours et cheminées, ainsi qu'aux portails. A Saint-Célestin notamment, il ordonne "de protéger d'une manière efficace contre les hirondelles la statue de la Ste Vierge qui est dans le portail au-dessus de la grande porte de l'église" (85).

Dans la série 3 ("Annexes et finances"), les questions pointées se concentrent autour de six titres de rubriques. La partie des finances (36 "Fabrique", 37 "Budget de la paroisse" et 38 "Dîme et supplément") rassemble 13 des 23 cases pointées de cette série; les 10 autres cases sont réparties dans les

83 AETR, Reg. I, 1869, Sainte-Monique.

84 AETR, Reg. II, 1869, Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet.

Notons ici que la question du culte des reliques est traitée dans le VI^e décret du 4^e Concile provincial de Québec, tenu en 1868. Ce décret prescrit que les curés ne doivent présenter "à la vénération des fidèles que des reliques qui auront été approuvées auparavant par l'Ordinaire" (voir Jacques GRISE, op.cit., p. 240).

85 AETR, Reg. II, 1868, Saint-Célestin.

rubriques concernant les annexes (30 "Presbytère", 31 "Cimetière" et 39 "Dépendances et autres propriétés"). Au sujet du presbytère, l'évêque d'Anthédon s'intéresse à l'état général des lieux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Passant quelquefois des remarques sur l'esthétique du bâtiment, il s'applique surtout, cependant, à rendre des ordonnances qui visent à améliorer le logement du curé et, par là, la condition et le bien-être de celui-ci. Il semble que ce soit dans les Cantons de l'Est, région de colonisation, qu'il y ait le plus à faire de ce côté. En 1867, ayant constaté que "le presbytère n'est plus habitable" à Garthby (86), Laflèche visite ensuite Stratford où il recommande "fortement aux fidèles de cette mission d'employer l'argent de l'indemnité seigneuriale à la réparation de leur presbytère qui tombe rapidement en ruine, afin de le mettre chaud et logeable pour l'automne de 1868" (87). Puis à Windsor, en 1869, il enjoint "les paroissiens à presser les travaux" pour que tout soit prêt à l'automne suivant car autrement, dit-il, "nous serions obligés de placer le curé de Wotton, ce qui serait très incommodé pour la desserte, car il n'est pas possible de l'obliger à passer un second hiver dans la maison qu'il occupe actuellement, tant elle est froide et mal close" (88).

Visitant les cimetières, Laflèche ne fait que constater les dimensions du site et, s'il y a lieu, il autorise un

86 AETR, Reg. III, 1867, Lac Aylmer: mission de Saint-Olivier.

87 Ibid., 1867, Desserte de Saint-Gabriel-de-Stratford.

88 AETR, Reg. I, 1869, Saint-Urbain-de-Windsor.

agrandissement ou ordonne que l'on rénove les clôtures ou que l'on construise un charnier en pierre (sous-rubrique 318). Quant à la question des dépendances, le visiteur n'hésite pas à ordonner, si besoin est, "que l'on bâtisse une étable et une remise convenables pour les animaux et les voitures dont le Curé a nécessairement besoin" (89).

Du côté des finances, les interventions de Laflèche sont du même type que celles de Cooke. S'informant des biens de la fabrique (terrains, etc.), il examine les comptes et les alloue depuis la dernière visite en prenant soin de noter dans le procès-verbal quelques renseignements sur les sources de revenu (rentes de bancs, etc.) et les dépenses effectuées, notamment en ce qui concerne les assurances pour l'église, la sacristie et le presbytère.

A propos de la dîme (rubrique 38), l'évêque d'Anthédon constate que la situation n'a guère changé. Malgré la déclaration des Pères du 4^e Concile provincial de Québec en 1868 (90), à l'effet que l'obligation de la dîme relevait des besoins de l'Eglise et que les évêques pouvaient même décréter des peines contre ceux qui refuseraient de s'en acquitter, Laflèche se rend compte qu'elle est "mal payée" dans la plupart des paroisses visitées.

89 AETR, Reg. II, 1868, Sainte-Victoire-d'Arthabaska.

90 Laflèche a pris part à ce concile, tenu du 7 au 14 mai 1868, en tant que représentant de Cooke. Accompagné des vicaires-généraux Charles-Olivier Caron et Thomas Caron, l'évêque d'Anthédon était chargé de la présidence de la Commission des Etudes (voir Jacques GRISE, op.cit., 229).

La série 4 ("Personnel ecclésiastique") est assez pauvre en renseignements avec ses 7 cases pointées, concentrées autour de 4 rubriques. Le visiteur, en effet, consigne très peu d'informations sur ces sujets. Notant quelquefois le nom du curé (sous-rubrique 400), la date de sa nomination à la cure de la paroisse (402) et le nom du vicaire (403), s'il y en a un, Laflèche inscrit occasionnellement quelques annotations générales, fondées sur le jugement des paroissiens, au sujet de la condition morale (441) et du zèle pastoral (451) du clergé paroissial. Quant aux autres questions traitées dans cette série, à savoir les revenus du curé (430) et les revenus du casuel (435), elles s'inscrivent à la suite des questions financières, en particulier de la dîme, déjà abordées dans la série précédente. Le visiteur consigne les montants de ces items, mais sans plus.

La série 5 ("Communautés religieuses") ne comptant aucune case pointée – les registres de visites pastorales ne font état d'aucune visite de communauté religieuse (91) – passons

91 Il appert que Laflèche n'aurait pas effectué de visite chez les communautés religieuses au cours de cette tournée. Du moins, c'est ce que laisse croire, notamment, une de ses lettres adressées à l'archevêque de Québec, Charles-François Baillargeon, le 9 décembre 1868. Après avoir exposé ses doutes sur ses pouvoirs ordinaires et le caractère nébuleux de sa juridiction, l'évêque demandait précisément s'il pouvait "faire la visite canonique de ces communautés, entrer ou permettre d'entrer dans le cloître" des congrégations (Lettre de Laflèche à Baillargeon, 9 décembre 1868, AETR, Registre spécial, A (1868-1885): 81-84; cité par Nive VOISINE, op.cit., p. 115).

donc à la série 6 ("Culte") qui, elle, compte une seule question abordée: il s'agit simplement de mentions faites en 1868, dans certaines paroisses, au sujet de fêtes religieuses.

Avec ses 17 questions pointées, la série 7 ("Enseignement et assistance") présente un peu plus d'intérêt que les deux séries précédentes. La quantité de renseignements consignés par Laflèche au sujet des écoles dénote clairement, chez lui, un intérêt particulier pour tout ce qui touche à l'éducation. Dans toutes les paroisses visitées, au cours de ces trois années, l'évêque d'Anthédon ne manque pas d'inscrire au registre le nombre d'écoles en activité (rubrique 73) en précisant parfois s'il s'agit d'écoles de filles (725) ou d'écoles mixtes (728), d'écoles tenues par des religieuses (733) ou par des institutrices (735), d'écoles de Fabrique (736), d'écoles modèles (737) ou de couvents (rubrique 74). Laflèche inscrit aussi le chiffre total des effectifs scolaires de chacune des paroisses (par exemple: 120, 500, 726, 75, etc.) sans distinguer, cependant, le nombre de garçons et le nombre de filles. Quant aux annotations sur les locaux utilisés ou les écoles elles-mêmes, elles sont peu fréquentes et sans grand intérêt.

L'évêque d'Anthédon ne semble pas s'intéresser autre mesure à l'enseignement du catéchisme, se contentant de noter les effectifs (714) dans chaque paroisse. Quant aux bibliothèques (rubrique 75), il ne fait que mentionner le nombre de

volumes qui s'y trouvent (par exemple: 50, 400; etc.) et apprécier très brièvement le taux de fréquentation de ces lieux. Il s'agit là, somme toute, d'un intérêt assez mitigé de la part de Laflèche vis-à-vis l'une des questions longuement traitées par les Pères du 4^e Concile provincial de Québec. Le 8^e décret de ce concile, intitulé "Les mauvais livres et les mauvais journaux", prescrit notamment que les curés doivent encourager les bibliothèques paroissiales afin de détourner les fidèles des écrits jugés pervers, immoraux, antireligieux ou répréhensibles. Or, cet encouragement attendu des curés ne devait-il pas passer d'abord par la voix du premier pasteur ? Laflèche n'aurait-il pas manqué là, apparemment, une occasion de choix pour intervenir directement, dès sa première tournée de visites, dans l'un des domaines-clés du contrôle social ? Nous ne saurions répondre à cette question. Finalement, l'évêque d'Anthédon s'intéresse aussi très peu aux professions surveillées (rubrique 77); il se contente de noter, s'il y a lieu, la présence de sages-femmes et de médecins. Quant à la prédication (rubrique 70) et aux établissements hospitaliers (rubrique 76), il n'en fait jamais mention.

Même si la série 8 ("Les paroissiens: état moral et pratique religieuse") compte 20 questions pointées, il faut se rappeler cependant que ce sont, pour la plupart, des sujets traités par les curés dans leurs mémoires ou réponses au questionnaire, et que les interventions propres à Laflèche sont assez rares. Ainsi, portant un jugement d'ensemble sur ses

fidèles, le curé de Saint-David rapporte que ses "paroissiens sont généralement assez dociles. Ils l' ont toujours assez bien respecté (à quelqu'exception près)" (92), alors que celui d'Yamaska rapporte: "Je dois dire que les paroissiens généralement ont beaucoup de respect pour les prêtres, et je pense qu'il est peu de paroisses où l'on s'occupe si peu à critiquer le clergé..." (93). La situation est à peu près la même à Saint-Germain-de-Granham où le curé écrit: "En général, je suis satisfait de mes paroissiens; ils écoutent bien ordinai-rement les avis du Pasteur" (94).

Dans la plupart des paroisses et missions, par contre, on déplore encore de nombreux vices (sous-rubrique 801) dont les plus fréquents sont le goût pour le luxe (95), les calomnies,

92 "Mémoire" du curé, AETR, Reg. II, 1869, Saint-David.

93 "Rapport sur la paroisse de St-Michel d'Yamaska pour l'année 1869", en date du 25 mai 1869, Ibid.

Cette comparaison de la paroisse d'Yamaska avec l'ensemble des autres paroisses a le mérite de révéler, indirectement mais clairement, un état d'esprit qui pouvait régner (aux dires du curé) dans des paroisses voisines, mais qui est gardé complètement sous silence par les curés concernés.

94 "Mémoire" du curé, Ibid., 1869, Saint-Germain-de-Granham.

95 En 1867 le curé de Wotton rapporte qu'il a "travaillé à faire tomber les crinalines SIC et les vaines parures". Mais c'est le curé de Saint-Prosper qui brosse le plus beau tableau de la façon dont peut se traduire le "goût pour le luxe" car dans sa paroisse "les principaux désor-dres sont: 1^o l'orgueil, l'amour des parures et des vanités du siècle, 2^o le luxe, moins dans la richesse, haut prix des étoffes, etc. que dans la forme, la mode des habits, coiffures; le juste au corps des hommes chez les personnes du sexe; le chapeau d'hommes sous toutes ses formes; fleurs, bouquets, plumes, panaches, etc. La crinoline très répandue et chaudement soutenue, présente parfois, ici, comme ail-leurs, une pierre de scandale" ("Rapports" des curés, AETR, Reg. III, 1867).

les médisances, les "conversations libres" et les blasphèmes. Ces derniers vices ne sont pas sans occasionner des inimitiés (sous-rubrique 892) dans quelques paroisses. A ce sujet, le curé de Saint-Germain-de-Granham écrit dans son "Mémoire" à l'évêque en 1869:

"Je ne sais trop pour quelle raison il n'y a pas de charité, d'esprit d'union entre plusieurs familles. Cependant, je pense que les médisances, les faux rapports, les bavardages faits par une dizaine de mauvaises langues, des langues diaboliques sont cause de ce manque de charité et d'union" (96).

Chez bon nombre de curés, plusieurs de leurs inquiétudes proviennent aussi de la non-observance du dimanche et des fêtes (804), des activités sociales (897), mais surtout des fréquentations entre jeunes gens et des danses (806). Ainsi, à Stratford, le desservant écrit en 1867 que "les dimanches et fêtes sont profanés par les voyages, les réunions et les danses" (97); à Saint-Stanislas "on fait des épluchettes l'automne et on danse, quelquefois dans les coins noirs, on danse le dimanche" (98). Le curé de Saint-Grégoire-le-Grand informe même clairement l'évêque d'Anthédon que "les jeunes gens sont passionnés pour la danse; quelques chefs de famille souffrent la danse dans leurs maisons" (99). En 1869 le curé de Saint-Germain-de-Granham, qui semble désespéré, revient à la charge et lance un appel au visiteur:

96 "Mémoire" du curé, Reg. II, 1869, Saint-Germain-de-Granham.

97 AETR, Reg. III, 1867, Saint-Gabriel-de-Stratford.

98 Ibid., 1867, Saint-Stanislas.

99 AETR, Reg. II, 1868, Saint-Grégoire-le-Grand.

"Quelques familles, malgré mes défenses réitérées souffrent dans leurs maisons des danses et des veillées. J'ai appris dernièrement que dans deux ou trois maisons on s'est permis de danser des danses appelées valse, polka, etc. Je prie votre Grandeur de bien vouloir m'aider à arrêter ce désordre" (1).

Au sujet des fréquentations, le curé de Wotton se plaint qu'elles sont "dans quelques familles trop libres" et que "des parents [...] laissent leurs enfants seuls et quelques fois sans lumières" (2). Celui de Saint-Grégoire-le-Grand rapporte qu'un grand nombre de chefs de famille "tolèrent des fréquentations inutiles et par suite dangereuses; généralement les parents sont trop mous pour les enfans" (3).

Quant aux autres questions pointées de la série 8, elles donnent lieu à quelques remarques. A propos des jeûnes et abstinences (853), par exemple, le curé de Wotton écrit simplement qu'ils "sont très peu observés. La pauvreté de la place et les travaux qu'ils [les habitants] ont à faire,

1 Ibid., 1869, Saint-Germain-de-Grantham. Il avait déjà été question de ces danses lors du 1^{er} Concile provincial de Québec en 1851. On avait alors jugé que la valse, la polka ou toute autre danse de ce type ne devaient pas être tolérées à cause "des dangers qu'elles présentaient" (voir Jacques GRISE, op.cit., p. 94).

2 AETR, Reg. III, 1867, Saint-Hippolyte-de-Wotton. Au sujet des fréquentations, une commission du 1^{er} Concile provincial de Québec avait exprimé l'avis que celles-ci devaient être interdites aux jeunes qui n'étaient pas en âge de se marier. Pour les autres, on devait s'assurer que les veillées ne dépassent pas 10 heures, qu'elles se fassent sous les yeux des parents et que, même en présence des autres membres de la famille, il n'y ait pas de tête à tête, pas de baisers, ni de familiarités et nul propos indécent. Si, malgré toutes ces précautions, les fréquentations devenaient dangereuses, il faudrait les interdire.

3 AETR, Reg. II, 1868, Saint-Grégoire-le-Grand.

dispensent, je pense la grande majorité" (4). On relève aussi quelques annotations relatives à la tenue pendant les offices et la messe (851), à l'assistance aux vêpres (841) et à la messe (840), de même que des statistiques sur la fréquentation des sacrements (820 "Communion", 854 "Communion pascale" et 835 "Confession pascale").

Il est quand même assez surprenant que Laflèche ne se soit pas attardé plus longuement sur ces questions qui inquiétaient les Pères du 4^e Concile provincial de Québec. Ceux-ci, en effet, avaient constaté une certaine négligence dans l'observance du dimanche et avaient demandé aux pasteurs de rappeler de façon pressante aux fidèles ce grave devoir et les inviter à fréquenter les vêpres et autres exercices religieux (5). L'évêque d'Anthédon lui-même, par le biais de Cooke, avait demandé à l'archevêque de Québec que les questions des mariages clandestins, de l'observance des dimanches et des fêtes, et des jeûnes et abstinences soient discutées à ce concile (6). Mais en aucun temps, au cours de cette tournée de visites, Laflèche ne fait allusion à ces questions plus qu'il ne faut.

Finalement, on relève aussi, mais très rarement, des cas d'adultère (856), d'enfant naturel (858) et d'usure (894). Cependant, encore là, le visiteur ne se préoccupe pas outre

4 AETR, Reg. III, 1867, Saint-Hippolyte-de-Wotton.

5 Décret VI "Le culte", Acta et decreta quarti concilii provinciae Quebecensis, Québec, 1870, pp. 189-194; cité par Jacques GRISE, op.cit., p. 240.

6 Voir Jacques GRISE, op.cit., p. 235, note 21.

mesure de ces questions propres au scandale, et se contente de consigner quelques statistiques dans les registres (7). Du moins, c'est là son action apparente. En s'abstenant de rendre des ordonnances sur ces problèmes, peut-être l'évêque d'Anthédon voulait-il éviter ainsi de viser publiquement certains fidèles déjà connus pour leurs manquements aux préceptes de l'Eglise ? Dans le cas contraire, une ordonnance révélant, par exemple, un cas d'adultère qui n'était pas de notoriété publique, aurait sans doute eu plus d'effets néfastes que d'effets positifs chez l'ensemble des fidèles. On peut comprendre alors pourquoi le visiteur préfère généralement s'en tenir aux données statistiques fournies par les curés.

Ce sont encore les curés, dans leurs mémoires ou rapports, qui fournissent les quelques indications disponibles sur les œuvres (série 9). Ces annotations se résument, en fait, à rapporter la liste des diverses confréries (sous-rubrique 900), œuvres d'apostolat (91), œuvres d'assistance et de charité (92) et mouvements d'action catholique générale (951) qui sont établies dans les paroisses (8). Ce sont les seuls renseignements que l'on trouve sur ces questions dans les procès-verbaux de visites pastorales, le visiteur n'ajoutant aucune remarque à ce qui est rapporté par les curés.

7 La question de l'usure, en particulier, avait fait l'objet du X^e décret du 4^e Concile provincial de Québec, en 1868.

8 Dans la plupart des paroisses on rencontre les œuvres de la Propagation de la foi, la Société de Tempérance, la Sainte-Enfance, le Chemin de la Croix et l'Archiconfrérie.

Ainsi, dans l'ensemble, l'évêque d'Anthédon semble avoir limité considérablement son action pastorale au cours de cette première tournée de visites, tournée qui, d'ailleurs, avait été commencée en 1866 par l'évêque en titre, Thomas Cooke. Intervenant très peu par ses ordonnances et recommandations, Laflèche vise plutôt à s'informer le mieux possible de l'état des paroisses et de tout le diocèse qu'il est chargé d'administrer, en prenant connaissance sur place des mémoires et rapports qui lui sont soumis par les curés. Et cette première tournée du futur évêque de Trois-Rivières ne constitue, à toutes fins utiles, qu'une simple mission de reconnaissance. Esprit prudent, Laflèche a préféré observer et se renseigner avant d'agir. Disposant de pouvoirs encore mal définis, tant qu'il n'était pas évêque en titre, il est demeuré en-deça des limites de sa juridiction. Pour lui, le temps d'intervenir et de régler certaines affaires importantes n'était pas encore venu; ses ordonnances, peu nombreuses et généralement sans grandes conséquences, le démontrent bien.

Miné par la maladie, le vieil évêque de Trois-Rivières, Thomas Cooke, s'éteint au printemps (9) de 1870 alors que

9 Nive VOISINE (op.cit., p. 137) donne la date du 31 mars 1870. Cependant, d'autres auteurs donnent la date du 30 avril 1870 (voir J.-B.-A. ALLAIRE, Cyprien TANGUAY, L. LE JEUNE, Georges PANNETON et Antonio MAGNAN). Celle-ci est également donnée dans la "Lettre du Revd. Charles-Olivier Caron, Vicaire-général et Administrateur de ce Diocèse, annonçant la mort de Monseigneur Thomas Cooke, Evêque des Trois-Rivières" (M.E.T.R., vol. 2, no 10, 10 mai 1870, pp. 71-73). L'inhumation du corps de Cooke ayant eu lieu le 5 mai, la date du 30 avril paraît plus vraisemblable que celle du 31 mars.

Laflèche est à Rome pour prendre part au Concile oecuménique (10). Averti de la nouvelle, l'évêque d'Anthédon rédige un mandement pour la prise de possession du siège épiscopal (11) qui se fait par procuration au Grand-vicaire Charles-Olivier Caron, le 3 juin suivant.

10 Parti à la fin d'octobre 1869, Laflèche est arrivé à Rome le 22 novembre après avoir séjourné à Londres, Paris, Lyon, Turin, Milan, Venise et quelques autres villes européennes. Il est de retour à Trois-Rivières le 9 août 1870 (voir Nive VOISINE, op.cit., 133-137).

11 "Mandement de Monseigneur L.-F. Laflèche, pour la prise de possession du Siège Episcopal des Trois-Rivières" (M.E.T.R., vol. 2, no 12, 14 mai 1870, pp. 78-89).

3. Les préoccupations pastorales de Louis-François Laflèche, deuxième évêque de Trois-Rivières, 1870-1898

De retour dans sa ville épiscopale le 9 août 1870, le nouvel évêque de Trois-Rivières se remet immédiatement au travail, sans avoir pris de vacances. Une fois l'administration diocésaine réorganisée, Laflèche consacre la plus grande partie de son temps à expédier les affaires courantes et à faire le bilan de l'épiscopat de Thomas Cooke. Il s'occupe également, au cours de l'année 1870-71, à expédier une série de lettres pastorales et de circulaires au clergé sur des questions tout à fait particulières dont les plus importantes sont la relance des conférences ecclésiastiques, les collectes pour l'évêché et "les devoirs des fidèles dans les élections" (12). C'est finalement le 5 mai 1871, soit onze mois après la prise de possession du siège épiscopal, que Laflèche annonce sa première visite des paroisses en tant qu'évêque en titre du diocèse de Trois-Rivières.

Dans ce mandement de visite (13), le seul qui fut publié pour les dix tournées de son épiscopat, Laflèche ne se fixe

12 M.E.T.R., vol. 2 (no 14, 22 août 1870, pp. 95-98; no 17, 13 décembre 1870, pp. 191-212; no 19, 10 mars 1871, pp. 223-228). Laflèche a aussi publié diverses autres lettres pastorales et circulaires au sujet, notamment, du Concile du Vatican, du recensement fédéral de 1871 et de l'envoiissement des Etats pontificaux par le roi Victor-Emmanuel d'Italie.

13 "Mandement de Mgr L'Evêque des Trois-Rivières pour la visite pastorale" (M.E.T.R., vol. 2, no 21, 5 mai 1871, pp. 247-254).

aucun objectif particulier. Insistant sur le rôle de vigilance que remplissent les évêques à cette occasion, en comparant ceux-ci à des surveillants et des sentinelles, il parle de la visite pastorale comme étant un devoir, essentiel au ministère, qui doit "s'étendre à tout ce qui se rattache de près ou de loin au culte divin, à l'état de la religion dans les paroisses, aux édifices sacrés et au temporel des fabriques, en un mot, à tout ce qui intéresse directement ou indirectement la gloire de Dieu et le salut des âmes". En retour, les fidèles ont l'obligation rigoureuse "d'apporter une grande fidélité à suivre ses instructions et à obéir à ses ordres". Finalement, après avoir rappelé que les confirmands doivent dûment être préparés et que les curés doivent se conformer "soigneusement à tout ce qui est prescrit pour la visite épiscopale dans l'Appendice du Rituel" romain, Laflèche annonce l'ordre des paroisses qu'il visitera, avec les dates d'arrivée et de départ pour chacune (14).

Ce mandement diffère donc de celui qu'il avait promulgué en 1867 alors qu'il était coadjuteur de Cooke. Ses longues réflexions sur le sens même de la visite pastorale et "l'importance que l'on doit attacher à cet acte si solennel" (15) qui se perpétue depuis les voyages des Apôtres, l'emportent sur les avantages, les grâces et les indulgences qui y sont attachés et que les fidèles en attendent. Il semble que Laflèche amorce

¹⁴ Ibid., pp. 250-252.

¹⁵ Ibid., p. 251.

ici une politique de contrôle social en mettant de côté l'aspect spirituel de l'action pastorale. D'ailleurs, le contenu général de ce mandement, sans énoncé sur des objectifs précis ou des questions particulières, lui ouvre toutes les portes pour intervenir là où bon lui semblera.

D'autre part, comme nous l'avons souligné précédemment, ce mandement de 1871 est le seul mandement publié par le deuxième évêque de Trois-Rivières au sujet de la visite pastorale. Par la suite, Laflèche s'est contenté d'adresser, avant chaque saison de visite, une simple circulaire au clergé dans laquelle il communiquait ses directives et l'itinéraire prévu pour chaque visite. Toutefois, ces documents révèlent très clairement une préoccupation profonde et bien ancrée chez l'évêque au sujet des questions administratives et financières. En effet, dans la plupart de ces circulaires concernant la visite pastorale, Laflèche ne cesse de répéter qu'il donnera "une attention toute spéciale aux comptes de fabriques", aux divers registres, ainsi qu'aux rapports annuels sur l'état des paroisses. Cet avis, qui revient constamment jusqu'à la fin de son épiscopat, révèle ainsi le désir ardent de Laflèche de remédier à un malaise presque chronique au niveau de la tenue des livres paroissiaux. Nous reparlerons un peu plus loin de ces vains efforts.

i) Observations sur les fiches de tournées

Observons, pour commencer, la fiche-synthèse des visites de Laflèche (tableau VIII) et les fiches pointées qui correspondent à chacune des dix tournées du deuxième évêque de Trois-Rivières au cours de ses vingt-huit années d'administration (tableau XVII à la page suivante). D'abord, sur les 233 cases pointées de la fiche-synthèse, 171 se situent dans les séries 0 à 5 comparativement à 62 dans les séries 6 à 9, ces dernières comportant des questions qui touchent directement et strictement les fidèles. Ainsi, environ un quart (26.6%) des questions abordées par Laflèche au cours de ses visites (y compris la 4^e tournée, 1867-1869) se rapportent au culte, à l'enseignement et l'assistance, à la pratique religieuse et aux œuvres; les trois autres quarts (73.4%) étant distribués dans les séries qui traitent principalement des choses.

En décomposant ces chiffres globaux de la fiche-synthèse pour analyser chacune des fiches de tournées, on obtient alors le tableau suivant (XVIII) qui dénombre les cases pointées dans chaque série:

TABLEAU XVII: Fiches des tournées de visites de Laflèche (1870-98)

A. 5e tournée: 1871-1873

Séries	Rubr.	Sous-rubriques									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	01										
	02	X									
	03		X								
	04	X									
	05										
	06										
	07	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	08		X	X	X	X	X	X	X	X	
	09										
1	10	X									
	11										
	12		X	X	X	X	X	X	X	X	
	13	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	14		X	X	X	X	X	X	X	X	
	15	X									
	16										
	17	X									
	18	X									
2	20	X									
	21										
	22	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	23		X	X	X	X	X	X	X	X	
	24		X	X	X	X	X	X	X	X	
	25	X									
	26		X	X	X	X	X	X	X	X	
	27		X	X	X	X	X	X	X	X	
	28	X									
	29	X									
3	30	X									
	31										
	32										
	33										
	34										
	35										
	36										
	37	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	38		X	X	X	X	X	X	X	X	
	39	X									
4	40	X									
	41										
	42		X								
	43			X	X	X	X	X	X	X	
	44										
	45	X									
	46										

Séries	Rubr.	Sous-rubriques									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	47										
	48										
5	50										
	51										
	52										
	53										
	54										
	55										
	56										
6	60										
	61										
	62										
	63										
	64										
	65										
	66										
7	70										
	71	X									
	72			X	X	X	X	X	X	X	
	73			X	X	X	X	X	X	X	
	74	X									
	75										
	76										
	77	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
8	80		X								
	81										
	82	X									
	83										
	84		X								
	85			X	X	X	X	X	X	X	
	86										
	87										
	88										
9	90										
	91	X									
	92										
	93										
	94										
	95		X	X	X	X	X	X	X	X	
	96										
	97										

Séries	Rubr.	Sous-rubriques									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	01		X								
	02										
	03										
	04	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	05										
	06										
	07										
	08	X									
	09										
1	10	X									
	11										
	12										
	13	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	14					X					
	15	X									
	16										
	17	X									
	18		X								
2	20										
	21	X									
	22		X	X	X	X	X	X	X	X	X
	23			X							
	24	X									
	25		X	X							
	26	X									
	27				X	X	X	X	X	X	X
	28	X	X	X							
	29				X	X	X	X	X	X	X
3	30		X	X	X	X	X	X	X	X	X
	31	X									
	32										
	33										
	34										
	35										
	36										
	37	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	38										
	39										
4	40		X		X						
	41										
	42		X		X						
	43	X				X		X		X	
	44										
	45										
	46	X									

Séries	Rubr.	Sous-rubriques									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	47										
	48										
5	50										
	51										
	52										
	53										
	54										
	55										
	56										
6	60										
	61										
	62										
	63										
	64										
	65										
	66										
7	70										
	71										
	72										
	73										
	74										
	75										
	76										
	77										
8	80										
	81										
	82										
	83										
	84										
	85										
	86										
	87										
9	90										
	91										
	92										
	93										
	94										
	95										
	96										
	97										

		Sous-rubriques									
Séries	Rubr.	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	01			X							
	02										
	03										
	04	X									
	05										
	06										
	07										
	08										
	09										
1	10								X		
	11										
	12	X	X	X							
	13	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	14			X	X						
	15										
	16										
	17	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	18	X	X	X							
2	20										
	21	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	22			X	X	X	X	X			
	23	X									
	24										
	25	X	X	X							
	26							X	X	X	
	27							X	X	X	
	28	X	X	X							
3	30	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	31	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	32										
	33										
	34										
	35										
	36										
	37	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	38	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
4	40	X			X						
	41										
	42		X	X							
	43	X	X	X							
	44										
	45	X									
	46	X	X	X							

1	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

A crossword puzzle grid with numbered entries from 20 to 29. The grid has several shaded or crossed-out areas, notably a large L-shaped block from (21,1) to (25,5), a central shaded area from (26,6) to (29,9), and a shaded area from (29,1) to (32,4).

4	40	X	X			
	41					
	42					
	43	X	X		X	
	44					
	45	X	X			
	46					

6	60						
	61						
	62						
	63						
	64						
	66						

A crossword grid with numbered entries from 70 to 77. The grid has several blacked-out squares, notably at (7,7), (7,13), (13,13), (13,17), (17,13), and (17,17).

I. 13^e tournée: 1895-1896

Séries	Rubr.	Sous-rubriques									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	01										
	02	X									
	03		X								
	04	X									
	05										
	06		X								
	07										
	08					X					
	09	X									
1	10										
	11										
	12		X								
	13	X		X	X	X	X	X	X	X	X
	14										
	15										
	16										
	17	X									
	18										
2	20										
	21	X		X	X	X	X	X	X	X	
	22										
	23										
	24										
	25	X									
	26		X		X	X	X	X	X	X	X
	27		X	X	X	X	X	X	X	X	
	28	X		X							
	29	X			X	X					
3	30										
	31	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	32										
	33										
	34										
	35										
	36										
	37	X		X	X	X	X	X	X	X	
	38		X		X	X	X	X	X	X	
	39	X		X	X	X	X	X	X	X	
4	40	X		X							
	41										
	42		X								
	43	X									
	44										
	45										
	46										

Séries	Rubr.	Sous-rubriques									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	47										
	48										
5	50										
	51										
	52										
	53										
	54										
	55										
	56										
6	60										
	61										
	62										
	63										
	64										
	65										
	66										
7	70										
	71										
	72										
	73										
	74										
	75				X						
	76						X				
8	80										
	81										
	82										
	83										
	84										
	85										
	86										
9	90										
	91										
	92										
	93								X		
	94										
	95										
	96										
97	97										

TABLEAU XVIII

Nombre de cases pointées dans chaque série de questions, et pour chaque tournée de visite de Laflèche

SERIES	T	O	U	R	N	E	E	S			
	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
0	9	7	7	5	2	8	8	4	3	2	6
1	18	14	9	14	15	20	14	12	9	11	7
2	32	28	18	22	19	16	28	10	10	13	13
3	23	25	31	34	22	28	24	23	21	25	28
4	7	7	6	8	10	5	9	3	5	4	6
5	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-
6	1	-	2	-	-	1	-	-	-	-	-
7	17	14	5	8	14	6	4	1	7	5	3
8	20	14	6	4	5	2	3	2	3	3	2
9	4	4	1	-	3	2	-	-	2	4	-
Total:	131	113	85	95	90	88	90	56	61	67	65

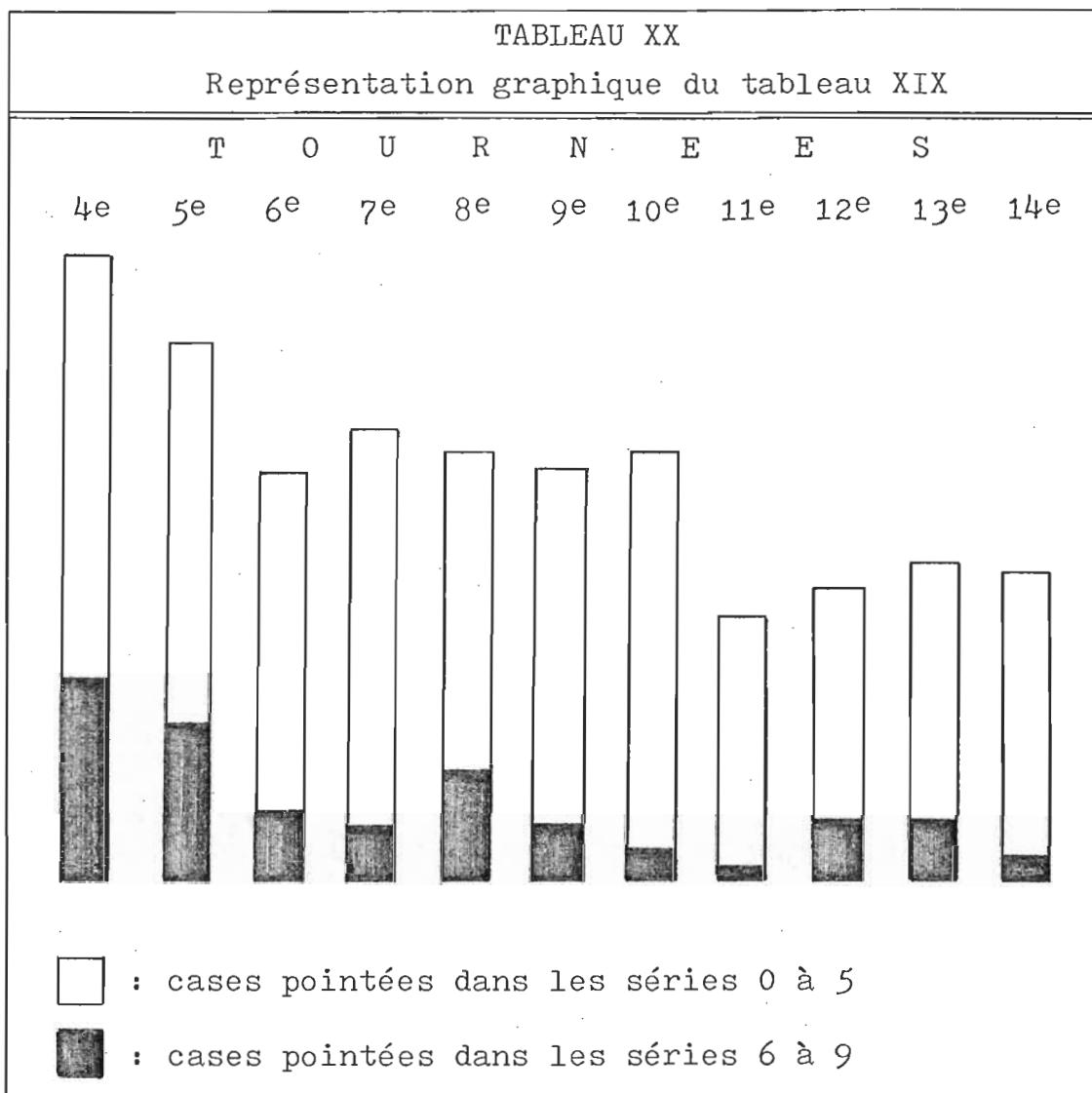
En additionnant ensuite le nombre de cases pointées dans les séries 0 à 5 et dans les séries 6 à 9, on obtient alors les données suivantes:

TABLEAU XIX

Nombre de cases pointées dans les séries 0 à 5 et 6 à 9 pour chaque tournée de visite de Laflèche

SERIES	T	O	U	R	N	E	E	S			
	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
0 - 5	89	81	71	83	68	77	83	53	49	55	60
6 - 9	42	32	14	12	22	11	7	3	12	12	5
Total:	131	113	85	95	90	88	90	56	61	67	65

Représentons visuellement, pour chaque tournée, le nombre de questions pointées dans les séries 0 à 5 et 6 à 9 par rapport à l'ensemble des questions traitées (tableau XX):



Il est alors facile de voir les variations considérables dans la place qu'occupent, successivement d'une tournée à l'autre, les questions qui touchent directement les paroissiens (séries 6 à 9) par rapport à l'ensemble des questions abordées par Laflèche au cours de ses visites. Transformée en pourcentage, cette place s'établit comme suit pendant chaque tournée (tableau XXI):

TABLEAU XXI

% des questions pointées dans les séries 0 à 5 et 6 à 9, pour chaque tournée de visites de Laflèche

SERIES	T	O	U	R	N	E	E	S			
	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
0 - 5	68	72	84	88	76	87	92	95	80	82	92
6 - 9	32	28	16	12	24	13	8	5	20	18	8

En comparant les résultats du tableau ci-dessus avec ceux du tableau XIX, on peut remarquer que les variations (augmentation ou diminution) dans la quantité de questions pointées dans les séries 6 à 9 ne sont pas nécessairement proportionnelles aux variations (augmentation ou diminution) notées dans la quantité totale de questions pointées au cours de chaque tournée. En d'autres mots, même si le visiteur aborde un nombre de questions plus ou moins grand, d'une tournée à l'autre, il ne s'ensuit pas toujours que l'écart constaté dans le nombre total de questions traitées sera distribué également dans les deux groupes de questions constituées par les séries 0 à 5 et 6 à 9. Par exemple, le nombre total de points abordés passe de 85 lors de la 6^e tournée à 95 lors de la 7^e, ce qui fait une augmentation de 10 questions. Toutefois, la place occupée par les questions des séries 6 à 9, proportionnellement à l'ensemble, diminue de 4%, passant de 16% lors de la 6^e tournée à 12% lors de la 7^e. Ainsi, indépendamment du nombre total absolu de questions abordées au cours de chaque tournée de visite, on se rend compte que les préoccupations de Laflèche penchent tantôt un peu plus, tantôt un peu moins vers les "personnes", mais toujours très majoritairement vers les "choses".

Deux autres remarques s'imposent à propos de ces tableaux. D'abord, mises à part la 4^e tournée (1867-1869) dont nous avons parlé plus haut et où la plus grande partie des renseignements consignés dans les procès-verbaux de visites provenait des rapports et mémoires présentés par les curés, et la 5^e tournée (dont nous parlerons plus loin) qui fait suite, en partie, à la précédente, on note que le nombre total de points traités par Laflèche ne dépasse jamais la centaine et que le nombre de questions pointées dans le groupe des séries 6 à 9 se situe toujours en-dessous de 23, soit un taux inférieur à 25% de l'ensemble des questions traitées. Cette constatation quant au nombre total de cases pointées lors de chaque tournée amène à remarquer deux périodes nettement distinctes pour l'ensemble des visites: une première période (1874-1889) constituée par les tournées 6 à 10 où le nombre d'items cochés oscille entre 95 et 85, et une seconde période (1890-1898) constituée par les tournées 11 à 14 où ce nombre, considérablement réduit, ne varie plus que de 67 à 56. Autrement dit, les préoccupations de Laflèche au cours des années 1874 à 1889 diminue notablement lors des huit dernières années de son épiscopat. C'est, du moins, ce que montre le contenu des procès-verbaux de visites pastorales.

Examinons maintenant de plus près les fiches de tournées. On note qu'un certain nombre de thèmes sont abordés, de façon plus ou moins précise, pendant toutes les tournées du deuxième évêque de Trois-Rivières. C'est le cas, notamment, de la

confirmation (rubrique 04), des questions relatives à la démographie (13) et aux non-catholiques (17), de tout ce qui touche aux édifices (21, 29, 30, 39), aux ornements et vases sacrés (25), au mobilier (27) et au cimetière (31). C'est aussi le cas pour tout ce qui a trait à la fabrique (36), aux finances (37 et 43), sans oublier les écoles (73).

Si l'on ajoute à ces questions constantes les thèmes qui apparaissent pendant au moins 6 des 10 tournées de l'évêque, telles les questions relatives au milieu géographique (10), à l'économie (14), aux autels (22) et à la dîme (38), on peut conclure aisément, encore une fois, que les préoccupations permanentes de Laflèche au cours de ses visites se concentrent fondamentalement autour des "choses" plutôt qu'autour des "personnes". Effectivement, et aussi étonnant que cela puisse paraître, certaines questions ne sont traitées que très rarement dans les procès-verbaux de visites. C'est le cas, par exemple, des questions liturgiques (rubriques 60, 61, 62), du catéchisme (71), des bibliothèques (75), des établissements hospitaliers (76), de l'assistance aux offices (84) ou, encore, des œuvres en général (série 9). Enfin, quand on regarde les thèmes, non moins importants que les précédents, qui ne sont jamais abordés, on obtient une image presque déconcertante de l'action pastorale de Laflèche. Comment expliquer que ce dernier n'ait, en aucun moment, traité de sujets aussi près des fidèles ou aussi propres à la vie religieuse que les questions de vocations (48), de pèlerinages (64), de prédication (70), de

professions surveillées (77) ou, encore, de questions particulières inscrites dans la série 8 de la grille, telles le travail du dimanche (804), les danses, loisirs et jeux (806), les mariages mixtes (830), tous les manquements aux préceptes de l'Eglises (autres que les fréquentations et les veillées) (rubrique 85), en particulier les questions des jeûnes et abstinences (853) ? Ces questions, et d'autres, ne trouvent aucun écho dans les procès-verbaux de visites de Louis-François Laflèche à partir de 1874 et jusqu'à la fin de son épiscopat en 1898.

La 5^e tournée des paroisses, avons-nous dit plus haut, se présente en partie comme le prolongement de la tournée précédente. En effet, c'est en 1871 que Laflèche visite pour la première fois les treize paroisses visitées par Cooke en 1866, c'est-à-dire au début de la 4^e tournée. Aussi entend-il compléter sa mission exploratoire dans tout le diocèse en procédant de la même façon qu'en 1867, 1868 et 1869: en plus de rédiger un procès-verbal proprement dit, Laflèche consigne encore dans les registres de visites les mémoires, rapports et inventaires des biens qui lui sont remis par les curés. Par conséquent, 32 des 113 questions pointées sur la fiche de cette tournée sont, en fait, des renseignements qui se retrouvent uniquement dans les documents présentés au visiteur. Parmi ces 32 cases pointées, 25 se situent à l'intérieur des séries 6 à 9 qui touchent directement les paroissiens. Autrement dit, en soustrayant les questions pointées à partir des rapports,

mémoires et inventaires, il ne reste que 81 questions abordées par l'évêque lui-même. D'une part ce chiffre se rapproche de la moyenne (89.4) de questions pointées au cours des tournées de la première période (1874-1889); d'autre part ces questions sont sensiblement les mêmes que celles qui sont traitées par Laflèche lors des tournées subséquentes.

ii) Analyse thématique des tournées de visites de Laflèche

Quelles sont, justement, ces questions qui sont abordées par le deuxième évêque de Trois-Rivières ? Pour répondre à cette interrogation, nous procéderons, comme pour les visites de Cooke, à une analyse thématique des fiches de tournées, en utilisant aussi des extraits puisés directement à la source. Nous analyserons ainsi toutes les visites de Laflèche de 1871 à 1898, c'est-à-dire tout au long de son épiscopat, sans exercer de coupure formelle dans la période (16). Ceci permettra d'éviter les répétitions inutiles qui auraient été inévitables autrement, à propos de certains thèmes ou de questions permanentes dans les dix tournées de Laflèche.

16 Nous aurions pu, par exemple, analyser d'abord les visites de 1871 à 1886 puis celles de 1886 à 1898, pour tenir compte de la division du diocèse et du changement intervenu dans le cycle des tournées. Il aurait été possible aussi de prendre comme base les deux périodes établies sur le nombre de questions pointées: 1871-1890 et 1890-1898.

Les conditions de la visite (série 0)

D'abord au sujet des conditions de la visite (série 0), il n'est pas inopportun de souligner à nouveau que le mandement publié par Laflèche le 5 mai 1871 est le seul mandement de visite qu'ait rédigé le deuxième évêque de Trois-Rivières. Pour annoncer les visites et itinéraires prévus, Laflèche expédie plutôt, par la suite et jusqu'à la fin de son épiscopat, de simples circulaires au clergé dans lesquelles il demande, toutefois, que les curés fassent quand même la lecture du mandement de 1871. Le caractère général du contenu de ce mandement le permettait. Mais on ne peut s'empêcher ici de poser la question: pourquoi Laflèche n'a-t-il pas rédigé et promulgué expressément un nouveau mandement pour chacune des neufs tournées suivantes ? On ne saurait répondre précisément à cette interrogation, car plusieurs facteurs peuvent avoir influé sur cette attitude. Peut-être était-il trop occupé à certaines affaires (correspondance, réunions, conciles, voyages à Rome, etc.) ? Peut-être percevait-il la visite pastorale – qu'il avait pourtant qualifié d' "acte si solennel" d'une "grande importance" (17) – comme une entreprise continue qui ne demandait pas à être préparée de nouveau tous les 3-4 ans ou 2 ans ? Peut-être même se réservait-il la publication de mandements pour des sujets de la plus haute importance, pour de grands événements ou des circonstances exceptionnelles ? (18)

17 M.E.T.R., vol. 2, no 21, 5 mai 1871, p. 251.

18 Par exemple: le 25^e anniversaire du pontificat de Pie IX, le 5^e Concile provincial de Québec, la franc-maçonnerie, etc.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de déterminer précisément les objectifs poursuivis par Laflèche au moment où il entreprend chacune des tournées. Les circulaires qui portent sur les visites ne contiennent que des instructions relatives à des questions purement administratives, comme la reddition des comptes de fabrique ou le rapport sur l'état de la paroisse.

D'autre part, peut-on noter ici, ce mandement de visite du 5 mai 1871 ne contient pas l'horaire ou le programme suivi par le visiteur dans chaque paroisse. On peut présumer, cependant, que Laflèche continue à appliquer celui qu'avait présenté Cooke dans ses quatre mandements de visite et qu'il avait lui-même repris dans son mandement annonçant sa visite en tant que coadjuteur, en 1867.

Ce mandement de visite, non plus que les circulaires au clergé, ne sont consignés dans les registres. De même, on n'y trouve pas le questionnaire sur l'état de la paroisse (sous-rubrique 011). Toutefois, à maintes reprises tout au long de ses visites, Laflèche mentionne au début du procès-verbal si le curé a présenté ou non (19) le rapport détaillé où se trouvent les renseignements nécessaires et les statistiques sur l'état de la paroisse. C'est, en effet, à partir de ce rapport que le visiteur rassemble les principaux chiffres

19 Il est assez exceptionnel que ce document ne soit pas préparé à temps pour la visite épiscopale. C'est le cas, entre autres, à Maskinongé en 1888, à Yamachiche en 1890 (où le nouveau curé est arrivé dans la paroisse peu de temps avant la visite) et à Saint-Mathieu en 1895 (voir AETR, Reg. VII et VIII).

sur la population, les revenus de la fabrique, les revenus de la cure, les écoles, ainsi de suite.

Les pouvoirs donnés au visiteur (sous-rubrique 012) ne sont jamais mentionnés dans les registres de visites car Laflèche, évêque en titre, détient tous les pouvoirs normalement dévolus à un Ordinaire. Cependant, les circulaires au clergé font souvent état d'un indult de Rome en vertu duquel les fidèles peuvent "gagner une fois dans chaque paroisse ou mission une indulgence plénière, pourvu que pendant la visite ils se confessent avec contrition, communient et prient pour la propagation de la foi et suivant l'intention du Souverain Pontife" (20).

La suite du visiteur (020) est rarement identifiée dans les registres. En fait, cette indication n'a été relevée que pour quatre des dix tournées: la 5^e, la 9^e, la 12^e et la 14^e. Et, même là, la suite n'est pas identifiée pour chacune des années de visites qui composent ces tournées. Car on sait que la suite est appelée à être reformée chaque année et même pendant une saison de visite, surtout si cette saison est interrompue quelques jours ou quelques semaines. Ainsi, en 1871 (première année de la 5^e tournée), la suite de l'évêque de Trois-Rivières se compose d'un secrétaire (Edward Lingh,

20 M.E.T.R., vol. 2, no 47, 5 mai 1874, p. 491. Il s'agit là d'un indult en date du 8 mai 1870. Accordé normalement pour une période de dix ans, ce privilège est renouvelé, notamment, le 11 janvier 1880 (voir "Circulaire annonçant la visite pastorale", M.E.T.R., vol. 4, no 143, 12 avril 1887, p. 374).

sous-diacre), de deux prédicateurs (le Père Lagier, o.m.i. et Ls.-A. Masson, curé de Danville) et d'un serviteur (Damase Provancher, ex-zouave pontifical) (21). L'année suivante, le personnel est réduit à trois: un secrétaire (le même qu'en 1871), un prédicateur (le Père P. Royer, o.m.i.) et un serviteur (David Lessard) (22). Lors de la 9^e tournée, au moment de sa première visite dans les missions du Saint-Maurice (1887), Laflèche est encore accompagné de quatre personnes: les chanoines J.-O. Prince (curé de Saint-Maurice) (23) et N. Caron (chaplain de l'église paroissiale de Trois-Rivières), l'abbé T. Gravel (curé de Saint-Jacques-des-Piles et missionnaire du Saint-Maurice) (24) et Nestor Désilets ("écolier du Séminaire des Trois-Rivières") qui fait fonction de servant de messe (25). En 1893 (12^e tournée), on ne trouve aucune indication au sujet des fonctions ci-dessus (prédicateur, secrétaire, servant). Toutefois, l'évêque est précédé de quelques jours dans chacune des paroisses par un procureur diocésain (Louis-Séverin Rheault, archidiacre) chargé d'examiner les comptes des fabriques (26).

21 AETR, Reg. III, p. 54. Masson et Provancher accompagnaient Laflèche lors de sa visite en 1869.

22 Ibid., p. 122.

23 Il semble que le chanoine Prince fasse fonction de prédicateur. Le procès-verbal mentionne, en effet, que le 16 août 1887 il a donné une "instruction sur le blasphème" à la mission de Saint-Roch-de-Mékinac.

24 Il est tout à fait normal que le curé de Saint-Jacques-des-Piles accompagne l'évêque dans les missions du Saint-Maurice, de la même façon qu'un curé doit être présent dans sa paroisse au moment de la visite épiscopale. Par contre, on pourrait s'interroger sur les personnes qui composent généralement la suite du visiteur. Comment et pourquoi sont-ils choisis ? Qui sont ces clercs et ces laïcs ?

25 AETR, Reg. VII, p. 57.

26 AETR, Reg. VIII, p. 1.

Cette mission n'a pour but que de faire gagner du temps au visiteur. Après l'examen des comptes, le procureur rédige un certificat sur la façon dont il les a trouvés. Mais il n'a pas à les approuver, ni à décharger les marguilliers comptables. L'approbation des comptes demeure la responsabilité du visiteur. Finalement, lors de sa dernière tournée de visites, Laflèche est accompagné, en 1897, d'un secrétaire (Télesphore Giroux, du Séminaire de Trois-Rivières) et de deux prédicateurs (Ernest Béland et le Père Louis-Victor Lewis) (27); puis, en 1898, d'un secrétaire (le même que l'année précédente) et d'un prédicateur (le Père Bernard, franciscain de Montréal), plus un procureur (le chanoine François-Xavier Cloutier) chargé, comme en 1893, d'examiner les comptes de fabriques (28), mais aussi tous les autres registres paroissiaux (29).

A l'instar de Cooke, le deuxième évêque de Trois-Rivières profite lui aussi de la visite pastorale pour conférer le sacrement de la confirmation (rubrique 04) au plus grand nombre possible d'enfants dans chacune des paroisses visitées (30).

27 Ibid., 1897, p. 101.

28 Ibid., 1898, p. 126. Le procès-verbal proprement dit de 10 des 16 paroisses et missions visitées en 1898 est précédé d'un "Rapport du Délégué de l'Evêque concernant l'état financier de la fabrique.

29 M.E.T.R., vol. 6, no 220, 15 décembre 1897, p. 441; et no 223, 5 avril 1898, p. 536.

30 Il arrive, de temps à autres, que des confirmands proviennent de paroisses voisines, dessertes ou missions. Ainsi, en 1871 des enfants de Saint-Elie sont confirmés à Saint-Barnabé; en 1874, des confirmands de la mission de Saint-Alexis reçoivent le sacrement à Saint-Paulin; en 1875, ceux de Sainte-Sophie-de-Lévrard se rendent à Saint-Pierre-les-Becquets; en 1887, ceux de La Croche à LaTuque.

Aussi tient-il à ce que les enfants soient bien préparés à recevoir ce sacrement. En 1884, il se fait même précéder d'un prêtre qui a pour tâche d'aider le curé de chaque paroisse "à préparer par une petite retraite les personnes qui doivent être confirmées" (31). Puis, au cours des années suivantes, il recommande instamment aux curés "d'apporter beaucoup de zèle et de soin" à cette préparation des enfants (32). Il ne suffit pas, écrit Laflèche, qu'ils soient bien instruits "sur la grandeur et l'excellence du sacrement qu'ils vont recevoir, mais il faut encore que leurs coeurs soient bien purifiés et préparés par la prière..." (33).

La visite pastorale peut également être l'occasion choisie par l'évêque pour conférer les ordres sacrés (rubrique 05). Cependant, il s'agit là de cas tout à fait exceptionnels. En fait, deux mentions d'ordination seulement ont été relevées: une à Saint-Justin en 1886 (34) et l'autre à Maskinongé en 1888 (35).

31 M.E.T.R., vol. 4, no 119, 24 avril 1884, p. 117. Un précurseur est aussi annoncé pour la visite de 1885 (M.E.T.R., vol. 4, no 130, 27 avril 1885, p. 255); mais, on le sait, il n'y a pas eu de visite pastorale cette année-là.

32 "Circulaire annonçant la visite pastorale", M.E.T.R., vol. 4, no 143, 12 avril 1887, p. 374.

33 "Circulaire annonçant la visite pastorale de 1893", M.E.T.R., vol. 5, no 187, 25 avril 1893, p. 379.

34 "Nous avons ordonné prêtre dans le cours de cette visite, le 29 juin 1886 M. Noë Villeneuve, enfant de cette paroisse, dont il est le premier appelé au sacerdoce. L'affluence des fidèles étant considérable, vu surtout qu'il est le premier prêtre ordonné en cette paroisse" (AETR, Reg. VII, 1886, Saint-Justin).

35 "Nous avons conféré l'ordre sacré de la prêtrise à M. Denys Marchand, fils de M. Isaïe Marchand [..] dimanche le 10 juin en l'église de cette paroisse" (Ibid., 1888).

Un autre point, encore très rarement abordé dans les procès-verbaux, est celui de l'aspect financier de la visite (rubrique 06). D'après ce que révèlent les circulaires au clergé et les procès-verbaux de visites, ce n'est qu'en 1898, dernière année de son épiscopat, que Laflèche aurait usé de son droit de quête, seul moyen autorisé depuis le Concile de Trente, pour défrayer les dépenses occasionnées par la visite des paroisses. La circulaire du 5 avril 1898 prescrit, en effet, que "pendant la visite pastorale dans chaque paroisse, et à deux des principaux offices, [...] les curés auront le soin de faire faire dans leur église [...] deux quêtes dont le but sera de nous aider à défrayer les dépenses de la visite" (36). Ainsi note-t-il dans les procès-verbaux: "les offrandes à l'évêque au Cap-de-la-Magdeleine ont atteint la somme de \$11.40" (37),

La visite pastorale, en plus d'être une occasion de choix pour les confirmations et les ordinations, est souvent le temps des bénédictions (rubrique 08) d'églises (38), de sacristies, de cloches (39), de croix (40) ou de statues. Les procès-verbaux

36 M.E.T.R., vol. 6, no 223, 5 avril 1898, p. 537.

37 AETR, Reg. VIII, 1898, Cap-de-la-Madeleine.

38 "Nous avons bénie solennellement l'église neuve que les paroissiens ont fait construire depuis notre dernière visite [...]. La magnifique église qu'ils ont fait construire en pierre est au nombre des plus belles églises du diocèse..." (AETR, Reg. V, 1878, Saint-Tite).

39 "Nous avons ce 22 juillet bénie une cloche de 700 livres pour cette paroisse..." (AETR, Reg. VII, 1891, Saint-Adelphe).

40 Voir entre autres: AETR, Reg. VII, 1886, Louiseville; 1891, Saint-Boniface-de-Shawinigan; Reg. VIII, 1897, Saint-Elie.

rapportant de telles bénédictions sont nombreux et généralement très éloquents. Soucieux de fournir des détails sur les cérémonies et sur les choses elles-mêmes, Laflèche profite toujours des circonstances pour faire l'éloge des paroissiens et les féliciter de leur zèle, de leur générosité, de leur esprit de foi et de sacrifice. Car, pour lui, les œuvres érigées à la gloire de Dieu ne peuvent qu'attirer "ses plus abondantes bénédictions". Finalement, la visite pastorale peut aussi donner lieu à des interventions tout à fait inhabituelles de la part du visiteur (rubrique 09). C'est le cas, du moins, en 1897 alors que la paroisse de Saint-Etienne-des-Grès profite de la présence de l'évêque de Trois-Rivières pour lui faire faire "les prières et exorcismes de l'Eglise contre les sauterelles qui infestent en grand nombre les champs" (41).

Milieu géographique et humain (série 1)

La série de questions relatives au milieu géographique et humain est l'une de celles qui comptent le plus de cases pointées au cours des dix tournées, et ce, surtout à cause de la rubrique 13 ("Démographie") dont les renseignements sont extraits des documents fournis par les curés dès l'arrivée du visiteur dans la paroisse.

41 AETR, Reg. VIII, 1897, Saint-Etienne-des-Grès. A cette cérémonie, Laflèche a "recommandé aux fidèles de faire des prières spéciales et des pénitences sous la direction du curé pour éloigner ce fléau".

Mais d'abord, au sujet de la rubrique 10, il appert que Laflèche s'intéresse très peu au milieu géographique des paroisses et missions. En fait, le visiteur ne s'attarde sur ce point que dans la mesure où il est directement relié à une question d'ordre pratique, telle les facilités de communications pour le choix d'un desservant (42) ou, encore, la construction de l'église ou d'une école (43).

Les questions démographiques sont sans doute celles qui intéressent au plus haut point le premier pasteur. Dans toutes les paroisses qu'il visite, au cours des dix tournées, Laflèche se fait un devoir de consigner dans les registres toutes les statistiques dont il dispose au sujet des populations: nombre de catholiques et de non-catholiques ou protestants (44), nombre de familles, de communians, de cultivateurs et de non-cultivateurs ou d'emplacementnaires; extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures, etc.. C'est sur la base de ces données que le visiteur peut, en partie, se faire un tableau

- 42 "Aussitôt que le chemin de communication avec Ste-Sophie sera ouvert, il sera facile de la Sainte-Marie-de-Blandford desservie de Gentilly faire desservir de là parce que la distance n'est guère que de 4 milles" (AETR, Reg. V, 1875). De même, Saint-Mathieu, desservie par Saint-Boniface-de-Shawinigan, est confiée au curé de Sainte-Flore à partir du 1er juillet 1878 (Ibid., 1878, Saint-Mathieu).
- 43 A Sainte-Ursule en 1878, Laflèche exhorte "les paroissiens à fixer l'école modèle pour les garçons au centre du village" (Ibid., 1878). A Sainte-Thècle, il engage les fidèles à profiter "des avantages que leur offre le chemin de fer" pour "construire une église convenable ainsi qu'ont fait les paroissiens de St. Tite" (AETR, Reg. VII, 1889).
- 44 Soulignons ici qu'un seul cas d'abjuration (sous-rubrique 176) a été relevé au cours des dix tournées de Laflèche, soit à Saint-Maurice en 1871 (AETR, Reg. III).

de l'état général des paroisses, en particulier de l'évolution démographique (45) et des progrès de "l'infiltration protestante", et qu'il peut intervenir, si besoin est, sur des questions connexes, telles les revenus de la dîme, les répartitions (46) ou la division, l'érection et la desserte des paroisses (47). Mais, à la différence de Cooke, Laflèche complète fréquemment ces données brutes par des remarques ou commentaires qui démontrent l'intérêt qu'il accorde à l'essor démographique des paroisses, aux mouvements de populations et à la colonisation (48). Et c'est là qu'apparaît, manifestement, l'une des plus grandes préoccupations du deuxième évêque de Trois-Rivières: l'émigration des Canadiens vers les Etats-Unis (49). C'est à Sainte-Hélène-de-Chester (50) en 1873 que Laflèche fait écho, pour la première fois, à ce qu'il considère être une véritable calamité, tant au point de vue religieux qu'au plan national. Mais c'est à partir de 1879 que l'on décèle une

45 Voir notamment AETR, Reg. V, 1879, Saint-Paul-de-Chester; Reg. VI, 1884, Saint-Patrice-de-Tingwick.

46 AETR, Reg. VI, 1884, Sainte-Perpétue.

47 AETR, Reg. V, 1877, Saint-Pierre-de-Durham; Reg. VI, 1884, Sainte-Marie et Saint-Louis-de-Blandford; Reg. VIII, 1894, mission de Saint-Théophile du Lac-à-la-Tortue; 1896, Sainte-Flore.

48 "... nous espérons que la faible diminution produite dans la population par la translation des Moullins Hall aux Trois-Rivières sera bientôt compensée par l'arrivée de nouveaux colons" (AETR, Reg. VII, 1887, Saint-Jacques-des-Piles).

49 Notons toutefois que, à notre connaissance, Laflèche n'a publié aucun mandement ou aucune lettre pastorale au sujet de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis.

50 AETR, Reg. III, 1873, Sainte-Hélène-de-Chester.

profonde inquiétude du pasteur vis-à-vis ce mouvement d'exode. Partout où il constate une diminution de la population due à l'émigration (51) vers les Etats américains, Laflèche passe à l'offensive et multiplie ses interventions pour essayer de contrer les départs et enrayer le mouvement qui, malgré tout, s'intensifie graduellement pour atteindre un sommet vers 1890 (52). Au plus fort de la vague, soit au cours de la 8^e tournée (1881-1886), Laflèche mobilise ses forces et entreprend, en quelque sorte, une campagne active contre l'émigration. De paroisse en paroisse, il s'évertue à mettre en exergue les côtés pénibles de la vie que mènent les émigrés canadiens. A maintes reprises, le visiteur tente de convaincre ses ouailles que "les émigrés aux Etats-Unis sont soumis à un travail dur

51 Notamment à Sainte-Marie-de-Blandford en 1879; à Sainte-Monique, à Saint-Zéphirin-de-Courval et à Saint-Pierre-de-Durham en 1881; à Sainte-Geneviève-de-Batiscan en 1882; à Saint-Norbert-d'Arthabaska, à Saint-Paul-de-Chester, à Saint-Rémi-de-Tingwick et à Saint-Tite en 1884; à Saint-Alexis en 1888 et à Saint-Elie en 1890.

52 Dans une étude sur l'Emigration des Québécois aux Etats-Unis de 1840 à 1930 (Éditeur officiel du Québec, 1979, 57 p.), Yolande Lavoie rapporte (pp. 33-36) les résultats d'une enquête effectuée par E.-Z. Massicotte sur l'émigration qui a eu lieu dans 11 paroisses du comté de Champlain de 1880 à 1892. D'après ces relevés, quelque 1 955 individus auraient quitté ces localités au cours de cette période pour aller s'établir aux Etats-Unis, principalement en Nouvelle-Angleterre et au Michigan. L'une des paroisses les moins atteintes par le mouvement migratoire est celle de Saint-Narcisse, où Massicotte n'a relevé que 27 départs différents: 19 familles, 3 couples (homme et femme) et 5 hommes seuls; ce qui totalise environ une centaine d'individus partis pour les Etats américains entre 1880 et 1892. Aussi Laflèche pouvait-il se réjouir dès 1886: "La population de la paroisse a augmenté de 351 âmes depuis notre visite en 1878. C'est à peu près le chiffre de son expansion naturelle par le surplus des naissances sur les décès. C'est une preuve que la fièvre de l'émigration a fait peu de ravages en cette paroisse..." (AETR, Reg. VII).

et ruineux pour leur santé" (53). Il se dit "convaincu que cette émigration est un malheur pour ceux qui s'en vont ainsi se mettre au service d'un peuple étranger qui s'enrichit aux dépens de ces pauvres émigrants en les faisant travailler comme des esclaves" (54). De plus, "la plupart de ceux qui en reviennent n'en sont point plus fortunés" (55) et "le plus triste, c'est que leur foi et leurs moeurs sont bien exposés au milieu de populations protestantes ou sans religion de ce pays" (56). Aussi, les fidèles doivent-ils se persuader que l'émigration est "en général un fort mauvais calcul" (57). Laflèche les engage alors "à ne pas se laisser séduire par les promesses trompeuses que leur font des hommes intéressés à les attirer de ce côté" (58). Car, pour lui, "il est certain qu'il [leur] est plus avantageux [...] de demeurer sur leurs terres, "que leur ont léguées leurs courageux et religieux ancêtres" (59)

53 AETR, Reg. VI, 1884, Saint-Hélène-de-Chester. Aussi à Saint-Pierre-de-Durham en 1881: "... ils ont souvent brisé et miné leur santé dans le dur travail auquel ils ont dû se soumettre là". Puis, à Saint-Zéphirin-de-Courval la même année: "Il appert par ce document [le rapport du curé] que [...] 97 [âmes] sont aux Etats-Unis, la plupart des filles [...]. Ce document constate que les filles qui vont travailler aux Etats-Unis perdent bien tôt leur santé, et que depuis 15 mois, il en est mort 7 sur le nombre de celles qui sont revenues dans la paroisse". Cet argument, espérerait-il sans doute, était de poids à faire réfléchir celles qui envisageaient une émigration, même temporaire, vers les États américains (AETR, Reg. V, 1881).

54 AETR, Reg. V, 1881, Saint-Pierre-de-Durham.

55 Ibid.. Aussi à Sainte-Hélène-de-Chester en 1884.

56 AETR, Reg. VI, 1884, Sainte-Hélène-de-Chester.

57 AETR, Reg. VII, 1888, Saint-Alexis. Voir aussi Sainte-Hélène-de-Chester en 1873 et Saint-Elie en 1890.

58 AETR, Reg. V, 1881, Saint-Pierre-de-Durham.

59 Ibid.. Aussi à Saint-Alexis en 1888: "... mettre en valeur ces terres que nos Pères nous ont laissées en héritage".

en les mettant "en valeur autant qu'ils le pourront" (60) par un travail convenable, et en économisant le produit de leur travail" (61). Les paroissiens doivent "avoir confiance, et ne pas se laisser décourager par les difficultés qu'ils peuvent rencontrer de temps à autres dans la culture de leurs terres" (62). Ce mouvement migratoire des Canadiens vers les Etats-Unis est "un malheur pour nos paroisses et le pays tout entier" (63). Exhortant sans cesse les habitants "à résister à cette tentation d'émigrer" (64), Laflèche les engage aussi "à s'attacher de plus en plus au pays que Dieu a donné à nos pères, et à en inspirer l'amour à leurs enfants, en les détournant de l'émigration aux Etats-Unis qui a déjà fait tant de mal au Canada en lui enlevant une large part de sa population" (65). Par conséquent, propose instamment le visiteur, les chefs de famille ont le devoir de "diriger autant que possible l'établissement de leurs enfants vers les nouveaux établissements du Saguenay, du St-Maurice et de l'Ottawa. C'est assurément ce qui leur sera le plus avantageux tant au point de vue religieux qu'au point de vue national" (66).

60 AETR, Reg. III, 1873, Sainte-Hélène-de-Chester.

61 AETR, Reg. VI, 1884, Sainte-Hélène-de-Chester. La même remarque avait été faite dans cette paroisse en 1873. Aussi à Saint-Valère en 1884: "... nous engageons les paroissiens à continuer la mise en valeur de leurs terres, ce qui est plus avantageux pour eux que d'aller se mettre au service des Américains..." . Puis à Saint-Elie en 1890.

62 AETR, Reg. VII, 1888, Saint-Alexis.

63 AETR, Reg. V, 1881, Saint-Pierre-de-Durham. Aussi à Saint-Rémi-de-Tingwick en 1884: "C'est un malheur que cette émigration aux Etats-Unis d'un si grand nombre de Canadiens".

64 AETR, Reg. VI, 1884, Sainte-Hélène-de-Chester.

65 AETR, Reg. VII, 1884, Saint-Tite.

66 AETR, Reg. V, 1882, Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Mais le mouvement d'émigration, auquel l'évêque de Trois-Rivières tente de faire obstacle dans son diocèse par ses multiples interventions et exhortations, n'est en fait qu'un problème inhérent à une question beaucoup plus complexe qui, elle, échappe à tout contrôle et qui se pose à ce moment: une conjoncture économique tout à fait défavorable (sous-rubrique 144). En effet, la montée de la vague migratoire (1879-1886), dont nous venons de parler, correspond à une période de crise économique violente qui a atteint le pays en 1874. Cette récession, marquée par un taux élevé du chômage et une baisse des revenus des habitants, et doublée par une série de mauvaises récoltes, se reflète également dans les procès-verbaux de visites pastorales. C'est surtout en 1878 et 1879, soit au début de la 7^e tournée, que Laflèche fait écho à la crise (67). Et s'il ne peut la subjuguer, du moins s'efforce-t-il d'en restreindre les effets au niveau de l'administration financière des paroisses (68). Aussi s'empresse-t-il, par exemple, de recommander aux marguilliers "de ne vendre les bancs que pour une année à cause de la crise financière" (69) et afin d'amortir les pertes de revenus de la

67 "La population a diminué de 45 personnes depuis 1874 par suite de l'intensité de la crise" (Ibid., 1879, Sainte-Angèle-de-Laval).

68 "Nous voyons avec peine la diminution des revenus de la fabrique provenant de la crise que nous traversons" (Ibid., 1879, Saint-Médard-de-Warwick). "Nous voyons avec plaisir que la dette de la fabrique a été réduite de \$3 900 à \$1 500 ce qui fait un accp. de \$2 400 pendant les quatre années qui viennent de s'écouler" (Ibid., 1879, Sainte-Angèle-de-Laval).

69 Ibid., 1878, Saint-Maurice.

fabrique, d'organiser des collectes de bois pour la construction des clôtures des cimetières (70) ou, encore, de presser les paroissiens à verser les arrérages dûs à la fabrique (71). Toutefois, à partir de 1880, la crise économique commence à se résorber (72) et la question cruciale de l'émigration, qui persiste, prend le dessus parmi les préoccupations de l'évêque de Trois-Rivières.

Dans ce contexte, les autres questions relatives au milieu géographique et humain sont tout à fait secondaires dans l'esprit du pasteur. A peine fait-il quelques remarques, de temps à autre, au sujet du niveau social des habitants (rubrique 15) (73) et de la vie politique (rubrique 16) (74), tout en consignant, à l'occasion, quelques données très brèves sur l'origine ethnique des habitants (75) et sur la situation

70 "... vu la rareté de l'argent, [...] les paroissiens fourniront au moins tout le bois nécessaire à l'enclos de ce cimetière" (Ibid., 1878, Saint-Stanislas).

71 "Malgré la rareté de l'argent et la misère générale qui règne depuis 4 ans, Nous devons exhorter les paroissiens à payer ponctuellement les versements de la répartition ainsi que les arrérages dûs à la fabrique" (Ibid., 1878, Saint-Tite).

72 "Nous avons remarqué une diminution considérable sur les prix des bancs, due sans doute à la crise financière que nous avons traversée" (Ibid., 1880, Saint-Pie-de-Guire).

73 Principalement en ce qui a trait aux occupations ou professions: "commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson", "commerçant de bois", "journaliers", etc.

74 En fait, une seule mention relative à la vie politique a été relevée: "Nous leur avons aussi rappelé les devoirs des électeurs tels que posés dans la discipline d'après les conciles et les lettres pastorales". Cette note suivait un "avis important sur la tempérance et le danger des auberges" (AETR, Reg. VII, 1890, Sainte-Anne-d'Yamachiche).

75 Au cours des 7^e, 8^e et 9^e tournées seulement.

économique des localités visitées (76). Mais ces rares annotations présentent, en somme, assez peu d'intérêt.

Eglise paroissiale (série 2)

La série de questions qui porte sur l'église paroissiale est l'une de celles qui comptent le plus de cases pointées dans chaque fiche de tournée. A l'instar de Cooke, Laflèche semble accorder une grande importance à son rôle d'inspecteur des biens matériels de la paroisse. Aussi s'acquitte-t-il de sa tâche avec zèle et empressement. L'oeil habitué, le deuxième évêque de Trois-Rivières s'intéresse à peu près à tout (77). Rien ne lui échappe, et ses multiples interventions le démontrent bien. Comme son prédécessur, Laflèche n'hésite pas à rendre les ordonnances qu'il juge opportunes et nécessaires à l'accomplissement de son devoir. Celles-ci, d'ailleurs, vont

76 Par exemple, à Saint-Justin en 1890, Laflèche constate que les revenus de la dîme ont considérablement diminué "par suite d'une grêle qui a détruit en grande partie la récolte" (AETR, Reg. VII). Ou encore à Sainte-Anne-de-la-Pérade en 1896: "Nous devons consigner ici les terribles fléaux par lesquels il a plu à la divine Providence de faire passer cette paroisse depuis trois ans: le feu, l'eau et les chenilles" (AETR, Reg. VIII).

77 Au cours des dix tournées de Laflèche, de 1871 à 1898, aucune mention n'a été rencontrée au sujet des tombes dans l'église (sous-rubrique 218), des livres de statuts (263) et des tableaux de fondations (265), du mobilier (27) autre que les confessionnaux (271), des bancs des fidèles (274), des orgues (275) et des vitraux (282). A propos des vitraux, toutefois, on note à Gentilly en 1884 que Laflèche permet "à la fabrique de faire placer des chassis coloriés dans l'église qui auront le double avantage de la décorer et de la rendre plus chaude..." (AETR, Reg. VI). S'agit-il vraiment de vitraux ?

exactement dans le même sens: construction (78), agrandissement ou réparation de l'église (79) ou de la sacristie; achat ou réparation de vases sacrés ou d'ornements (80), de livres liturgiques (81), de mobilier (82), de peintures; l'aspect extérieur des édifices (83), et ainsi de suite. Bref, toutes les prescriptions ou recommandations du visiteur visent essentiellement à pourvoir d'abord aux besoins et aux nécessités matérielles (84) du culte et de la vie liturgique (tout en

- 78 Laflèche ordonne la construction d'une nouvelle église, notamment, à Saint-Tite en 1875, à Saint-Paulin en 1886 et à Sainte-Thècle en 1889 (AETR, Reg. V et VII).
- 79 Y compris ses parties principales, en particulier la nef, le chœur et le jubé.
- 80 "Nous ordonnons que l'on achète un second ciboire, afin que l'on ne soit pas forcé de conserver la Ste Eucharistie dans un corporal dans les concours" (AETR, Reg. III, 1873, Sainte-Brigitte-des-Saults). "On fera aussi réparer la croix de l'ancien ciboire, et nous autorisons pour cela l'orfèvre qui en sera chargé à toucher ce vase sacré" (Ibid., 1873, Saint-Zéphirin-de-Courval). "On achètera un ornement convenable pour remplacer celui qui sert actuellement pour les offices ordinaires et qui est aujourd'hui tout à fait usé. On fera aussi réparer l'ornement de 1ère classe" (AETR, Reg. VIII, 1896, Saint-Narcisse).
- 81 Au sujet des livres liturgiques, la plupart des interventions de Laflèche concerne l'achat de missels et de livres de chants, et la tenue des registres paroissiaux.
- 82 Par exemple, l'évêque engage les fabriciens de Champlain à acheter un orgue, en 1889. Dans d'autres paroisses (Sainte-Geneviève-de-Batiscan en 1887, Saint-Stanislas en 1896, etc.), il les félicite de leur nouvelle acquisition.
- 83 L'aspect extérieur des édifices concerne principalement la construction, l'entretien ou la réparation des perrons, portes, toitures, tours, trottoirs, etc. Mais cela comprend aussi l'aménagement des lieux: clôture afin d'empêcher les chevaux et les voitures d'approcher trop près de l'église et "que les criées et discours publics qui se font d'ordinaire aux portes de l'église ne puissent distraire les fidèles qui y sont en prière..." (AETR, Reg. III, Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, 1873; Saint-Michel-d'Yamaska, 1880), statues (AETR, Reg. VI, 1884, Sainte-Monique), etc.
- 84 L'une de ces nécessités, qui apparaît très fréquemment, est la question du chauffage des églises (voir notamment AETR, Reg. V, 1876 et 1878, Sainte-Anne-de-la-Pérade).

demandant l'application et le respect des règles et prescriptions de l'Eglise) (85), puis à veiller à l'administration convenable des biens matériels de la paroisse, afin d'assurer leur protection, leur conservation et leur bon usage.

Mais l'une des questions qui intéressent au plus haut point le deuxième évêque de Trois-Rivières, est sans aucun doute l'état général des églises. Car, au-delà de ces simples ordonnances, rendues une à une et reprises isolément, un plan d'ensemble se dessine dans l'esprit du visiteur. Vues globalement, les interventions de Laflèche tendent vers la réalisation progressive d'un but ultime, et chacune de ses interventions ne constitue, en fait, qu'une étape de son plan d'aménagement

85 Laflèche écrit au sujet d'une peinture à Saint-Célestin en 1876: "On aura le soin d'ôter le portrait du Rev. M. J. Harper apposé au mur dans l'église, parce que le St Concile de Trente défend d'exposer ainsi des portraits ou images de personnages non canonisés dans les églises" (Ibid., 1876). Soulignons ici que l'abbé Jean Harper avait été curé de Saint-Grégoire-le-Grand de 1830 à sa mort en 1869. Autrefois missionnaire dans l'Ouest canadien avec Laflèche, l'abbé Harper s'était fait connaître par son opposition à Cooke sur la question de la taxe du dixième et de la construction de la cathédrale de Trois-Rivières, de 1854 à 1862. De plus, il avait présidé à la fondation de la communauté diocésaine des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge à Saint-Grégoire-le-Grand, avec l'aide de son vicaire Calixte Marquis, en 1853. Fidèle ami de l'abbé Harper, l'abbé Marquis était devenu curé de Saint-Célestin et s'était affronté à Laflèche à plusieurs reprises, notamment sur la question du transfert du séminaire de Nicolet. L'exposition de ce tableau, représentant l'abbé Harper, survient en pleine querelle au sujet de la division du diocèse de Trois-Rivières et du projet d'érection du diocèse de Nicolet, projet auquel l'abbé Harper est un farouche partisan. Aussi, il n'est pas impossible que le curé de Saint-Célestin ait simplement voulu faire un nouvel affront à Laflèche en faisant accrocher ce tableau dans l'église paroissiale.

prévu pour chacune des églises paroissiales. Au fur et à mesure que les années s'écoulent, l'achèvement des églises apparaît comme une priorité pour l'évêque de Trois-Rivières et l'objectif final, qui marque la réalisation de ce but, est ce qu'il appelle la décoration intérieure. En somme, partout où la construction de l'église est terminée et que son état est jugé convenable à tout point de vue, et où les besoins essentiels du culte sont assurés, Laflèche s'empresse de recommander la décoration des lieux (86), par l'acquisition d'un orgue (87), l'exécution de fresques (88) ou, encore, l'achat de peintures et de statues (89). Et ce, bien entendu,

- 86 "Nous engageons tous les fidèles de cette paroisse à imiter la conduite des Israélites au désert qui offrirent si généreusement pour la construction de l'Arche le superflu de leurs richesses [...] Ils pourraient facilement [...] terminer la décoration intérieure de cette belle église, en prenant pour cela les dépenses superflues et inutiles et ça serait un sacrifice qui ne pourrait manquer d'être grandement agréable à Dieu..." (AETR, Reg. V, 1876, Saint-Christophe-d'Arthabaska). "Une fois les murs bien affermis et la couverture bien étanche on devra faire faire la décoration intérieure par les moyens qui seront jugés les plus praticables" (Ibid., 1876, Sainte-Anne-de-la-Pérade).
- 87 La paroisse "aura aussi un orgue superbe actuellement en construction et qui mettra le couronnement à leur belle église..." (AETR, Reg. VIII, 1896, Saint-Stanislas).
- 88 "... il deviendra possible avant bien longtemps de faire exécuter la décoration à fresque ou en peinture de l'intérieur de l'église" (AETR, Reg. VII, 1889, Sainte-Anne-de-la-Pérade).
- 89 "Nous voyons avec plaisir [...] les dons généreux de plusieurs personnes pour la décoration de l'église, et la beauté des statues qui ornent si élégamment le sanctuaire. Nous en félicitons sincèrement les paroissiens" (AETR, Reg. VIII, 1895, Saint-Joseph-de-Maskinongé). "Nous profitons de la circonstance pour féliciter la paroisse des sacrifices généreux qu'elle a faits pour [...] décorer son église de magnifiques peintures..." (AETR, Reg. V, 1877, Sainte-Monique).

si les revenus de la fabrique le permettent (90).

Pour Laflèche, la décoration des églises apparaît donc comme le point culminant de son oeuvre temporelle dans le domaine de l'administration paroissiale. D'ailleurs, l'évêque de Trois-Rivières semble éprouver une véritable passion pour l'architecture et la beauté des arts en général, surtout lorsqu'il peut y trouver un témoignage à la gloire de Dieu. A maintes reprises, au cours de ses visites, Laflèche laisse transparaître son besoin d'exprimer l'admiration et l'émerveillement qu'il ressent devant les œuvres exécutées "au bénéfice de la religion". Les passages de procès-verbaux où le visiteur manifeste son goût pour le beau (91), sont nombreux

- 90 Deux ans avant que la paroisse de Saint-Stanislas n'acquière son orgue, Laflèche écrivait: "Il faut renvoyer à plus tard le projet d'acheter un orgue, parce que la fabrique se trouve aujourd'hui trop endettée pour les dépenses qu'il lui a fallu faire pour la construction de la maison d'école pour les Frères. Il faudra d'abord que la paroisse fasse une liste de souscription pour aider la fabrique à faire cette nouvelle dépense et qu'il soit constaté que c'est réellement le désir de la majorité des paroissiens" (AETR, Reg. VIII, 1894, Saint-Stanislas). Une telle souscription, pour l'achat d'un orgue, avait rapporté la somme de \$500 à Sainte-Geneviève-de-Batiscan en 1887. L'orgue de Champlain, note-t-on en 1894, a demandé un déboursé de \$3 000.
- 91 "C'est véritablement un édifice splendide et fort remarquable par ses dimensions, la justesse de ses proportions, l'élégance de son dôme et la solidité de sa construction" (AETR, Reg. III, 1874, Sainte-Anne-d'Yamachiche). "Ce temple est certainement l'un des plus beaux du diocèse par l'élégance et l'harmonie de son architecture ogivale, l'abondance et la richesse de sa décoration et la perfection du travail" (AETR, Reg. V, 1875, Saint-François-Xavier-de-Batiscan). "Cette église avec ses formes élégantes et monumentales fait certainement honneur à la paroisse et à son digne Curé qui en a dressé les plans et conduit l'exécution" (Ibid., 1881, Saint-Frédéric-de-Drummondville).

et contrastent considérablement avec les remarques arides, à caractère juridique, omniprésentes dans ce genre de document officiel. En somme, l'évêque profite de toutes les occasions qui se présentent à lui pour communiquer aux paroissiens sa pleine satisfaction devant chaque "monument qui fait la gloire de la religion et l'éloge de la piété et de la générosité des Fidèles..." (92), car selon lui, "le Bon Dieu, qui aime ceux qui donnent de bon coeur, se plaira à répandre ses plus abondantes bénédictions sur tous ceux qui auront contribué à sa construction..." (93). Dans l'esprit de Laflèche, "les véritables enfants de l'Eglise doivent contribuer à procurer la gloire de Dieu par la beauté du temple dans lequel ils se réunissent pour l'adorer et le prier" (94). La décoration de l'église, autant que possible, doit donner "véritablement l'apparence de la maison de Dieu" (95). Pour Laflèche, l'église constitue une sorte de représentation matérielle de l'âme; elle "est comme une exhortation à tous de la pureté et de la beauté que l'on doit s'efforcer de donner à nos âmes qui sont le vrai temple de la divinité..." (96). Bref, la beauté de l'église reflète la beauté des âmes. Aussi, peut-être trouver-t-on là le motif réel de toute l'importance que le deuxième évêque de Trois-Rivières semble accorder à l'aspect intérieur des églises paroissiales de son diocèse ?

92 AETR, Reg. III, 1874, Sainte-Anne-d'Yamachiche.

93 Ibid.

94 AETR, Reg. VII, 1884, Saint-Boniface-de-Shawinigan.

95 AETR, Reg. V, 1876, La-Visitation-de-la-Pointe-du-Lac.

96 Ibid.

Annexes et finances (série 3)

La troisième série de questions, relatives aux annexes et aux finances, est celle qui compte le plus de cases pointées dans huit des dix fiches de tournées. D'abord en ce qui concerne la partie traitant des "annexes" (rubriques 30 à 35 et 39), qui constitue en quelque sorte un complément à la série 2 de la grille, soulignons tout de suite qu'aucune mention n'a été rencontrée concernant les croix de chemin (rubrique 34) ni les ermitages (rubrique 35). La question des églises annexes (32) n'est abordée qu'une seule fois (13^e tournée). Dans la rubrique 33 relative aux chapelles, seule la question des chapelles latérales ou de confréries (sous-rubrique 332) est soulevée dans les procès-verbaux au cours de trois tournées de visites (9^e, 10^e et 13^e). Ainsi, les questions concernant le presbytère (rubrique 30), le cimetière (31) et les dépendances et autres propriétés (39) forment donc le fond des préoccupations du visiteur, dans la partie "annexes", tout au long de la période 1871-1898.

Les interventions de Laflèche au sujet du presbytère se situent exactement dans la même ligne que celles de son prédécesseur. Le presbytère étant avant tout le logement du curé (97),

97 Remarquons que les paroisses et missions ne disposent pas toutes d'un presbytère. Ainsi, en 1895, le missionnaire de Saint-Roch-de-Mékinac et de Saint-Joseph-de-Mékinac, résidant dans cette dernière mission, demeure en pension chez un "cultivateur respectable voisin de la chapelle" (AETR, Reg. VIII, 1895). De même, en 1898, Laflèche recommande aux paroissiens de Saint-Jean-des-Piles de "construire au plus tôt un presbytère pour le logement du Curé..." (AETR, Reg. IX).

le visiteur s'intéresse particulièrement à l'état général du bâtiment (98) en fonction du bien-être et de la santé de celui qui l'habite. Aussi ses ordonnances et recommandations sont-elles du même type que celles émises à propos de l'état général de l'église, hormis l'aspect architectural et décoratif: réparation à la toiture, à la cheminée, à la galerie, etc., peinture à l'extérieur, amélioration du système de chauffage, ainsi de suite (99). Mais le presbytère peut aussi servir de salle paroissiale. Le premier pasteur veille alors à ce que l'on fasse un usage rationnel de l'espace disponible, selon les besoins les plus pressants (1), afin d'éviter la nécessité d'agrandir le bâtiment, ce qui est toujours très dispendieux pour la fabrique.

98 "La paroisse va se trouver prochainement dans l'obligation de construire un nouveau presbytère parce que le presbytère actuel commence à s'en aller en ruine et est très froid pour l'hiver" (AETR, Reg. III, 1874, Saint-Etienne-des-Grès). "Le presbytère tombe aussi en ruine, et n'est plus un logement convenable" (AETR, Reg. V, 1875, Saint-Tite). Laflèche constate aussi que le logement du curé est trop froid à Saint-Stanislas en 1876, à Saint-Grégoire-le-Grand et à Saint-Paul-de-Chester la même année, et à Saint-Léon-le-Grand en 1886.

99 Laflèche écrit, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan en 1896, que "des réparations au presbytère sont devenues nécessaires pour le rendre 1^o plus étanche; 2^o plus salubre, et aussi une cuisine nouvelle avec une nouvelle galerie" (AETR, Reg. VIII, 1896). Cependant, les paroissiens préfèrent plutôt construire un nouveau presbytère au lieu de faire les réparations recommandées par l'évêque. Ce dernier note alors en 1898: cette solution "est certainement préférable sous tous les rapports" (Ibid., 1898).

1 A Saint-Grégoire-le-Grand en 1876, Laflèche engage "les paroissiens à laisser à l'usage du Curé la salle qui leur est réservée et dont ils ne se servent pas, car le presbytère est devenu trop petit pour les nombreux concours qui ont lieu à l'occasion de la neuvaine et autres concours qui ont lieu de temps à autre" (AETR, Reg. V, 1876).

Mais les besoins immédiats du curé ne concernent pas seulement le presbytère, mais aussi les dépendances. Et celles-ci n'échappent pas davantage à la visite de l'évêque qui constate ordinairement l'état de la remise ou du hangar, de même que celui de l'étable ou de l'écurie, et qui n'hésite pas à ordonner les réparations qui s'imposent (2),

Quant aux autres propriétés de la fabrique (à part le cimetière), Laflèche ne semble pas s'en préoccuper outre mesure. La question de la maison du sacristain ou du bedeau (sous-rubrique 394) apparaît au cours de trois tournées seulement (7^e, 9^e et 13^e) (3), de même que la question de la salle publique ou paroissiale (sous-rubrique 392) (10^e, 11^e et 14^e tournée). En ce qui concerne la place publique (sous-rubrique 393), ce point n'a été relevé que lors de la 6^e tournée (1874-1877) (4). Quant à la question des terres de la fabrique, elle apparaît au cours de huit tournées; mais les renseignements

2 "Les dépendances du presbytère sont dans un état de vétusté qui nécessite de les renouveler en grande partie" (Ibid., 1880, Saint-François-du-Lac).

3 "La fabrique fera aussi transporter et réparer la maison du bedeau sur le terrain qu'elle acquerra pour l'agrandissement du cimetière..." (Ibid., 1878, Sainte-Ursule). "On aura soin aussi de faire les réparations convenables à la maison de bedeau pour la rendre étanche et chaude en hiver" (AETR, Reg. VII, 1886, Saint-Joseph-de-Maskinongé). "La maison du bedeau devra aussi être refaite" (AETR, Reg. VIII, 1896, Sainte-Geneviève-de-Batiscan).

4 "Nous ordonnons que l'on agrandisse le cimetière [...] en arrière de l'église [...] et que l'on cesse d'y enterrer des défunts vis-à-vis de l'église, afin que l'on puisse le relever aussitôt que la loi le permettra et en faire une place publique spacieuse dont le besoin se fait sentir..." (AETR, Reg. V, 1876, Saint-Stanislas).

consignés sont toujours très succincts et se limitent généralement à indiquer la superficie de ces possessions (5), convainquant davantage que Laflèche, en bon administrateur, était friand de données chiffrées et de statistiques de toutes sortes.

Parmi les questions de cette série qui portent sur les "annexes", le cimetière est, avec le presbytère, ce qui intéresse le plus l'évêque de Trois-Rivières. Pour le visiteur, en effet, les points à surveiller sur ce terrain sacré sont aussi nombreux que ceux qu'il observe dans l'église (6). Au cours de ses tournées de visite, Laflèche tente de tout régler promptement: dimensions du cimetière qui répondent aux besoins de la paroisse (7), exhaussement du terrain (8); construction, entretien (peinture) ou réparation de la clôture (9), de la

5 Par exemple: "20 acres", "65 arpents"; "Terrain de la fabrique: 8 arpents" (Saint-Roch-de-Mékinac, 1895); "Terre de 100 arpents, terre à bois de 8 arpents", etc. A Saint-Adelphe en 1894: "Terre de la fabrique: 60 arp.- sablonneuse; terre donnée par Mr Price: 105 arp.- fertile" (AETR, Reg. VIII, 1894).

6 Notons, encore, que les paroisses et missions n'ont pas toutes un cimetière. C'est le cas, en 1895, de la mission de Saint-Roch-de-Mékinac et de Sainte-Ursule. Cette dernière paroisse "se trouve dans la pénible nécessité de porter les corps de ses défunts dans les paroisses voisines pour les faire inhumer" car le nouveau cimetière n'est pas encore érigé, les habitants ne réussissent pas à s'entendre sur le choix d'un terrain approuvé par le Conseil d'hygiène (Ibid., 1895).

7 "Le cimetière est bien trop grand [...] il sera bon d'en séparer par une clôture la partie qui se trouve en arrière de la croix, et de garder le reste pour l'inhumation des fidèles" (AETR, Reg. III, 1872, Saint-Wenceslas).

8 "Nous ordonnons aussi que l'on exhausse le terrain du cimetière d'une couche de sable d'environ 3 pieds d'épaisseur..." (AETR, Reg. V, 1880, Saint-Grégoire-le-Grand).

9 Voir, par exemple, Saint-Tite en 1889 (AETR, Reg. VII).

porte et de la croix du cimetière; exhumations (10), lieux séparés (11); règles concernant la tenue du cimetière (12), les lots (13), épitaphes et monuments (14), les fosses (15), ainsi que les chemins (16). Forcé de répéter ou de renouveler ses directives à maintes reprises, souvent dans les mêmes paroisses, Laflèche semble, malgré tout, accomplir sa tâche de visiteur en toute sérénité et faire preuve d'une patience remarquable, pour autant qu'il n'ait pas à souffrir d'opposition

- 10 "Nous engageons les paroissiens à relever les corps de l'ancien cimetière et à les transporter dans le nouveau..." (Ibid., 1889, Saint-Tite).
- 11 "... réservier un petit morceau non bénit pour les enfants morts sans baptême" (AETR, Reg. III, 1872, Saint-Wenceslas).
- 12 Notamment le choix des lieux où doivent se faire les fosses et l'interdiction de clôturer les lots de famille. Voir, par exemple, Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet en 1877 et Sainte-Anne-de-la-Pérade en 1894 (AETR, Reg. V et VIII).
- 13 Surtout en ce qui concerne les prix et les conditions de vente des lots de famille. Voir, entre autres, Saint-Léon-le-Grand en 1890 et Sainte-Anne-de-la-Pérade en 1894 (AETR, Reg. VII et VIII).
- 14 "On ne doit point placer au-dessus des fosses des planches ou monuments en bois ou en pierre portant des inscriptions sans la permission et l'approbation du Curé ou Desservant" (AETR, Reg. VIII, 1894, Sainte-Anne-de-la-Pérade).
- 15 Voir, par exemple, Saint-Etienne-des-Grès en 1891 et en 1897 (AETR, Reg. VII et VIII).
- 16 Il appert que les chemins de cimetières pouvaient aussi servir de passage pour mener à des lieux autres que le cimetière et que certains paroissiens en faisaient un usage coutumier. Ainsi, à Louiseville en 1890, on relève un protêt porté par un habitant contre la fabrique à l'occasion de la fermeture du chemin du cimetière. Le marguillier en charge est alors prié de "régler cette affaire à l'amiable" avec ledit habitant. "S'ils ne peuvent s'accorder sur le règlement", précise-t-on, le marguillier "est autorisé à demander l'opinion légale de M. L.U.A. Genest ou d'un autre avocat sur le droit que peut avoir ce paroissien de passer par le dit chemin". Et Laflèche de trancher provisoirement: "En tout cas Nous engageons la fabrique à laisser passage libre à M. J. L~~...~~ par le dit chemin et à ne pas s'exposer à un procès qui lui coûtera certainement plus cher que la valeur de ce passage" (AETR, Reg. VII).

ou d'insoumission à ses ordonnances de la part des marguilliers (17) ou des paroissiens. D'ailleurs, quand tout va pour le mieux, Laflèche sait se montrer généreux et témoigner sa gratitude. Par exemple, à Saint-Léonard, il écrit en 1884 qu' "il a été convenu dans l'assemblée de fabrique, que Nous avons tenue au presbytère, que la fabrique donnera gratuitement dans le cimetière neuf à MM. Jean-Baptiste Béliveau et Isaïe Béliveau un carré de dix pieds par dix pieds à chacun pour leur cimetière de famille, en reconnaissance du don de dix arpents de terrain qu'ils sont donné chacun à la fabrique lors de la construction de la première chapelle" (18).

Les questions de la partie "finances" (rubriques 36, 37 et 38) de cette série, sont sans doute parmi celles qui causent le plus de soucis au deuxième évêque de Trois-Rivières tout au long de son épiscopat. Car, pour lui, les difficultés ou la prospérité de la communauté paroissiale dépendent généralement de la fabrique et de son administration financière. Dans ses circulaires au clergé. Laflèche adresse régulièrement ses recommandations au sujet de la reddition annuelle des comptes de la fabrique. Presque toutes ses annonces de visite mentionnent qu'il donnera "une attention particulière" ou "toute

17 "Nous devons faire connaître aux fabriciens qui se sont refusés [...] , qu'ils étaient dans l'erreur et qu'ils ont manqué gravement à leur devoir: car ce n'est pas à eux à conduire et gouverner les choses de l'Eglise mais à l'Evêque; et leur devoir est de suivre les recommandations de l'Evêque et d'exécuter ses ordonnances. Nous leur déclarons donc que cette ordonnance oblige en conscience [...] et sous peine de refus des Sacrements" (AETR, Reg. V, 1875, Saint-Tite).

18 AETR, Reg. VI, 1884, Saint-Léonard.

spéciale" à ces comptes (19) qui doivent être tenus avec soin par le curé lui-même (20) et selon ce qui est prescrit dans l'Appendice au Rituel romain. Les livres de la fabrique doivent être paginés et chaque feuillet authentifié. De plus, ils doivent être gardés en sûreté dans un coffre-fort (21), avec les autres archives (22) et les argents de la fabrique.

En visite dans chaque paroisse, Laflèche ne déroge jamais à son devoir d'inspecteur des comptes et titres de la fabrique (23) qu'il scrute toujours très attentivement, s'il n'a pas déjà été précédé par son délégué, le procureur diocésain. Une fois cette revision terminée, il les approuve et en libère les marguilliers comptables, après quoi il consigne les principales données dans le procès-verbal de visite: revenu total de la

19 Voir notamment les circulaires publiées aux dates suivantes: 26 avril 1872, 19 avril 1881, 15 mars 1883, 24 avril 1884, 12 avril 1887, 23 mars 1890, 11 février 1891, 23 mars 1894, 15 avril 1896, 15 décembre 1897.

20 L'évêque engage "Mr le Curé [de Saint-Grégoire-le-Grand]" à tenir lui-même les comptes de la fabrique comme la chose se pratique en général dans le diocèse" (AETR, Reg. V, 1876).

21 "Nous ordonnons à la fabrique de se procurer un coffre-fort conformément à ce qui est prescrit dans l'Appendice au Rituel, et que l'on y dépose les argents et les archives de la fabrique, et que l'on tienne ce coffre-fort fermé à clef" (AETR, Reg. VII, 1884, Sainte-Flore). Une remarque semblable est faite à Saint-Tite en 1898.

22 Ce qui comprend les "récépiissés des dépenses, de manière à justifier toutes les entrées faites au livre de comptes" (AETR, Reg. VIII, 1898, Saint-Tite).

23 Un fait assez cocasse est relevé à Saint-Albert-de-Warwick en 1879: "...les livres de comptes ayant été volés en Août dernier, il a été impossible de faire la reddition des comptes" (AETR, Reg. V). On pourrait se demander comment et pourquoi ces livres ont-ils été volés ? Qui donc pouvait avoir intérêt à s'emparer de ces livres ou à veiller à ce qu'ils disparaissent ? Un paroissien quelconque ? Un marguillier ? Le curé lui-même ?

fabrique, dépenses, dettes active et passive, arrérages de casuel et de bancs, revenu des terres à bois ou autres terres (24), revenu de la répartition (s'il y a lieu), montant en caisse, balance passive ou active.

Même si, en quelques occasions, le visiteur peut constater la prospérité relative de certaines fabriques (25), il faut tout de même avouer qu'en général l'état financier des paroisses est assez précaire, compte-tenu de toutes les dépenses qu'elles doivent assumer (26), surtout en période de crise économique doublée d'une vague d'émigration. Par conséquent, toutes les possibilités sont envisagées pour augmenter substantiellement les revenus de la fabrique et réduire ses dépenses directes: nombreuses répartitions, quêtes de l'Enfant-Jésus (27) et quêtes

24 Le revenu des terres de la fabrique est mentionné pour la première fois dans les procès-verbaux en 1881. Cette année-là, ces revenus s'établissent à \$5 à Sainte-Brigitte-des-Saults, \$8 à Sainte-Perpétue, \$12 à Saint-Cyrille et \$30 à Saint-Zéphirin-de-Courval. En 1895 la mission de Saint-Roch-de-Mékinac tire un revenu de \$8 de la terre de la fabrique.

25 "Revenu de la fabrique: \$289.84; Pas de dettes actives ni passives ! En caisse au 31 Déc. 1892: \$435.49 - Nous voyons avec plaisir [...] l'état prospère de la fabrique" (AETR, Reg. VIII, 1893, Saint-Elie).

26 Outre les dépenses déjà mentionnées (construction, réparation ou entretien des bâtiments; achats de vases, ornements, orgue, cloches, etc.), les fabriques doivent aussi assumer les salaires ou rémunérations (sacristain ou bedeau, organiste, chantre, gardiens de l'ordre), les paiements des primes d'assurance pour les bâtiments (qui peuvent s'élever, par exemple, à \$1 400 en 1898) et d'autres dépenses courantes. De plus, elles peuvent être appelées à aider la fondation d'un couvent, à soutenir quelques paroissiens très pauvres ou, même, louer une pension annuelle à un ancien sacristain "en considération des longs services qu'il a rendu à l'église..." (AETR, Reg. V, 1877, Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet).

27 Voir, entre autres, à Saint-Prosper en 1887 (AETR, Reg. VII).

dominicales (28), collectes de bois (29), souscriptions (30); hausse des tarifs du casuel (31) et des rentes de bancs, emprunts sans intérêt (32), paiement de services et remboursement de dettes par moyens détournés (33), réduction des honoraires (34), et ainsi de suite.

-
- 28 Notons, toutefois, que ce n'est qu'à partir de 1896 (à Saint-Théophile) que l'on mentionne précisément les "quêtes dominicales". Précédemment cette source de revenu peut avoir été incluse dans l'item "autres sources" des revenus de la fabrique.
- 29 A Saint-Camille en 1873, le visiteur engage "les paroissiens à fournir chacun un voyage ou deux de bois pour chauffer la chapelle et la sacristie, afin de ménager les faibles ressources de la fabrique, ce qui l'aidera à faire face à ses dépenses" (AETR, Reg. III).
- 30 Les souscriptions étaient commandées surtout pour l'achat de cloches, d'orgues ou autres dépenses semblables.
- 31 A Saint-Justin en 1878, l'évêque fixe à trente sous par cloche le tarif des cloches de l'église, ce qui fera soixantequinze centins pour les trois cloches (AETR, Reg. V). Certains tarifs pouvaient, par contre, être diminués ou même abolis, à l'occasion. C'est le cas à Saint-Pierre-les-Becquets en 1884: Laflèche engage la fabrique à supprimer "le tarif de 50 cts pour l'ouverture de la grande porte de l'église" (Ibid.)
- 32 A Saint-Célestin en 1876, l'évêque de Trois-Rivières use de son influence et de son prestige pour engager "les paroissiens qui composent le Conseil municipal à prêter sans intérêt, ou encore mieux à donner avec l'agrément de la paroisse la moitié de la somme = \$2 000 provenant de l'indemnité seigneuriale". Selon Laflèche, "c'est le moyen le plus facile de venir en aide à la fabrique qui se trouve endettée de \$5 125 pour les dépenses qu'elle a faites pour la décoration intérieure de l'église" (Ibid.).
- 33 Par exemple, à Sainte-Flore en 1878, la fabrique décide de faire construire un jubé. Laflèche demande alors aux marguilliers "d'avoir soin de stipuler avec l'ouvrier qui le fera, qu'il sera payé à même les revenus des bancs de ce jubé" (Ibid.). La fabrique évite ainsi une mise de fonds supplémentaire. A Sainte-Clothilde-de-Horton en 1884, l'évêque supprime les honoraires annuels de \$18 pour l'organiste: "A la place, il sera fait une quête dans l'église, à la fin de l'année..." (AETR, Reg. VI).
- 34 A Sainte-Clothilde-de-Horton en 1884, Laflèche réduit à \$50 le salaire du bedeau et du sacristain "actuellement à \$60 et \$30" (Ibid.).

Mais le problème le plus criant, auquel se heurtent les fabriques, est sans doute leur quasi-impuissance à faire entrer les arrérages dûs, principalement sur les rentes de bancs et sur les répartitions (35). A maintes reprises au cours des dix tournées de visites, dans presque toutes les paroisses, sinon toutes, Laflèche ne cesse d'exhorter les paroissiens à rendre les sommes dûes. Ses interventions du genre "Nous enjoignons le Marguillier en charge de faire toute la diligence possible pour faire rentrer les arrérages" (36) ne se comptent pas. Mais elles semblent avoir très peu d'effet. D'où la nécessité de les multiplier constamment.

Et, comme on peut s'y attendre, il n'y a pas que les arrérages dûs à la fabrique qui sont difficiles à collecter, il y a aussi la dîme et le supplément (rubrique 38). Dès le début de son épiscopat, Laflèche se rend compte, dans la plupart

35 Rappelons, ici, qu'une répartition pouvait être volontaire ou légale. Pour qu'une répartition soit légale, une demande devait être présentée aux commissaires civils et approuvée par eux. Par exemple, lors de la visite de Laflèche à Saint-Jean-des-Piles en 1898, une demande de répartition légale avait été faite pour la construction du presbytère (AETR, Reg. IX, 1898).

36 AETR, Reg. V, 1875, La-Nativité-de-Notre-Dame-de-Bécancour. Dans cette paroisse, Laflèche demande même "pour ceux qui ne pourraient point les payer en argent de leur faire donner un billet à 3 mois ou à 6 mois avec un bon endosseur et intérêt à 6%" (Ibid.). L'évêque justifie ainsi cette pratique: "...ces arrérages, déposés dans une banque d'épargne, lui donneraient un intérêt considérable, et il n'est que juste de le faire payer à ceux qui retiennent ces argent" (AETR, Reg. III, 1874, paroisse indéterminée. Mais, selon toutes probabilités, il s'agirait de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup).

des paroisses, qu'un bon nombre de fidèles négligent "de payer fidèlement les droits et dîmes dûs à l'Eglise et à leur Curé" (37). Il note par exemple, qu'à Sainte-Monique en 1881, sur 300 familles catholiques, 15 familles de cultivateurs ne paient pas de dîme et, qui plus est, 50 autres familles "ne cultivant point" n'apportent rien au soutien du curé (38). Pour l'évêque, et pour les curés, il s'agit là d'un problème grave qui exige une solution rapide. En maintes paroisses, Laflèche impose un supplément payable par les familles catholiques qui ne vivent pas d'agriculture et qui n'ont pas de dîme à payer (39). Mais les résultats ne sont pas toujours ceux que l'on attendait. Il appert que le supplément est aussi difficile à percevoir que la dîme (40). Mais les moyens pour remédier au problème sont assez

37 Ibid., 1873, Saint-Paul-de-Chester. Mentionnons que le revenu de la dîme peut varier considérablement d'une paroisse à l'autre, selon l'importance de chacune. Les sommes suivantes ont été relevées en 1884: \$356.73, \$500, \$550, \$565.10, \$811.37. En 1890, le revenu de la dîme varie généralement entre \$450 et \$950.

38 AETR, Reg. V, 1881, Sainte-Monique. La situation est encore plus alarmante dans certaines régions comme Victoriaville, où le nombre de cultivateurs (84) est très inférieur au nombre de non-cultivateurs (178) (Ibid., 1879).

39 Laflèche impose "un supplément de dix schelings par année" à Saint-Boniface-de-Shawinigan en 1871 (AETR, Reg. III), puis "un supplément en argent de deux piastres par famille; à savoir une piastre dans le cours du mois de novembre, et une piastre au temps de Pâques" à Saint-Félix-de-Kingsey en 1881 (AETR, Reg. V). A Victoriaville, "les familles qui ne cultivent pas paieront un supplément qui devra s'élever à \$300 dollars" pour l'ensemble des familles, soit un peu moins "de \$2 piastres par famille" (Ibid., 1879).

40 Pour la collection de ce supplément, l'évêque de Trois-Rivières demandait ordinairement que l'on élise deux ou trois syndics au cours de la première assemblée de paroisse qui suivait la visite.

limités. Et Laflèche ne peut, tout au long de ses visites, que continuer à exhorter les paroissiens à s'acquitter de leurs dettes en faisant valoir "que c'est Dieu lui-même qui leur impose l'obligation de soutenir le prêtre chargé de la desserte de leur paroisse", l'Eglise se contente de déterminer "le mode et le quantum" (41). Pour le premier pasteur, le paiement de la dîme et du supplément "est obligatoire en conscience" et est "un devoir de justice et de religion"; ceux qui refusent de s'en acquitter "ne peuvent être admis aux sacrements, pas plus que tous ceux qui refusent de payer leurs dettes et se rendent ainsi coupables d'injustice" (42). Mais, même en proférant des menaces, les efforts de Laflèche sont restés vains, et la négligence des fidèles à payer la dîme et le supplément continua à le préoccuper jusqu'à la fin de sa dernière tournée de visites.

41 AETR, Reg. V, 1879, Sainte-Victoire-d'Arthabaska. Notons ici que le supplément alloué à un curé pouvait, en certains cas, être puisé directement dans les fonds de la fabrique ou, encore, provenir d'une quête annuelle, comme la quête de l'Enfant-Jésus. A la Pointe-du-Lac en 1890, Laflèche rétablit "l'ancien supplément de \$100 piastres par année en faveur du Curé à prendre sur les revenus de la fabrique pour l'année courante et les suivantes jusqu'à ce qu'il en soit réglé autrement" (AETR, Reg. VII). En 1876 à Saint-Luc, "les revenus de la cure étant très modiques", il avait alloué au curé, "comme supplément, la quête de l'Enfant-Jésus, chaque année, jusqu'à ce que ces revenus atteignent la somme de \$400 piastres" (AETR, Reg. V).

42 Ibid., 1876, Saint-Louis-de-Blandford. Laflèche intervient dans le même sens, notamment, à Sainte-Hélène-de-Chester et (encore) à Saint-Louis-de-Blandford en 1879, à Sainte-Brigitte-des-Saults en 1881, à la Pointe-du-Lac en 1895 et à Saint-Mathieu en 1897.

Personnel ecclésiastique (série 4)

La série 4 de la grille est l'une des séries qui contiennent le moins de cases pointées. On peut calculer, en effet, une moyenne de 6,3 questions abordées par le visiteur concernant le personnel ecclésiastique au cours des dix tournées, le maximum étant de 10 lors de la 8^e tournée (1881-1886) et le minimum de 3 lors de la 11^e tournée (1890-1891) (43). Ces questions se concentrent principalement autour des rubriques 43 ("Traitement des personnes" et 40 ("Etat des personnes: curé et vicaires"), mais aussi autour des rubriques 42 ("Clercs et auxiliaires du clergé") et 45 ("Zèle pastoral"). La question de la condition intellectuelle du clergé (rubrique 46) n'est soulevée qu'au cours de deux tournées (la 7^e: 1878-1881 et la 8^e: 1881-1886) et sa condition morale (rubrique 44) n'est abordée que pendant une seule tournée (la 9^e : 1886-1887). Quant aux questions relatives à l' "Etat des personnes: autres prêtres" (rubrique 41), aux tendances doctrinales (rubrique 47) et aux "Vocations" (rubrique 48), elles ne sont traitées dans aucun procès-verbal de visite. Même si Laflèche touche, dans cette série, à trois rubriques de plus que son prédécesseur (rubriques 44, 45 et 46), il n'en demeure pas moins que le nombre de cases pointées dans ces rubriques, au cours d'une période de visites beaucoup plus longue, n'est vraiment pas assez constant ni assez considérable pour conclure à un intérêt plus marqué de Laflèche, comparativement à Cooke.

43 Rappelons que la fiche de la 11^e tournée est celle qui compte le moins de cases pointées, soit 56.

Au sujet de la rubrique 40 ("Etat des personnes: curé et vicaires"), les renseignements consignés dans les procès-verbaux se résument à très peu de choses. Le visiteur inscrit généralement le nom du curé, desservant ou missionnaire (sous-rubrique 400) au début du rapport et, occasionnellement, celui du vicaire s'il y en a un (sous-rubrique 403). Laflèche ne mentionne jamais l'âge des pasteurs (sous-rubriques 401 et 404). Quant à la question de la condition canonique du curé (402), elle n'est effleurée qu'une seule fois: en 1893, c'est-à-dire pendant la 12^e tournée, Laflèche note brièvement, à la mission de Saint-Théophile, que l'abbé Pierre Boulay "a été nommé Desservant résidant avec les droits et pouvoirs ordinaires de Curé" (44).

Dans la rubrique 42 ("Clercs et auxiliaires du clergé"), l'évêque de Trois-Rivières n'aborde jamais les questions concernant les diacres, sous-diacres et clercs (420), ni les enfants de chœur (424), ni les musiciens (426) et ni les connétables ou gardiens de l'ordre (427). Laflèche s'intéresse plutôt aux fonctions du sacristain ou du bedeau (421), principalement en rapport avec son traitement (436) (45). Il

44 AETR, Reg. VIII, 1894, mission de Saint-Théophile.

45 "Le salaire du bedeau à \$300 est trop élevé. On le ramènera à \$250 en l'obligeant au lavage de l'église, de la sacristie et des travaux d'entretien des trottoirs et chemins autour de l'église en hiver et en été, et des travaux ordinaires des bedeaux dans les églises" (AETR, Reg. VI, 1884, Saint-Edouard-de-Gentilly). A Saint-Léon-le-Grand en 1897, Laflèche note en deux pages et demie un litige entre le curé, la fabrique et les paroissiens au sujet de l'engagement et du salaire du bedeau (AETR, Reg. VIII).

soulève également la question des chorales (423) au cours des 7^e et 10^e tournées (46). Mais les mentions relatives aux chantres (sous-rubrique 422) et aux servantes et parentes des curés (425) sont très peu nombreuses. En fait, on ne les rencontre respectivement que lors des 10^e et 5^e tournées.

Les questions de la rubrique 43 sont celles qui sont abordées le plus souvent dans cette série. Cela ne surprend guère car cette rubrique, consacrée au "traitement des personnes" est essentiellement liée aux questions financières de la paroisse. Outre le traitement du curé (sous-rubrique 430) (47) et le casuel (435) (48) (deux questions qui figurent toujours dans les procès-verbaux au cours des dix tournées de visites), le traitement du sacristain ou du bedeau (49) et les honoraires

46 "Nous engageons aussi les jeunes gens qui ont de la voix, à apprendre le plain-chant pour remonter le choeur" (AETR, Reg. V, 1880, Saint-Thomas-de-Pierreville). "Il faudrait aussi remonter le choeur" à Louiseville en 1888 (AETR, Reg. VII).

47 Le traitement du curé (ou revenu de la cure) se compose ordinairement des revenus de la dîme et du supplément et du casuel. Mais il arrive souvent que d'autres sources de revenu (terre de la fabrique, Propagation de la foi) s'ajoutent à celles-ci. Le revenu total des curés varie considérablement d'une paroisse à l'autre, compte-tenu de l'importance des paroisses et des revenus de la dîme.

48 Les revenus du casuel varient autant que ceux de la dîme d'une paroisse à l'autre. Par exemple, ils s'établissent à \$10 dans l'une et à \$103.66 dans une autre en 1881; puis à \$54.57 et à \$314.00 dans deux paroisses en 1884. Cette même année, une fabrique a récolté \$211.75 de casuel perçu sur les cloches seulement.

49 On relève un cas assez particulier à Sainte-Flore en 1889, où, en plus de son salaire, le bedeau percevait la part du casuel destinée à la fabrique. Il semble que cette pratique inusitée n'avait pas l'heure de plaire à l'évêque de Trois-Rivières qui s'est empressé d'ordonner aux marquilliers qu'ils accordent un salaire fixe à l'employé de la paroisse (AETR, Reg. VII).

alloués au musicien (sous-rubrique 438) (50) constituent aussi, mais dans une moindre mesure, des préoccupations de Laflèche: la première est soulevée au cours de cinq tournées et la seconde au cours de trois tournées. La question du traitement des vicaires (sous-rubrique 431) n'est abordée que pendant une seule tournée de visite (la 8^e), plus précisément en 1884 (51). Les renseignements consignés dans les procès-verbaux sont généralement succincts et se limitent presque toujours à donner uniquement le montant du revenu de chacun.

Quant aux questions 432 ("Traitement des prêtres habitués"), 433 ("Indemnité de binage"), 434 ("Honoraires de messes"), 437 ("Honoraires des chantres") et 439 ("Rémunération des connétables ou gardiens de l'ordre"), elle ne font l'objet d'aucune mention. L'évêque de Trois-Rivières donne aussi très peu de renseignements au sujet de la condition morale (rubrique 44) et intellectuelle (46) et du zèle pastoral (45) des curés. A vrai dire, ces questions sont à peine effleurées. On n'y trouve que des indices tout à fait superficiels et sans valeur aucune. A propos de la condition morale et du zèle pastoral, Laflèche se contente de louanger le "bon et zélé curé" de telle paroisse ou le "fidèle et honnête curé" de telle autre pour le travail

50 En 1878, le visiteur engage les marguilliers de Saint-Léon-le-Grand "à augmenter un peu les honoraires du musicien qui touche l'harmonium et à les porter à quatre piastres par mois", soit environ \$48 par année (AETR, Reg. V). Laflèche recommande à peu près le même montant ("une cinquantaine de piastres") pour les honoraires de l'organiste de Champlain, onze ans plus tard (AETR, Reg. VII, 1889).

51 Le traitement du vicaire s'établit à \$75 dans une paroisse. Mais le visiteur n'indique pas la source de ce revenu.

accompli et le progrès de sa paroisse. Quant à la condition intellectuelle de certains autres, il nous faut nécessairement la présumer lorsque le visiteur note, par exemple, que les plans de la construction d'une église ou de la décoration ont été dressés par le curé de la paroisse. Mais les annotations ne sont jamais très explicites. On ne trouve aucune mention concernant les études des curés, ni leur présence aux retraites ou conférences ecclésiastiques et ni le jugement porté sur eux par les paroissiens ou les autres clercs. Il semble que Laflèche réserve pour un autre cahier ou registre ce genre d'informations et ses jugements sur les curés de son diocèse.

C'est là, en somme, tout ce dont on peut tirer des procès-verbaux de visites de Laflèche concernant le personnel ecclésiastique.

Communautés religieuses (série 5)

La série 5 de la grille, qui porte sur les communautés religieuses, est la plus pauvre en renseignements de toutes les séries. Les procès-verbaux de visites pastorales, en effet, ne contiennent pratiquement rien sur les communautés. Les deux seules indications relevées, toutes deux dans la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, semblent s'être glissées là tout à fait par hasard et ne constituent, en aucune manière, un rapport de visite de communauté religieuse. Est-ce à dire que Laflèche ne visitait pas les congrégations ? On n'a qu'à consulter ses

circulaires au clergé pour se convaincre que l'évêque de Trois-Rivières usait de son droit et se faisait même un devoir de visiter, de temps à autre, les institutions religieuses. Dans une circulaire, en date du 25 avril 1893, il annonçait ainsi sa venue:

"Les Supérieurs des couvents érigés dans les paroisses que je visiterai [...] auront le soin de tenir prêt, pour le temps de la visite, un état de tout le temporel de leur maison. Les contrats et obligations qui se rattachent à leur établissement dans la paroisse, ceux en vertu desquels elles perçoivent des revenus, les livres de comptes en recette et en dépense telles qu'elles y sont consignées jour par jour, et cela pour toutes les années où ces comptes n'ont pas été révisés par l'Evêque, en un mot tous les documents relatifs au temporel de ces maisons religieuses devront m'être présentés; j'en donne par la présente l'ordre exprès et formel" (52).

Toutefois, même s'il est certain que Laflèche visitait occasionnellement les communautés religieuses (une des deux mentions relevées (sous-rubrique 520) confirme d'ailleurs cette affirmation) (53), il est bien évident que le visiteur

52 M.E.T.R., vol. 5, no 187, 25 avril 1893, pp. 378-379. Les derniers mots de cet extrait laissent penser que Laflèche rencontrait des réticences de la part de certaines communautés à recevoir sa visite. L'année suivante, il annonce sa visite des établissements religieux du comté de Champlain (M.E.T.R., vol. 5, no 193, 23 mars 1894, pp. 516-517).

53 Lors de sa tournée de 1893-1894, Laflèche était précédé de son procureur diocésain, l'archidiacre Louis-Séverin Rheault, pour l'examen des états financiers. A Yamachiche, l'évêque note alors: "Il Nous a aussi soumis l'état des comptes des Soeurs de la Congrégation de N.D. et des Soeurs de la Providence établies en cette paroisse; Nous l'avons trouvé correcte et l'approuvons" (AETR, Reg. VIII, 1893). Quant à l'autre question pointée dans cette série, elle concerne simplement l'influence exercée par les œuvres des communautés (voir AETR, Reg. VII, 1890, Yamachiche).

utilisait des registres autres que ceux consultés ici, pour consigner les procès-verbaux de visite de ces congrégations. Et, par conséquent, on doit s'en remettre à cette autre source pour obtenir des renseignements qui vaillent au sujet des visites des communautés religieuses.

Culte (série 6)

La série 6, relative au culte, est aussi pauvre en renseignements que la série précédente. On compte à peine trois questions pointées, dont deux au cours de la même tournée de visites: une question ayant trait à la liturgie dans les églises annexes (rubrique 61) (54) et une autre au sujet des processions (sous-rubrique 622) au cours de la 6^e tournée; et une question relative aux vêpres (sous-rubrique 602) lors de la 9^e tournée (55). Il semble donc que le deuxième évêque de Trois-Rivières se préoccupe très peu des questions cultuelles. En fait, celles-ci ne constituent même pas de véritables préoccupations. Peut-on présumer, alors, que tous les problèmes à ce niveau ont été réglés depuis longtemps par les décrets des premiers conciles provinciaux de Québec (56) et par les

54 Nous avons placé dans cette rubrique le cas de la paroisse de Sainte-Perpétue desservie par voie de mission par le curé de Sainte-Brigitte-des-Saults qui est chargé d'aller y "faire l'office tous les quatrièmes dimanches" en 1877 (AETR, Reg. V).

55 "...conformément à l'usage suivi dans toute la province ecclésiastique, on chantera toujours les vêpres les dimanches et fêtes d'obligation sur les deux heures de l'après-midi..." (AETR, Reg. VII, 1887, St-François-Xavier-de-Batiscan).

56 Notamment sur le chant et la musique dans les églises.

interventions de Cooke, et que Laflèche se contente de remédier aux quelques difficultés qui se présentent au fur et à mesure ? Il est fort permis d'en douter. Il paraît beaucoup plus probable que le visiteur évite de consigner dans les registres des remarques qui mettraient en cause les curés (57), et qu'il préfère donner ses directives de vive voix aux prêtres chargés des paroisses ou, encore, utiliser la correspondance ou attendre d'autres occasions plus appropriées, comme les conférences ecclésiastiques. Quoi qu'il en soit, les procès-verbaux de visites n'apportent pratiquement aucune lumière dans ce domaine de l'action pastorale.

Enseignement et assistance (série 7)

Le nombre de questions abordées dans cette série, qui porte sur l'enseignement et l'assistance, est beaucoup plus important que celui des deux séries précédentes. Cependant, presque toutes les cases pointées se concentrent autour de trois rubriques (72, 73 et 74) qui concernent essentiellement l'enseignement, les écoles et autres établissements.

Laflèche, en effet, se préoccupe très peu des questions qui ont trait à l'assistance en général. La prédication (rubrique 70) est totalement ignorée par le pasteur. De plus, mise à part la 5^e tournée (ou, plus précisément, la visite de 1871) où des

57 Ainsi, dans le cas mentionné à la note 55 supra, on peut imaginer l'embarras dans lequel a pu se trouver le curé de Batiscan forced d'annoncer à ses ouailles un changement soudain au sujet de la célébration des vêpres.

renseignements sur les sages-femmes (sous-rubrique 770) et sur les médecins (772) sont extraits directement des mémoires ou rapports soumis par les curés, le visiteur ne porte absolument aucun intérêt aux professions surveillées. Le catéchisme (rubrique 71) fait l'objet de quelques brèves observations au cours de deux tournées seulement: la 5^e (1871-1873) et la 8^e (1881-1886); et Laflèche ne tourne son attention vers les bibliothèques paroissiales (rubrique 75) qu'à la toute fin de son épiscopat, en 1896 (deuxième moitié de la 13^e tournée) et en 1897-1898 (14^e tournée) (58). Quant aux institutions hospitalières et établissements de charité (rubrique 76), l'évêque de Trois-Rivières n'en parle que très brièvement une seule fois, en 1893, c'est-à-dire lors de la 12^e tournée (59).

Dans cette série de questions, c'est donc celles qui se rapportent à l'éducation qui ont la faveur de Louis-François Laflèche. Au cours de ses dix tournées de visites, il prend soin d'inscrire, dans la plupart des paroisses, le nombre d'écoles (60) qui y sont en opération (rubrique 73 et 74) en

58 En fait, Laflèche ne fait que mentionner le nombre de volumes (sous-rubrique 752) dans certaines bibliothèques paroissiales, par exemple: 1 250, 300, etc.

59 De passage à Sainte-Ursule, le visiteur profite de l'occasion pour féliciter les paroissiens du succès "qui a couronné l'oeuvre de la construction du Couvent" et les exhorter à encourager cette institution qui "est tout à fait à leur avantage pour l'éducation des jeunes filles et le soulagement des orphelins et des vieillards sans ressources" (AETR, Reg. VIII, 1893).

60 Le procès-verbal indique parfois "écoles catholiques" ou "écoles élémentaires". Même s'il n'est question que d'"écoles", sans qualificatif, on peut présumer qu'il s'agit toujours d'écoles catholiques élémentaires. Le nombre d'école varie généralement de 4 à 12, selon l'importance de la paroisse.

spécifiant, de temps à autre, s'il s'agit d'écoles tenues par des Frères (sous-rubrique 732) (61), par des religieuses (733) ou des institutrices (735) ou, encore, s'il s'agit d'écoles modèles (737), d'écoles académiques, de couvents (62) ou de collèges (rubrique 74). De plus, le visiteur profite souvent de l'occasion pour encourager la fondation d'une institution scolaire (63) qui "ne manquera point d'être [...] de la plus grande utilité pour l'éducation solide et chrétienne" des enfants (64), ou pour féliciter "les paroissiens des sacrifices généreux qu'ils ont fait" pour se procurer l'avantage d'une école ou d'un couvent "destiné à opérer un si grand bien" (65).

61 La seule congrégation d'hommes mentionnée dans les procès-verbaux est celle des Frères des Ecoles Chrétiennes. Par ailleurs, nous savons que d'autres communautés étaient établies dans le diocèse (les Frères du Sacré-Coeur à Arthabaska en 1872, et à Sainte-Anne-de-la-Pérade en 1887, les Frères de Saint-Gabriel à Saint-Stanislas en 1894, etc.). Voir René HARDY, Alain GAMELIN et Carmen ROUSSEAU, La Mauricie et les Bois-Francs. Chronologie: 1850-1950, Publication du Groupe de Recherche sur la Mauricie, Cahier no 1, Université du Québec à Trois-Rivières, 1979, pp. 78-80.

62 La plupart des couvents sont tenus par les Soeurs de l'Assomption (surtout sur la rive sud du fleuve) et par les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, les deux communautés de femmes mentionnées le plus souvent dans les procès-verbaux de visites. Est-il besoin de souligner, de plus, qu'une paroisse possède très rarement plus d'un couvent ou collège.

63 "Nous voyons avec plaisir le couvent qui se construit en ce moment et nous en félicitons les paroissiens..." (AETR, Reg. V, 1881, Saint-Barnabé). "Nous avons reçu avec plaisir la députation des citoyens concernant l'établissement d'une école de Frères pour les jeunes gens de la paroisse" (AETR, Reg. VII, 1888, Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup).

64 AETR, Reg. V, 1877, Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre.

65 AETR, Reg. III, 1874, Saint-Paulin. Voir aussi, entre autres, Sainte-Monique en 1877, La-Visitation-de-la-Pointe-du-Lac en 1878, Saint-David et Saint-Guillaume en 1880, Saint-Tite en 1894 et Saint-Stanislas en 1896.

Car, pour Laflèche, une maison d'enseignement est une "acquisition précieuse" et un moyen facile d'assurer "une éducation chrétienne et soignée" aux jeunes gens et jeunes filles et, par conséquent, d'assurer aussi "leur bonheur et celui des familles", de même que "la prospérité des paroisses" (66).

Aussi le visiteur exhorte-t-il souvent les parents à déployer "tout le zèle convenable pour en faire bénéficier leurs enfants" (67).

L'intérêt manifesté par l'évêque de Trois-Rivières à l'égard de l'enseignement est à peu près constant tout au long de son épiscopat. Le nombre total de questions pointées dans les séries 72, 73 et 74 varie seulement de 1 à 8 (sur une possibilité de 29 cases), sauf au cours de la 8^e tournée où le visiteur aborde quelque 13 questions. Entre 1881 et 1886, il semble, en effet, que Laflèche ait entrepris une véritable enquête du côté de l'éducation et des maisons d'enseignement. La visite de 1884, en particulier, se caractérise par une approche tout à fait exceptionnelle de la part du visiteur, sans que l'on connaisse exactement les raisons qui aient motivé un tel sursaut: tous les procès-verbaux de cette année-là comportent une partie spéciale intitulée "Notes sur les écoles" dans laquelle Laflèche dresse la fiche signalétique de chaque école dont l'ensemble constitue un dossier fort complet sur

66 Voir Saint-David et Saint-Guillaume en 1880, Saint-Barnabé en 1881 et Saint-Tite en 1894.

67 AETR, Reg. V, 1880, Saint-David.

l'état de la question dans une partie du diocèse, à mi-chemin de son épiscopat. Pour chaque maison d'école, le visiteur s'enquiert du nom et de l'âge de l'institutrice, du lieu de ses études et de ses années d'expérience dans l'enseignement, du nombre d'élèves inscrits et de l'assistance moyenne et, finalement, des livres utilisés par la maîtresse (68). Quelquefois il ajoute même le montant de la rétribution annuelle des enseignants (\$112, \$72, etc.) ou des commentaires sur la conduite des enfants et sur l'attitude des parents.

Il n'est pas possible, avons-nous dit plus haut, d'identifier avec certitude les motifs qui ont poussé Laflèche à s'intéresser autant et si soudainement aux écoles et à l'enseignement. Toutefois, on peut peut-être voir dans cette investigation une étape ou un élément d'un vaste plan d'action préparé par l'évêque de Trois-Rivières en vue de tenir tête au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui refuse les manuels scolaires préparés par les Frères des Ecoles Chrétiennes (69). L'attention qu'il porte à la question des livres utilisés par les institutrices tend à confirmer cette

68 Par exemple, à Bécancour: "École No 9. Léonie Roy, âgée de 18 ans, a étudié à l'académie de Sainte-Gertrude, fait l'école depuis 2 ans. Elèves inscrits: 30. Assistance moyenne: 25. Livres: id.". Les principaux volumes ou manuels utilisés dans les écoles sont cités comme suit par le visiteur: L'ABC, le Catéchisme, le Devoir du Chrétien, Tenue des livres, Cours de lecture de Lagacé, Grammaire de Bonneau, Algèbre, Géométrie, Arithmétique de Toussaint, Géographie de Toussaint, Histoire de France, Histoire du Canada de Garneau, Histoire sainte et ecclésiastique, Manuel d'agriculture de LaRue, "Manuscrit des Frères"(?).

69 Voir Louis-Philippe AUDET, op.cit.(tome 2): 194-195.

hypothèse. Pour Laflèche, il s'agit sans doute de recueillir toutes les données nécessaires afin d'assurer la primauté de l'Eglise dans le domaine de l'éducation et de mettre au pas ce Comité que la presse ultramontaine accuse de franc-maçonnerie (70).

Quoi qu'il en soit, il semble que l'évêque de Trois-Rivières ait eu vent de certaines anomalies au niveau de l'enseignement. Et le moins qu'il pouvait faire était de s'informer de la situation exacte dans chaque paroisse, et de corriger les irrégularités qui se présenteraient. D'ailleurs, ses efforts n'ont pas été inutiles. Dès le 6 juin 1884, après avoir visité sept paroisses, Laflèche est frappé de stupéfaction: une jeune institutrice de Saint-Louis-de-Blandford "dit que l'inspecteur Lévêque a défendu le Devoir du Chrétien en présence des enfants de l'école qui le lui ont dit" (71). L'alarme est sonnée. Dans presque toutes les paroisses visitées par la suite, Laflèche prend bien note que "l'inspecteur Lévêque [...] a dit d'abandonner le Devoir du Chrétien" à la plupart des maîtresses d'écoles (72). Il en arrive même à ignorer totalement les autres manuels utilisés pour n'indiquer que si ce volume est employé ou non (73).

70 Ibid.

71 AETR, Reg. VI, 1884, Sainte-Marie et Saint-Louis-de-Blandford.

72 Rappelons que ces paroisses sont situées surtout dans les comtés de Nicolet et d'Arthabaska. Voir, notamment, le procès-verbal de la visite à Sainte-Victoire-d'Arthabaska.

73 L'usage du Devoir du Chrétien est signalé seulement par les lettres D. du C.. Ainsi, à Sainte-Brigitte-des-Saults: "No 4. Lucenda Beaulieu, âgée de 18 ans, a étudié au couvent de Ste-Monique. Inscrits: 20. Assist.: 15. D. du C.".

Nous ne connaissons pas le dénouement de cette affaire (74). Ce qui est certain, cependant, c'est que l'attitude peu orthodoxe (au goût de Laflèche) du fonctionnaire a suscité une forte inquiétude chez l'évêque de Trois-Rivières et une attention particulière de celui-ci à l'égard des écoles et de l'enseignement, en 1884. Mais cet intérêt s'est estompé aussi vite qu'il a fait surface, au cours des visites subséquentes.

Quant aux autres questions relatives à l'éducation, elles ne sont traitées que très sporadiquement: la mixité (sous-rubrique 728) est abordée au cours des 7^e, 8^e et 9^e tournées (soit entre 1878 et 1887) (75), les locaux des collèges et des couvents (sous-rubrique 746) pendant les 9^e, 10^e, 12^e et 13^e tournées (76); d'autres, encore, pas du tout: le fonctionnement des écoles (720) et autres établissements d'enseignement (745), le travail et la conduite des élèves (726), le nombre d'écoles non-catholiques (738) et leur fréquentation par des Catholiques (739), etc. On peut ainsi conclure à un intérêt assez mitigé de la part de Laflèche en ce qui concerne l'enseignement, au cours de ses tournées de visites en général, mais surtout lors des

74 Selon l'inspecteur Lévêque, l'utilisation du Devoir du Chrétien par les enfants était trop difficile. On peut se demander, néanmoins, s'il s'agissait là de la véritable raison de l'interdiction ou d'un simple prétexte ?

75 "La règle du diocèse prescrit d'envoyer dans des écoles différentes les garçons et les filles. Nous insistons sur cette mesure qui est certainement dans l'intérêt de l'éducation dans la paroisse" (AETR, Reg. V, 1878, Sainte-Ursule).

76 "Nous voyons avec plaisir le bon état dans lequel se trouvent [...] le couvent" (AETR, Reg. VII, 1886, Saint-Barnabé).

10^e, 11^e, 13^e et 14^e tournées qui ne comptent respectivement que 4, 1, 3 et 2 cases pointées dans les rubriques 72, 73 et 74 ensemble.

Finalement, on constate donc, de la part de Laflèche, un désintérêt marqué, surtout vers la fin de son épiscopat, à l'égard de la question globale de l'enseignement et de l'assistance. Cette attitude contraste quelque peu avec l'attention soutenue qu'avait essayé d'apporter Cooke à ce sujet, mais aussi et surtout avec l'intérêt que Laflèche lui-même avait dû déployer dans ce domaine du temps où il était évêque-coadjuteur (4^e tournée: 1866-1869) et qu'il avait été forcé de colliger quantité d'informations puisées à même les mémoires et rapports des curés.

Les paroissiens: état moral et pratique religieuse (série 8)

Dans l'ensemble, la série 8 (consacrée exclusivement aux paroissiens) est assez pauvre en renseignements. Non seulement est-elle plus pauvre que la série précédente, mais elle compte encore moins de questions traitées que dans la série 4 ("personnel ecclésiastique").

Lors de sa première tournée de visites (1871-1873), en tant qu'évêque en titre du diocèse de Trois-Rivières, Laflèche est à compléter sa mission d'exploration et continue à consigner dans les registres des données extraites des mémoires et rapports soumis par les curés. Ceux-ci se plaignent en majorité du "luxe"

et des blasphèmes, surtout chez les voyageurs et les travailleurs des chantiers, de l'intempérance de certains chefs de famille qui appartiennent même à la Société de tempérance, de la négligence des parents qui permettent dans leurs maisons "des veillées où l'on danse" et de "longues fréquentations dangereuses", mais aussi de la non-observance des jeûnes et des abstinences et des dimanches et fêtes, de la non-fréquentation des sacrements en général, et ainsi de suite. L'inquiétude de Thomas Cooke, on le sent bien, continue à planer au-dessus des têtes des curés et transparaît encore dans les documents qu'ils rédigent à l'intention du nouvel évêque. La quantité et la diversité des renseignements traités par eux n'est pas sans gonfler considérablement le nombre de questions pointées dans cette série. En fait, sur les 14 items cochés, il n'y en a que trois qui sont directement attribuables à Laflèche: les sous-rubriques 809 ("Jugement d'ensemble sur l'état moral et la pratique religieuse"), 820 ("Communion") et 892 ("Inimitiés dans la collectivité"). De plus, sur les onze questions amenées par les curés dans leurs mémoires ou rapports, au cours de cette 5^e tournée, on en compte six qui n'ont jamais été traitées par l'évêque subséquemment et qui constituaient toutes des préoccupations importantes chez Thomas Cooke: le travail du dimanche (sous-rubrique 804), les danses, loisirs et jeux (806), la confession pascale (835), les jeûnes et abstinences (853), les coutumes (891) et l'usure (894). Si l'on ajoute à celles-ci les 39 autres cases qui ne sont pointées ni au cours de cette 5^e tournée ni au cours des tournées suivantes, on constate alors

que l'attention de Laflèche, à l'égard des questions qui touchent directement les fidèles, tourne autour de 14 points seulement, sur une possibilité de 59. Et, encore, il n'en traite jamais plus de la moitié à la fois pendant une même tournée.

Mise à part la 5^e tournée, la 6^e tournée (1874-1877) est celle qui compte le plus de cases pointées (6), suivie de la 8^e (1881-1886) (5 questions cochées) et de la 7^e (1878-1881) (4 cases pointées). Les autres tournées de visites ne comptent chacune que 3 ou 2 questions traitées dans cette série. La plupart des items abordés par Laflèche se concentre autour des rubrique 80 ("Etat d'esprit"), 82 ("Sacrements II") et 89 ("Vie collective"). La rubrique 84 ("Offices") ne compte qu'une seule question pointée (841: "Assistance aux vêpres") au cours des 6^e et 9^e tournées; de même que la rubrique 83 ("Sacrements III") où la question de la confession (832) est abordée par l'évêque lors de la 8^e tournée, et la rubrique 85 ("Manquements aux préceptes de l'Eglise") qui comprend la question des fréquentations, veillées et réunions de jeunes gens (859) qui fait l'objet d'une seule remarque lors de cette même tournée (77).

77 "Nous engageons les parents à exercer toute la vigilance possible sur leurs enfants afin de les préserver des dangers auxquels ils sont exposés sous le rapport de la boisson et des fréquentations. Qu'ils se rappellent le compte qu'ils auront un jour à rendre devant le Bon Dieu, s'ils négligent un devoir si grand et duquel dépend en grande partie l'avenir de leurs chers enfants" (AETR, Reg. VI, 1884, Saint-Grégoire-le-Grand).

Quant aux questions contenues dans les rubriques 81 ("Sacrements I") et 88 ("Tendance doctrinale"), elles sont totalement ignorées par le visiteur.

En ce qui concerne les sacrements (rubrique 82) d'abord, les mentions relevées dans les procès-verbaux ne touchent que trois points: la communion privée (sous-rubrique 820) qui est abordée au cours des 5^e (1871-1873) et 6^e (1874-1877) tournées, le nombre moyen de communions annuelles (826) qui est indiqué occasionnellement lors de la 9^e tournée (1886-1887), et la communion pascale (824) qui donne lieu à quelques remarques du visiteur au cours des 6^e, 7^e, 8^e et 10^e tournées (78).

Dans la rubrique 80, qui porte sur l'état d'esprit des fidèles, l'évêque de Trois-Rivières se préoccupe un tant soit peu des qualités dominantes des paroissiens (10^e tournée: 1888-1889), de leurs vices (7^e, 8^e, 12^e et 13^e tournées, soit de 1878 à 1886 et de 1893 à 1896) (79) et des débits de boissons enivrantes (8^e et 11^e tournées) (80). Cependant, il se contente

78 "N'ont pas fait leurs pâques: 20" (AETR, Reg. VII, 1888, Saint-Paulin).

79 Les "principaux vices" mentionnés sont le blasphème, le "goût pour le luxe" (ou les "dépenses exorbitantes"), l'intempérance et les "mauvaises lectures". "Nous avons attiré l'attention des paroissiens sur la gravité des désordres de l'ivrognerie et du luxe, qui ont pourtant diminué dans cette paroisse où il n'y a point d'auberge" (AETR, Reg. VI, 1884, Sainte-Angèle-de-Laval). Voir aussi, entre autres, Sainte-Marie-de-Blandford en 1879 et Sainte-Anne-d'Yamachiche en 1893.

80 "C'est [...] un devoir pour les paroissiens d'éloigner d'eux ces désordres, et c'est pour cela que nous les exhortons fortement à voter contre les auberges dans l'élection qui doit se faire prochainement à cet effet, d'après la loi dite Scot" (Ibid., 1884, Saint-Paul-de-Chester).

généralement de porter un jugement d'ensemble sur l'état moral des fidèles et la pratique religieuse. Par exemple, à Champlain en 1875, Laflèche constate "avec bonheur la prospérité de cette paroisse sous tous les rapports et la Fidélité des paroissiens dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux" (81). Puis, il se dit très "satisfait de l'état religieux et moral de la paroisse" de Saint-Maurice l'année suivante, et de Sainte-Anne-d'Yamachiche en 1890 (82). Mais à Sainte-Thècle en 1878, il profite de sa visite "pour donner plusieurs avis à ces braves colons pour leur bonne conduite et l'accomplissement de leurs devoirs religieux dans les circonstances où ils se trouvent" (83), tandis qu'à Saint-Timothée (qui n'est encore qu'une mission-succursale en 1898), Laflèche se rend compte qu'il est "évident que le besoin religieux de cette région réclame la présence d'un prêtre, pour la surveillance morale de cette population et l'enseignement religieux, surtout des enfants, qui se trouvent trop éloignés de l'église" (84).

Finalement, dans la rubrique 89 ("Vie collective"), seule la question des inimitiés (sous-rubrique 892) est abordée au cours des 5^e et 6^e tournée, en-dehors d'un jugement d'ensemble porté par le visiteur (890) lors de quatre tournées (la 6^e, la 10^e, la 12^e et la 13^e). Remarquons, d'ailleurs, que ces deux questions sont intimement liées en maintes circonstances. En

81 AETR, Reg. V, 1875, La-Visitation-de-Champlain.

82 AETR, Reg. V et VII.

83 AETR, Reg. V, 1878, Saint-Tite et Sainte-Thècle.

84 AETR, Reg. IX, 1898, Saint-Timothée.

effet, il est facile de constater à plusieurs reprises que les désaccords ou querelles auxquels l'évêque fait allusion dans certaines paroisses, reflètent généralement une division dans l'ensemble des fidèles et sont causés, la plupart du temps, par des divergences d'opinions à propos de questions qui touchent toute la collectivité paroissiale et, presque toujours, d'ordre financier: répartition pour la construction d'une nouvelle église, achats dispendieux, choix de l'emplacement de l'église, et ainsi de suite (85). Et, qui plus est, ces divisions traduisent fréquemment une opposition directe d'une partie des habitants à un projet ou à une ordonnance émanant de Laflèche lui-même. En ce cas, il est évident que le visiteur s'empresse toujours d'exhorter les dissidents à revenir à la concorde, à l'union et à la paix (86).

En somme, l'intérêt démontré par Laflèche au sujet des questions contenues dans cette série (qui concernent de très près le vécu religieux de l'ensemble des fidèles), n'est nullement proportionnel à l'importance de celles-ci. Compte-tenu de

85 "Nous les engageons fortement àoublier complètement les difficultés passées et à être unis comme un seul homme dans toutes les affaires paroissiales, car l'union fait la force, et c'est ainsi qu'ils pourront assurer l'avenir et la prospérité de la paroisse" (AETR, Reg. V, 1876, Saint-Paul-de-Chester). Voir aussi, entre autres, Saint-Mathieu en 1878 et 1889, Sainte-Ursule en 1888 et Sainte-Thècle en 1894.

86 "Nous recommandons aux paroissiens d'être bien unis entre eux sous la direction de leur Curé et de leur Evêque, et c'est par cette union que la paroisse jouira de la paix..." (AETR, Reg. V, 1879, Sainte-Eulalie). Voir aussi AETR, Reg. VII, 1896, Saint-Maurice.

la place que ces points avaient déjà occupée lors des délibérations des conciles provinciaux (87) et compte-tenu, aussi, d'une période d'épiscopat quand même assez longue (28 ans), la quantité et la fréquence des interventions de Laflèche dans ce domaine sont relativement minimes. Que dire, encore, du silence complet de l'évêque de Trois-Rivières à propos de certaines questions, telles l'assistance aux offices (sous-rubrique 843) ou les "maisons de désordres" (896) qui, à prime abord, semblaient causer beaucoup de soucis aux curés de paroisses ?

Bref, l'action pastorale de Laflèche, exercée directement parmi ses ouailles (88), paraît bien mince. D'après ce que révèlent les procès-verbaux de visites, le deuxième évêque du diocèse trifluvien semblait beaucoup moins porté que son prédécesseur, Thomas Cooke, vers les personnes et les questions de pratique religieuse. Quoi qu'il en soit, il est clair que Laflèche laissait aux curés la plus grande partie de la besogne et le soin d'intervenir eux-mêmes à ce niveau.

87 En particulier les sacrements, lors du 2^e Concile (1854); l'usure lors du 4^e Concile (1868); le luxe et la tempérance, lors du 5^e Concile (1873); le jeûne et l'abstinence, lors du 6^e Concile (1878), et la plupart des "vices" ou "causes de désordres".

88 Nous entendons ici "lors de la visite pastorale", ce qui exclut ses interventions faites par l'intermédiaire du curé ou à travers ses mandements ou lettres pastorales.

Oeuvres (série 9)

La série 9, qui porte sur les œuvres, compte très peu des cases pointées dans chacune des dix fiches de tournées de Louis-François Laflèche. Mise à part la 5^e tournée (1871-1873) où le visiteur consigne dans les registres des renseignements tirés des mémoires ou rapports des curés (89), les rares interventions de Laflèche dans ce domaine se résument essentiellement à encourager, de temps à autre, les fidèles à adhérer aux diverses associations et confréries: la Propagation de la foi (lors des 5^e, 8^e, 9^e, 12^e et 13^e tournées), le tiers-ordre de Saint-François de Sales (lors des 8^e, 9^e, 12^e et 13^e tournées) (90) et la Société de tempérance (lors de la 8^e tournée) (91). Pour l'évêque de Trois-Rivières, les "pieuses associations" sont "un moyen recommandé par le St-Père pour ranimer l'esprit chrétien dans les familles et les préserver de cette indifférence qui est la perte d'un si grand nombre d'âmes..." (92). Et ses nombreuses circulaires sur les confréries et les œuvres

-
- 89 Lors de sa visite de 1871, Laflèche signale notamment: l'Archiconfrérie de la Sainte Vierge, l'association du Sacré-Coeur de Marie, l'Adoration perpétuelle et la Sainte-Enfance. Au cours des visites subséquentes, il n'est plus question de ces œuvres dans les procès-verbaux.
- 90 Laflèche recommande ces deux œuvres, notamment, à Sainte-Anne-de-la-Pérade en 1882, à Sainte-Angèle-de-Laval en 1884 et à Saint-Mathieu en 1895.
- 91 "Nous engageons [...] M. le Curé à augmenter autant que possible la société de tempérance, établie depuis long-temps en cette paroisse et à y enrôler surtout les jeunes, qui sont les plus exposés au danger de l'intempérance" (AETR, Reg. VI, 1884, Saint-Eusèbe-de-Stanfold).
- 92 AETR, Reg. VIII, 1895, Saint-Justin.

démontrent effectivement l'importance qu'il semblait accorder à cette forme d'encadrement social (93). Néanmoins, l'action pastorale de Laflèche, pour favoriser le développement et la prospérité de ces diverses associations, loin de paraître dynamique et énergique, semble au contraire assez terne et empreinte de passivité. A vrai dire, le visiteur était visiblement beaucoup plus préoccupé par d'autres questions. Aussi, les œuvres ont-elles été reléguées en dernière place parmi les sujets à traiter lors de la visite pastorale dans les paroisses, quand elles n'ont pas été tout à fait ignorées dans les procès-verbaux (94). Devant un tel constat, il est évident que l'image du premier pasteur ne peut qu'en ressortir affaiblie considérablement par rapport à sa prestance indubitable d'administrateur et d'inspecteur des biens matériels.

93 Voir par exemple la circulaire du 5 mai 1874 (M.E.T.R., vol. 2, no 47, pp. 491-493).

94 Le visiteur ne fait aucune allusion aux œuvres lors des 7^e (1878-1881), 10^e (1888-1889), 11^e (1890-1891) et 14^e (1897-1898) tournées.

CONCLUSION

L'importance des procès-verbaux de visites pastorales, comme source de renseignements pour l'histoire religieuse, n'est plus à démontrer. Facilement accessibles et utilisés en France depuis une vingtaine d'années, les rapports de visites recèlent quantité d'informations sur les "personnes" et les "choses" de la paroisse. Cependant, il ne faut pas s'attendre à y trouver réponses à toutes les questions.

D'une part, le visiteur donne fréquemment des avis en audience privée, ce qui lui évite de devoir consigner dans les registres des renseignements confidentiels, sans intérêt public et général. D'autre part, d'autres instances permettent à l'autorité épiscopale de connaître l'état des paroisses, en particulier les problèmes touchant la vie morale ou religieuse des fidèles ou du clergé: la correspondance, les conférences ecclésiastiques, les retraites et, surtout, les rapports annuels. Plusieurs renseignements contenus dans les procès-verbaux de visites sont, d'ailleurs, tirés directement des rapports et mémoires présentés par les curés. Par contre, aussi, lorsque le questionnaire est préalable à la visite épiscopale, bon nombre de points sont mis de côté, ignorés ou négligés dans les procès-verbaux; l'évêque se soucie alors du plus urgent ou de ce qu'il estime le plus important.

Toutefois, les éléments contenus dans les rapports de visites permettent souvent de compléter les informations fournies dans les rapports annuels et de les nuancer, à l'occasion, sous plusieurs aspects. Ainsi, les procès-verbaux de visites pastorales apparaissent davantage comme une source complémentaire aux rapports annuels, en tant que documentation de base des enquêtes de sociologie religieuse paroissiale. Utilisées ensemble, ces deux sources constituent un fond d'une très grande richesse pour l'étude du vécu religieux.

Par ailleurs, même si plusieurs domaines sont restés dans l'ombre, il n'en demeure pas moins que les procès-verbaux de visites s'avèrent une source privilégiée pour mettre en relief les préoccupations pastorales des évêques. L'utilisation d'une grille d'analyse codée pour la confection de fiches de tournées nous a permis d'établir la trame des intérêts permanents et successifs de l'autorité épiscopale pendant un demi-siècle, et de faire ressortir, en particulier, quelques thèmes dominants caractéristiques des préoccupations et inquiétudes de Thomas Cooke ou Louis-François Laflèche: l'état matériel des bâtiments, les objets servant au culte, les finances de la fabrique et la tenue des livres de comptes, les revenus de la cure, l'éducation et les écoles, l'émigration, etc.. Par la présentation et l'analyse de quelques-uns de ces thèmes, nous avons illustré, en quelque sorte, le véritable rôle des évêques vu sous l'angle de l'action pastorale et de l'administration diocésaine. En replaçant les pasteurs dans leur milieu et en montrant comment

ils traitaient les affaires paroissiales, cette étude, malgré les limites de la source, a quand même apporté — nous semble-t-il — quelques éléments nouveaux susceptibles de nous faire saisir une autre dimension de la fonction épiscopale et nous obliger, par là, à nuancer notre perception des personnages et affiner les images véhiculées et reçues jusqu'à maintenant.

ANNEXE A

Modèle "Ancien Régime" de la grille de la R.C.P. 206

0. LES CONDITIONS DE LA VISITE

- 01 Documents préparatoires :
 - 010 Mandement de visite.
 - 011 Questionnaire.
 - 012 Pouvoir donné au visiteur
- 02 Cérémonial :
 - 020 Suite du visiteur.
 - 021 Rites d'accueil.
 - 022 Logement du visiteur.
- 03 Prédication en visite :
 - 030 Par le visiteur lui-même.
 - 031 Par un de sa suite.
 - 032 Mission préparatoire.
- 04 Confirmations.
- 05 Ordinations, tonsures.
- 06 Aspects financiers :
 - 060 Frais de visite.
 - 061 Taxe.
- 07 Documents annexes :
 - 070 Mémoires des Curés ou Réponses aux questionnaires.
 - 071 Suppliques des paroissiens.
 - 072 Enquêtes après visite.
 - 073 Ordonnances après visite.

I. MILIEU GÉOGRAPHIQUE ET HUMAIN

- 10 Milieu géographique :
 - 100 Relief et Sols.
 - 101 Climat.
 - 102 Type d'habitat, distance des écarts.
 - 103 Etat des chemins.
- 11 Autorité ecclésiastique (patronage).
- 12 Autorités laïques :
 - 120 Seigneur ou châtelain.
 - 121 Municipalité.
 - 122 Ressort civil.
 - 123 Ressort judiciaire.
- 13 Démographie :
 - 130 Estimation ou dénombrement (habitants, feux, communians).
 - 131 Mouvement de population.
 - 132 Mention des registres de baptême.
 - 133 Mention des registres de mariage.
 - 134 Mention des registres de sépulture.
 - 135 Etat des âmes .
- 14 Etat économique :
 - 140 Cultures principales.
 - 141 Industrie conditions de travail.
 - 142 Foires et marchés.
 - 143 Jugement global (richesse ou pauvreté des pays habités).
 - 144 Jugement conjoncturel (situation économique au moment de la visite).
- 15 Niveau Social :
 - 150 Classes et professions.
- 16 Vie politique :
 - 160 Assemblées de paroisse.
 - 161 Rapport avec les autorités de la communauté.
- 17 (Réserve pour l'époque contemporaine).

2. ÉGLISE PAROISSIALE

- 20 Saint titulaire :
- 200 Patron principal.
 - 201 Patron secondaire.
 - 202 Anciens patrons.

- 21 L'édifice :
- 210 Etat général.
 - 211 Chœur.
 - 212 Nef.
 - 213 Chapelles latérales.
 - 214 Tombes dans l'Eglise.
 - 215 Clocher et cloches.
 - 216 Sacristie.

- 22 Les autels :
- 220 Custode, tabernacle.
 - 221 Lampe du Saint Sacrement.
 - 222 Décoration du maître-autel.
 - 223 Autels secondaires et leurs saints patrons.

- 23 Fonts Baptismaux et Saintes Huiles :
- 230 Fonts Baptismaux.
 - 231 Saintes Huiles.

- 24 Reliques :
- 240 Reliquaires.
 - 241 Authentiques

- 25 Ostenrots et vases sacrés.

- 26 Livres liturgiques et archives :
- 260 Missels.
 - 261 Antiphonaires.
 - 262 Rituels.
 - 263 Statuts provinciaux ou synodaux.
 - 264 Tableau des fondations.

- 27 Mobilier :
- 270 Chaire.
 - 271 Confessionnaux.
 - 272 Table de communion.
 - 273 Bancs.
 - 274 Orgues.

- 28 Art religieux (sauf au maître-autel) :
- 280 Peinture.
 - 281 Sculpture.
 - 282 Vitrails.

3. ANNEXES ET FINANCES

- 30 Presbytère.

- 31 Cimetière :

- 310 Clôture.
- 311 Profanations.
- 312 Transfert.

- 32 Eglises annexes..

- 33 Chapelles :

- 330 Chapelles rurales.
- 331 Chapelles domestiques ou castrales.
- 332 Chapelles votives.
- 333 Prieurés.

- 34 Croix :

- 340 Croix de Chemin.
- 341 Croix de Cimetière.

- 35 Ermitages.
 36 Fabrique :
 360 Ses biens.
 361 Sa gestion.
 362 Ses marguilliers.

- 37 Biens de la Côte :
 370 Biens fonciers.
 371 Rentes.

- 38 Dime :
 380 Les décimateurs.
 381 La matière décimale.
 382 Le taux.
 383 Le mode de collecte.
 384 Litiges.

4. PERSONNEL ECCLÉSIASTIQUE

- 40 Etat des personnes : curés et vicaires :
 400 Curé : identité.
 401 Age.
 402 Condition canonique (ordination, collation du bénéfice).
 403 Vicaires : identité.
 404 Age.
 405 Condition canonique (ordination, pouvoirs).

- 41 Etat des personnes : autres prêtres :
 410 Identité.
 411 Age.
 412 Fonction, condition canonique.
 413 Origine.

- 42 Clercs et auxiliaires du clergé :
 420 Diares, sous-diares, clercs.
 421 Sacristain.
 422 Chantre.
 423 Enfants de chœur.
 424 Servantes et parentes du curé.

- 43 Condition matérielle :
 430 Revenus fixes.
 431 Casuel.

- 44 Condition morale :
 440 Jugement du visiteur.
 441 Jugement des paroissiens.
 442 Jugement des clercs les uns sur les autres.
 443 Présence aux conférences ecclésiastiques.

- 45 Zèle pastoral :
 450 Jugement du visiteur.
 451 Jugement des paroissiens.
 452 Jugement des clercs les uns sur les autres.
 453 Rapport avec autorité civile.

- 46 Condition intellectuelle :
 460 Grades universitaires.
 461 Etudes.
 462 Bibliothèque.
 463 Jugement global.

- 47 Tendance doctrinale :
 470 Jansénisme.
 471 Quiétisme.

- 48 Vocations :
 480 Vocations sacerdotales.
 481 Ecoles presbytérales de théologie.

5. COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

- 50 Droit de visite.
- 51 Etat des personnes :
 - 510 Nombre.
 - 511 Identité, âge.
 - 512 Examen des novices.
 - 513 Professions religieuses.
- 52 Ressources matérielles.
- 53 Bâtiments :
 - 530 Églises et chapelles.
 - 531 Bâtiments conventuels.
- 54 Observance :
 - 540 Clôture.
 - 541 Bonne entente.
 - 542 Ferveur.
- 55 Influence :
 - 550 Œuvres.
 - 551 Relations clergé séculier — clergé régulier.
 - 552 Relations des réguliers entre eux.
 - 553 Tendance doctrinale (jansénisme ou toute autre opinion hétérodoxe).
- 56 Vocations :
 - 560 De religieux.
 - 561 De religieuses.

6. CULTE

- 60 Messes paroissiales :
 - 600 Itinéraire, régularité.
 - 601 Fréquentation.
- 61 Messes de fondations :
 - 610 Chapellenies.
 - 611 Anniversaires.
- 62 Autres cérémonies paroissiales et dévotions
 - 620 Processions.
 - 621 Vêpres.
 - 622 Dévotions à la Vierge.
 - 623 Dévotions au Sacré-Sacrement.
 - 624 Dévotions diverses.
- 63 Fêtes religieuses :
 - 630 Fête patronale.
 - 631 Autres fêtes.
- 64 Pèlerinages :
 - 640 Centre de pèlerinage.
 - 641 Mouvement de pèlerinage vers l'extérieur.
 - 642 Motifs thérapeutiques.
 - 643 Faveurs et miracles.
 - 644 Désordres.
- 65 Pratique des sacrements :
 - 650 Baptême.
 - 651 Communion pascale.
 - 652 Communions de dévotion.
 - 653 Confessions.
 - 654 Derniers sacrements.
- 66 Rites de passage :
 - 660 Naissance (relevailles).
 - 661 Mariage (et fiançailles).
 - 662 Sépulture.
- 67 Confréries :
 - 670 Confréries de métiers.
 - 671 Confréries de dévotion.
 - 672 Pénitents.

7. ENSEIGNEMENT ET ASSISTANCE

- 70 La prédication :
- 700 Prédication dominicale, prône.
 - 701 Prédications Carême-Avent.
 - 702 Prédications extraordinaires (missions).
- 71 Le Catéchisme :
- 710 Fonctionnement.
 - 711 Manuels.
 - 712 Effectifs.
- 72 Les écoles :
- 720 Fonctionnement :
 - 721 Locaux.
 - 722 Maîtres.
 - 723 Rétribution.
 - 724 Contenu de l'enseignement.
 - 725 Ecole de filles.
 - 726 Fréquentation, effectifs.
- 73 Réservé pour grille époque contemporaine).
- 74 Collèges et écoles de latin :
- 740 Fonctionnement.
 - 741 Locaux.
 - 742 Maîtres ou prêtres.
 - 743 Rétributions.
 - 744 Effectifs.
- 75 (Réservé pour grille époque contemporaine).
- 76 Hôpitaux et charités :
- 760 Fondations.
 - 761 Ressources.
 - 762 Bénéficiaires.
 - 763 Recteurs.
 - 764 Personnel hospitalier.
 - 765 Abus.
- 77 Professions surveillées :
- 770 Sage-femme.
 - 771 Nourrice.
 - 772 Médecin.

8. LES PAROISSIENS : ÉTAT MORAL

- 80 Jugement moral d'ensemble :
- 800 Par visiteur.
 - 801 Par clergé.
 - 802 Par quelque autre autorité.
 - 803 Désignation d'un procureur aux causes pieuses ou témoin synodal
 - 804 Attitude religieuse du seigneur et des autorités.
- 81 Vie collective :
- 810 Coutumes.
 - 811 Sociétés de jeunesse.
 - 812 Inimitiés.
 - 813 Questions de préséances et clivages dans la collectivité.
- 82 Loisirs :
- 820 Jeux.
 - 821 Danses.
 - 822 Tavernes.
- 83 Problèmes sexuels :
- 830 Concubinage.
 - 831 Adultére.
 - 832 Libertinage.
 - 833 Enfants naturels.

- 84 Problèmes d'argent :
 - 840 Usure.
 - 841 Excommunication pour dettes.
 - 842 Usurpation de biens d'Eglise.
- 85 Manquement aux préceptes de l'Eglise :
 - 850 Présence à l'Eglise.
 - 851 Tenue à la messe ou dans les processions.
 - 852 Repos dimanches et fêtes.
 - 853 Jeûnes et abstinences.
- 86 Superstitions.
- 87 Sorcellerie et phénomènes démoniaques.
- 88 Tendance doctrinale :
 - 880 Jansénisme.
 - 881 Quiétisme.
 - 882 Gallicanisme.

9. LES DISSIDENTS ET LES NON-CATHOLIQUES

- 90 Les Juifs :
 - 900 Règles les concernant.
 - 901 Données numériques.
 - 902 Activités.
- 91 Les hérétiques :
 - 910 Y a-t-il des suspects de la foi ?
 - 911 Signes de l'hérésie.
 - 912 Interrogatoires.
 - 913 Répression.
- 92 Le protestantisme établi :
 - 920 Données numériques.
 - 921 Données sociales.
 - 922 Règles de coexistence.
 - 923 Abjurations.
- 93 Les nouveaux convertis :
 - 930 Données numériques.
 - 931 Données sociales.
 - 932 Règles les concernant.
 - 933 Résistances.
- 94 L'excommuniés :
 - 940 Causes d'excommunication.
 - 941 Règles les concernant.
- 95 Libertins et esprits forts.

ANNEXE B

Modèle "Epoque contemporaine" de la grille de la R.C.P. 206

1. MILIEU GÉOGRAPHIQUE ET HUMAIN

- 10 Milieu géographique :
100 Relief et Sols.
101 Climat.
102 Type d'habitat, distance des écarts.
103 Etat des chemins.

- 12 Autorité laïque :
Ressort administratif.

- 13 Démographie :
130 Habitants de la paroisse.
131 Habitants écarts.
132 Evolution démographique.
133 Nombre d'enfants par famille.
134 Registres de catholicité.

- 14 Economie :
140 Cultures principales.
141 Manufactures, conditions de travail, salaires.
142 Foires et marchés.

- 15 Niveau social :
150 Classes et professions.
151 Situation financière des habitants.
152 Nom des principaux propriétaires.
153 Châteaux et maisons de campagne.

- 16 Vie politique :
160 Rapports avec la commune.
161 Presse locale.

- 17 Non Catholiques :
170 Nombre de protestants.
171 Nombre de dissidents.
172 Temple ou oratoire public.
173 Ministres.

2. ÉGLISE PAROISSIALE

- 20 Saint titulaire :
200 Patron principal.
201 Patron secondaire.
202 Anciens patrons.

- 21 L'édifice :
210 Situation dans le village.
211 Date de construction.
212 Style architectural.
213 Dimensions de l'église.
214 Etat de l'église.
215 Consacrée ou bénite.
216 La sacristie.

- 22 Les autels :
220 Custode ou tabernacle du maître-autel.
221 Lampe du maître-autel.
222 Maître-autel.
223 Autels secondaires et leurs saints patrons.

- 23 Fonts Baptismaux et Saintes Huiles :
 - 230 Fonts Baptismaux.
 - 231 Saintes Huiles.
- 24 Reliques :
 - 240 Reliquaires.
 - 241 Authentiques.
- 25 Ornements et vases sacrés.
- 26 Livres liturgiques et archives :
 - 260 Missels.
 - 261 Antiphonaires.
 - 262 Rituels.
 - 263 Statuts.
 - 264 Registre de paroisse.
 - 265 Tableau des fondations.
- 27 Mobilier :
 - 270 Chaire.
 - 271 Confessionnaux.
 - 272 Table de communion.
 - 273 Banc des autorités civiles et des œuvres.
 - 274 Banc des fidèles.
 - 275 Orgues.
- 28 Art religieux :
 - 280 Peinture.
 - 281 Sculpture.
 - 282 Vitraux.

3. ANNEXES ET FINANCES

- 30 Presbytère :
 - 300 Propriété.
 - 301 Etat des lieux.
- 31 Cimetière :
 - 310 Distance de l'église.
 - 311 Dimensions.
 - 312 Clôture.
 - 313 Lieux séparés (petits enfants, non-chrétiens).
 - 314 Croix.
 - 315 Tenue.
- 32 Eglises annexes.
- 33 Chapelles :
 - 330 Chapelles rurales.
 - 331 Chapelles domestiques ou castrales.
 - 332 Chapelles des confréries.
 - 333 Chapelles votives.
- 34 Croix.
- 35 Ermitages.
- 36 Fabrique ou conseil paroissial :
 - 360 Existence légale. Renouvellement et nomination du conseil.
 - 361 Régularité réunions.
 - 362 Abus.
- 37 Budget de la paroisse :
 - 370 Rentes.
 - 371 Fondations.
 - 372 Troncs.
 - 373 Quêtes prescrites par l'évêché.
 - 374 Collection des Comptes.

4. PERSONNEL ECCLÉSIASTIQUE

- 40) Etat des personnes : curés et vicaires.
 - 400 Curé : identité.
 - 401 Age.
 - 402 Condition canonique (*ordination, collation ou nomination*).
 - 403 Vicaires : identité.
 - 404 Age.
 - 405 Condition canonique (*ordination, pouvoirs*).
- 41 Etat des personnes : autres prêtres :
 - 410 Identité.
 - 411 Age.
 - 412 Fonction, condition canonique.
 - 413 Origine.
- 42 Clercs et auxiliaires du clergé :
 - 420 Diacres, sous-diacres, clercs.
 - 421 Sacristain.
 - 422 Chantre.
 - 423 Chorale.
 - 424 Enfants de chœur.
 - 425 Servante du curé (âge)
- 43 Traitement des personnes :
 - 430 Traitements curé.
 - 431 Traitements vicaire.
 - 432 Traitements prêtres habitués.
 - 433 Indemnité binage.
 - 434 Honoraires messes.
 - 435 Casuel.
 - 436 Traitement sacristain.
 - 437 Honoraires chantre.
- 44 Condition morale :
 - 440 Jugement visiteurs.
 - 441 Jugement paroissiens.
 - 442 Jugement des clercs les uns sur les autres.
 - 443 Présence aux conférences ecclésiastiques.
- 45 Zèle pastoral :
 - 450 Jugement visiteurs.
 - 451 Jugement paroissiens.
 - 452 Jugement des clercs les uns sur les autres.
 - 453 Rapport avec autorité civile.
- 46 Condition intellectuelle :
 - 460 Grades universitaires.
 - 461 Etudes.
 - 462 Bibliothèque.
 - 463 Jugement global.
- 47 Tendance doctrinale.
- 48 Vocations :
 - 480 Vocations sacerdotales.
 - 481 Curé commence-t-il leur instruction ?
 - 482 Facultés financières des parents.
 - 483 Petits et grands séminaristes originaires de la paroisse.

5. COMMUNAUTES RELIGIEUSES

50 Droit de visite.

51 Etat des personnes :

- 510 Nombre.
- 511 Identité, âge.
- 512 Examen des novices.
- 513 Professions religieuses.
- 514 Anciennes ou anciens religieux hors couvent.

52 Ressources matérielles.

53 Bâtiments.

54 Observance :

- 540 Clôture.
- 541 Bonne entente.
- 542 Ferveur.

55 Influence :

- 550 Oeuvres.
- 551 Relations clergé séculier — clergé régulier.
- 552 Relations des réguliers ~~entre eux~~.
- 553 Tendance doctrinale.

56 Vocations :

- 560 De religieux.
- 561 De religieuses.

6. CULTE

60 Liturgie des offices réguliers :

- 600 Heures des messes.
- 601 Messes chantées.
- 602 Vêpres chantées.
- 603 Bénédiction du Saint-Sacrement.

61 Liturgie dans les annexes :

- 610 Services assurés.
- 611 Saint Sacrement conservé.
- 612 Difficultés.

62 Vie liturgique : rites, coutumes, dévotions :

- 620 Cérémonial rénové.
- 621 Anciennes coutumes liturgiques conservées.
- 622 Processions autorisées.
- 623 Chemins de croix.
- 624 Retraites.
- 625 Prière familiale en commun.
- 626 Lectures chrétiennes en famille.
- 627 Prières et dévotions pour défunt.

63 Fêtes religieuses :

- 630 Fête patronale.
- 631 Autres fêtes.

64 Pèlerinages :

- 640 Paroisse, centre de pèlerinage.
- 641 Mouvement de pèlerinage vers l'extérieur.
- 642 Autres fêtes.

7. ENSEIGNEMENT ET ASSISTANCE

70 La prédication :

- 700 Prédication dominicale.
- 701 Prédication de carême.
- 702 Missions.
- 703 Bulletin paroissial.

71 Catéchismes :

- 710 De première communion.
- 711 Nombre d'années exigées.
- 712 Livres employés.
- 713 Age.
- 714 Effectifs.
- 715 De persévérance.

72 Ecoles publiques :

- 720 Tenues par Frères ou Religieuses.
- 721 Ordres.
- 722 Séculières.
- 723 Conduite des enfants à l'église par l'instituteur.
- 724 L'instituteur est-il chanteur ?
- 725 Mixité.
- 726 Travail et conduite.
- 727 Manuels.

73 Ecoles confessionnelles et leur direction :

- 730 Effectifs écoles de garçons.
- 731 Effectifs écoles de filles.
- 732 Nombre écoles tenues par frères.
- 733 Nombre écoles tenues par religieuses.

74 Collèges et écoles de latin :

- 740 Nombre de professeurs.
- 741 Nombre de prêtres.
- 742 Nombre d'élèves.

75 Bibliothèque.

76 Hospice :

- 760 Personnel.

77 Professions surveillées :

- 770 Sages-femmes.
- 771 Nourrices.
- 772 Médecins.

8. PRATIQUE RELIGIEUSE

80 Etat d'esprit :

- 800 Qualités dominantes.
- 801 Vices dominants.
- 802 Croyances et superstitions.
- 803 Sorcellerie.
- 804 Travail du dimanche.
- 805 Cabarets.
- 806 Danses.

81 Sacrements I :

- 810 Non-baptême des enfants ou des adultes.
- 811 Baptêmes différés.
- 812 Adultes non confirmés.

82 Sacrements II :

- 820 Communion privée.
- 821 Communion solennelle.
- 822 Difficultés première communion.
- 823 Adultes n'ayant pas fait leur première communion.
- 824 Pascalisants.
- 825 Evolution.
- 826 Nombre de communions.
- 827 Communions fréquentes.

83 Sacrements III :

- 830 Mariages mixtes.
- 831 Mariages civils.
- 832 Sacrement de pénitence.
- 833 Derniers sacrements.
- 834 Saint Viatique porté.

84 Offices :

- 840 Assistance à la messe dominicale.
- 841 Assistance aux Vêpres.

9. OEVRES

90 Oeuvres de piété :

- 900 Diverses confréries.
- 901 Tiers ordre.
- 902 Date érection canonique.
- 903 Effectifs.
- 904 Réunions et obligations.
- 905 Abus.

91 Oeuvres d'apostolat :

- 910 D'hommes.
- 911 De femmes.

92 Oeuvres d'assistance et de charité :

- 920 Conférences de St-Vincent-de-Paul.

93 Oeuvres pour la jeunesse :

- 930 Patronages.
- 931 Cercles d'études.
- 932 Ouvroirs.

94 Institutions professionnelles et charitables :

- 940 Mutualités.
- 941 Syndicats.

95 Mouvements d'Action Catholique :

- 950 A.C.J.F.
- 951 Action Catholique Générale.
- 952 Action Catholique Spécialisée.

ANNEXE C

VISITES PASTORALES

Fiche pour une tournée de visite

DIOCESE DE:

DATES EXTREMES DE LA TOURNEE DE VISITE:

EPISCOPAT DE:

NOM ET TITRE DU VISITEUR:

LIEUX VISITES:

DATES

Nature du document:

Langue:

Original ou copie:

SIGNATURES:

Référence:

ANNEXE D

Distribution des questions des deux modèles de la grille de la R.C.P. 206 en sept groupes, selon leurs caractéristiques

GROUPE 1 : Questions communes aux deux modèles et placées sous la même cote dans les deux modèles:

1 Milieu géographique et humain:

- 10 Milieu géographique
- 100 Reliefs et sols
- 101 Climat
- 102 Type d'habitat, distance des écarts
- 103 Etat des chemins

12 Autorités laïques

13 Démographie

- 130 Habitants de la paroisse / Population

14 Economie

- 140 Cultures principales
- 141 Industries, manufactures, conditions de travail
- 142 Foires et marchés

15 Niveau social

- 150 Classes et professions

16 Vie politique

2 Eglise paroissiale:

- 20 Saint titulaire
- 200 Patron principal
- 201 Patron secondaire
- 202 Anciens patrons

21 L'édifice

- 216 La sacristie

22 Les autels

- 220 Custode ou tabernacle du maître-autel
- 221 Lampe du maître-autel, du Saint-Sacrement
- 223 Autels secondaires et leurs saints patrons

23 Fonts baptismaux et Saintes Huiles

- 230 Fonts baptismaux
- 231 Saintes Huiles

- 24 Reliques
 - 240 Reliquaires
 - 241 Authentiques
- 25 Ornements et vases sacrés
- 26 Livres liturgiques et archives
 - 260 Missels
 - 261 Antiphonaires
 - 262 Rituels
 - 263 Statuts
- 27 Mobilier
 - 270 Chaire
 - 271 Confessionnaux
 - 272 Table de communion
- 28 Art religieux
 - 280 Peinture
 - 281 Sculpture
 - 282 Vitraux

3 Annexes et finances:

- 30 Presbytère
- 31 Cimetière
- 32 Eglises annexes
- 33 Chapelles
 - 330 Chapelles rurales
 - 331 Chapelles domestiques ou castrales
- 34 Croix
- 35 Ermitages
- 36 Fabrique ou Conseil paroissial

4 Personnel ecclésiastique:

- 40 Etat des personnes: curé et vicaires
 - 400 Curé: identité
 - 401 : âge
 - 402 : condition canonique
 - 403 Vicaires: identité
 - 404 : âge
 - 405 : condition canonique (ordination,
pouvoirs)
- 41 Etat des personnes: autres prêtres
 - 410 Identité
 - 411 Age
 - 412 Fonction, condition canonique
 - 413 Origine
- 42 Clercs et auxiliaires du clergé
 - 420 Diacres, sous-diacres, clercs
 - 421 Sacristain
 - 422 Chantre

- 44 Condition morale
 - 440 Jugement du visiteur
 - 441 Jugement des paroissiens
 - 442 Jugement des clercs les uns sur les autres
 - 443 Présence aux conférences ecclésiastiques
- 45 Zèle pastoral
 - 450 Jugement du visiteur
 - 451 Jugement des paroissiens
 - 452 Jugement des clercs les uns sur les autres
 - 453 Rapport avec autorité civile
- 46 Condition intellectuelle
 - 460 Grades universitaires
 - 461 Etudes
 - 462 Bibliothèque
 - 463 Jugement global
- 47 Tendance doctrinale
- 48 Vocations
 - 480 Vocations secrétoires
 - 481 Ecole presbytérale de théologie / Curé commence-t-il leur instruction ?
- 5 Communautés religieuses
 - 50 Droit de visite
 - 51 Etat des personnes
 - 510 Nombre
 - 511 Identité, âge
 - 512 Examen des novices
 - 513 Professions religieuses
 - 52 Ressources matérielles
 - 53 Bâtiments
 - 54 Observance
 - 540 Clôture
 - 541 Bonne entente
 - 542 Ferveur
 - 55 Influence
 - 550 Oeuvres
 - 551 Relations clergé séculier - clergé régulier
 - 552 Relations des réguliers entre eux
 - 553 Tendance doctrinale
 - 56 Vocations
 - 560 De religieux
 - 561 De religieuses
- 6 Culte
 - 600 Horaire/Heures des messes

- 63 Fêtes religieuses
 - 630 Fête patronale
 - 631 Autres fêtes
- 64 Pèlerinages
 - 640 Paroisse, centre de pèlerinage
 - 641 Mouvement de pèlerinage vers l'extérieur
- 7 Enseignement et assistance
 - 70 La prédication
 - 700 Prédication dominicale, prône
 - 702 Prédications extraordinaires (Missions)
 - 71 Catéchismes
 - 74 Collèges et écoles de latin
 - 77 Professions surveillées
 - 770 Sages-femmes
 - 771 Nourrices
 - 772 Médecins

GROUPE 2 : Questions communes aux deux modèles mais placées sous des cotes différentes d'un modèle à l'autre:

Colonne A.R. : cote du modèle "Ancien Régime"

Colonne E.C. : cote du modèle "Epoque contemporaine"

A.R. E.C.

161	160	Rapports avec les autorités de la commune/communauté
210	214	Etat de l'église
264	265	Tableau des fondations
274	275	Orgues
310	312	Clôture (du cimetière)
332	333	Chapelles votives
341	314	Croix de cimetière
423	424	Enfants de chœur
431	435	Casuel
601	840	Fréquentation de la messe paroissiale / Assistance
620	622	Processions / Processions autorisées
651	824	Communions pascales / Pascalisans
653	832	Confessions / Sacrement de pénitence
654	833	Derniers sacrements
711	712	Manuels / Livres employés (pour le catéchisme)
712	714	Effectifs (catéchisme)
744	742	Effectifs / Nombre d'élèves (collèges et écoles de latin)
764	760	Personnel hospitalier
821	806	Danses

<u>A.R.</u>	<u>E.C.</u>	
822	805	Tavernes / Cabarets
852	804	Repos dimanche et fêtes / Travail du dimanche
86	802	Superstitions / Croyances et superstitions
87	803	Sorcellerie et phénomènes démoniaques / Sorcellerie
920	170	Données numériques / Nombre de protestants

GROUPE 3 : Questions semblables mais traitées différemment dans les deux modèles, et placées sous une même cote:

	Modèle "Ancien Régime"	Modèle "Epoque contemporaine"
222	Décoration du maître-autel	Maître-autel
273	Bancs	Bancs des autorités civiles et des œuvres
43	Condition matérielle	Traitements des personnes
430	Revenus fixes	Traitements curés
701	Prédication Carême-Avent	Prédication de Carême
72	Les écoles	Ecoles publiques
76	Hôpitaux et charité	Hospice
8	Les paroissiens: état moral	Pratique religieuse

GROUPE 4 : Questions semblables mais traitées différemment dans les deux modèles, et placées sous des cotes différentes d'un modèle à l'autre:

Modèle "Ancien Régime"	Modèle "Epoque contempor."
132 Mention des registres de baptêmes	134 Registre de catholicité
133 Mention des registres de mariage	274 Bancs des fidèles
213 Chapelles latérales	332 Chapelles des confréries
424 Servantes et parentes du curé	425 Servante du curé
621 Vêpres	602 Vêpres chantées
623 Dévotions au Saint Sacrement	841 Assistance aux vêpres
	603 Bénédiction du S. Sacr.
	73 Ecoles confessionnelles et leur direction

Modèle "Ancien Régime"	Modèle "Epoque contempor."
65 Pratique des sacrements	81 Sacrements I 82 Sacrements II 83 Sacrements III
650 Baptême	810 Non baptême des enfants ou des adultes 811 Baptêmes différés
652 Communion de dévotion	827 Communions fréquentes
67 Confréries	9 Oeuvres
670 Confréries de métiers	941 Syndicats
671 Confréries de dévotion	90 Oeuvres de piété 900 Diverses confréries 901 Tiers Ordre
672 Pénitents	903 Effectifs
742 Maîtres ou prêtres	740 Nombre de professeurs 741 Nombre de prêtres
9 Les dissidents et les non catholiques	80 Etat d'esprit 17 Non Catholiques
91 Les Juifs	171 Nombre de dissidents
901 Données numériques	
91 Les hérétiques	

GROUPE 5 : Questions exclusives au modèle "Ancien Régime" et placées sous une cote exclusive:

0 Les conditions de la visite:

- 01 Documents préparatoires
 - 010 Mandement de visite
 - 011 Questionnaire
 - 012 Pouvoir donné au visiteur

02 Cérémonial

- 020 Suite du visiteur
- 021 Rites d'accueil
- 022 Logement du visiteur

03 Prédication en visite

- 030 Par le visiteur lui-même
- 031 Par un de sa suite
- 032 Mission préparatoire

04 Confirmations

05 Ordinations, tonsures

- 06 Aspects financiers
 - 060 Frais de visite
 - 061 Taxe
- 07 Documents annexes
 - 070 Mémoires des Curés ou Réponses aux questionnaires
 - 071 Supplique des paroissiens
 - 072 Enquêtes après visite
 - 073 Ordonnance après visite
- 11 Autorité ecclésiastique (patronage)
 - 120 Seigneur ou châtelain
 - 121 Municipalité
 - 122 Ressort civil
 - 123 Ressort judiciaire
 - 135 Etat des âmes
 - 143 Jugement global (richesse ou pauvreté des pays habités)
 - 144 Jugement conjoncturel (situation économique au moment de la visite)
- 340 Croix de chemin
- 38 Dîme
 - 380 Les décimateurs
 - 381 La matière décimable
 - 382 Le taux
 - 383 Le mode de collecte
 - 384 Litiges
- 470 Jansénisme (tendance doctrinale du clergé)
- 471 Quiétisme (tendance doctrinale du clergé)
- 530 Eglises et chapelles
 - 531 Bâtiments conventuels
- 643 Faveurs et miracles (pèlerinages)
- 644 Désordres (pèlerinages)
- 66 Rites de passage
 - 660 Naissance (relevailles)
 - 661 Mariage (et fiançailles)
 - 662 Sépulture
- 743 Rétribution (des maîtres ou prêtres des collèges)
- 761 Ressources (des hôpitaux)
- 762 Bénéficiaires
- 763 Recteurs
- 765 Abus
- 813 Questions de préséance et clivages dans la collectivité

- 842 Usurpation de biens d'église
- 85 Manquement aux préceptes de l'Eglise
 - 850 Présence à l'église
 - 851 Tenue à la messe ou dans les processions
 - 853 Jeûnes et abstinences
- 88 Tendance doctrinale
 - 880 Jansénisme
 - 881 Quiétisme
 - 882 Gallicanisme
- 912 Interrogatoires (hérétiques)
- 913 Répression
- 921 Données sociales (protestantisme établi)
- 922 Règles de coexistence
- 923 Abjurations
- 933 Résistances (nouveaux convertis)

GROUPE 6 : Questions exclusives au modèle "Epoque contemporaine"
et placées sous une cote exclusive:

- 151 Situation financière des habitants
- 152 Nom des principaux propriétaires
- 153 Châteaux et maisons de campagne
- 172 Temple ou oratoire public
- 173 Ministres
- 300 Propriété (du presbytère)
- 301 Etat des lieux
- 313 Lieux séparés (petits enfants, non-chrétiens)
- 315 Tenue (du cimetière)
- 372 Troncs
- 373 Quêtes prescrites par l'évêché
- 374 Collection des comptes
- 432 Traitement prêtres habitués
- 433 Indemnité binage
- 434 Honoraires messes
- 436 Traitement sacristain
- 437 Honoraires chantre
- 482 Facultés financières des parents
- 483 Petits et grands séminaristes originaires de
la paroisse

- 514 Anciennes ou anciens religieux hors couvent
- 612 Difficultés (de liturgie dans les annexes)
- 625 Prière familiale en commun
- 626 Lectures chrétiennes en famille
- 627 Prières et dévotions pour défunts
- 703 Bulletin paroissial
- 713 Age (catéchisme)
- 715 De persévérance (catéchisme)
- 727 Manuels (écoles)
- 730 Effectifs écoles de garçons
- 731 Effectifs écoles de filles
- 732 Nombre d'écoles tenues par frères
- 733 Nombre d'écoles tenues par religieuses
- 75 Bibliothèque
- 823 Adultes n'ayant pas fait leur Première communion
- 825 Evolution
- 826 Nombre de communions
- 834 Saint Viatique porté
- 904 Réunions et obligations
- 905 Abus
- 950 A.C.J.F.
- 951 Action Catholique Générale
- 952 Action Catholique Spécialisée

GROUPE 7 : Questions exclusives à chacun des modèles, mais placées sous des cotes superposées:

A. Modèle "Ancien Régime":

- 131 Mouvement de population
- 134 Mention des registres de sépulture
- 160 Assemblées de paroisse
- 211 Chœur
- 212 Nef
- 214 Tombes dans l'église
- 215 Clocher et cloches

- 311 Profanations
- 312 Transfert
- 333 Prieurés
 - 360 Ses biens (fabrique)
 - 361 Sa gestion (fabrique)
 - 362 Ses marguilliers (fabrique)
- 37 Biens de la Cure
 - 370 Biens fonciers
 - 371 Rentes
- 60 Messes paroissiales
- 61 Messes de fondations
 - 610 Chapellenies
 - 611 Anniversaires
- 62 Autres cérémonies paroissiales et dévotions
 - 622 Dévotions à la Vierge
 - 624 Dévotions diverses
 - 642 Motifs thérapeutiques (pèlerinages)
- 710 Fonctionnement (catéchisme)
- 720 Fonctionnement (écoles)
- 721 Locaux
- 722 Maîtres
- 723 Rétribution
- 724 Contenu de l'enseignement
- 725 Ecoles de filles
- 726 Fréquentation, effectifs
- 740 Fonctionnement (Collèges et écoles de latin)
- 741 Locaux
- 760 Fondations
- 80 Jugement moral d'ensemble:
 - 800 Par visiteur
 - 801 Par clergé
 - 802 Par quelque autre autorité
 - 803 Désignation d'un procureur aux causes pies ou témoins synodals
 - 804 Attitude religieuse du seigneur et des autorités
- 81 Vie collective
 - 810 Coutumes
 - 811 Sociétés de jeunesse
 - 812 Inimitiés
- 82 Loisirs
 - 820 Jeux

- 83 Problèmes sexuels
 - 830 Concubinage
 - 831 Adultère
 - 832 Libertinage
 - 833 Enfants naturels
- 84 Problèmes d'argent
 - 840 Usure
 - 841 Excommunication pour dettes
- 900 Règles les concernant (les Juifs)
- 902 Activités
- 910 Y a-t-il des suspects de la foi ?
- 911 Signes de l'hérésie
- 92 Le protestantisme établi
- 93 Les nouveaux convertis
 - 930 Données numériques
 - 931 Données sociales
 - 932 Règles les concernant
- 94 Excommuniés
 - 940 Causes d'excommunication
 - 941 Règles les concernant
- 95 Libertins et esprits forts

B. Modèle "Epoque contemporaine":

- 131 Habitants écarts
- 132 Evolution démographique
- 133 Nombre d'enfants par famille
- 161 Presse locale
- 210 Situation dans le village (église)
- 211 Date de construction
- 212 Style architectural
- 213 Dimensions de l'église
- 215 Consacrée ou bénite
- 264 Registre de paroisse
- 310 Distance de l'église (cimetière)
- 311 Dimensions
- 360 Existence légale (fabrique)
- 361 Régularité réunions (fabrique)
- 362 Abus (fabrique)

- 37 Budget de la paroisse
 - 370 Rentes
 - 371 Fondations
- 423 Chorale
- 431 Traitement vicaires
- 60 Liturgie des offices réguliers
 - 601 Messes chantées
- 61 Liturgie dans les annexes
 - 610 Services assurés
 - 611 Saint Sacrement conservé
- 62 Vie liturgique: rites, coutumes, dévotions
 - 620 Cérémonial rénové
 - 621 Anciennes coutumes liturgiques conservées
 - 623 Chemin de croix
 - 624 Retraites
 - 642 Autres fêtes (pèlerinages)
- 710 De première communion (catéchisme)
- 711 Nombre d'années exigées
- 720 Tenues par Frères ou Religieuses (écoles)
- 721 Ordres
- 722 Séculières
- 723 Conduite des enfants à l'église par l'instituteur
- 724 L'instituteur est-il chantre ?
- 725 Mixité
- 726 Travail et conduite
- 800 Qualités dominantes
- 801 Vices dominants
- 812 Adultes non confirmés
- 820 Communion privée
- 821 Communion solennelle
- 822 Difficultés Première communion
- 830 Mariages mixtes
- 831 Mariages civils
- 84 Offices
 - 902 Date d'érection canonique
- 91 Oeuvres d'apostolat
 - 910 D'hommes
 - 911 De femmes
- 92 Oeuvres d'assistance et de charité
 - 920 Conférences de Saint-Vincent-de-Paul

93 Oeuvres pour la jeunesse

930 Patronages

931 Cercles d'études

932 Ouvroirs

94 Institutions professionnelles et charitables

940 Mutualités

95 Mouvements d'Action Catholique

ANNEXE E

Paroisses du diocèse de Trois-Rivières
érigées entre le 8 juin 1852 et le 28 août 1874

A. DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

Champlain

Notre-Dame-du-Mont-Carmel	(1858)
Saint-Tite	(1863)
Saint-Luc	(1864)
Sainte-Thècle	(1873)

Saint-Maurice

Saint-Etienne-des-Grès	(1859)
Saint-Boniface-de-Shawinigan	(1859)
Sainte-Flore	(1862)
Saint-Elie	(1865)
Saint-Mathieu	(1874)

Maskinongé

Saint-Didace	(1863)
Saint-Alexis	(1871)

Nicolet

Sainte-Eulalie	(1857)
Saint-Léonard	(1857)
Saint-Wenceslas	(1857)
Sainte-Brigitte-des-Saults	(1863)
Sainte-Perpétue	(1866)
Saint-Samuel	(1866)
Sainte-Angèle-de-Laval	(1868)
Sainte-Marie-de-Blandford	(1871)

Yamaska

Saint-Thomas-de-Pierreville	(1853)
Saint-Bonaventure	(1856)
Saint-Pie-de-Guire	(1866)

Drummond

Saint-Germain-de-Grantham	(1856)
Saint-Fréderic-de-DRUMMONDVILLE	(1856)
Saint-Félix-de-KINGSEY	(1859)
Saint-Pierre-de-Durham (L'AVENIR)	(1861)

Saint-Fulgence	(1863)
Saint-Jean-de-WICKHAM	(1864)
Saint-Cyrille	(1868)
Saint-André-d'Acton (ACTON VALE)	(1859)
Saint-Théodore-d'Acton	(1861)

Arthabaska

Saint-Norbert-d'Arthabaska	(1855)
Saint-Patrice-de-TINGWICK	(1856)
Sainte-Hélène-de-Chester	(1860)
Saint-Valère	(1860)
Saint-Médard-de-WARWICK	(1860)
Saint-Paul-de-CHESTER	(1861)
Sainte-Victoire-d'Arthabaska (VICTORIAVILLE)	(1863)
Sainte-Clothilde-de-Horton	(1870)
Sainte-Elizabeth-de-Warwick	(1872)

B. DISTRICT DE SAINT-FRANCOIS (partie)

Sherbrooke (partie)

Sainte-Bibiane-de-RICHMOND	(1851)
Saint-Hippolyte-de-WOTTON	(1856)
Saint-Georges-de-Windsor *	(1863)
Sainte-Anne-de-DANVILLE	(1867)
Saint-Camille	(1867)
Saints-Anges-de-Ham	(1870)
Saint-Janvier-de-WEEDON **	(1866)
Saint-Gabriel-de-STRATFORD **	(1868)
Saint-Romain **	(1868)
Saint-Olivier-de-GARTHBY **	----
Saint-Philippe-de-WINDSOR	----
Saint-Zénon-de-PIOPOLIS	----
Saint-Philémon-de-STOKE	----
Saint-Raphaël-de-BURY	----
Saint-Joseph-de-Ham	----
Saint-Malo	----

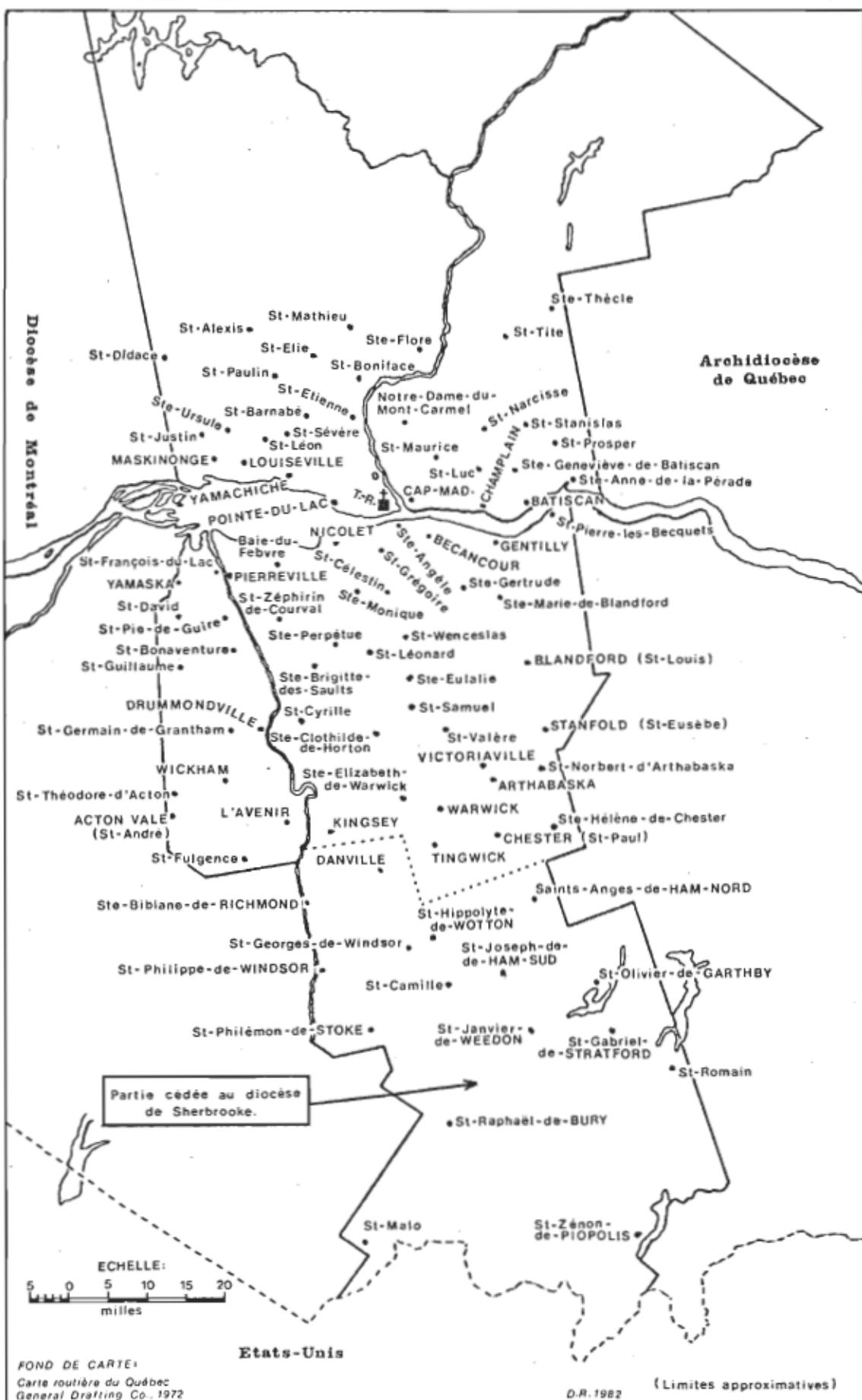
* Appelé Saint-Urbain-de-Windsor jusqu'en 1872.

** Forment les "missions du Lac Aylmer et du Lac Saint-François".

Lors de son érection canonique, Saint-Olivier-de-GARTHBY sera placée sous le patronage de Saint-Charles-Borromée.

ANNEXE F

Le diocèse de Trois-Rivières à la veille de la
création du diocèse de Sherbrooke (1874)



ANNEXE G

Paroisses du diocèse de Trois-Rivières
érigées entre le 28 août 1874 et le 10 juillet 1885

Champlain

Saint-Adelphe (1885)
Saint-Jacques-des-Piles (1885)

Saint-Maurice

(aucune)

Maskinongé

(aucune)

Nicolet

Sainte-Sophie-de-Lévrard (1874)

Yamaska

(aucune)

Drummond

Saint-Eugène (1878)
Mission Saint-Aimé-de-KINGSEY-FALLS ----

Arthabaska

Saint-Albert-de-Warwick (1877)
Saint-Rémi-de-Tingwick (1881)

ANNEXE H

Paroisses du diocèse de Trois-Rivières
érigées entre le 10 juillet 1885 et le 14 juillet 1898

Champlain

Saint-Séverin	(1889)
Saint-Théophile (LAC-A-LA-TORTUE)	(1894)
Saint-Jean-des-Piles	(1897)

Mission de Saint-Timothée

Missions du Saint-Maurice:

Saint-Roch-de-Mékinac	
Saint-Joseph-de-Mékinac	
Saint-Nicolas-de-la-Matawin	
Saint-Théodore-de-la-Grande-Anse	
Saint-Jean-Baptiste-de-la-Rivière-aux-Rats	
Saint-Zéphirin-de-La-Tuque *	
Saint-Hippolyte-de-La-Croche *	

Saint-Maurice

(aucune)

Maskinongé

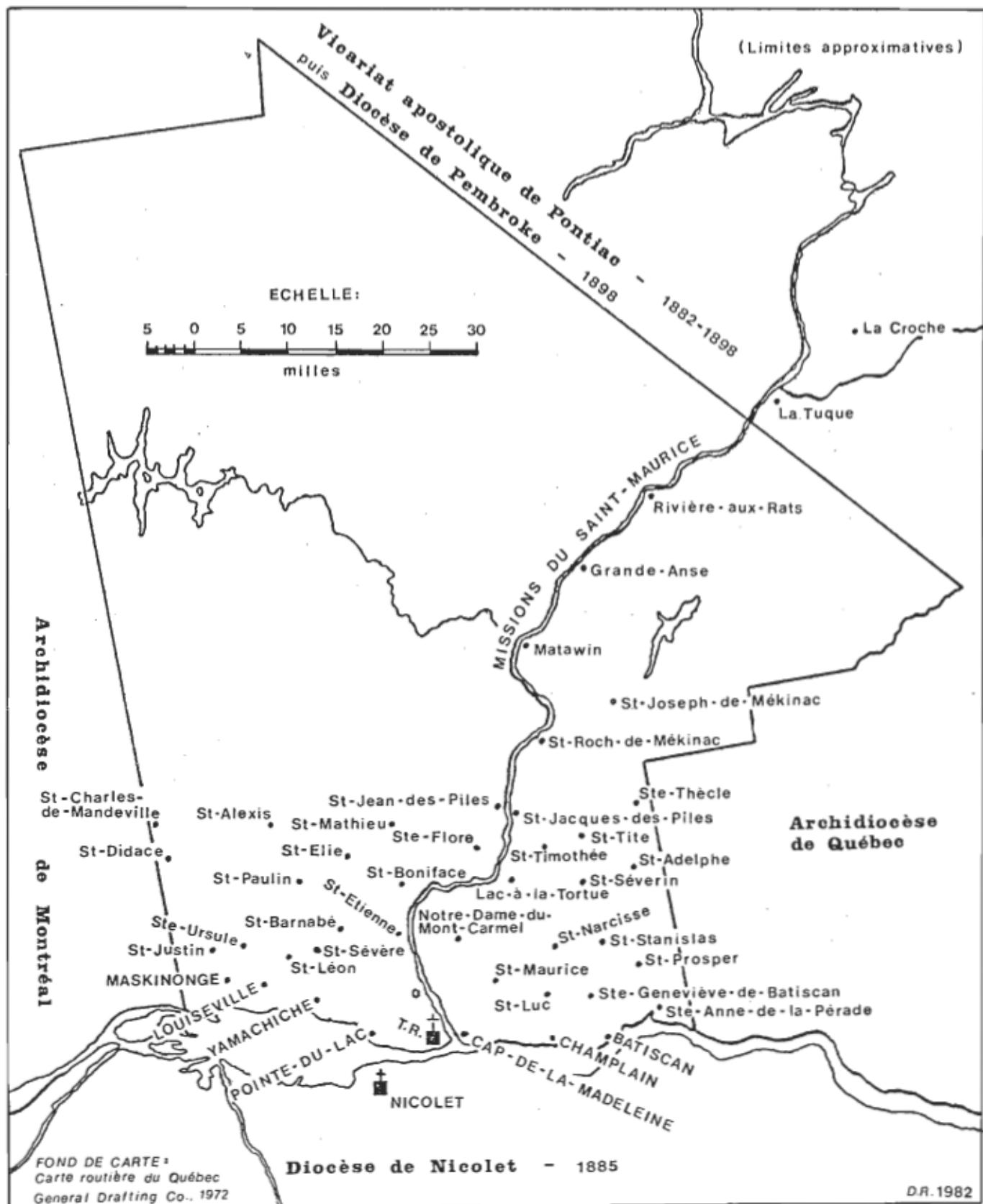
Mission de Saint-Charles-de-Mandeville **

* La limite du diocèse de Trois-Rivières se situe à trois milles au sud de La Tuque. Les missions de La Tuque et La Croche sont desservies par le missionnaire du Saint-Maurice, mais elles sont situées dans le Vicariat apostolique de Pontiac.

** Appelé Saint-Charles-de-Mastigoche jusqu'en 1903. Le décret d'érection du 29 août 1903 mentionne, en effet, que cette paroisse s'appellera "désormais Saint-Charles-de-Mandeville..." (AETR, Registre d'insinuation, vol. VI, pp. 266-269).
Saint-Charles-de-Mandeville est détachée du diocèse de Trois-Rivières et annexée à celui de Joliette en 1966.

ANNEXE I

Le diocèse de Trois-Rivières à la fin de l'épiscopat
de Louis-François Laflèche (14 juillet 1898)



ANNEXE J

Visites pastorales hors saison
dans le diocèse de Trois-Rivières, 1852-1898

Les deux premiers évêques de Trois-Rivières, Thomas Cooke et Louis-François Laflèche, ont effectué à quinze reprises des visites pastorales hors saison, c'est-à-dire au cours des mois de septembre à avril. Ces visites furent les suivantes:

1859 (du 11 au 14 février):

Le Lac Aylmer et le Lac Saint-François (Saint-Gabriel-de-Stratford, Saint-Romain, Saint-Olivier-de-GARTHBY, Saint-Janvier-de-WEEDON).

(du 5 au 17 septembre):

Saint-Louis-de-BLANDFORD, Saint-Eusèbe-de-STANFOLD, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Saint-Christophe-d'ARTHABASKA, Saint-Médard-de-WARWICK, Saint-Patrice-de-TINGWICK, Saint-Hippolyte-de-WOTTON et missions dépendantes, Saint-Félix-de-KINGSEY.

1863 (les 27 et 28 janvier):

Saint-Tite

1867 (du 28 mars au 2 avril):

Saint-Hippolyte-de-WOTTON, et les missions de Saint-Urbain-de-Windsor (ou Saint-Georges-de-Windsor) et Saint-Camille.

1875 (les 4 et 5 octobre):

Saint-Tite

1876 (les 3, 4 et 5 novembre):

Sainte-Anne-de-la-Pérade

1877 (du 23 au 27 octobre):

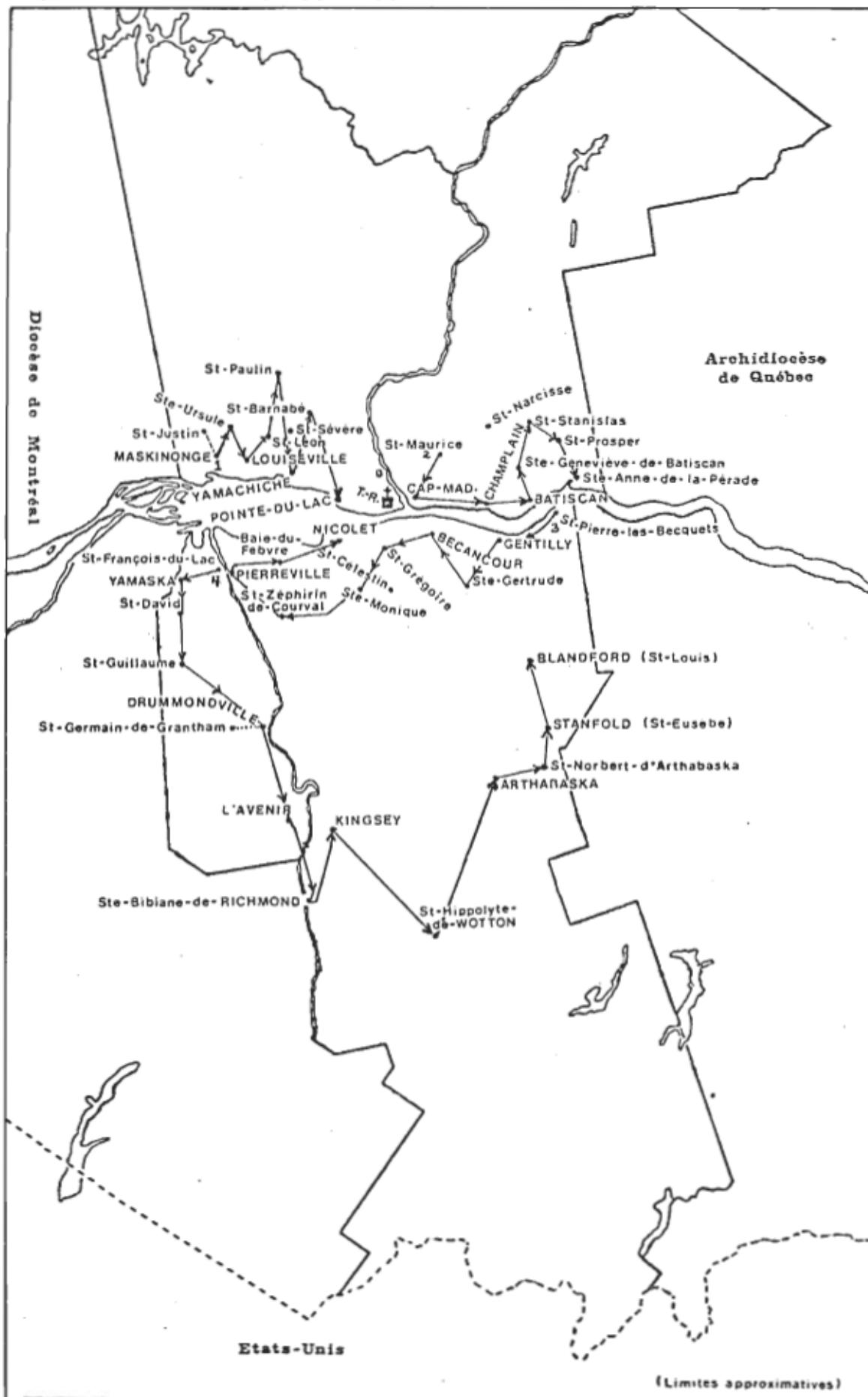
Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Sainte-Brigitte-des-Saults.

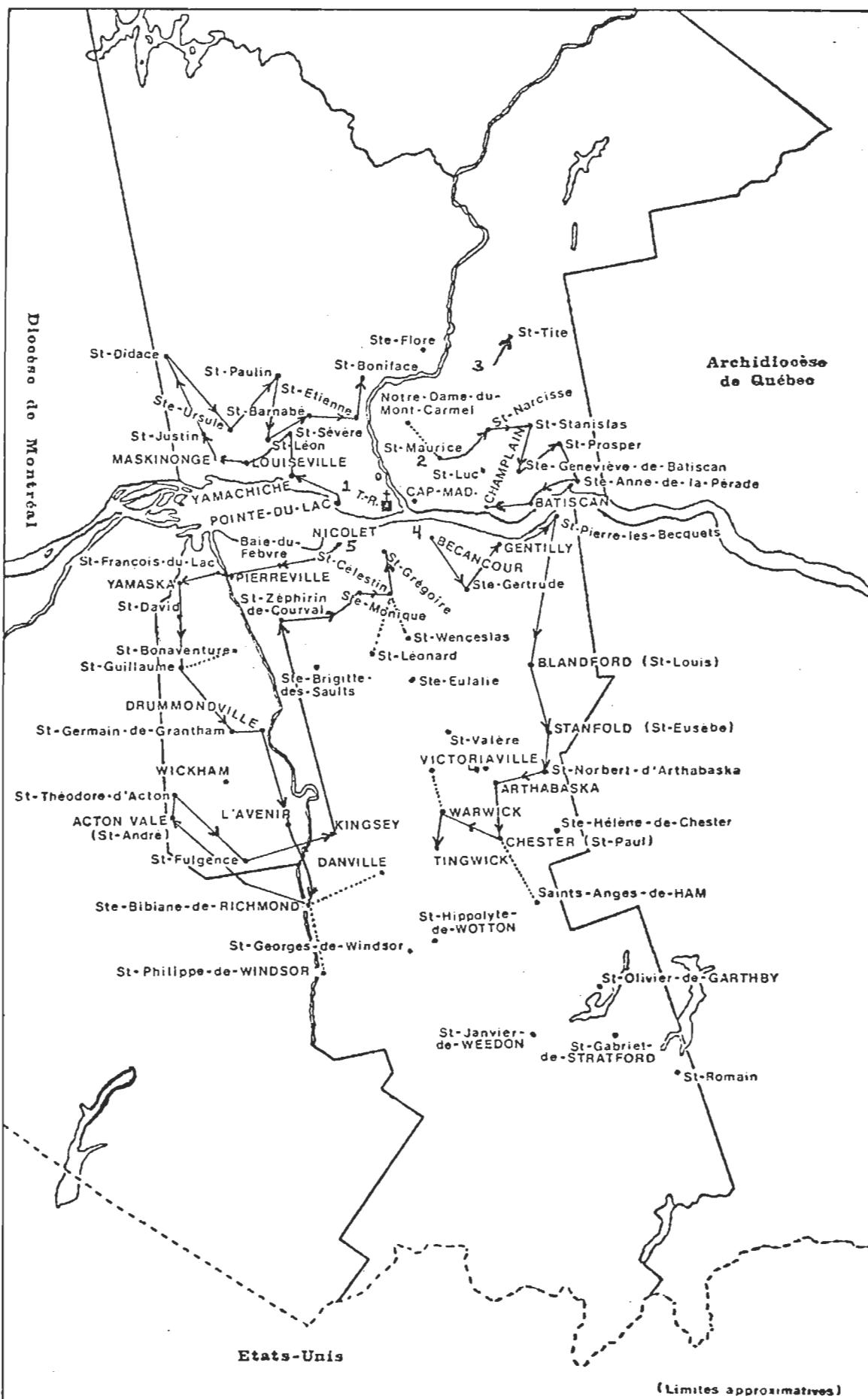
- 1878 (les 9, 10 et 11 décembre):
Saint-Tite et Sainte-Thècle
- 1879 (les 9 et 10 octobre):
La-Visitation-de-CHAMPLAIN
- 1881 (le 27 septembre):
Saint-Fulgence
- 1884 (du 14 au 18 septembre):
Saint-Etienne-des-Grès, Saint-Boniface-de-Shawinigan
et Sainte-Flore.
- (du 17 au 22 octobre):
Saint-Tite, Sainte-Thècle et Saint-Maurice
- 1887 (les 8 et 9 octobre):
Saint-Maurice
- 1893 (les 22, 23 et 24 novembre):
La-Visitation-de-la-POINTE-DU-LAC
- 1894 (du 28 septembre au 2 octobre):
Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Maurice.

ANNEXE K

Itinéraires de quelques tournées de visites pastorales

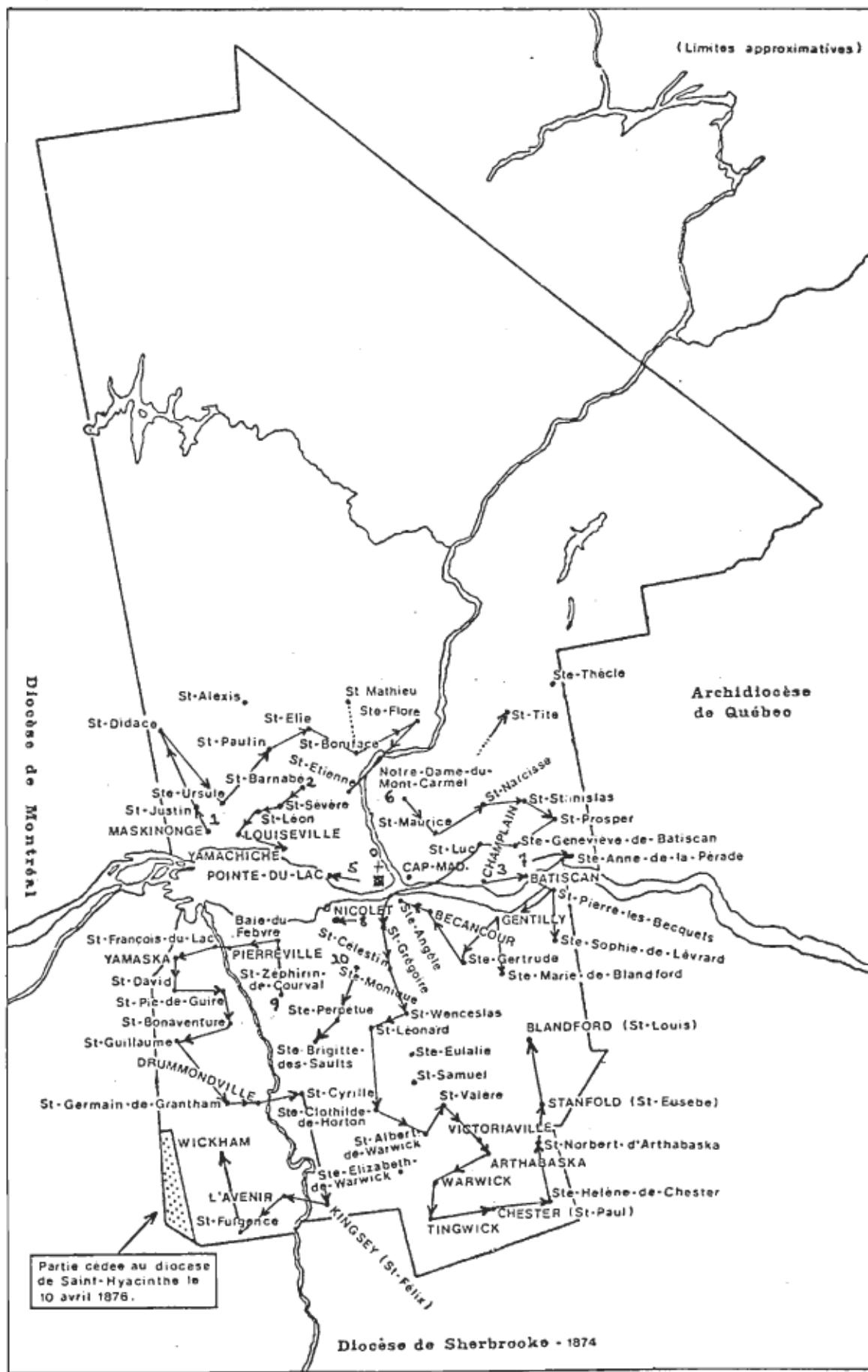
a) 1ère tournée (1853-1855)

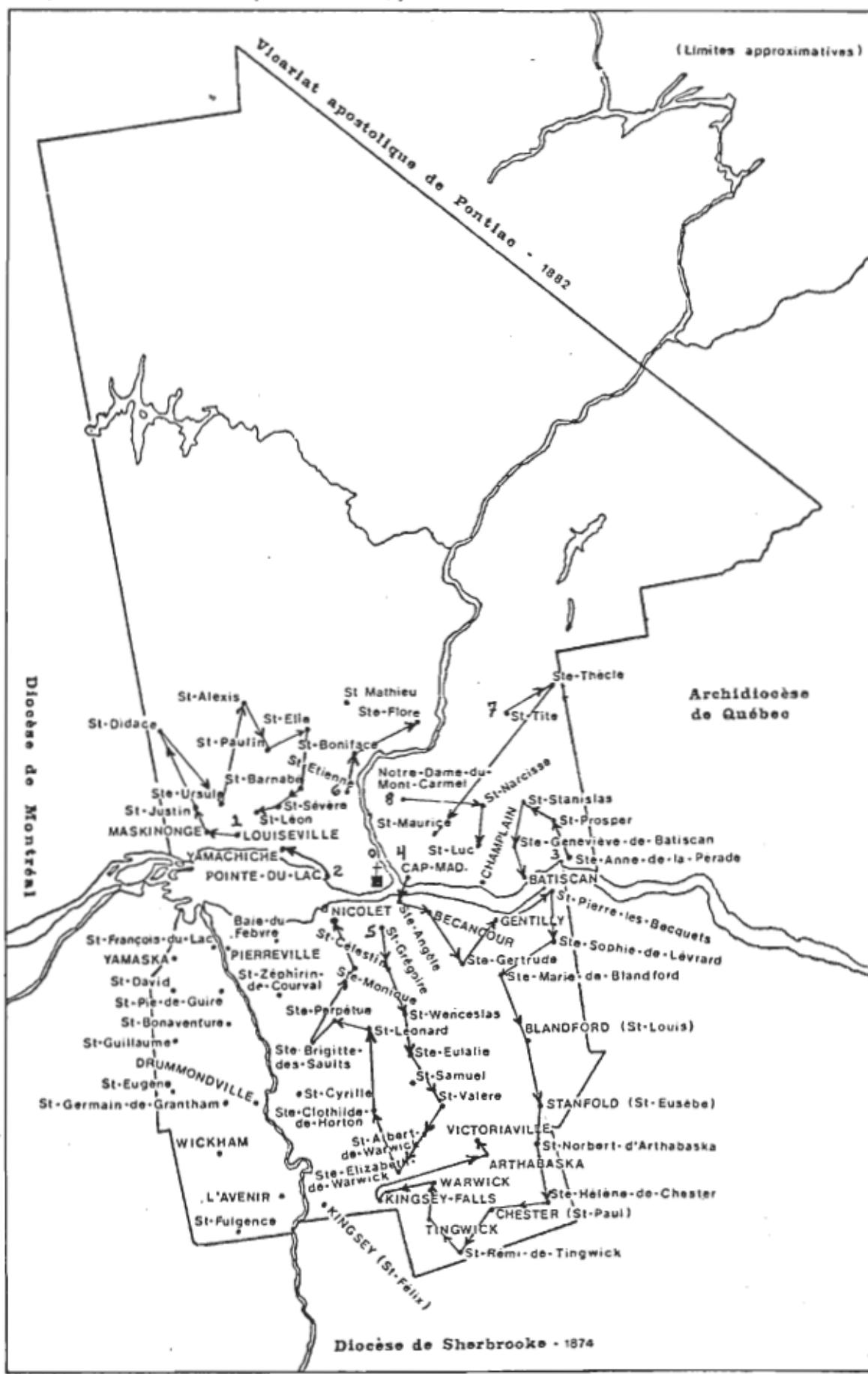


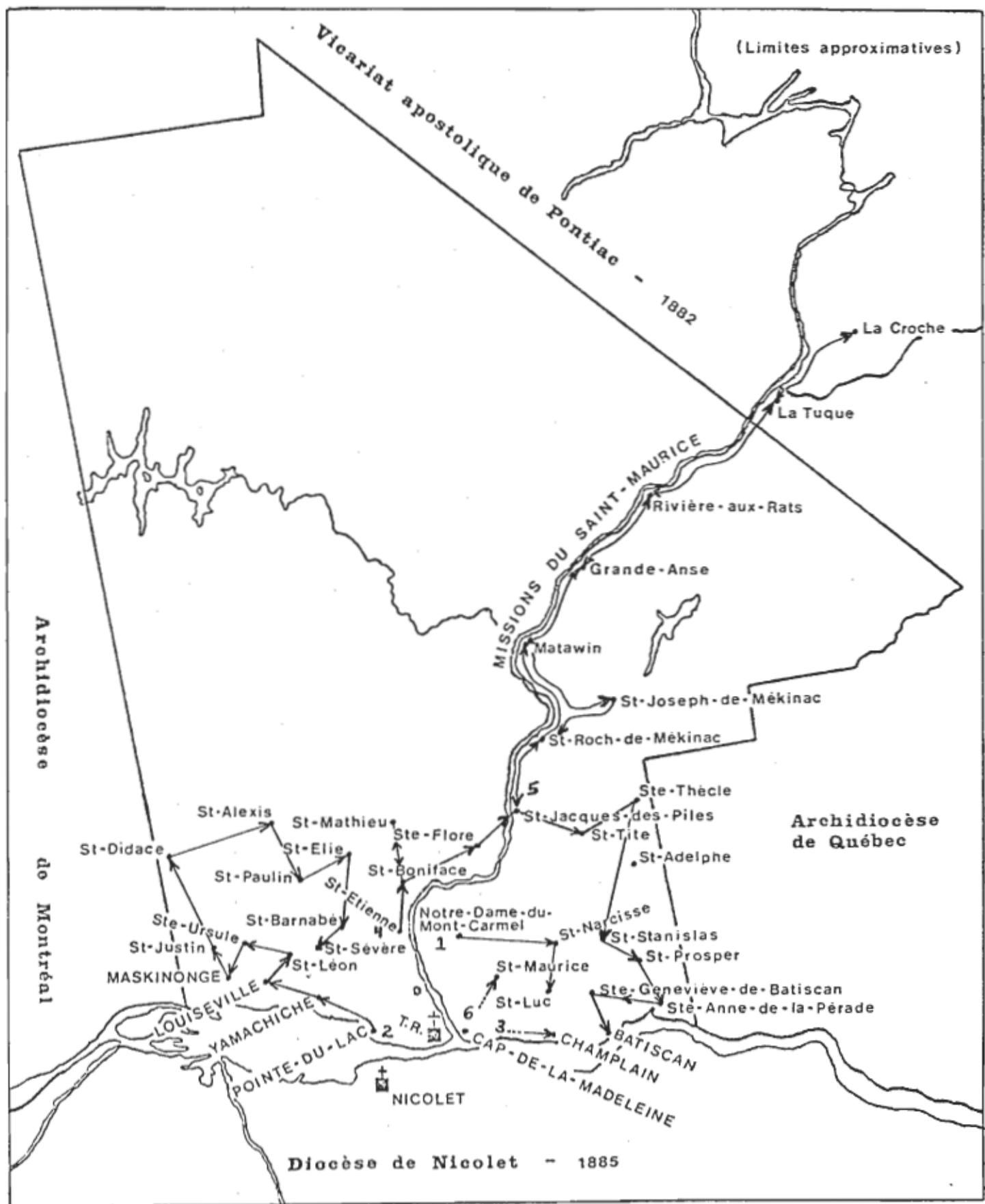
b) 3^e tournée (1862-1864)

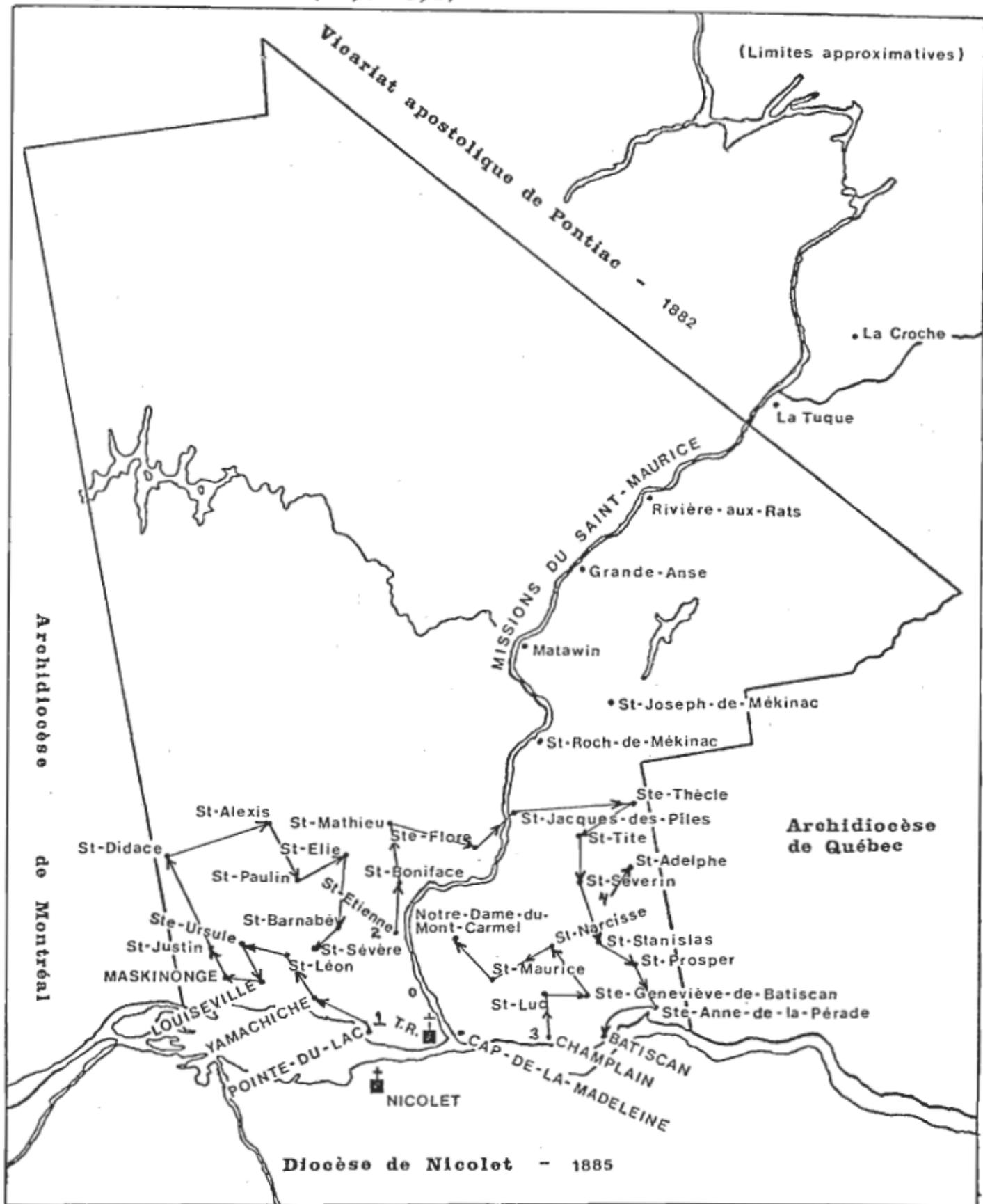
c) 5^e tournée (1871-1873)

d) 6^e tournée (1874-1877)

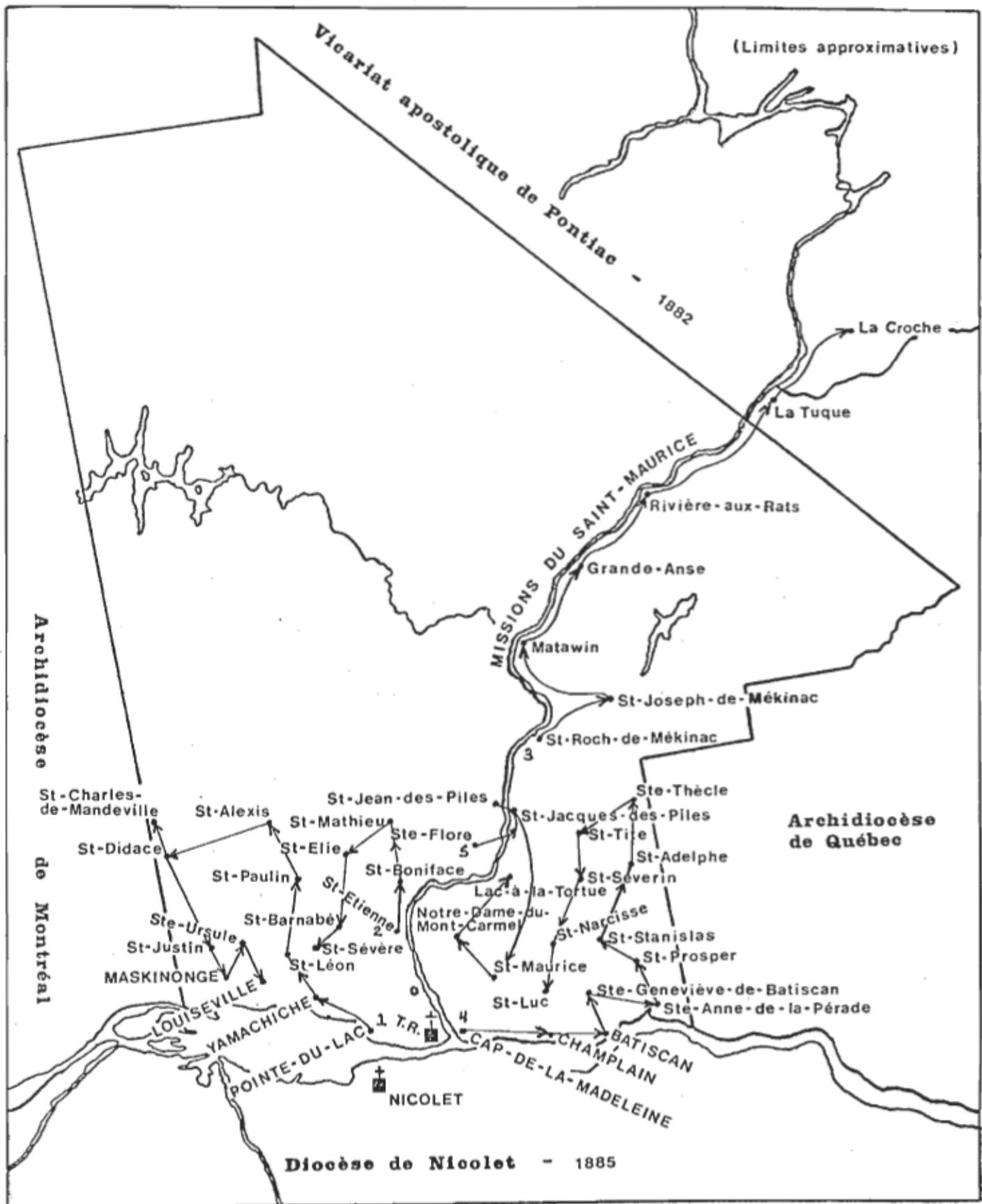


e) 8^e tournée (1881-1886)

f) 9^e tournée (1886-1887)

g) 11^e tournée (1890-1891)

h) 13^e tournée (1895-1896)



ANNEXE L

Les tournées de visites pastorales
du diocèse de Trois-Rivières (1852-1898)

1 ^e tournée :	1853 - 1855	(Thomas COOKE)
2 ^e tournée :	1857 - 1860	(Thomas COOKE)
3 ^e tournée :	1862 - 1864	(Thomas COOKE)
4 ^e tournée :	1866 - 1869	(COOKE et LAFLECHE)
5 ^e tournée :	1871 - 1873	(Louis-François LAFLECHE)
6 ^e tournée :	1874 - 1877	(Louis-François LAFLECHE)
7 ^e tournée :	1878 - 1881*	(Louis-François LAFLECHE)
8 ^e tournée :	1881*- 1886**	(Louis-François LAFLECHE)
9 ^e tournée :	1886*- 1887	(Louis-François LAFLECHE)
10 ^e tournée :	1888 - 1889	(Louis-François LAFLECHE)
11 ^e tournée :	1890 - 1891	(Louis-François LAFLECHE)
12 ^e tournée :	1893 - 1894	(Louis-François LAFLECHE)
13 ^e tournée :	1895 - 1896	(Louis-François LAFLECHE)
14 ^e tournée :	1897 - 1898***	(Louis-François LAFLECHE)

* Partie de 1881 et de 1886.

** Pas de visite en 1883 ni en 1885 lors de la 8^e tournée.

*** Tournée non complétée.

ANNEXE M

"Annonce pour la visite"(*)

La visite de cette paroisse continuera jusqu'à tel jour.

Pendant la visite, il y aura indulgence plénière pour toutes les personnes qui s'étant confessées et ayant communié, visiteront cette église et y prieront à l'intention du Souverain Pontife (1).

Mgr dira la messe à 7 heures et d'autres messes seront distribuées dans le cours de la matinée pour la commodité des communians.

A 10 heures commencera la messe de la visite qui sera suivie du sermon, et après lequel Mgr donnera la confirmation à toutes les personnes à jeûn, absoutes et munies d'un billet attestant qu'elles sont suffisamment instruites. Les personnes du sexe auront soin de se couvrir la tête d'un voile, elles devront aussi déposer leurs gants avant de se présenter au balustre (2).

Dans l'après-midi la conférence commencera à $2\frac{1}{2}$ hres (3).

-
- * AETR, Reg. I, texte au début du registre, année 1853.
 - 1 A ce sujet, on peut lire dans le premier mandement de visite, publié en 1853: "60- Nous vous informons que, par un indult du 20 juin 1852, il a plu au St-Siège d'accorder une indulgence plénière à tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié dans les paroisses où nous faisons la visite épiscopale, prieront pour les nécessités de l'Eglise." Ce paragraphe fut supprimé dans les mandements de 1862 et 1866.
 - 2 A ce sujet, les quatre mandements de visite précisent de plus: "Nous croyons devoir avertir que personne ne doit se présenter à la confirmation revêtu de l'habit de chœur, et que tous ceux qui seront confirmés devront se présenter dans la nef de l'église et non dans le sanctuaire...".
 - 3 Les mandements de 1853 et 1857 ajoutaient ici: "Nous tâcherons de trouver quelques instants pour interroger sur la doctrine chrétienne, les enfants audessus de l'âge de sept ans qui n'ont pas encore fait leur première communion, et nous invitons les parents à les amener, pour cet effet, le second jour de la visite." Cette phrase fut supprimée dans les mandements de 1862 et 1866.

Les Messieurs de la visite confesseront le soir depuis après le salut jusqu'à 7 heures et le matin depuis 5 heures jusqu'à 10 heures.

Messieurs les Marguilliers anciens et nouveaux sont priés de s'assembler au presbytère tel jour et les chefs de dizaines de la Propagation de la Foi tel jour.

Mgr indulgenciera tel jour après la confirmation les croix, les chapelets et les médailles. Les personnes devront les tenir à leur main ou les mettre sur leur banc pendant que Mgr en fera la bénédiction.

Les personnes qui auront quelque affaire à communiquer à Mgr pourront s'adresser à Sa Grandeur le matin après sa messe et l'après-midi après le salut."